

# BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

2020

Tome CXXIV

TOME CXXIV - 2020



BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS



2020



BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

**Cet ouvrage est édité avec le soutien de l'Agence wallonne du Patrimoine, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'asbl Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois.**

Textes et illustrations sont publiés sous la responsabilité des auteurs.

Droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays. Toute reproduction, même partielle, du texte ou de l'iconographie de cet ouvrage est soumise à l'autorisation écrite de l'éditeur. Toute copie ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constitue une contrefaçon possible de peines prévues par la loi.

***Diffusion***

Institut archéologique liégeois (IAL)  
Grand Curtius  
Quai de Maestricht 13  
B - 4000 Liège

***Éditeur responsable***

Maurice Lorenzi, président de l'IAL  
© Institut archéologique liégeois

***Coordination***

Monique Merland, directrice des publications de l'IAL

***Réalisation infographique***

Anne Merland, Beaufays – [www.typographice.be](http://www.typographice.be)

***Impression***

Imprimerie Centrale, Luxembourg

***Couverture***

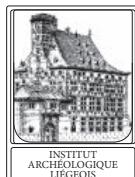
Sélection d'étains des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, issus du fonds Roger Lemaire conservé au sein du département des Arts décoratifs du Grand Curtius à Liège.

Photos Charlotte Durande, Ville de Liège.

BULLETIN  
DE  
L'INSTITUT  
ARCHÉOLOGIQUE  
LIÉGEOIS

TOME CXXIV

2020



2020



# L'ATUATUCA CASTELLUM DE CÉSAR, UN PROBLÈME DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

par Jean-Louis KUPPER

À Claude Gaier, qui conféra  
des lettres de noblesse à l'histoire militaire,  
bien cordialement.

Dans ses célèbres *Vies des douze Césars*, écrites aux alentours de 120 après Jésus-Christ, l'historien latin Suétone fait mention des revers militaires que vécurent les deux premiers d'entre eux. Jules César, lui-même, en connut trois : en Bretagne (l'actuelle Angleterre), où sa flotte fut détruite par une tempête ; à Gergovie (au sud de Clermont-Ferrand), où l'une de ses légions fut mise en déroute par Vercingétorix ; quant au troisième revers, il eut lieu en « territoire des Germains, où ses lieutenants Titurius et Aurunculeius périrent dans une embuscade »<sup>1</sup>. C'est de ce dernier fait, qui eut lieu à l'automne de l'an 54 avant Jésus-Christ dont il sera question ici-même. Dans sa *Vie d'Auguste*, Suétone mentionne deux défaites graves de celui qui fut le premier empereur romain : celle de Lollius, en Germanie, où Auguste connut plus de honte qu'il n'endura de pertes et, surtout, la catastrophe qu'en Germanie également, en 9 après J.-C., subirent Varus et ses trois légions qui furent anéanties par le chef « barbare » Arminius qui, notons-le, avait été éduqué à Rome<sup>2</sup> !

La défaite de César en Germanie, en 54 avant J.-C., fut le résultat d'une embuscade précédée par une ruse de guerre. Celle de Varus, soixante ans plus tard, fut également l'issue dramatique d'une embuscade amenée, cette fois, par une trahison qui, finalement, n'est qu'une forme de ruse. Ces deux débâcles militaires sont donc comparables et, du reste, il n'est pas impossible que la seconde d'entre elles soit la reproduction pure et simple

<sup>1</sup> SUÉTONE, *Vies des douze Césars*, lib. I, *César*, ch. 25, éd. Henri AILLOUD, t. I, Paris, 1932, p. 17 = *Bibliotheca classica selecta*, *César*, ch. 25, 4. – Cf. Y. LE BOHEC, *César chef de guerre. César stratège et tacticien*, Paris, réimpr., 2015.

<sup>2</sup> SUÉTONE, *ibid.*, lib. II, *Auguste*, ch. 23, t. I, p. 80-81 = *Bibl. class. sel. Auguste*, ch. 23, 1-4.

de la première par un tacticien habile qui fut en mesure de tirer profit des enseignements de ses devanciers. Or, puisque ces deux « guerres de forêt » sont comparables, nous aurions grand tort de ne pas les rapprocher l'une de l'autre.

Le massacre de Varus et de ses légions semble bien avoir été localisé : il eut lieu dans la forêt de Teutoburg, plus précisément à Kalkriese au nord-est de Dortmund<sup>3</sup>. En revanche la victoire d'Ambiorix, roi des Éburons, sur une légion et cinq cohortes de César, résiste, jusqu'à présent, à toute forme de localisation qui serait rassurante. Certes, la défaite du général romain est-elle traditionnellement située à proximité de la cité d'*Atuatuca Tungrorum*, de l'antique « cité des Tongres », actuellement dénommée Tongres, mais cette identification « commode », tout bien considéré, est aussi conventionnelle qu'arbitraire et, comme nous allons le voir, n'offre vraiment rien qui soit satisfaisant pour l'esprit...<sup>4</sup>

Il ne nous semble donc pas inutile de reprendre la question dans son ensemble et de tenter de débrouiller, autant que faire se peut, ce problème de géographie historique. Commençons par reconstituer les faits, avant de nous pencher sur les difficultés que pose leur localisation dans l'espace et de tenter, par là-même, de les mieux comprendre.

\*\*\*

À la fin de l'été de l'an 54 avant J.-C., Jules César semblait maître de toute la Gaule. Une campagne militaire au-delà du Rhin, qui fut franchi grâce à un pont situé à Neuwied en aval de Coblenz – chef-d'œuvre

---

<sup>3</sup> Dans l'actuelle Basse-Saxe. Cf. *Alésia et la bataille du Teutoburg. Un parallèle critique des sources*, sous la dir. de M. REDDE et S. von SCHNURBEIN, Ostfildern, 2008. – Cette localisation, pourtant « confirmée » par des fouilles archéologiques significatives, a néanmoins été récemment contestée ! Il n'est pas lieu d'entrer ici dans la polémique.

<sup>4</sup> Sur cette identification « classique », qui situe la forteresse d'Atuatuca à Tongres et, plus précisément, sur la colline de Berg au nord-est de cette ville cf. C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, t. III, Paris, 1909, p. 376, n. 6, p. 382, n. 6. – F. LOT, *La Gaule...*, éd. rev. par P.-M. DUVAL, Paris, 1967, p. 100. – R. BRULET, dans *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, 2008, p. 34-35. – Elle fut contestée, avec vigueur, par un philologue classique, professeur à l'Athénée royal de Verviers, dans des études successives, qui, avec une extraordinaire persévérance, ne proposera pas moins de cinq identifications d'Atuatuca : Limbourg (1960), Balmoral-lez-Spa (1972), Dolembreux près d'Esneux (1974), le fort de Battice (1976) et enfin, le fort de Chaudfontaine (1981). Cf. A. GRISART, *L'Atuatuca césarienne au fort de Chaudfontaine ?* dans *L'Antiquité classique*, t. 50, 1981, p. 367-381 et p. 367, n. 1. – Vers le même temps, A. WANKENNE, *La Belgique au temps de Rome. Des tribus celtiques au royaume franc*, Namur, 1979, p. 29-30, 53 proposait le site de Caster qui surplombe la rive gauche de la Meuse en amont de Maestricht et dont le nom aurait été transféré à la ville de Tongres (*Atuatuca Tungrorum*). – On verra les photographies des sites de Caster et de Berg dans l'étude de L. TOORIANS citée n. 41, aux p. 110 et 111.

de la logistique militaire romaine –, avait semé l’effroi dans toute la Germanie<sup>5</sup>. Une autre expédition, elle aussi victorieuse, s’était déroulée dans l’île de Bretagne (donc en Angleterre), dans les confins septentrionaux. Il eut donc été difficile de mieux étaler la puissance de la « machine de guerre » de l’État romain<sup>6</sup>.

L’hiver approchait. César organisa ses quartiers en vue de passer la mauvaise saison dans le pays conquis et, nous dit-il, en raison de la pénurie des récoltes, il prit la décision de disperser une partie de ses légions dans la Gaule du Nord-Est<sup>7</sup>. Il s’installa lui-même dans la région d’Amiens<sup>8</sup> ; confia notamment à Quintus Tullius Cicéron – le frère du célèbre orateur – une légion qui prit ses quartiers d’hiver chez les Nerviens, dans les environs de Binche<sup>9</sup> ; envoya dans le pays des Rèmes, à la frontière des Trévires, Titus Atius Labiénum, à la tête d’une légion qui s’installa dans la vallée de la Semois, peut-être à Cugnon<sup>10</sup> ; enfin une légion – récemment levée, donc peu aguerrie – et cinq cohortes furent affectées au pays des Éburons, sous l’autorité de deux légats, ou lieutenants, Quintus Titurius *Sabinus* et Lucius Aurunculéius *Cotta*, qui se mettront à l’abri d’un site préalablement fortifié : *Atuatuca*<sup>11</sup>.

<sup>5</sup> La construction d’un pont de cette envergure correspondait à une opération de génie militaire, qui mettait en valeur la supériorité de l’armée romaine, pour la plus grande gloire de son chef. Elle tenait donc à la fois de la stratégie, de la symbolique, de la propagande politique et même religieuse : César avait dominé le dieu Rhin ! Cf. Y. LE BOHEC, *La guerre romaine 58 avant J.-C. – 235 après J.-C.*, Paris, 2014, p. 174-175. – A. DIGNEF, *La pensée et le mouvant. La frontière du Rhin dans les Commentaires de César*, dans *Revue belge de philologie et d’histoire*, t. 91, 2013, p. 1130. Sur ce pont, situé à Neuwied (Allem., Rhénanie-Palatinat, chef-lieu de Kr.), voir notamment J. WITVROUW et S. GAVA, dans *Le pont romain et le franchissement de la Meuse à Amay...*, sous la dir. des mêmes, Amay, 2008, p. 56-57 avec réf. au travail de Ch. GOUFINEAU (1994). – Y. LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 217-219 (avec bibl.).

<sup>6</sup> La même année César avait donc triomphé du Rhin et de l’Océan ! La Bretagne était réputée pour sa richesse : pays de l’or, de l’argent et des perles... LE BOHEC, *op. cit.*, p. 220-225.

<sup>7</sup> En dehors des difficultés de ravitaillement posées par la pénurie des blés, César, dans la foulée, songeait peut-être à surveiller un plus grand nombre de peuples. Cf. REDDE, *Alesia* (n. 3), p. 39-40. – Ci-dessous, n. 11.

<sup>8</sup> LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 232-233.

<sup>9</sup> *Ibid.* – Binche : Belgique, prov. du Hainaut, arr. de La Louvière.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 230, n. 112. – Cugnon : Belgique, prov. du Luxembourg, arr. de Neufchâteau, comm. de Bertrix. – L’*oppidum* du *trinchi* (de la « tranchée » = barre et fossé), aménagé dans une boucle de la Semois, près d’un gué, à Cugnon avait une superficie de 6 ha 25 a et comportait deux seules portes situées dans l’axe sud-nord. Il est fort probable qu’il fut occupé par Labiénum en 54 avant J.-C. Cf. A. MATTHYS et G. HOSSEY, *L’oppidum du « Trinchi » à Cugnon*, dans *Archæologia Belgica*, t. 215, Bruxelles, 1979.

<sup>11</sup> Notre source principale, sinon unique, est le *Bellum Gallicum* ou *Guerre des Gaules* de CÉSAR, lib. V, ch. 24, éd. L.-A. CONSTANS, 7<sup>e</sup> éd., t. II, Paris, 1962, p. 148 ; cf. *ibid.*, lib. VI, ch. 32, p. 198. – Désormais : B.G. – Nous avons préféré faire usage de l’éd. CONSTANS plutôt que de celle de la *Bibliotheca classica selecta*.

Dans les quinze jours qui suivirent l’installation des Romains dans cette ancienne forteresse, qui fut sans doute facilement remise dans un état de défense acceptable, les Éburons se révoltèrent et leur armée, dirigée par un de leurs deux rois Ambiorix<sup>12</sup> attaqua brusquement le camp d’Atuatuca. La sortie d’un détachement de cavaliers espagnols suffira, dans l’immédiat, à disperser les agresseurs<sup>13</sup>.

Cette attaque surprise ayant échoué, Ambiorix demanda aux légats à être entendu, afin de leur fournir l’explication d’une attitude à ce point hostile. Le discours du roi des Éburons, évidemment reconstitué par César, s’avère un chef-d’œuvre d’« intoxication psychologique »<sup>14</sup> !

La révolte de la Gaule est générale, déclara Ambiorix. Des Germains qui ont traversé le Rhin seront ici-même dans les deux jours<sup>15</sup>. Les Éburons viennent, à contrecœur, d’accomplir leurs engagements vis-à-vis de leurs « compatriotes » en s’attaquant aux armées de César, alors même qu’ils sont, eux les Éburons, les alliés de Rome : ils n’ont pas oublié, en effet, que César les a délivrés de la domination qu’exerçait sur eux le peuple voisin des Atuatiques qui les avait contraints à verser un tribut<sup>16</sup>. Ambiorix donne par conséquent à Sabinus et Cotta un conseil amical : qu’ils quittent Atuatuca, afin de rejoindre au plus tôt ou bien Cicéron, dont le camp est à 50 000 pas, ou bien Labiénus, installé un peu plus loin<sup>17</sup>. Existe, en effet, la possibilité de les rejoindre, l’un ou l’autre, en deux jours de marche<sup>18</sup>...

<sup>12</sup> Sur Ambiorix, voir en dernier lieu E. WARMENBOL, *Ambiorix : from true grit to true myth*, dans *Archaeological contributions to materials and immateriality*, éd. G. CREEMERS, Tongres, 2013, p. 122-136 et ci-dessous, n. 88. – Le second roi, Catuvolcus, ne joua qu’un rôle effacé et finira par se suicider : *B.G.*, lib. VI, ch. 31, p. 197.

<sup>13</sup> *B.G.*, lib. V, ch. 26, p. 149-150 : seule mention de cavaliers espagnols dans l’œuvre de César qui avait exercé des magistratures en Espagne.

<sup>14</sup> Ce discours d’Ambiorix, rapporté par César, est évidemment une « reconstruction » conforme à l’art de la rhétorique latine. On peut néanmoins tenir pour vrai le fond de ce texte qui fut sans aucun doute rapporté à César par les quelques rescapés du désastre : *B.G.*, ch. 27-31, p. 150-154, cf. LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 231.

<sup>15</sup> *Magnam manum Germanorum conductam Rhenum transisse ; hanc adfore biduo. – [...] sub esse Rhenum*, *B.G.*, lib. V, ch. 27, p. 151, ch. 29, p. 152. – Cette donnée distance-temps correspond sans doute au temps maximum nécessaire pour parcourir le trajet Rhin-Atuatuca. Dans la réalité, 85 kilomètres séparent Bonn de Limbourg (localité que nous retiendrons comme étant l’Atuatuca de César [cf. *infra*]), ce qui correspond effectivement aux deux jours mentionnés ici.

<sup>16</sup> Cette indication est précieuse : elle indique que les Éburons, délivrés du joug des Atuatiques par César lui-même, avaient toutes les raisons de lui témoigner leur reconnaissance. On aperçoit ici un des aspects de la « diplomatie » de César au cours de la guerre des Gaules, même si cette diplomatie ne fut pas nécessairement couronnée par de bons résultats, sinon, dans le cas présent, à rendre crédibles les affirmations d’Ambiorix !

<sup>17</sup> Retenons cette distance (estimée par César lui-même) qui correspond à 75 kilomètres environ. Cf. notre Annexe.

<sup>18</sup> Ce qui est cohérent, puisqu’en cas de nécessité, une légion romaine, avec armes et bagages, pouvait effectuer une marche de 30 kilomètres en un seul jour. Cf. LE BOHEC, *La guerre romaine* (n. 5), p. 186-187. – Id, *César chef de guerre* (n. 1), p. 103-104 et n. 76.

Dans le camp romain, de longues délibérations s'ensuivirent qui se prolongèrent dans la nuit : la décision fut finalement prise de rejoindre au plus vite le cantonnement le plus accessible, c'est-à-dire celui de Cicéron<sup>19</sup>.

Au point du jour, « suivant en cela le conseil non pas d'un ennemi mais d'Ambiorix, le plus fidèle des amis des Romains », note avec sarcasme notre témoin Jules César<sup>20</sup>, l'armée romaine, « en très longue colonne », quitta son retranchement, « encombrée de lourds bagages », et s'engagea bientôt dans « une grande vallée »<sup>21</sup>. À 2000 pas seulement du camp<sup>22</sup>, les ennemis surgirent aux deux extrémités de la vallée et fondirent simultanément sur l'arrière-garde et sur l'avant-garde romaines, empêchant la première de revenir sur ses pas et la seconde de gravir le raidillon, qui lui aurait permis de quitter la vallée.

Prises en tenaille dans cette double embuscade en « lieux couverts »<sup>23</sup>, les troupes romaines, appliquant une tactique éprouvée, forment un large cercle (*in orbem consisterent*) dans la vallée, qui était alors visiblement dégagée de toute végétation abondante et encombrante, et organisent la résistance. Ils résisteront de cette manière jusqu'à la fin du jour. Cotta est cependant blessé. Sabinus et plusieurs centurions, dans un geste désespéré, entreprennent de négocier avec Ambiorix qu'ils aperçoivent au loin, dirigeant les opérations : mais dès qu'ils arrivent en sa présence, ils sont massacrés. La panique s'empare alors des Romains qui sont bientôt taillés en pièce. Cotta est tué et seuls quelques rescapés de l'armée parviennent à regagner le camp dans lequel, au comble de la détresse, ils vont finalement

<sup>19</sup> Le *B.G.* ne le précise pas, mais il y a tout lieu de penser que les Romains avaient choisi de rejoindre le camp de Cicéron parce qu'il était le plus « proche » (ou, plus exactement, le plus rapidement et facilement accessible) et parce qu'en le rejoignant on évitait de traverser les interminables forêts de l'Ardenne, source de dangers et d'embuscades...

<sup>20</sup> [...] *ut quibus esset persuasum non ab hoste, sed ab homine amicissimo Ambiorige consilium datum*, *B.G.*, lib. 5, ch. 31, p. 154. – Selon toute apparence, César n'aimait guère Sabinus qu'il tenait néanmoins pour un officier de valeur. Cf. Fl. ULRIX, *Sabinus, lieutenant de César, mort à Atuatuca*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 104, 1992, p. 181-202.

<sup>21</sup> [...] *longissimo agmine maximisque impedimentis [...] et cum se maior pars agminis in magnam conuallam demisisset [...]*, *B.G.*, lib. IV, ch. 1-32, p. 154. – L'ordre de marche de l'armée romaine était généralement le suivant : l'avant-garde (avec la cavalerie), le gros de l'armée, les précieux bagages, l'arrière garde (unités de moindre valeur) : Y. LE BOHEC, *L'armée romaine sous le Haut-Empire*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 2002, p. 137-139.

<sup>22</sup> Donc à 3 kilomètres.

<sup>23</sup> [...] *conlocatis insidiis bipertito in siluis oportuno atque occulto loco a milibus passuum circiter duobus Romanorum adventum expectabant [...] ex utraque parte eius vallis subito se ostenderunt novissimosque premere et primos prohibere ascensu atque iniquissimo nostris loco proelium committere coeperunt*, *B.G.*, lib. V, ch. 32, p. 154.

se donner la mort. L'un ou l'autre survivants – nos précieux témoins du drame –, profitant de la nuit tombée, réussiront à échapper au carnage et à rejoindre « par les bois » (*incertis itineribus per silvas*) non pas le camp de Cicéron, ce qui était initialement prévu, mais celui de Labiénum sur la Semois<sup>24</sup>.

\*\*\*

L'année suivante, en 53 avant J.-C., la forteresse d'Atuatuca fut à nouveau le théâtre, non pas d'un épisode aussi sanglant et à ce point dramatique, mais d'un sérieux accrochage militaire qui, de notre point de vue, est néanmoins très riche en informations.

César, écuman de rage au lendemain de cette catastrophe, avait entamé une impitoyable guerre de répression contre Ambiorix et les Éburons qui s'étaient alors réfugiés dans les vastes massifs boisés de l'Ardenne<sup>25</sup>.

Afin de garder les mains libres au cours de cette expédition punitive, le général romain prit la décision de rassembler les bagages – donc le butin – de toutes les légions mobilisées par cette vaste opération, dans une seule place forte, dont la garde serait confiée à Cicéron mis à la tête de la quatorzième légion renforcée par 200 cavaliers<sup>26</sup>. Assez curieusement, l'endroit choisi pour entreposer ce trésor de guerre inestimable, fut précisément la « forteresse » d'Atuatuca ! C'est que ce lieu, bien que maudit<sup>27</sup>, présentait deux énormes avantages : il était, nous dit César

<sup>24</sup> *B.G.*, lib. V, ch. 33-37, p. 154-158. – Le passage relatif au suicide des rescapés ne manque pas d'intérêt. Dans la mentalité romaine du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C., le suicide était toléré pourvu, notamment, qu'il ait pour motif le « dégoût de la vie » (*taedium vitae*), né d'une souffrance insupportable. Tel fut bien le cas, écrit César, de ces quelques légionnaires d'Atuatuca « qui n'avaient plus un seul espoir » (*desesperata salute*). Ils se donnent donc la mort en faisant probablement usage de leurs propres armes. Selon César, leur mort volontaire est donc légitime et courageuse, alors même que le suicide d'un légionnaire, tenu par son serment militaire, n'était pas toléré dans l'armée romaine ! Cf. les observations remarquables de M. MESLIN, *L'homme romain. Des origines au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère*, Bruxelles, 1985, p. 235-243.

<sup>25</sup> *B.G.*, lib. VI, ch. 29-31, 43, lib. VIII, ch. 24-25, p. 196-197, 206-207, 300.

<sup>26</sup> *B.G.*, lib. VI, ch. 32, p. 198. – Cette légion, récemment levée en Italie, portait, à ce qu'il semble, le même chiffre que celle qui avait été détruite, à Atuatuca précisément, en 54 avant J.-C. (Cf. *B.G.*, lib. II, ch. 2, p. 49, lib. V, ch. 24, p. 148).

<sup>27</sup> Ce que César ne manque pas de reconnaître : *B.G.*, lib. VI, ch. 37, p. 202-203. – Apparemment ce dernier n'était pas superstitieux ! Surtout, il entendait montrer aux yeux de tous qu'une légion détruite pouvait rapidement, comme un Phénix, renaître de ses cendres, que les ressources de l'Italie étaient inépuisables et que l'organisation du peuple romain était sans pareille (*B.G.*, lib. VI, ch. 1, p. 176). – Voir le tableau des légions romaines pendant la guerre des Gaules dans M. REDDE, *Alésia*, Paris, 2003, p. 32 (d'après L. KEPPIE).

« situé pratiquement au centre du pays des Éburons<sup>28</sup> », c'est-à-dire de la vaste zone de pillage, et, par surcroît, disposait de retranchements à peu près intacts, ce qui était de nature à alléger considérablement la peine des légionnaires.

Or, vers le même temps, une peuplade installée à l'est du Rhin, les Sicambres, attirée par l'opportunité qu'offrait une population aux abois, donc pratiquement sans protection, décida de participer à la curée en attaquant et en pillant à son tour le territoire des Éburons<sup>29</sup>.

La cavalerie des Sicambres avait traversé le Rhin, à 30 000 pas ou 45 kilomètres en aval du pont de César solidement gardé, soit dans les environs de Bonn. Un de leurs prisonniers, soucieux sans doute de s'en tirer à bon compte, leur fit savoir qu'à trois heures de l'endroit où ils se trouvaient à ce moment, se situait la forteresse d'Atuatuca, dans laquelle étaient entassés les riches bagages de l'armée romaine<sup>30</sup>.

Les Germains, sans l'ombre d'une hésitation, se précipitèrent vers la place forte et, quelques heures plus tard, favorisés par les bois qui masquaient la vue, attaquèrent Atuatuca du côté de la porte Décumane<sup>31</sup>. Ils échouèrent de justesse. Puis se répandirent tout autour du camp, dont les portes, entretemps, avaient été mises sur la défensive. C'est alors que cinq cohortes, affectées à la récolte des blés dans des champs proches séparés du camp par une colline, revinrent de leur « corvée ». Réfugiés sur une éminence, ces hommes furent en partie massacrés. Certains d'entre eux, cependant, se regroupèrent et, tout en se frayant un chemin au milieu des ennemis mal organisés, réussirent à regagner le camp<sup>32</sup>.

\*\*\*

---

<sup>28</sup> [...] *Atuatuacam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in mediis Eburonum finibus.* B.G., lib. VI, ch. 32, p. 198.

<sup>29</sup> César, lui-même, par souci d'économie d'hommes et de moyens, avait appelé les peuples voisins au pillage. Il devrait un jour s'en mordre les doigts ! B.G., lib. VI, ch. 34, p. 200.

<sup>30</sup> B.G., lib. VI, ch. 35, p. 200-201.

<sup>31</sup> [...] *ab decumana porta in castra intrumpere conantur; nec prius sunt visi, obiectis ab ea parte silvis quam castris adpropinquarent*, B.G., lib. VI, ch. 37, p. 202. – Les marchands, fidèles et indispensables parasites des armées en campagne, avaient dressé leurs tentes devant cette porte Décumane ; ils furent dans l'impossibilité de se réfugier dans la forteresse.

<sup>32</sup> B.G., lib. VI, ch. 36, 39-40, p. 202-205. – César semble établir ici une opposition entre, d'une part, le soldat romain, donc civilisé, qui trouve sa force morale dans la « discipline » et, de l'autre, le soldat barbare, le premier étant évidemment supérieur au second... Assez curieusement, on est ici en présence d'un thème militaire intéressant qui fut mis en lumière, dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, par Charles ARDANT DU PICQ dans son livre posthume intitulé *Études sur le combat*, Paris, 1880, p. 24, 91, 94-95, 109, 282. – Cf. J. KEEGAN, *Anatomie de la bataille...*, trad. J. Colonan, Paris, 1993, p. 43-44. – Ci-dessous, n. 62.

La description des bataille et escarmouche que nous venons de proposer forme la base des informations dont nous disposons pour mieux comprendre et même tenter de localiser ces événements.

Nous n’aurons pas la prétention de résoudre ces problèmes de manière définitive, car il nous manque, jusqu’à présent, une donnée précieuse – encore qu’elle ne nous apportera pas nécessairement, aussi probante soit-elle, la clé de la solution : nous verrons pourquoi –, à savoir le résultat de fouilles archéologiques rigoureusement menées<sup>33</sup>. Notre objectif sera plus modeste : rassembler méthodiquement les renseignements dont nous disposons, tenter de les appliquer à un espace délimité, choisi en fonction de certains critères, et constater, s’il échet, que ledit espace correspond le mieux possible, sinon parfaitement, à la description de César qui, visiblement, a vu et parcouru les lieux, guidé par l’un ou l’autre rescapé de la catastrophe<sup>34</sup>. Il serait difficile, en effet, de trouver, à propos de ces épisodes militaires, de témoin plus compétent – sinon plus objectif – que César lui-même ! D’autant que nous nous trouvons ici en présence d’un cas de figure très particulier. Celui d’une réelle catastrophe dont César pouvait néanmoins facilement imputer la responsabilité à ses lieutenants, – en particulier, à son « souffre-douleur » Sabinus<sup>35</sup> –, catastrophe sur les circonstances de laquelle, sans état d’âme, il était donc en mesure de poser un regard froid et technique : celui d’un militaire d’exception à qui nous devons, ne l’oublions pas, « le meilleur manuel consacré à la guerre qu’a produit toute la littérature latine »<sup>36</sup>. C’est que César, visiblement, songeait à faire œuvre utile : témoigner, instruire, enseigner.

\*\*\*

L’Atuatuca de César, disions-nous, fut habituellement identifiée à Tongres et, plus précisément, à la colline de Berg, située au nord-est de cette ville<sup>37</sup>. Pour quelle raison ? Parce que depuis le II<sup>e</sup> siècle de notre ère, cette localité, dénommée *Atuatuca Tungrorum*, « Atuatuca des Tongres », fut aussi le chef-lieu de la *civitas Tungrorum* ou « circonscription administrative des Tongres », sur le tracé de laquelle, du reste, s’édifiera plus tard le diocèse médiéval de Tongres-Maestricht-Liège<sup>38</sup>.

<sup>33</sup> Comme ce fut le cas à Teutoburg. Cf. ci-dessus, n. 3.

<sup>34</sup> *Caesaris adventus*, B.G., lib. VI, ch. 41-42, p. 205-206.

<sup>35</sup> Ne perdons pas de vue, en effet, que César n’avait pas une grande sympathie pour Sabinus. Cf. ci-dessus, n. 20.

<sup>36</sup> LE BOHEC, *La guerre romaine* (n. 5), p. 19.

<sup>37</sup> Cf. ci-dessus, n. 4.

Or, cette identification, qui est principalement fondée sur le nom primitif de la cité de Tongres, est irrévocabllement contredite par notre unique source, la *Guerre des Gaules* de César. Effectivement, que dit César ?

Que le pays des Éburons s'étendait, dans sa majeure partie, entre la Meuse et le Rhin<sup>39</sup> ;

Qu'Atuatuca se trouvait à peu près au centre de ce même pays des Éburons<sup>40</sup>.

Deux observations qui, dès lors qu'elles sont juxtaposées, excluent *ipso facto* le site actuel de Tongres située à 16 kilomètres à l'ouest de la Meuse (fig. 1).

Pour comprendre cette bizarrerie apparente, il faut savoir que le nom *Atuatuca* est, au départ, un nom commun qui signifierait « forteresse », « camp retranché »<sup>41</sup> et que ce même nom provient du même étymon que

<sup>38</sup> La « cité des Tongres » – du nom des *Tungri*, population « alliée » ou « fédérée » transférée après l'extermination des Éburons (?) – fut constituée vers 10 avant J.-C. à l'initiative de Drusus, le beau-fils d'Auguste. – Sur cette évolution particulière : F. ROUSSEAU, *La Meuse et le pays mosan en Belgique...*, [1930], réimpr. Bruxelles, 1977, p. 5-81. – A. WANKENNE, *La Belgique au temps de Rome* (n. 4), p. 37, 40-41 et n. 45. – M.-Th. RAEPSTAET-CHARLIER, *Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut Empire...*, dans *Cités, municipes, colonies...*, éd. par M. DONDIN-PAYRE et M.-Th. RAEPSTAET-CHARLIER, Paris, 1999, p. 275-278. – EAD., *Monumentalité, religion publique, vie civique et évergétisme en Gaule romaine...*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 93, 2015, p. 115. – EAD. et G. RAEPSTAET, *Villes et agglomérations de Belgique sous le principat : les statuts* dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 89, 2011, p. 638-640. – J. LOICQ, *La civitas Tungrorum sous la paix romaine*, dans *Cahiers de Clio*, t. 82/83, 1985, p. 31-32, 44-46. – A. VANDERHOEVEN, *Tongres/Atuatuca (Belgique)*, dans *Revue archéologique du centre de la France*, t. 25, 2004, p. 481-485 (avec bibl.). – L. TOORIANS, *Aduatuca, « place of the prophet ». The names of the Eburones as representatives of a Celtic language, with an excursus on Tungri*, dans *Archaeological contributions to materials and immateriality* (cité n. 12), p. 117-120 qui retient l'éthymologie *Tungri* = *foederati* = « confédérés », « alliés ».

<sup>39</sup> [...] in Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam ac Rhenum, B.G., lib. V, ch. 24, p. 148. – Que l'on situe le peuple des Éburons selon un axe ouest-est, c'est-à-dire entre Liège et Cologne ou, ainsi qu'on l'a récemment proposé, selon un axe sud-nord, à savoir toute la région à l'est de la Meuse depuis Liège jusqu'à Bois-le-Duc (Hertogenbosch), le site de Tongres s'exclut de lui-même. Ajoutons que la répartition des statères d'or attribués aux Éburons confirmerait la configuration territoriale sud-nord. Cf. BRULET, dans *Les Romains en Wallonie* (n. 4), p. 30, n° 32. – J. HEINRICH, *Der Raum Aachen in vorrömischer Zeit...*, dans *Römisches Aachen*..., éd. R. von HAEHLING et A. SCHAUB, Ratisbonne, 2013, p. 57-60, avec la carte 5 et la n. 87.

<sup>40</sup> Cf. ci-dessus, n. 28.

<sup>41</sup> Cf. GRISART, *L'Atuatuca césarienne* (n. 4), p. 368. – HEINRICH, *Der Raum Aachen in vorrömischer Zeit* (n. 39), p. 47, 55-56. – Une hypothèse plus récente proposée par X. DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise...*, 3<sup>e</sup> éd., Arles, 2003, p. 308, 438 et L. TOORIANS, *Aduatuca, « place of the prophet ». The names of the Eburones as representatives of a Celtic language, with an excursus on Tungri*, dans *Archaeological contributions to materials and immateriality* (n. 12), p. 109-112, fondée sur la racine celtique *uati*, « devin » et *uatu*, « prophète », verrait, dans le toponyme *Atuatuca*, un lieu où se pratiquerait la divination, les Atuatuques étant dès lors « ceux qui consultent ou révèlent le devin ». – Plutôt qu'une « forteresse », Atuatuca serait donc une « colline inspirée » ! Cette dernière hypothèse, qui, sans jeu de mot, ne suscite pas notre enthousiasme, ne serait pas de nature à ébranler nos conclusions générales.

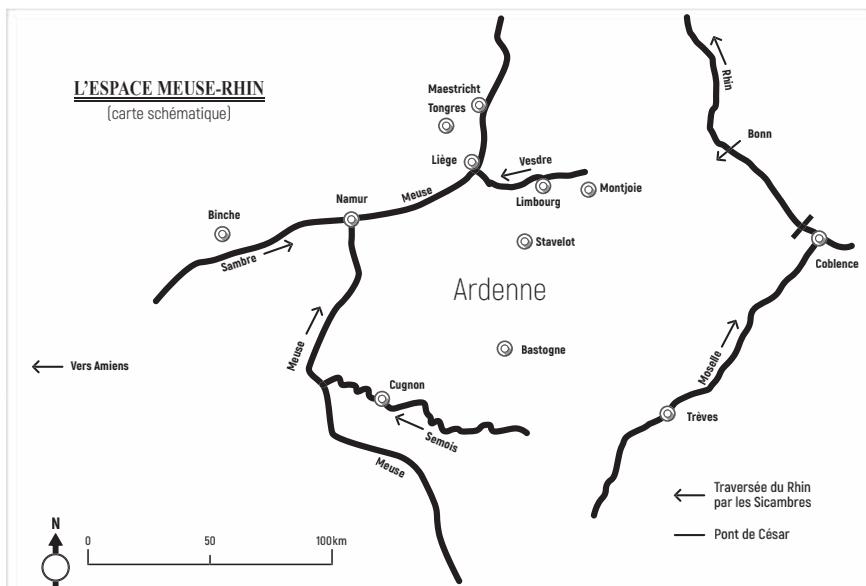


Fig. 1 – L'espace Meuse-Rhin. © Jean-Louis Kupper.

le mot *Atuatuici* qui désigne la peuplade des Atuatiques<sup>42</sup> installée dans la région du confluent de la Meuse et de la Sambre, au sud-ouest du pays des Éburons. Nous savons également par Ambiorix lui-même (ou plus correctement par César) que la nation éburonne avait été précédemment soumise par les Atuatiques, auxquels elle devait par conséquent verser un tribut<sup>43</sup>. Tout se passe donc comme si la forteresse d'*Atuatuca*, mentionnée dans la *Guerre des Gaules* comme étant située au cœur du pays des

<sup>42</sup> C'était l'opinion, tout à fait pertinente, de GRISART, *op. cit.*, p. 368-369, dont notre point de vue est très proche. – Sur les liens entre le mot *Atuatuca*, « forteresse » et *Atuatici*, « habitants des forteresses », « Atuatiques », termes de la langue éburonne (cf. l'allemand *Bürger*, « bourgeois », habitant d'une *Burg*), voir l'étude de Fl. ULRIX, *Réflexions sur le rapport entre « Atuatuca » et « Atuatici »*, dans *Hommages à Marcel Renard*, t. II, Bruxelles, 1969, p. 726-732, qui compare les différents points de vue et mentionne notamment celui de V. TOURNEUR dont nous ne sommes guère éloigné. – Notons que conformément aux traditions populaires ou folkloriques, le nom des Atuatiques, « ceux qui se blottissent dans leurs forteresses », aurait probablement été donné par leurs propres victimes, les Éburons, à cette peuplade non seulement agressive et dominatrice, mais aussi portée à se retrancher. Cf., sur ce point, les précieuses informations données par César : *B.G.*, lib. II, ch. 29, t. I, p. 67-68, qui observe d'ailleurs que les Atuatiques, peuplade belliqueuse installée récemment dans la région namuroise, occupait nombre de positions fortifiées : (*cunctis oppidis castellisque desertis sua omnia in unum oppidum egregie natura munitum contulerunt*).

<sup>43</sup> Cf. ci-dessus, n. 16.

Éburons, était en réalité une « forteresse des Atuatiques », à savoir une base de domination et de contrôle, voire un centre de perception du tribut imposé par les Atuatiques aux Éburons qui leur furent soumis jusqu'à l'arrivée de César. Ce dernier, dans le cadre de sa propre politique d'alliance et de domination, avait lui-même mis un terme à cet état de sujétion.

Observons, en outre, que la position géographique d'Atuatuca, entre Meuse et Rhin, est également confirmée par l'épisode de l'attaque des Sicambres dans l'année qui suivit la débâcle militaire de Sabinus et Cotta. Les Germains traversèrent alors le Rhin aux environs de Bonn pour s'attaquer, dans les jours qui suivirent, au camp d'Atuatuca protégé, cette fois, par Cicéron. Or jamais, dans ce récit pourtant circonstancié, il n'est question du franchissement de la Meuse : les Sicambres semblent bel et bien être restés confinés dans l'espace Rhin et Meuse.

Nous voici donc en présence d'une assise intéressante sur laquelle nous sommes en mesure de construire une *hypothèse*, assortie bien évidemment d'une *méthode* qui consistera à vérifier méticuleusement le bien fondé de ladite hypothèse. Nous n'aurons pas la possibilité d'aller bien plus loin, sinon que, chemin faisant, nous serons appelé à formuler l'une ou l'autre observation d'ordre plus général, en rapport avec l'organisation et les spécificités de l'armée romaine au temps de la guerre des Gaules de César.

\*\*\*

Dans le secteur que nous venons *grossso modo* de délimiter – Rhin-Meuse et pas trop éloigné du Rhin – se dresse effectivement une position stratégique, tout à fait remarquable, qui fut, à ce qu'il semble, utilisée à l'époque des invasions normandes (au IX<sup>e</sup> siècle), puis au cours de la période dite « féodale » (à partir du XI<sup>e</sup> siècle), lorsqu'elle deviendra la petite capitale d'un duché. Nous voulons parler de Limbourg-sur-Vesdre<sup>44</sup> qui, dans le cadre de ses recherches sur Atuatuca, retint jadis l'attention d'un général prussien, C. von Veith<sup>45</sup>, qui rencontra un émule passionné dans la personne d'É. Harroy, directeur de l'École normale de Verviers<sup>46</sup>.

---

<sup>44</sup> Belgique : prov. de Liège, arr. de Verviers. – Cf. n. 41.

<sup>45</sup> C. von VEITH, *Das alte Wegenetz zwischen Köln, Limburg, Mastricht und Bavai...*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. VIII, 1886, p. 97-124 et part. p. 102.

<sup>46</sup> É. HARROY, *Les Éburons à Limbourg*, Namur, 1889 et la lettre de von VEITH publiée *ibid.*, p. 83-84 (1888).

Cette identification Atuatuca = Limbourg ne peut nullement laisser indifférent : un éperon remarquable qu'il est facile de fortifier en son point faible, vers le sud, par une « barre » défensive<sup>47</sup>, un promontoire situé à deux jours du Rhin, entre ce fleuve et la Meuse, au centre du pays des Éburons, comme l'aurait dit César...

Le plateau de Limbourg fut-il toutefois en mesure d'héberger un camp romain ? Nous ne répondrons pas « sans aucun doute », mais plutôt « probablement ». Voici pourquoi.

Penchons-nous, tout d'abord, sur le problème de la typologie – entendez : l'ensemble des caractéristiques – d'un établissement militaire de l'armée romaine en campagne<sup>48</sup>.

- 1) Une plate-forme en pente, en vue de faciliter l'écoulement des eaux : tel est effectivement le cas de Limbourg, qui comporte une déclivité générale allant du sud vers le nord<sup>49</sup>.
- 2) Un espace riche en eau potable, indispensable et pour les hommes et pour les animaux : tel est également le cas de la « montagne » de Limbourg, véritable « éponge » géologique comportant, de nos jours encore, un grand nombre de puits.
- 3) Un plateau apte à accueillir « confortablement » un nombre déterminé d'hommes, en fonction de la subdivision de l'armée romaine en légions, elles-mêmes scindées en cohortes. Nous reviendrons sur cet aspect fondamental mais aussi problématique de la question.

Pour mieux fixer les idées, tout en s'appuyant sur une donnée concrète, il est intéressant de savoir qu'aux Temps modernes, – époque pour laquelle, contrairement aux siècles précédents, nous disposons plus souvent de

<sup>47</sup> Sur le « promontoire rocheux » de Limbourg, qui jouit d'une « position défensive exceptionnelle », cf. L. DETHIER, *L'habitat urbain et son évolution dans la commune de Limbourg*, Liège, 1960, p. 71. – Cf. *Le patrimoine militaire de Wallonie*, éd. V. DEJARDIN et J. MAQUET, Namur, 2007, p. 190 (vue aérienne remarquable de G. FOCANT). – Le site de Limbourg est comparable à celui de Namur qui fut apparemment, lui aussi, une forteresse des Atuatiques : « vaste promontoire, s'avancant entre la Sambre et la Meuse pour se terminer par un éperon rocheux qui surplombe leur confluent ». Cet *oppidum* « fermé par de puissantes fortifications établies à l'isthme, appartenait, donc, au type dit de l'éperon barré » : F. ROUSSEAU, *Namur, ville mosane*, 2<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1958, p. 15-16. – BRULET, dans *Les Romains en Wallonie* (n. 4), p. 34, 585 n. 13 et la notice de J. PLUMIER, *ibid.*, p. 556. – S'il s'avérait que l'Atuatuca du pays des Éburons était Limbourg-sur-Vesdre, le rapprochement devrait s'imposer entre les deux sites similaires de Namur et Limbourg (éperons barrés), occupés, dans des contextes différents, par la même nation des Atuatiques : la forteresse de la Vesdre serait alors la réplique symbolique (et plus modeste) de celle de la Meuse.

<sup>48</sup> Cf. Y. LE BOHEC, *L'armée romaine* (n. 21), p. 140-141, 169.

<sup>49</sup> Cf. DETHIER, *L'habitat urbain* (n. 47), p. 71.

chiffres – la ville fortifiée de Limbourg, en période de guerre ou de siège, pouvait « entasser » dans ses murs jusqu'à 3000 soldats, sans tenir compte des autochtones<sup>50</sup>.

Revenons à l'Antiquité « classique ». En théorie, la légion romaine, unité de base de l'armée, comportait quelque 5000 hommes et la cohorte dixième partie de la légion, 500 hommes. En 54 avant J.-C., à Atuatuca, Sabinus et Cotta eurent pour tâche de commander une légion et cinq cohortes, soit 7500 hommes...<sup>51</sup> Toujours en théorie, un camp romain occupait une superficie de 18 à 25 hectares : celui de León, en Espagne, par exemple, qui était, il est vrai, le pilier de la défense de toute la péninsule ibérique, s'étendait sur une surface de 20 hectares<sup>52</sup>.

Or le plateau de Limbourg offre une superficie correspondant approximativement à 5 hectares<sup>53</sup>. Nous rencontrons donc ici, qu'il s'agisse et de la surface et du nombre d'hommes, de sérieuses difficultés apparentes.

Cela étant dit, plusieurs observations, fondamentales, doivent être à présent formulées, qui seront de nature à nuancer ce bilan provisoire.

1) Il est donc admis qu'une légion romaine comportait de 4 à 5000 hommes et que chaque légion était subdivisée en 10 cohortes. En 54 et 53 avant J.-C., César aurait eu à sa disposition 8 puis 10 légions, soit un maximum de 40 à 50 000 légionnaires<sup>54</sup>. Ces chiffres nous paraissent exagérés. Il convient, en effet, de ne pas perdre de vue que ces dénominations ou subdivisions militaires<sup>55</sup> formaient avant tout une structure : étaient des « cadres » fixés par la tradition et dotés d'une incontestable souplesse<sup>56</sup>.

<sup>50</sup> Ce fut le cas lors du siège de Limbourg par les armées de Louis XIV, en 1675 : J. THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg*, t. I, Verviers, 1907, p. 69.

<sup>51</sup> *Unam legionem, quam proxime trans Padum conscriperat et cohortes quinque in Eburones [...] misit. B.G., lib. V, ch. 24, p. 148.* – Comprendre : la légion de « bleus » levée en Italie, au sud du Pô, était encadrée par cinq cohortes de soldats aguerris.

<sup>52</sup> Le toponyme León dérive du mot *legio* : LE BOHEC, *L'armée romaine* (n. 21), p. 192. – L. DEROUET et M. MULON, *Dictionnaire de noms de lieux*, Paris, 1992, p. 271.

<sup>53</sup> Superficie calculée d'après le *Plan parcellaire de la ville de Limbourg* de l'*Atlas cadastral de Belgique* de P.-C. POPP, Bruges, s.d. – Ce plan fut établi en 1863-1864, selon DETHIER, *L'habitat urbain* (n. 47), p. 117 et n. 118. – Sur les problèmes posés par ces « querelles de chiffres » et l'habitude qui consiste à donner « un grand chiffre » pour indiquer « une grande masse d'hommes », cf. REDDE, *Alésia* (n. 26), p.148.

<sup>54</sup> LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 84-85.

<sup>55</sup> La légion était elle-même divisée en 60 centuriae, 30 manipules et 10 cohortes.

<sup>56</sup> C'est ainsi qu'une centurie, en dépit de son nom, ne regroupait pas nécessairement 100 hommes. Cf. LE BOHEC, *op. cit.*, p. 94.

- 2) Il convient ensuite de ne pas perdre de vue que l'armée de César, armée de conquête et de mouvement, devait être en mesure d'assumer en permanence ses lourds problèmes de ravitaillement, non seulement pour les hommes, mais aussi – pour ne pas dire et surtout – pour les animaux de transport et de combat<sup>57</sup>. Il apparaît donc que tous ces chiffres théoriques – car ils le sont effectivement – devraient être réévalués à la baisse : César avait prioritairement besoin d'une armée efficace et mobile, adaptée aux réalités et aux impérieuses exigences du moment. De ces différents points de vue, il apparaît qu'une légion comportant 2000 guerriers correspondrait à la dimension idéale. Avec ses 10 légions, César aurait donc disposé de 20 000 hommes pour conquérir la Gaule, chiffre parfaitement plausible et raisonnable, même en cas de pertes dramatiques et difficilement justifiables, comme à Atuatuca<sup>58</sup>...
- 3) Enfin, les chiffres et les statistiques « scientifiques » concernant les armées et les camps romains sont établis essentiellement sur la base de sources écrites et archéologiques datant des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles après J.-C. et non pas de la période des conquêtes de César.

En conclusion, les évaluations proposées par les historiens de César, aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, sont, à nos yeux, en porte-à-faux : elles sont excessives et, tout bien considéré, peu vraisemblables. Il en est de même, notons-le, pour les chiffres concernant le nombre de guerriers alignés par les nations gauloises en armes : 20 000, 35 000, 72 000 hommes... Le sommet serait atteint par l'énorme coalition rassemblée par Vercingétorix qui, en 52 avant J.-C., livrera contre César, qui en sortira vainqueur, l'ultime bataille de la « Gaule libre » : 246 000 guerriers<sup>59</sup>! Sachez seulement, pour comparer une ultime fois ce qui est plus ou moins comparable, qu'aux alentours de l'an 800, l'armée de Charlemagne était théoriquement – on dirait de nos jours « sur le papier » – composée de 35 000 cavaliers lourds pour la totalité de l'Empire, mais que cette troupe immense ne fut jamais rassemblée pour l'une ou l'autre expédition militaire<sup>60</sup>...

<sup>57</sup> LE BOHEC, *op. cit.*, p. 91. – Souvenons-nous qu'en automne de l'année 54 avant J.-C., César avait réparti géographiquement ses légions afin, notamment, d'éviter toute pénurie de blés.

<sup>58</sup> LE BOHEC, *op. cit.*, p. 84, 96.

<sup>59</sup> Ces chiffres ont été rassemblés par LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 267 : coalition des peuples envoyés à Alésia à la demande de Vercingétorix. – Il ne faut pas perdre de vue que les pertes des armées ennemis étaient tenues en compte pour assurer au général vainqueur un triomphe mérité : cf. MESLIN, *L'homme romain* (n. 24), p. 260 (d'après VALÈRE-MAXIME, II, 8 [ca 30 après J.-C.). – Cf. ci-dessous, n. 90.

<sup>60</sup> Cf. Ph. CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, Paris, 1980, p. 101-105, d'après les recherches de K.-F. WERNER. – À ces cavaliers venaient s'ajouter une masse de piétons comportant quelque 100 000 individus, étant bien entendu qu'à cette époque ce n'est plus le fantassin mais le cavalier lourd qui est désormais le fer de lance de l'armée.

Enfin, n'oublions pas non plus qu'une légion romaine comportait non seulement des hommes mais également des animaux (chevaux et mulets) qu'il était impérieux de nourrir. Or on sait, pour reprendre les termes d'un des meilleurs spécialistes de la chose militaire avant la mécanisation, que « le fourrage des chevaux [...] fera défaut très vite, car dès que le pays commence à s'épuiser, le fourrage est, à cause de son volume, ce qu'il y a de plus difficile à faire venir de loin et [que] le cheval supporte les privations beaucoup moins bien que l'homme »<sup>61</sup>.

Cela revient à dire, finalement, qu'à la tête d'une armée de conquête, César devait pouvoir compter sur un nombre d'hommes « idéal », nous voulons dire un nombre qui puisse répondre, aussi harmonieusement que possible à trois critères : l'efficacité, la mobilité et le ravitaillement. Ce n'est pas tant la masse humaine qui permit la conquête de la Gaule : c'est l'organisation de l'armée romaine, son entraînement, ses capacités de manœuvre, son efficacité au combat et sa discipline, aux ordres d'un chef de génie<sup>62</sup>.

À toutes ces considérations, ajoutons le fait que César précise que la forteresse d'Atuatuca, installée au cœur même d'un pays antérieurement soumis par une nation voisine, celle des Atuatiques, était un *castellum*<sup>63</sup>, terme dont le sens technique est précis et qui, contrairement au mot *oppidum*, désigne une position fortifiée de dimension réduite, affectée essentiellement à un usage militaire et, ajouterons-nous, administratif<sup>64</sup>.

Pour toutes ces raisons, le site de Limbourg peut donc parfaitement répondre aux données transmises par César. Et puisque nous évoluons présentement dans l'univers des chiffres, prenons même l'« option » d'un autre calcul, fondé sur d'autres bases : on a estimé que dans les camps de César on logeait 516 hommes à l'hectare<sup>65</sup>. Si l'on tire parti de ces chiffres pour les appliquer au site du *castellum* de Limbourg, dont l'étendue voisinait les 5 hectares, on obtient le nombre de 2580 hommes, ce qui correspond à nos propres estimations...

---

<sup>61</sup> Karl von CLAUSEWITZ, *De la guerre*, trad. D. Naville, Paris, 1955, p. 379.

<sup>62</sup> Voir l'étonnant discours de César à ses légions, dans lequel il souligne l'importance du courage mais aussi les vertus de la discipline, sous l'autorité d'un général auquel revient la vision tactique et stratégique : *B.G.*, lib. VII, ch. 52, p. 247-248. – Cf. également LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 81-115, 296-300, 477-480. – Ci-dessus, n. 32.

<sup>63</sup> Tel est bien le terme retenu par César : *B.G.*, lib. VI, ch. 32, p. 198.

<sup>64</sup> Cf. LE BOHEC, *L'armée romaine* (n. 21), p. 168. – Id., *La guerre romaine* (n. 5), p. 203.

<sup>65</sup> REDDE, *Alésia* (n. 26), p. 148.

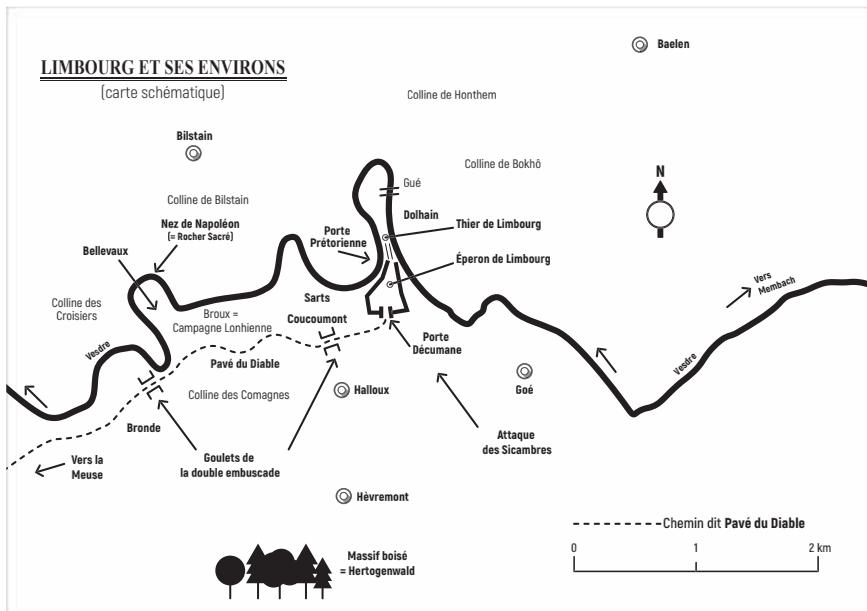


Fig. 2 – Limbourg et ses environs. © Jean-Louis Kupper.

Nous achèverons ces réflexions en observant que la configuration d'Atuatuca, avec ses deux seules portes, correspond au camp A édifié par César devant Alésia ! Avec ses 2,3 hectares, ce camp épousait parfaitement les courbes de niveau et comportait, lui aussi, deux portes disposées selon un axe nord-sud<sup>66</sup> (fig. 2).

\*\*\*

Venons-en, à présent, à la bataille proprement dite, qui fut entamée par une double embuscade.

É. Harroy imaginait que l'armée romaine avait quitté la forteresse par la porte nord, qu'elle avait ensuite emprunté, pour gagner la vallée, l'actuel « thier de Limbourg », qu'elle avait suivi la Vesdre et la « passe » du lieudit

<sup>66</sup> REDDE, *op. cit.*, p. 158-161. – Le constat est identique à Cugnon : 6 ha 25 a de superficie et deux portes. Cf. ci-dessus, n. 10.

actuel Haut-Fourneau, s'était engagée dans la Campagne Lonhienne et le vallon de Bellevaux, avant même d'être simultanément « bloquée » par l'escarpement de Bellevaux et la « passe » du Haut-Fourneau<sup>67</sup>. Cet itinéraire ne nous semble pas imaginable : il obligeait, en effet, l'ensemble de l'armée romaine à se mettre immédiatement en réel danger, à la merci des hauteurs, sur toute la longueur de sa colonne, au risque d'être entièrement capturée, comme dans une nasse. Quel chef militaire, même médiocre, aurait commis pareille folie, en se jetant volontairement dans la gueule du loup !

En réalité, l'itinéraire le plus approprié – s'il en fut – était la « route de la Vesdre » qui courait au sud de la rivière, en évitant, autant que faire se pouvait, le fond même de la vallée.

Cette « route », qui a subsisté jusqu'à nos jours, quittait le promontoire de Limbourg par le sud, puis prenait la direction ouest, suivant l'ancien chemin de Verviers dénommé, de manière pittoresque, « Pavé-du-Diable », dénomination qui atteste les origines gallo-romaines de cet antique chemin<sup>68</sup>, qui s'étire, non pas sur la crête des Comagnes, qui le domine vers le sud, mais à mi-pente, entre cette même crête et le cours de la Vesdre. Par cette « route de la Vesdre », l'armée romaine s'efforçait de rejoindre la vallée de la Meuse, puis de remonter ce fleuve jusqu'à Namur pour enfin, par la vallée de la Sambre, rejoindre le pays des Nerviens et le camp de Cicéron. C'était l'itinéraire le plus simple, le moins dangereux, – puisqu'il contournait par l'ouest le massif boisé de l'Ardenne –, sinon le plus rapide.

Toutefois, ce « Pavé-du-Diable », à seulement deux kilomètres du camp, ne comportait pas moins de deux passages délicats. Le premier est situé à 600 mètres : le chemin s'enfonce alors entre deux collines dans une

---

<sup>67</sup> Voir notre plan. – L'avant-garde aurait été bloquée au moment où elle voulait sortir de la cuvette de Bellevaux, tandis que l'arrière-garde aurait été attaquée à près de 2 kilomètres en amont, à l'endroit où la rivière forme un coude.

<sup>68</sup> A. BOILEAU, *Toponymie dialectale germano-romane du nord-est de la province de Liège*, Paris, 1971, p. 196, 218. – A. VINCENT, *Que signifient nos noms de lieux ?* Bruxelles, 1947, p. 50, 74. – O. LATTEUR, *La perception d'une chaussée romaine au cours de la première modernité : le cas de la voie Bavay-Tongres (1560-1660)*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 93, 2015, p. 233-235, 238, 240 : l'imagination populaire attribua au diable certaines constructions antiques remarquables. – A. THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg* (n. 50), t. II, 1908, p. 257. – Sur l'importance historique de cette « route », dont l'existence remonte sans doute à l'Antiquité, cf. von VEITH, *Das alte Wegenetz* (n. 45), p. 100. – J.-L. KUPPER, *Les origines du duché de Limbourg-sur-Vesdre*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 85, 2007, p. 615 et n. 29 (avec mention des travaux de J. MERTENS, A. DESPY-MEYER et A.-M. DEFIZE-LEJEUNE). – Notre plan ici-même.

sorte de goulet d'étranglement<sup>69</sup>. C'est à cet endroit précis, à ce qu'il nous semble, au pied du Coucoumont, que l'arrière-garde de la colonne romaine fut attaquée ; le second passage difficile se dresse à 1,5 kilomètre plus loin : le Pavé-du-Diable plonge dans le ravin du ruisseau dit Hotjory<sup>70</sup> qui se jette dans la Vesdre à cet endroit même, avant de remonter brusquement la pente pour rejoindre le sommet du plateau dénommé Bronde<sup>71</sup> : cette dernière déclivité, très brusque et très forte, est sans doute l'endroit même où l'avant-garde romaine aurait été arrêtée dans son ascension. Entre les deux points de l'agression ennemie, la distance est d'environ 1,5 kilomètre<sup>72</sup>. La colonne romaine, dont la tête ne pouvait voir la queue, était à ce moment surplombée, sur toute sa longueur, par la couverture boisée qui couvrait, vers le sud, le sommet de la longue colline des Comagnes sur laquelle les guerriers éburons, à ce qu'il semble, s'étaient embusqués. Coincée de part et d'autre, immobilisée à mi-pente, la colonne romaine, encombrée par ses bagages, est alors bousculée vers la vallée, vers l'actuelle Campagne Lonhienne, qui était alors apparemment bien dégagée par ses espaces agricoles et par ses zones marécageuses, dans lesquels l'armée agressée pourra former un cercle défensif, avant qu'elle ne se fasse massacer en fin de journée<sup>73</sup>.

Sur le flanc nord de cette vaste vallée surgit un impressionnant rocher, vraisemblablement un vénérable « rocher sacré », actuellement dénommé le Nez-de-Napoléon<sup>74</sup>, au sommet duquel on pourrait installer un poste

<sup>69</sup> Au lieu-dit Coucoumont : THISQUEN, *op. cit.*, t. II, p. 266.

<sup>70</sup> THISQUEN, *op. cit.*, t. II, p. 260.

<sup>71</sup> Ou encore Campagne de Bronde. Probablement même étymologie que *brand* « lieu boisé défriché par le feu » : BOILEAU, *Toponymie dialectale* (n. 68), p. 24 ; donc lieu certainement boisé du temps de César, qui précise : *conlocatis insidiis bipertito in silvis oportuno atque occulto loco*, B.G., lib. V, ch. 32, p. 154.

<sup>72</sup> Selon LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 103, une légion en marche pouvait occuper un espace de 3 à 4 kilomètres. Une fois encore, on se trouve ici en présence d'un calcul approximatif.

<sup>73</sup> Bien que l'on soit dans une vallée, César ne mentionne pas de cours d'eau ! C'est normal. La Vesdre, avant la construction des barrages de la Gileppe (1875) puis d'Eupen, ne dépassait pas, en été, la profondeur de 0,20 mètre : or, en automne 54 avant J.-C., on sortait d'une période de sécheresse. La rivière ne joua donc aucun rôle lors du combat et César, sachant faire la part de l'essentiel et de l'accessoire, ne vit pas la nécessité d'en faire mention. Cf. Ph. VANDER MAELEN, *Dictionnaire géographique de la province de Liège*, Bruxelles, 1831, p. 223. – HARROY, *Les Éburons à Limbourg* (n. 46), p. 79-80. – La partie ouest de la Campagne Lonhienne porte, de nos jours, le nom de Broux, qui désigne une zone marécageuse. Cf. *Carte topographique de Belgique*, 43/5-6, *Limbourg-Eupen*, 3<sup>e</sup> éd., Bruxelles, 1990 (1/25.000<sup>e</sup>). – VINCENT, *Noms de lieux* (n. 68), p. 29-30. – BOILEAU, *Toponymie dialectale* (n. 68), p. 27, 226, 286.

<sup>74</sup> C'est apparemment ce rocher remarquable – qui fut peut-être l'objet d'un culte païen – qui donna son nom au village de Bilstein (= *Bil-stein*, germ. « pierre saillante ») qui le surplombe vers le nord-est. Cf. J. HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986, p. 19. –

d’observation exceptionnel qui permettrait, d’un seul coup d’œil, de parcourir la totalité du champ de bataille, depuis la colline du Coucoumont jusqu’au raidillon de Bronde. C’est de cet emplacement qu’Ambiorix, dont César nous dit qu’il était visible de loin, aurait « coordonné », usant de signaux appropriés, l’ensemble des opérations<sup>75</sup>. C’est également à cet endroit qu’il aurait « accueilli » le légat Sabinus et ses compagnons avant de les faire massacer.

Les quelques survivants du désastre d’Atuatuca, armés d’un courage qui leur sauva la vie, rejoignirent, souvenons-nous, le camp de Labiénum sur la Semois. Cela revient à dire qu’ils renoncèrent à l’itinéraire initial qui les aurait dirigés vers Cicéron. Ce nouveau choix était sage et logique : en quittant la forteresse, les rescapés prirent la direction du sud-est – par l’actuelle Hertogenwald et les alentours des villages de Jalhay, de Stavelot et de Bastogne –, évitant tout d’abord les affres du champ de bataille jonché de cadavres et livré au pillage, puis profitant rapidement de la protection que leur offrait la couverture boisée de l’Ardenne.

\*\*\*

L’attaque des Sicambres qui eut lieu l’année suivante s’inscrit, elle aussi, remarquablement bien, sur la même scène de combat.

Les barbares ont donc traversé le Rhin aux alentours de Bonn et entamé le pillage du pays des Éburons, entre Rhin et Meuse. Chemin faisant, ils sont arrivés à trois heures d’Atuatuca, ce qui permettrait de les localiser, selon notre hypothèse, dans la région de Montjoie, au sud-est d’Aix-la-Chapelle, vers l’actuelle frontière belgo-allemande. Protégés du regard par les frondaisons qui s’étendaient jusqu’aux abords du camp romain<sup>76</sup>, ils surgirent des environs de Membach, Goé, Hèvremont et Haloux et se précipitèrent sur la porte Décumane – l’actuelle porte d’Ardenne –

---

BOILEAU, *Toponymie dialectale* (n. 68), p. 15. À quelques centaines de mètres du Nez-de-Napoléon, vers le nord-ouest, au lieudit « Rochers des menteurs », – toponyme qui évoque le mal et, peut-être, le paganisme –, sur une sorte d’esplanade, deux menhirs viennent d’être découverts, ce qui confirmerait le caractère sacré de l’endroit : G. WUIDART, *Les deux menhirs de Bilstein*, dans *Les carnets du passé*, n° 26, juin 2019, p. 14-17.

<sup>75</sup> [...] cum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, B.G., lib. V, ch. 36, p. 157. – Le champ de bataille de Teutoburg (en 9 après J.-C.) comportait lui aussi une hauteur (*tribunal*) d’où Arminius aurait harangué ses troupes avant la victoire. Cf. ci-dessous, n. 82.

<sup>76</sup> L’existence de ces frondaisons, tardivement déboisées, est attestée par le toponyme Sur-les-Sarts : THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg* (n. 50), t. II, p. 275.

qui occupait le point culminant de la forteresse<sup>77</sup>, d'où ils furent repoussés<sup>78</sup>. Quant aux légionnaires affectés à la « corvée blés », dans les collines dominant vers le nord-est la ville-basse de Dolhain, au pied de Limbourg<sup>79</sup>, ils seront en partie massacrés par les barbares qui, entretemps, avaient contourné le promontoire du camp. Le reste des légionnaires, plus chanceux et sans doute mieux aguerris, réussira néanmoins à rejoindre la forteresse en traversant les forces ennemis débandées puis en regagnant la porte nord du camp, ou porte d'En-bas, par l'actuel « thier de Limbourg ».

Ici encore, le récit de César se tient parfaitement ou, plus exactement, s'inscrit remarquablement dans le cadre géographique que nous avons choisi de prospecter minutieusement.

\*\*\*

La question qui se pose, à présent, est celle de la présence, sur le terrain, d'éventuels vestiges archéologiques, qui viendraient appuyer notre démonstration. En dehors, bien évidemment, du Pavé-du-Diable, dont il a été question, simple indice intéressant plutôt que témoignage quelque peu probant.

---

<sup>77</sup> La *porta decumana* est la seule porte qui soit explicitement citée dans le texte de César ; on sait qu'elle pouvait s'élever dans la partie haute du camp (*summo iugo collis*) ce qui, à Limbourg, correspondrait indiscutablement à la médiévale « porte d'En-haut » ou « porte d'Ardenne » : *B.G.*, lib. II, ch. 24, lib. VI, ch. 37, p. 64, 202. – THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg* (n. 50), t. I, p. 149-154. – Cela dit, le texte de César permet d'affirmer que la forteresse d'Atuatoca comportait au moins deux portes. Cf. *B.G.*, lib. VI, ch. 37, p. 202, lib. VI, ch. 42, p. 206 : *Aegre portas nostri tueruntur. – [...] quod paene ab ipso vallo portisque castrorum barbaros evertisset.* – Le *castrum* de Limbourg, du temps de César (?) tout comme aux époques médiévale et moderne, n'en comportait que deux : celle d'En-haut (sud) et celle d'En-bas (nord) [THISQUEN, *op. cit.*, t. I, p. 154-156], car le site en éperon barré n'offre pratiquement que ces deux seules possibilités. – Or on sait que les camps romains, antérieurs au règne de l'empereur Claude (41-54) pouvaient adopter des formes irrégulières (cf. REDDE, *Alésia* (n. 26), p. 161). Rien ne contraint donc ni Sabinus et Cotta, ni Cicéron de modifier amplement le site de la forteresse préexistante d'Atuatoca, ni de se soumettre, artificiellement et inutilement, aux canons du camp romain idéal flanqué de ses quatre portes. Les légats de César auraient donc adopté un plan simple et logique déjà présent : la *porta decumana* (protégée, selon la tradition, par la 10<sup>e</sup> cohorte), au sud, et la *porta praetoria*, au nord, reliées l'une à l'autre, par la *via praetoria* (actuelle place Saint-Georges).

<sup>78</sup> C'est à l'extérieur de cette même porte décumane que des marchands avaient dressé leurs tentes. Le site de Limbourg, au-delà de la porte d'En-haut, se prête parfaitement à ce type d'installation : *B.G.*, lib. VI, p. 37, p. 202. – Cf. ci-dessous, n. 31.

<sup>79</sup> Au nord-est de la boucle de la Vesdre, un massif de collines sépare la vallée du village de Baelen qui fut, à l'époque carolingienne, le centre du domaine royal auquel le promontoire de Limbourg appartenait. C'est vraisemblablement dans cet espace, dissimulé par ces mêmes collines, que les légionnaires étaient occupés à faucher les blés. Cf. J.-L. KUPPER, *Les origines du duché de Limbourg-sur-Vesdre* (n. 68), p. 614-617. – C'est à leur retour que les mêmes soldats se réfugièrent sur l'une ou l'autre de ces collines dominant la Vesdre, probablement celle de Honthem ou celle de Bokhô. Plus probablement celle de Honthem, puisque le toponyme Bokhô (= *Boekhout*) signifie « lieu boisé » (BOILEAU, *Toponymie dialectale* (n. 68), p. 336) et que cette colline qui, jusqu'à nos jours, a conservé en partie sa couverture forestière, fut probablement essartée tardivement. – Voir notre plan.

Pour ce qui est du site même d'Atuatuca, il convient de rappeler que le promontoire de Limbourg, du IX<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, a été aménagé, fortifié, remanié, démolî, creusé, reconstruit, dévasté par l'artillerie de Louis XIV et de Marlborough, détruit à coup de pioches et de mines... Il est peu de chances que de nombreux vestiges de fortifications du I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ aient subsisté, d'autant que les murailles d'Atuatuca étaient fort probablement constituées de *fossés*, de *levées de terre* et de *palissades* de bois. Cela dit, compte tenu des moyens raffinés dont les archéologues d'aujourd'hui disposent, il n'est pas impossible que l'on puisse obtenir l'un ou l'autre résultat intéressant<sup>80</sup>.

Quant au *champ de bataille*, l'actuelle Campagne Lonhienne, il présente l'avantage très appréciable, d'être resté pratiquement vierge jusqu'à nos jours et d'être, à l'heure actuelle encore, consacré à l'élevage et à la culture. Cela dit, on peut raisonnablement imaginer que les armes et les objets de valeur ont été récupérés par les vainqueurs au lendemain même des combats et que, dans les mois qui suivirent, les Romains, revenus sur les lieux avec César lui-même, aient procédé eux aussi au « nettoiement » du terrain et se soient pieusement préoccupés de la sépulture des morts<sup>81</sup>.

De ce point de vue, nous disposons d'un témoignage comparatif particulièrement intéressant. Souvenons-nous du désastre de Teutoburg, en terre germanique, au cours duquel les légions de Varus furent anéanties. Quelque six années après ce massacre, qui eut lieu en 9 après J.-C., les légions romaines, commandées par le célèbre Germanicus, revinrent sur place et firent la découverte des vestiges macabres du carnage. Ils procédèrent alors à l'inhumation des cadavres et, avec le respect qu'ils

<sup>80</sup> Le vrai bonheur serait de découvrir dans le secteur du rempart sud de Limbourg, c'est-à-dire à l'emplacement de la « barre » de l'éperon rocheux, sinon l'une ou l'autre trace d'un *murus gallicus*, formé d'un enchevêtrement de poutres bloquées par un remplissage de terre et de pierres (B.G., lib. VII, ch. 23, p. 226-227. Cf. LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p.142-145 et BRULET, dans *Les Romains en Wallonie* (n. 4), p. 28, 31) mais, à tout le moins, les traces d'un fossé surmonté d'une levée de terre et d'une palissade. – Qu'on ne vienne cependant pas exiger, comme preuve archéologique, une tuile romaine estampillée du chiffre 14, correspondant à la légion chargée, sous les ordres de Cicéron, de garder la forteresse d'Atuatuca en 53 avant J.-C. (THISQUEN, *Histoire de la ville de Limbourg* (n. 50), t. I, p. 18, avec réf.). Ce serait un anachronisme ! Au cours de la guerre des Gaules les soldats de César, et notamment ceux qui étaient cantonnés à Atuatuca, logeaient sous tente, *tabernacula* : B.G., lib. VI, ch. 38, p. 203. – Voir la reconstitution d'une tente romaine de l'époque (52 avant J.-C.), au départ d'un fragment de cuir conservé, dans REDDE, *Alésia* (n. 26), p. 160. – C'est seulement à partir de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. que les camps romains, construits désormais en dur, firent leur apparition : Y. LE BOHEC, *La guerre romaine* (n. 5), p. 321. – P. COSME, *L'armée romaine* (VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. – V<sup>e</sup> siècle après J.-C.), 2<sup>e</sup> éd., Paris, 2012, p. 153.

<sup>81</sup> Manquer à ce devoir eût été sacrilège. Cf. Al. DEYBER, dans *Alésia* (n. 3), p. 326.

prodiguaient habituellement aux défunts, ils « rendirent les honneurs » à leurs compagnons d’armes en les ensevelissant sous un *tumulus* que Germanicus, en personne, « inaugura » en déposant la première motte de gazon<sup>82</sup>.

On peut imaginer qu’il en fut de même à Atuatuca. Or, les vues obliques et plongeantes de la forteresse de Limbourg, au XVII<sup>e</sup> siècle, représentent avec précision, dans la partie nord de l’espace fortifié, près de l’entrée du château, un étrange monticule de terre qui pourrait être ou bien le reste d’une motte seigneuriale désaffectée, ou bien, pourquoi pas, un ancien *tumulus*<sup>83</sup>…

Pour en revenir au site de la Campagne Lonhienne, c’est-à-dire du champ de bataille proprement dit où furent effectivement découvertes jadis « des espèces de vieilles armes, des outils, des ascias, des boucles »<sup>84</sup>, qui ne firent malheureusement pas l’objet d’un inventaire scientifique, il est possible que des tranchées de fouilles méthodiques puissent apporter l’un ou l’autre résultat, encore qu’il ne faille pas nourrir trop d’illusions, compte tenu du « nettoiement » du terrain par les Éburons puis par les Romains et de l’altération du sol à la suite de longs siècles d’exploitation agricole<sup>85</sup>.

\*\*\*

Nous terminerons cet exposé par quelques observations qui tiendront lieu de conclusions.

- 1) La relecture du texte de César, notre source écrite essentielle, nous constraint à rechercher Atuatuca et l’emplacement, tout proche, où une légion romaine et demie fut anéantie par les Éburons d’Ambiorix, quelque part entre la Meuse et le Rhin. Certainement pas à Tongres, située trop loin à l’ouest de la Meuse.
- 2) Si la cité de Tongres reçut le nom d’*Atuatuca Tungrorum*, c’est parce que la première partie du « doubleau » signifiait tout simplement, en langage local ou éburon, « forteresse » et que la seconde partie

<sup>82</sup> *Primum exstremo tumulo caespitem Caesar posuit, gratissimo munere in defunctos et praesentibus doloris socius* : TACITE, *Annales*, lib. I, ch. 61-62, éd. H. GOELZER, t. I, Paris, 1963, p. 46. – Cf. ci-dessus, n. 3.

<sup>83</sup> Voir sur ce point KUPPER, *Les origines du duché de Limbourg-sur-Vesdre* (n. 68), p. 617, n. 39 (vue de 1632-1634) et le plan *ibid.*, p. 635, n°6.

<sup>84</sup> HARROY, *Les Éburons à Limbourg* (n. 46), p. 84 et 85.

<sup>85</sup> Nous partageons ici les appréhensions de DEYBER, *op. cit.* (n. 81), p. 327 et de REDDE, *Alésia* (n. 26), p. 186, 203.

évoquait les populations qui, désormais, occupaient l'espace de la nation éburonne quasiment anéantie et dispersée par l'impitoyable vengeance de César<sup>86</sup>. Située sur les marges de l'ancien territoire d'Ambiorix, sur la route fameuse, qui, désormais, établissait une liaison directe entre Boulogne-sur-Mer, Bavai et Cologne sur le Rhin, *l'Atuatuca Tungrorum*, chef-lieu d'une cité nouvelle, effaçant à jamais celle des Éburons, apparaissait sans doute, aux yeux du vainqueur romain, comme une forme de revanche voire de menace ou de provocation symboliques. César, lui-même, aurait applaudi à cette initiative ! On ne détruit d'autant mieux que ce que l'on remplace<sup>87</sup>.

3) Assez curieusement, voulant donner une description aussi précise et exacte que possible – typiquement militaire – des circonstances du drame de l'année 54 avant J.-C., sans omettre, au passage, de charger la responsabilité de ses lieutenants Cotta et surtout Sabinus, César nous a fourni non seulement des indications géographiques et topographiques précieuses, mais aussi des informations intéressantes sur les incontestables qualités guerrières d'Ambiorix. Ce dernier avait visiblement bien compris que, dans un combat en « rase campagne », les légions romaines, pourvu qu'elles disposassent donc d'un espace suffisant pour manœuvrer, jouissaient d'une incontestable supériorité. En revanche, en faisant usage de la ruse et, dès lors, en choisissant lui-même son champ de bataille, à savoir un lieu propice aux embuscades, Ambiorix, excellent spécialiste de la guérilla ou « petite guerre », à ce qu'il semble, s'arrogea ce jour-là une suprématie militaire écrasante<sup>88</sup>. Il est remarquable, comme nous l'avons constaté, que ce funeste scénario se soit renouvelé, en tous

---

<sup>86</sup> Le massacre de ses troupes à Atuatuca risquait non seulement de compromettre ses victoires en Gaule mais aussi, et surtout, sa position politique à Rome même, perspective inimaginable pour le très ambitieux César.

<sup>87</sup> Il est bien évident que César entendait « anéantir la race [des Éburons] et leur nom même » (*stirps ac nomen civitatis tollatur*) : *B.G.*, lib. VI, ch. 34, p. 200. – La création de la « cité des Tongres », au début de l'Empire, relèverait de la même logique et du même état d'esprit : Auguste ne pouvait faire autre chose que respecter, sur ce point, la volonté de son grand-oncle César, à qui il devait tout. La survivance du seul nom de la nation éburonne était donc inconcevable. Cf. LOICQ, *La civitas Tungrorum* (n. 38), p. 34. La fondation de Tongres s'expliquerait aussi, en partie, par la volonté politique d'étouffer les lieux de culte et les symboles du pouvoir local. Cf. J. SCHEID, *Aspects religieux de la municipalisation...*, dans *Cités, municipes, colonies...* (n. 38), p. 416-417.

<sup>88</sup> Les qualités « tactiques » d'Ambiorix, homme de guerre rusé renonçant à la guerre « à la romaine » au profit de la guérilla, ont été bien mises en évidence par Fl. ULRIX, *Ambiorix, roi des Éburons, l'adversaire redouté de César*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 105, 1993, p. 5-43.

points, soixante ans plus tard, pour le malheur des légions de Varus, ce dernier n'ayant visiblement pas tiré les leçons de la défaite de Sabinus et Cotta pourtant fort bien décrite et expliquée par César dans sa *Guerre des Gaules*. Au demeurant tel fut bien le message que ce dernier entendit délivrer et le sens qu'il entendit donner à sa propre expression *alia ratio*, traduisez : « l'autre tactique » ou « les nouvelles méthodes de combat »<sup>89</sup>.

- 4) L'étude du cas particulier qu'est celui de l'*Atuatuca castellum* de César, nous a amené à nous poser des questions intéressantes en matière d'histoire militaire. Il s'agit tout d'abord de l'évaluation du nombre d'hommes. La matière est bien loin d'être neuve. En l'absence de dénombrements précis, la tendance dominante porte souvent vers l'exagération, qu'il s'agisse des événements de la période médiévale ou, pour ce qui nous concerne, de ceux de l'Antiquité. D'autant que pour les Anciens les chiffres élevés étaient le reflet du prestige et de la gloire « triomphale ». Or sur ce point, l'esprit de César, dont l'*ego* n'était guère effacé et la perspective du triomphe en vue, est porté à multiplier le nombre des victimes qu'elles soient trucidées par ses armées ou vendues comme esclaves<sup>90</sup>. Qu'ils demeurent peu ou mal connus, les chiffres sont souvent irritants pour l'historien, contraint de multiplier les suppositions, tout en évitant l'écueil des exagérations et sans pour autant opter pour une modération excessive. Le juste milieu, le raisonnable et le vraisemblable sont, il est vrai, des notions difficilement saisissables.
- 5) Lorsque nous évoluons dans le domaine des hypothèses, dans celui du plausible ou du concevable, il est parfois très rassurant de faire appel à la comparaison : nous voulons parler de la méthode

<sup>89</sup> *B.G.*, lib. III, ch. 28, t. I, p. 93. – César fait également usage de l'expression *novae bellandi rationes* : F. GAFFIOT, *Dictionnaire illustré latin-français*, Paris, 1934, p. 1314, col. 1. – Cf. LE BOHEC, *César chef de guerre* (n. 1), p. 211, 236. – Assez curieusement, à Teutoburg, ce fut le vainqueur du combat, le German romainisé Arminius, qui semble avoir correctement tiré les enseignements de la victoire d'Ambiorix. Tout se passe donc comme si Arminius, formé et éduqué à Rome, avait eu connaissance des leçons de tactique militaire contenues dans l'œuvre de César et les avait opportunément appliquées... – En 235 de notre ère, au cours d'une « guerre de forêt », l'armée romaine, qui avait visiblement assimilé les codes de ce type de combat, remporta contre les barbares sur le Harzhorn, en Basse-Saxe, une victoire décisive. Cf. J.-L. VOISIN, *La légion perdue de Germanie*, dans *Le Figaro. Histoire*, n°22, oct.-nov. 2015, p. 106-112.

<sup>90</sup> En 57 avant J.-C., par exemple, César affirme avoir massacré 4000 Atuatiques et, par surcroît, vendu 53 000 d'entre-eux comme esclaves ! *B.G.*, lib. II, ch. 33, t. I, p. 70. – À propos des chiffres, REDDE, *Alésia* (n. 26), p. 148 constate, avec un brin de fatalisme : « Il se peut qu'ils soient exacts, comme il se peut qu'ils ne le soient pas, conformément à une habitude constante dans l'Antiquité : un grand chiffre indique une grande masse d'hommes et César est loin d'être le seul à procéder ainsi. » – Cf. ci-dessus, n. 59.

« typologique », fondée sur l’existence de systèmes et de schémas. Toutefois, cette méthode « structuraliste », aussi précieuse quelle puisse être, de temps à autre, dans l’élaboration des conjectures, peut parfois atteindre rapidement ses limites. Ainsi en est-il, de notre point de vue, du problème de la configuration des camps romains. Le plan quadrangulaire, coupé par deux axes de circulation se croisant à angles droits et débouchant respectivement sur quatre portes invariablement dénommées prétorienne, décumane, principale gauche et principale droite, ce plan normatif et géométrique a certainement existé dans la réalité, mais a souvent été adapté à la configuration et aux courbes du terrain, *a fortiori* dès lors qu’une armée romaine, comme à Atuatuca, prenait ses quartiers dans l’espace d’une forteresse préexistante. Favorable aux structures symétriques, le génie romain, dès lors que les besoins militaires l’imposaient, n’a jamais manqué de céder le pas à une autre forme de génie : celui de l’économie du temps et du travail et de la réalité topographique. Au demeurant, on observera, ce qui sera de nature à nous rassurer entièrement sur ce point, que toutes les particularités non « canoniques » que nous avons constatées à Limbourg, se retrouvent, point par point et au même moment, à Cugnon sur la Semois ou encore à Alésia<sup>91</sup>.

- 6) Au terme de nos recherches, nous pensons que l’adéquation entre, d’une part, l’espace géographique et topographique retenu et, de l’autre, le texte de la *Guerre des Gaules*, est quasi parfaite. Cette constatation nous paraît d’autant plus significative que César, en militaire et « expert » qu’il était, a sans aucun doute parcouru le champ de bataille de long en large pour mieux apprécier les circonstances de la catastrophe dont il nous a donné une description remarquablement précise.
- 7) La vengeance de César fut terrible : il n’envisagea pas moins que l’anéantissement des Éburons dont il voulait faire disparaître de la carte la « cité » tout entière<sup>92</sup>. Blessé à vif, meurtri dans son orgueil, fragilisé militairement en Gaule et, qui plus est, politiquement à Rome, voyant même, à la limite, son légitime triomphe lui échapper, il se montra impitoyable<sup>93</sup>. Quant à Ambiorix, traqué sans relâche

---

<sup>91</sup> Cf. ci-dessus, n. 10 et n. 66.

<sup>92</sup> Cf. ci-dessus, n. 87.

<sup>93</sup> La destruction du pays des Éburons par les armées de César se fit avec une obstination et un acharnement incroyables : *B.G.*, lib. VI, ch. 29-31, 34, 43, lib. VIII, ch. 24-25, p. 196-197, 200, 206-207, 300.

par les hommes de César dans les profondeurs boisées de l’Ardenne, mais aidé par sa remarquable connaissance du pays et des lieux, il ne tombera jamais entre les mains de son ennemi. Les subterfuges incessants et répétés d’Ambiorix, qui « trouvait des cachettes ou des bois épais qui le dérobaient et, à la faveur de la nuit, gagnait d’autres contrées dans une direction nouvelle »<sup>94</sup>, Ambiorix, personnage qui fut, tout en étant suivi par son peuple, animé par une folle audace, – ce qu’attestèrent, à tout le moins, les dramatiques événements ultérieurs – se serait bientôt métamorphosé en personnage de légende. C’est que l’insaisissable roi des Éburons concentrerait sur sa tête tous les ingrédients propres à le transfigurer dans la conscience populaire. Si tant est qu’il soit bien vrai, qu’avec ses quatre inséparables compagnons d’armes, il ait été à l’origine de la légende des quatre fils Aymon, ceux-là mêmes qui, des siècles plus tard, dans cette même forêt d’Ardenne, échappèrent à la traque des rabatteurs de l’empereur Charlemagne<sup>95</sup>.

## ANNEXE

### ***LES CAMPS DE SABINUS ET COTTA, DE CICÉRON ET DE LABIÉNUS***

Les distances, calculées en milles ou en kilomètres, séparant les camps de Cicéron, de Labiénum et celui d’Atuatuca, ont passionné les historiens, d’autant plus que ces trois mesures semblaient de nature à faciliter les différentes identifications.

En réalité, cette méthode mathématique est loin d’être évidente, puisqu’on se trouve en présence d’une structure triangulaire, chaque angle correspondant à l’un des emplacements cherchés et chacun de ces emplacements n’étant pas localisé avec certitude…

<sup>94</sup> [...] *ille latebris aut saltibus se eriperet et noctu occultatus alias regiones partesque peteret* ; B.G., lib. VI, ch. 43, p. 206-207.

<sup>95</sup> Hypothèse « très hardie mais bien curieuse » formulée par l’érudit A. PIERRET, *L’origine de la légende des Quatre fils Aymon*, dans *La Vie Wallonne*, t. 15, 1934-1935, p. 165-178. – Cf. F. ROUSSEAU, *Les Carolingiens et l’Ardenne* (1962), réimpr. Id, *À travers l’histoire de Namur, du Namurois et de la Wallonie...*, Bruxelles, 1977, p. 263 (207), n. 1. – M. DUBUSSON, dans *Histoire de la Wallonie...*, éd. B. DEMOULIN et J.-L. KUPPER, Toulouse, 2004, p. 63. – Cf. ci-dessus, n. 12.

À ce problème s'ajouteraient celui des « pas » (*passus*), donc celui des « milles » (*milia passuum*) : romains ou gaulois ?

Retenons sur ce point précis, la première solution, qui est la plus obvie, puisque César s'adressait à un public romain, qui n'avait que faire des mesures gauloises, et à des légions qui devaient, quant à elles, marcher sur le même « pas ». Cicéron se trouvait donc à 50 000 pas d'Atuatuca, soit 75 kilomètres environ, et Labiénus « un peu plus loin », disons 60 000 pas, soit quelque 90 kilomètres (*B.G.*, lib. V, ch. 27, p. 151).

César nous donne également la distance séparant le camp de Cicéron de celui de Labiénus, éloignés l'un de l'autre de 60 000 pas, soit 90 kilomètres (*B.G.*, lib. V, ch. 53, p. 168-169). Enfin, César se targue d'avoir veillé à ce que les trois camps ne soient pas séparés l'un de l'autre de plus de 100 000 pas, soit 150 kilomètres, de telle sorte, semble-t-il, qu'ils puissent se porter mutuellement secours (*B.G.*, lib. V, ch. 24, p. 148). Si l'on mesure ces mêmes distances, sur une carte, à vol d'oiseau, donc de manière théorique, on obtient les résultats suivants (voir notre carte : Atuatuca-Binche = 128 kilomètres ; Atuatuca-Cugnon = 106 kilomètres ; Binche-Cugnon = 100 kilomètres (voir les identifications proposées n. 9-10, 44). En dehors de l'approximation inévitable des « calculs » de César (nous sommes au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. et non pas au XVIII<sup>e</sup> siècle après J.-C. !), on constatera que la distance Atuatuca-Cugnon devait, à l'époque de la guerre des Gaules, paraître beaucoup plus longue que dans la réalité puisqu'il fallait franchir les nombreux obstacles de la forêt d'Ardenne. Quoi qu'il en soit, l'idée exprimée par Sabinus de rejoindre, au départ d'Atuatuca, les camps de Cicéron ou celui de Labiénus dans les deux jours (*B.G.*, lib. V, ch. 30, p. 153), surestime peut-être quelque peu les possibilités physiques des légions romaines (30 kilomètres par jour, cf. n. 18), mais reste néanmoins dans les limites du possible. Par ailleurs, le triangle Atuatuca/Limbourg, Binche et Cugnon, correspond au schéma proposé par César et reflète une réalité stratégique : la « triangulation » d'un vaste espace, en vue de mieux contrôler ce dernier, compte tenu de la pénurie annonaire et des indispensables liaisons entre les trois camps. Résumons-nous : le triangle que nous proposons est compatible avec les données de la *Guerre des Gaules*, compte tenu des inéluctables imperfections métrologiques. C'est bien là l'essentiel.



# UNE SIXIÈME TOMBE SOUS TUMULUS À OMAL ?

par Jean-Luc SCHÜTZ<sup>1</sup>, Steven SAVERWYN<sup>2</sup> et Louise DECQ<sup>3</sup>

## INTRODUCTION

Le matériel archéologique que nous décrivons dans cet article provient d'une riche sépulture à incinération gallo-romaine, peut-être une tombe sous tumulus, mise au jour de manière fortuite à Omal (Geer, province de Liège), en juin 1862. Malgré l'ancienneté de la découverte, ce dépôt funéraire n'avait encore jamais fait l'objet d'une étude détaillée ; les données recueillies lors de la trouvaille étant très lacunaires et la composition exacte du mobilier funéraire étant incertaine<sup>4</sup>. La présence d'un bassin de toilette en bronze et d'éléments de quincaillerie en alliage cuivreux appartenant à un petit coffret indique qu'il s'agit d'une sépulture féminine qui, d'après la composition de son mobilier funéraire, se situerait à la fin du Haut-Empire, dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle.

---

Nous remercions Charlotte Durande et Marc Verpoorten pour les clichés du matériel archéologique, ainsi que Marco Quercig (Fédération des Archéologues de Wallonie et de Bruxelles) pour l'illustration graphique du mobilier de la tombe. Nous exprimons toute notre gratitude à Fabienne Vilvorder, collaboratrice scientifique au Centre de recherches d'archéologie nationale (UCLouvain) pour la relecture de cet article et pour l'aide apportée dans l'identification des céramiques (examen des pâtes au binoculaire). Que Frédéric Hanut, archéologue attaché à l'Agence wallonne du Patrimoine et Annick Lepot, conservatrice du Musée archéologique de Namur trouvent l'expression de notre reconnaissance pour leurs observations et remarques judicieuses relatives à la typologie des céramiques. Merci aussi à Peter Cosyns, archéologue à la VUB, pour son avis éclairé sur la typologie des verres ; en particulier sur celle des fragments d'assiettes/coupes en verre à marli oblique.

<sup>1</sup> Conservateur – Département d'Archéologie – Le Grand Curtius.

<sup>2</sup> Collaborateur scientifique – Département Laboratoires – Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA/KIK).

<sup>3</sup> Collaboratrice scientifique – Département Laboratoires – Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA/KIK).

<sup>4</sup> Un lot de tessons – surtout des fragments de céramiques engobées et métalquescentes – a été joint, sans discernement, aux pièces constituant le dépôt funéraire de la tombe lors de la remise des objets à l'Institut archéologique liégeois. Comme plusieurs petits fragments d'allure néolithique font partie de ce lot, il doit manifestement s'agir de pièces recueillies hors contexte, à proximité de la sépulture que nous étudions ici. Puisque ces tessons ne sont pas catalogués au registre d'inventaire du musée, nous avons décidé de ne pas en tenir compte dans cette étude. La problématique relative à la composition exacte du mobilier funéraire est aussi évoquée en avant-propos à l'étude du matériel archéologique de la tombe.

## SITUATION TOPOGRAPHIQUE

Le village d’Omal (commune de Geer, arrondissement de Waremme) est situé au cœur de la Hesbaye liégeoise, à six kilomètres au sud-ouest de Waremme. Cette localité rurale implantée au nord-ouest de la province de Liège (fig. 1) est limitée au nord par le village de Darion, au nord-ouest par celui de Ligney, au sud par le village de Waleffe-Saint-Georges et à l’est par celui de Termogne (Faimes) (fig. 2). La Fausse Geer ou ruisseau d’Omal, premier affluent du Geer, y prend sa source.



Fig. 1 – Situation d’Omal dans la province de Liège.  
© Ville de Liège.

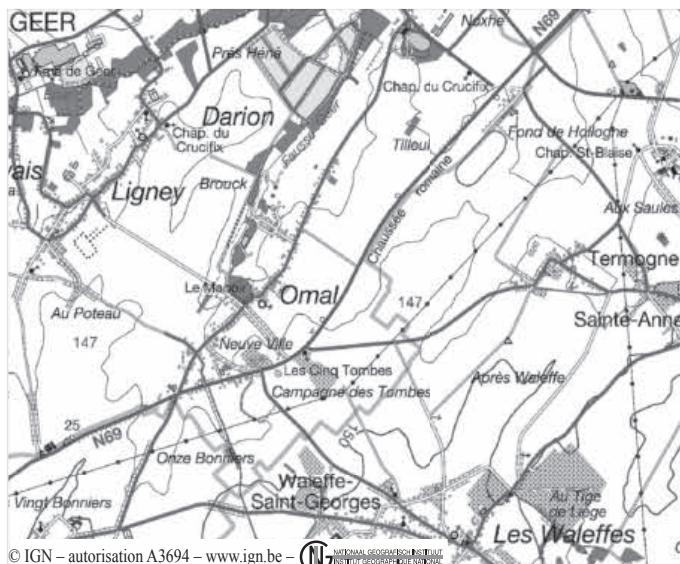


Fig. 2 – Extrait d’une carte IGN au 1:50000  
de la région de Braives-Geer-Faimes.

## CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE

La commune de Geer présente une grande densité de sites archéologiques surtout concentrés dans les localités de Darion, Hollogne-sur-Geer, Lens-Saint-Servais et Omal. Parmi les sites préhistoriques de grande importance figurent le gisement moustérien de plein air des sablières *Kinart*<sup>5</sup> et *Stouvenakers* à Omal, les sites rubanés d’Omal<sup>6</sup> et le village rubané fortifié de Darion *Colia*. Des structures protohistoriques essentiellement datées de l’Âge du Fer ont également été découvertes dans ces diverses localités.

La voie romaine Bavay-Tongres-Cologne qui traverse longitudinalement la Hesbaye est encore en grande partie utilisée aujourd’hui<sup>7</sup>. À Omal, cette route antique qui passe au sud du village, au lieu-dit *Campagne des Tombes*, est bordée de cinq tumulus : quatre alignés au nord de la voie et un cinquième isolé au sud. Ces tertres et leurs abords, classés comme monument et site depuis le 20 novembre 1984 sont inscrits, comme site, sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de Wallonie depuis le 6 octobre 2016. Seuls les tumulus 1 et 3, fouillés par le comte Georges de Looz-Corswarem en 1876, ont conservé leur mobilier funéraire qui suggère une datation de ces tombes dans le dernier tiers du II<sup>e</sup> siècle. Le territoire communal de Geer abritait autrefois le tumulus de Ligney<sup>8</sup> (milieu du II<sup>e</sup> siècle), nivelé vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Des vestiges d’habitats gallo-romains ont aussi été mis à découvert sur le territoire communal de Geer, comme par exemple les dépendances d’une *villa* romaine à Darion-*Colia*<sup>9</sup> – située à environ 700 mètres au nord des tumulus d’Omal – ou l’habitat rural de *Sainte-Marie-Vau* à Omal<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> Au moins 50 000 artefacts ont été exhumés à la *Sablière Kinart* lors de la campagne de fouilles menée en 1941 sous la direction d’Hélène Danthine. Communication personnelle de Dominique Bonjean, directeur-conservateur du Centre archéologique de la grotte Scladina (Sclayn, Namur), auteur d’un mémoire sur l’industrie lithique de ce gisement mise au jour à l’occasion de ces fouilles (BONJEAN 1990).

<sup>6</sup> Le matériel archéologique abondant mis au jour à Omal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, à proximité des tombes romaines (gisements des Tombes et du Vicinal), est conservé au Grand Curtius à Liège. Des fosses rubanées ont aussi été découvertes à Omal lors de fouilles de sauvetage menées rue Jules Stiernet, en 1978-1979 (CAHEN & VAN BERG 1981) et en 1995 (JADIN *et al.* 1998).

<sup>7</sup> Il s’agit de la route nationale 69, aussi appelée « Chaussée Romaine ».

<sup>8</sup> Le mobilier funéraire de ce tumulus, acheté par l’Institut archéologique liégeois le 4 mai 1865 (ancienne collection Davreux), est conservé au Grand Curtius.

<sup>9</sup> JADIN *et al.* 1989, p. 61.

<sup>10</sup> HERINCKX 2008, p. 410.

Ces sites de la cité des Tongres se situaient à quelques kilomètres seulement de l’agglomération routière des Sarrasins à Braives identifiée hypothétiquement au *vicus* de *Perniciacum-Pernaco*<sup>11</sup>.

Plusieurs sépultures mérovingiennes ont été découvertes en 1866 à Darion, sous le chœur subsistant de l’ancienne église tardo-gothique<sup>12</sup>. À Omal, des prospections de surface menées en 1971 par la Société d’archéologie et d’histoire de Waremme ont permis la découverte de la nécropole mérovingienne de *Sainte-Marie-Vau*. Les deux cent trente-six tombes exhumées situent l’utilisation de la nécropole entre la fin du VI<sup>e</sup> siècle et le milieu du VII<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>13</sup>.

## HISTORIQUE DE LA DÉCOUVERTE

Dans sa monographie *La Hesbaye – Promenades en zig-zag à la recherche d’objets d’antiquité et moyen-âge* parue à Liège en 1862, Albert d’Otreppe de Bouvette (1787-1875), président de l’Institut archéologique liégeois (IAL) annonce qu’une découverte d’objets d’antiquités d’un grand intérêt vient d’être faite à Omal, près de la Chaussée-des-Romains, à peu de distance des quatre tumulus groupés<sup>14</sup>.

À la fin du mois de juin 1862, des ouvriers qui extrayaient le sable d’une petite carrière exploitée par Alexandre Thirion, cultivateur propriétaire à Omal, ont mis au jour à environ deux mètres de profondeur, parmi des couches de cendres, d’os brûlés et de charbons<sup>15</sup>, le riche mobilier funéraire d’une sépulture antique. Le président de l’IAL, averti de cette découverte fortuite par Jean Baptiste Polet, bourgmestre du village et beau-frère de l’exploitant de la sablière, se rendit aussitôt sur les lieux afin de vérifier et de constater les faits<sup>16</sup>. L’information de la découverte

<sup>11</sup> BRULET & VILVORDER 2008, p. 390.

<sup>12</sup> Le mobilier funéraire de ces tombes (fibule gypaète, perles en pâte de verre et en ambre, fragment d’une plaque ajourée en os, fragments d’urnes en terre cuite et restes de scramasaxes et de couteaux en fer), conservé au Grand Curtius, fut donné à la Ville de Liège en décembre 1910 par le chanoine Joseph Gaillard, ancien curé de Geer (SERVAIS 1911, p. 7).

<sup>13</sup> MOUREAU 1997, p. 443.

<sup>14</sup> OTREPPE DE BOUVETTE 1862, p. 103-106.

<sup>15</sup> SCHUERMANS 1865, p. 427.

<sup>16</sup> OTREPPE DE BOUVETTE 1862, p. 104.

d’Omal fut relayée par le magistrat et archéologue Henri Schuermans<sup>17</sup> (1825-1905) dans son article sur les tumulus de Fresin (Vorsen) publié en 1863<sup>18</sup>.

Le mobilier funéraire recueilli, obtenu par le président de l’Institut au moyen de cadeaux qu’il fit aux propriétaires de l’exploitation<sup>19</sup>, fut inventorié et intégré aux collections du musée<sup>20</sup> au début du mois de juillet 1862 par le conservateur en place, le docteur Joseph Alexandre<sup>21</sup>.

## UNE TOMBE SOUS TUMULUS ?

Les quelques renseignements récoltés sur place par Albert d’Otreppé de Bouvette et Henri Schuermans fournissent des données succinctes sur l’orientation de la tombe et sur la disposition du mobilier funéraire. La sépulture qui se situait *à quelques deux cents pas vers le sud des quatre tombes groupées* d’Omal était approximativement orientée nord-sud, comme ces dernières<sup>22</sup>. Les objets qui se trouvaient déposés dans une fosse étaient *rangés sur deux lignes assez espacées*. D’un côté se trouvaient des poteries, de l’autre figuraient les récipients en alliage cuivreux. Au fond, le bassin de toilette en bronze reposait sur une légère couche de cendres et de résidus de charbon. Il contenait *des fragments de vases de couleur grise d’une pâte très fine*<sup>23</sup>.

<sup>17</sup> Ses premières publications archéologiques et ses premières fouilles (tumulus de Vorsen) remontent à l’année 1862 (RENARD 1905a, p. 327-328). À cette époque, il exerçait les fonctions de procureur du Roi à Hasselt. Henri Schuermans qui était aussi un épigraphiste de renom, fut par ailleurs nommé membre de la Commission de surveillance du Musée royal d’antiquités et d’armures de Bruxelles en 1879.

<sup>18</sup> SCHUERMANS 1863b, p. 125-126.

<sup>19</sup> Registre d’inventaire n° I, p. 8.

<sup>20</sup> À l’exception d’une petite lampe à huile en céramique engobée, qu’Alexandre Thirion se serait réservée (SCHUERMANS 1865, p. 429-430, n° XVII). Les informations fournies par Henri Schuermans sont à considérer avec prudence : dans un article paru en 1863, il indique que le seul objet qui n’a pas été remis au musée est une *espèce de crosse en ivoire sculpté, restée dans les mains de l’inventeur* (SCHUERMANS 1863a, p. 343) !

<sup>21</sup> Plusieurs tessons de céramiques et trois fragments de verre portent encore aujourd’hui une étiquette jaune marquée de l’inscription « Juillet 1862 Omal Pollet Thyron ». Joseph-Walthère Alexandre (1825-1910), docteur en médecine, archéologue et archiviste provincial fut durant 48 ans (de 1862 à 1910) le conservateur du Musée archéologique liégeois (RENARD-GRENNON 1911 ; TOURNEUR 1958).

<sup>22</sup> SCHUERMANS 1865, p. 426-427. L’emplacement indiqué de la sépulture est sujet à caution car dans une note parue en 1867, il situe la tombe le long de la chaussée romaine, à une centaine de mètres des tumulus d’Omal ! (SCHUERMANS 1867, p. 439).

<sup>23</sup> OTREPPE DE BOUVETTE 1862, p. 104.



Fig. 3 – Les cinq tombes d’Omal.  
Extrait de la feuille 152 de la carte de Ferraris, vers 1770-1778.  
© KBR – Section des Cartes et Plans – Ms. IV 5.627.

Lorsqu’Henri Schuermans se rendit sur le lieu de découverte en compagnie de l’exploitant de la sablière<sup>24</sup>, il constata un *certain renflement du sol à la surface*<sup>25</sup>. Cette légère éminence pourrait être l’indice d’un tumulus arasé<sup>26</sup> ; la richesse du mobilier funéraire de cette sépulture rappelant quelque peu celle des dépôts secondaires des tumulus hesbignons de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle (Vorsen 2, Walsbets) et du III<sup>e</sup> siècle (Overhespen 1 et 2).

<sup>24</sup> SCHUERMANS 1863b, p. 125, n. 3. La date de visite de ce lieu n’est pas renseignée.

<sup>25</sup> SCHUERMANS 1865, p. 426.

<sup>26</sup> M.-E. Mariën parle ouvertement du tumulus 6 nivelé d’Omal (MARIËN 1994, p. 55).

Les documents cartographiques du XVIII<sup>e</sup> siècle que nous avons consulté, qui reprennent les tumulus antiques, signalent tous la présence de cinq tombes à Omal. Sur la feuille 152 (Celles) de l'atlas de Ferraris<sup>27</sup> (1770-1778) (fig. 3) comme sur une carte de C. Naudin le jeune datée de 1760<sup>28</sup>, elles sont disposées comme aujourd'hui : quatre tumulus alignés au nord de la chaussée et un cinquième situé un peu à l'écart, au sud de la voie. Elles sont mentionnées sous l'appellation *Les 5 tombes* sur deux cartes dressées par Didier Robert de Vaugondy en 1752<sup>29</sup> et en 1754<sup>30</sup> et figurent aussi sur une carte de Matthias Van Medtman publiée en 1706<sup>31</sup>.

La consultation en ligne de documents cartographiques dressés par Jacques Pennier à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (vers 1694-1695) nous a réservé une étonnante surprise. Sur plusieurs cartes illustrant la campagne militaire du maréchal-duc de Luxembourg<sup>32</sup> en Flandre (1690-1694), durant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), les tombes d'*Houmal* sont figurées au nombre de six : cinq tumulus alignés au nord de la chaussée et un sixième isolé au sud de la voie<sup>33</sup> (fig. 4).

Jacques Pennier (1656-vers 1720), ingénieur cartographe de l'armée depuis le milieu des années 1680 a pris part à toute cette campagne

<sup>27</sup> Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée à l'initiative du comte de Ferraris.

<sup>28</sup> *Carte Particulière Des Nouvelles Lignes de Gerbise Et du Pays aux Environs* (URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b55000151k>, [dernière consultation le 27 juin 2019]).

<sup>29</sup> *Partie Meridion. Du Duché De Brabant où se trouvent le Quartier de Bruxelles et de Louvain la Seigneurie de Malines, et une partie de l'Eveché de Lyège, Le Comté De Namur, avec les Confins du Haynaut et du Luxembourg* (URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53042407s>, [dernière consultation le 25 juin 2019]).

<sup>30</sup> *La Principauté De Liège Et Le Duché De Limbourg* (URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b59050340>, [dernière consultation le 21 juin 2019]).

<sup>31</sup> *Carte Contenant Le Duché De Limbourg Et Partie Du Diocèse De Liège dediée A. Son Altesse Electorale De Baviere* (URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53039278g/f3.item>, [dernière consultation le 21 juin 2019]). Quatre tombes sont représentées alignées ; la cinquième est isolée.

<sup>32</sup> François-Henri de Montmorency-Bouteville (1628-1695).

<sup>33</sup> Sur Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF), les six tumulus d'Omal apparaissent dans les volumes suivants :

- *Camps Et Ordres De Marches De l'Armée du Roy En Flandres, Commandée Par Monseigneur le Marechal Duc de Luxembourg, En l'Année 1693* (URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53140137g>, vues 56, 62 et 72 (cartes n<sup>o</sup>s 15, 17 et 22), [dernière consultation le 26 juin 2019]).

- *Camps Et Ordres De Marches De l'Armée du Roy En Flandres, Commandée par Monseigneur le Marechal Duc de Luxembourg Sous Monseigneur, En l'Année 1694* (URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53140135k>, vues 61, 71 et 81 (cartes n<sup>o</sup>s 15, 18 et 22), [dernière consultation le 26 juin 2019]).

Les documents de Jacques Pennier mis en ligne par la BnF sont des atlas « commémoratifs » de la campagne de Flandre réalisés à la demande de Chamlay, principal conseiller militaire du roi Louis XIV, à partir de 1694-1695 (communication personnelle d'Émilie d'Orgeix, directrice d'études – chaire Histoire culturelle des techniques depuis le Moyen-Âge – à l'École pratique des Hautes Études de Paris, que nous remercions vivement pour nous avoir communiqué de précieuses informations relatives à ces cartes et à la carrière de leur auteur, Jacques Pennier). Nous exprimons aussi notre gratitude à Anne-Michel Herinckx, membre associée au Centre de recherche d'archéologie nationale de l'UCLouvain, qui nous a fait connaître un document cartographique de Jacques Pennier sur lequel les six tumulus sont figurés.



Fig. 4 – Les six tumulus d’Omal. Extrait d’une carte de Jacques Pennier intitulée *Camps de Vignamont le 24 juillet et de la halte à Dausois le 18 aoust avec celuy des ennemis au Mont St. André le 23 juillet 1694*, vers 1694-1695.

© BnF.

militaire, levant sur le terrain des cartes saisissantes par la richesse et la précision des informations topographiques et toponymiques qu’elles contiennent<sup>34</sup>. L’existence à Omal d’un sixième tumulus disparu à la fin des années 1690 ou au tout début des années 1700 est-elle plausible ? La prudence est de mise ; une erreur cartographique n’étant pas à exclure. L’emplacement de cet éventuel tumulus supplémentaire ne coïncide cependant pas avec celui de la tombe de la sablière renseigné de manière approximative par Henri Schuermans dans son article de 1865 (cf. *supra*).

<sup>34</sup> ORGEIX 2017.

## ÉTUDE DU MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE

Dans leurs articles respectifs parus en 1862 et 1865, Albert d’Otreppe de Bouvette et Henri Schuermans ont chacun dressé un inventaire sommaire du mobilier funéraire de la tombe. La liste d’objets la plus complète des deux, celle d’Henri Schuermans<sup>35</sup>, présente quelques différences notables par rapport à celle inscrite au registre des entrées du Musée provincial de Liège par le conservateur de l’époque, le docteur Joseph Alexandre. Elle contient plusieurs objets qui ne sont pas repris à l’inventaire du musée : une lampe à huile en fer qui serait analogue à celle du tumulus de Thisnes<sup>36</sup> (Hannut, Liège), deux petites masses de fer calciné<sup>37</sup>, un clou à tête ronde et massive en alliage cuivreux<sup>38</sup> et deux fonds de « plateaux » *avec dessins variés*, en céramique sigillée<sup>39</sup>. Dans sa liste, Henri Schuermans ne mentionne pas le col d’une cruche-amphore en terre cuite et la petite pièce en alliage cuivreux aux branches écartées en Y pourtant inscrits au registre d’inventaire du musée.

Divers objets de la tombe n’ont pas été retrouvés en réserve, perdus ou peut-être mélangés à du matériel provenant d’autres sites archéologiques. Manquent ainsi les fonds détachés de deux récipients en alliage cuivreux<sup>40</sup>, une anse de coffret en bronze, trois anneaux et la pièce en forme de Y (cf. *supra*) en alliage cuivreux, un « plateau » en fer et un fragment d’un gobelet en céramique sigillée. Quant aux restes crémés de la défunte, ils n’ont vraisemblablement pas été prélevés au moment du retrait des objets de la tombe.

### ***I. LA VERRERIE***

Le mobilier funéraire contenait vraisemblablement cinq individus en verre : un flacon Mercure entier, un NMI<sup>41</sup> de deux assiettes/coupes à marli évasé dont il ne reste que de menus fragments, un calice fragmentaire à six anses et un fragment d’un récipient de forme indéterminée.

<sup>35</sup> Le mobilier funéraire y est répertorié sous les numéros I à XVII.

<sup>36</sup> SCHUERMANS 1865, p. 428, n° V (la lampe du tumulus de Thisnes est illustrée dans le même article, pl. II, fig. 2).

<sup>37</sup> SCHUERMANS 1865, p. 429, n° VII. Albert d’Otreppe de Bouvette parle quant à lui de trois petites masses de fer calciné (OTREPPE DE BOUVETTE 1862, p. 105, 4<sup>o</sup>).

<sup>38</sup> SCHUERMANS 1865, p. 428, n° VI.

<sup>39</sup> SCHUERMANS 1865, p. 429, n° XII.

<sup>40</sup> Comme le signalent les fiches d’inventaire, les fonds de l’amphore et de la bouilloire en bronze étaient déjà détachés au moment de l’acquisition du mobilier funéraire de la tombe par l’IAL.

<sup>41</sup> Nombre minimum d’individus.

### 1.1. Flacon Mercure ISINGS, 1957, type 84/GOERTHERT-POLASCHEK, 1977, type 105 (fig. 5, 1 et 2)

Les bouteilles Mercure se caractérisent par une embouchure discoïdale à lèvre repliée et aplatie, un long col conique et une panse allongée de section carrée (fig. 5,1) qui présente parfois, sur deux ou sur quatre faces, un décor végétal composé de palmes ou de feuilles de lierre. Ces flacons de faible contenance en verre épais, vraisemblablement produits en Italie du Nord (vallée du Pô), à Rome et en Rhénanie (Cologne)<sup>42</sup> dès l'époque flavienne, se retrouvent surtout dans des contextes du III<sup>e</sup> siècle.

Des marques épigraphiques disposées sur deux ou trois lignes (FI|RM, GF|HI, EV|HO|DIA<sup>43</sup>...), parfois associées à un personnage central, comme par exemple le dieu Mercure dont le flacon tire son appellation, figurent souvent sur le fond de ces bouteilles<sup>44</sup>. Leur signification nous est inconnue. Elles pourraient désigner l'artisan verrier qui a produit ce récipient ou peut-être le fabricant ou le négociant du produit précieux que le flacon contenait : un onguent, un parfum, ou un produit à vertu thérapeutique (collyre...)<sup>45</sup>. Giandomenico De Tommaso évoque, quant à lui, l'hypothèse d'une huile particulière<sup>46</sup>.

Les analyses du contenu organique des flacons Mercure sont très rares. La bouteille d'Omal a justement pour particularité d'avoir conservé, en grande partie, son produit d'origine : une substance grasse et collante de couleur brun orangé. L'analyse chimique de cette matière avait été confiée à Charles Joseph Davreux, pharmacien, agrégé à l'Université de Liège et membre effectif de l'Institut archéologique liégeois<sup>47</sup>. Mais au moment de sa mort, en avril 1863, l'analyse n'était toujours pas terminée<sup>48</sup>. Les résultats inédits de l'analyse de deux échantillons de ce produit, prélevés le 15 mai 2019 au département Laboratoires de l'Institut royal du Patrimoine artistique, sont présentés en appendice à cette publication. Ils accréditent l'hypothèse d'une huile particulière.

<sup>42</sup> ARVEILLER 2006, p. 125.

<sup>43</sup> Cette marque disposée sur deux lignes (EVHO/DIA), associée à une Fortune figure sur le fond d'un flacon Mercure mis au jour en 1898 à Visé et exposé au Grand Curtius (VANDERHOEVEN 1961, p. 107, pl. XXVII, n° 115).

<sup>44</sup> L'estampille sur le fond se limite parfois à un motif géométrique (étoile, svastika, cercles et points, croix de Saint-André...), à un motif décoratif végétal ou à des figurations animales (coqs...).

<sup>45</sup> ARVEILLER-DULONG & NENNA 2005, p. 32 ; FOY 2015, p. 383.

<sup>46</sup> DE TOMMASO 1990, p. 28 ; ARVEILLER 2006, p. 125.

<sup>47</sup> OTREPPE DE BOUVENTE 1862, p. 105.

<sup>48</sup> SCHUERMANS 1863b, p. 143, n. 1.

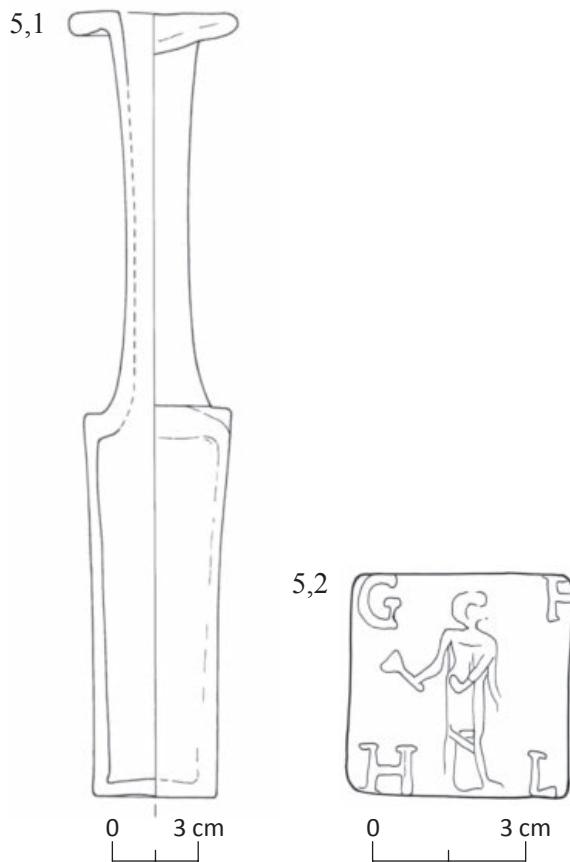


Fig. 5 – Flacon Mercure en verre (1, 2).  
Dessins M. Quercig.

- Flacon complet (H. 27,4 cm), à embouchure discoïdale formée par repliement vers l'intérieur (diam. 6 cm). Long col conique légèrement concave ; panse carrée allongée aux côtés lisses (l. au sommet 5,1 x 5,4 cm). Sur le fond (l. 4,3 cm) apparaît en relief une figure masculine à gauche, vêtue d'une tunique dont un pan retombe sur l'épaule gauche. Le bras droit tendu, écarté du corps, tient un objet non identifié à terminaison trapézoïdale. L'inscription GF|HI en deux lignes, aux lettres disposées dans les angles, encadre le personnage central (fig. 5,2). En arrière-plan de ce

décor figurent de nombreuses nervures verticales<sup>49</sup>. Verre non translucide de teinte vert clair, partiellement soufflé dans un moule, contenant des bulles d'air (Inv. I/172 – GC.ARC.01d.1862.47081).

Le flacon Mercure d'Omal serait, pour le Benelux, l'unique exemplaire à porter la marque GF|HI qui se rattache sans doute à un centre de fabrication rhénan (Cologne)<sup>50</sup>.

En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, cette marque se retrouve sur un exemplaire mis au jour à Geich<sup>51</sup>, sur deux flacons originaires de Cologne<sup>52</sup>, sur un flacon provenant d'Eschweiler-Laurenzberg-Lürken (tombe 2, vers 200) et sur un exemplaire découvert *Kölnstraße* à Bonn<sup>53</sup>. En Rhénanie-Palatinat, deux exemplaires portant la même inscription ont été mis au jour dans la sépulture en sarcophage n° 2 de Grafschaft-Gelsdorf (III<sup>e</sup> siècle)<sup>54</sup>. Signalons aussi la même marque sur le fond d'un flacon découvert *Hechtsheimer Straße* à Mayence, dans un sarcophage en pierre<sup>55</sup>.

En France, la marque GF|HI associée à un personnage se rencontre sur six exemplaires mis au jour à Lyon (Rhône), à *Glanum*/Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), à Villiers-sur-Seine (Seine-et-Marne, contexte daté du III<sup>e</sup> siècle ou du début du IV<sup>e</sup> siècle), à Champvert (Nièvre)<sup>56</sup>, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) et à Burgille (Doubs)<sup>57</sup>.

La marque GF|HI est bien représentée en Italie, surtout à Rome, avec plus de douze exemplaires conservés<sup>58</sup>.

<sup>49</sup> Voir à ce sujet VANDERHOEVEN 1961, p. 103, pl. XXVI, n° 114. De telles nervures verticales apparaissent aussi sur le fond d'un flacon Mercure provenant de *Brigetio* (Komárom-Szónyi, Hongrie) (BARKÓCZI 1969, p. 48, fig. 1, 2) et sur le fond du flacon Mercure d'Eschweiler-Laurenzberg-Lürken (Allemagne) (FOLLMANN-SCHULZ 2006, p. 101, pl. 9, n° D-BN 28).

<sup>50</sup> HANUT 2006, p. 72 ; FOY 2015, p. 381.

<sup>51</sup> GERHARDS 1959, p. 414, fig. 42 (d'après HANUT 2006, p. 72).

<sup>52</sup> Un des deux exemplaires colonais du Rheinisches Landesmuseum de Bonn a été mis au jour *Neusser Straße*, devant la porte d'Eigelstein (FOLLMANN-SCHULZ 2006, p. 86, n° D-BN 27). Le lieu de découverte de l'autre exemplaire (FOLLMANN-SCHULZ 1992, p. 35, n° 18 ; FOLLMANN-SCHULZ 2006, p. 86, n° D-BN 30) est inconnu.

<sup>53</sup> FOLLMANN-SCHULZ 2006, p. 86, n° D-BN 29.

<sup>54</sup> JAHN 1863, p. 227-228 ; FOLLMANN-SCHULZ 2006, p. 86, n° D-BN 31 et 32.

<sup>55</sup> KLEIN 2006, p. 137, n° D-MZ, 27.

<sup>56</sup> ARVEILLER 2006, p. 131, n° F-MER. 037-040.

<sup>57</sup> FOY 2015, p. 380, fig. 34 (distribution des bouteilles Mercure portant la marque GF|HI).

<sup>58</sup> FOY 2015, p. 381.

## 1.2. Assiettes/coupes à marli oblique Rütti, 1991, type AR 13 (fig. 6, 1 à 4)

Nous possédons plusieurs petits fragments de verre incolore qui appartiennent à des coupes/assiettes de ce type, à marli oblique et à pied annulaire bas (NMI : 2). La forme AR 13 regroupe deux variantes différentes : les assiettes AR 13.1 et les coupes AR 13.2. L'origine de production de cette catégorie de vaisselle en verre n'est pas connue.

- Fragment du bord d'une assiette à marli oblique mince (diam. approximatif 17 cm ; l. du marli 1,2 cm ; ép. bord 0,2 cm). Verre incolore pressé-moulé, translucide. Rütti, 1991, type AR 13.1 (Inv. I/0/1337 b – GC.ARC.01d.1862.014814) (fig. 6,1). L'inscription incomplète fortement estompée *Omal Ju[ ]* figurant sur ce tesson nous indique clairement qu'un fragment de bord jointif est manquant. Nous ne l'avons pas retrouvé en réserve.

- Fragment de bas de paroi et du pied (H. conservée 2,2 cm) d'une assiette à marli oblique et pied annulaire bas (diam. approximatif 12 cm). Verre incolore pressé-moulé, translucide et très fin, à teinte légèrement verdâtre. Rütti, 1991, type AR 13.1 (Inv. I/0/1338 – GC.ARC.01d.1862.47757) (fig. 6,2).

- Fragment de fond d'une assiette (L. 4,5 cm ; l. 4,1 cm). Un petit cercle en creux (diam. 1,8 cm) orne le fond interne. Verre incolore pressé-moulé, translucide, fin (ép. 0,2 cm), contenant des bulles d'air. Il pourrait s'agir du fond d'une assiette Rütti, 1991, type AR 13.1 bien que l'on ne puisse exclure les types AR 6, AR 16 et AR 24 (Inv. GC.ARC.01d.1862.011875) (fig. 6,3).

- Fragment du bord conservé à 12,5 % d'une coupe à marli oblique épais (diam. 13,5 cm ; l. du marli 1,1 cm ; ép. bord 0,4 cm). Verre incolore pressé-moulé, translucide, à teinte légèrement verdâtre. Rütti, 1991, type AR 13.2 (Inv. I/0/1337a – GC.ARC.01d.1862.47748) (fig. 6,4).

En Belgique, une coupe à marli oblique de type Rütti AR 13.2 a été mise au jour dans la tombe 10 de la nécropole de Gors-Opleeuw (Looz, Limbourg) datée de la première moitié ou du milieu du II<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>. Un autre exemplaire provient de la cave 3 de l'agglomération de Lauw

<sup>59</sup> LUX & ROOSENS 1971, p. 34, fig. 24, n° 40.

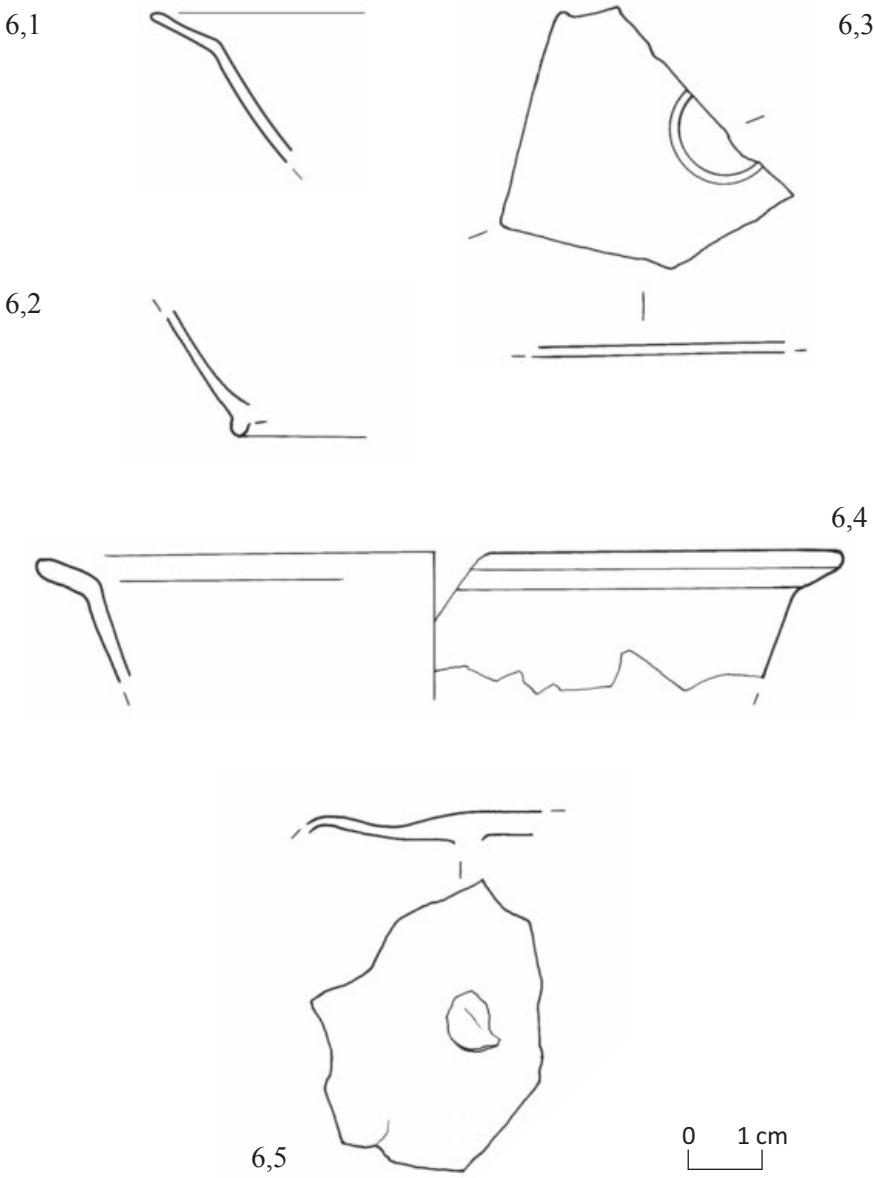


Fig. 6 – Fragments d'assiettes/coupes à marli oblique (1 à 4) et fond d'un vase de type indéterminé avec marque de pontil (5), en verre.  
Dessins M. Quercig.

(Tongres), située le long de la chaussée de Huy (Hoeise Kassei), sur la voie romaine de Tongres vers Amay. Cette coupe inédite est conservée au Gallo-Romeins Museum de Tongres<sup>60</sup>.

Deux assiettes de type AR 13.1 et quatre coupes de forme AR 13.2 ont été découvertes à Lyon (Rhône, France) sur les sites Le Clos du Verbe-Incarné (VER), la rue des Farges (FAR) et le n° 62 rue du Commandant Charcot – Le Sextant (CHR2)<sup>61</sup>. Les assiettes AR 13.1 sont datées du III<sup>e</sup> siècle ; les coupes AR 13.2 proviennent de contextes allant de l'époque flavienne jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>62</sup>. Le type AR 13.2 est aussi attesté sur le site varois de Fréjus-Les Aiguilles (vers 65-75 après J.-C.)<sup>63</sup>. Signalons aussi les sept coupes de forme AR 13/14 mises au jour lors des fouilles de la villa 2 de Co d'Espérou (Saint-Denis, Aude)<sup>64</sup>. Les exemplaires datés proviennent de contextes situés entre 130-200 et après 250 après J.-C.

À *Augusta Raurica* (Augst/Kaiseraugst, Suisse), les exemplaires de forme AR 13.1 et AR 13.2, en verre incolore<sup>65</sup> se rencontrent dans des contextes situés entre 80 et 200 après J.-C.<sup>66</sup>. On les retrouve aussi à Avenches (Suisse), sous le type *Aventicum* 21/22, dans des contextes de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle après J.-C.<sup>67</sup>.

En Italie, des assiettes et des coupes de type AR 13.1 et AR 13.2 ont été mises au jour lors des fouilles de la villa romaine de Settefinestre située à proximité de Cosa, entre Capalbio et Orbetello (Toscane)<sup>68</sup>. Ces verres datent du II<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.

<sup>60</sup> Information d'Igor Van den Vonder, coordinateur de la gestion des collections du Gallo-Romeins Museum de Tongres, que nous remercions.

<sup>61</sup> Pour les assiettes de type AR 13.1, voir ROBIN 2016, p. 295 (VER 69) et p. 309 (FAR 218). Pour les coupes AR 13.2, voir ROBIN 2016, p. 308 (FAR 189), p. 309 (FAR 217) et p. 342 (CHR2 78 – NMI : 2). Les deux coupes AR 13.2 provenant du site du n° 62 rue du commandant Charcot «Le sextant» ont été découvertes en contexte funéraire. Les quatre autres assiettes/coupes AR 13.1 et AR 13.2 proviennent de contextes domestiques.

<sup>62</sup> ROBIN 2016, p. 188, fig. 216, type 24 (AR 13.1/2).

<sup>63</sup> COTTAM & PRICE 2009, p. 226, pl. 4, n° 106 ; FÜNF SCHILLING 2015/1, p. 279.

<sup>64</sup> MARTY & MARVAL 2003, p. 486, fig. 4, n<sup>os</sup> 7-13 (AR 13/14).

<sup>65</sup> Il existe aussi de rares exemplaires de type AR 13/14 en verre monochrome et en verre mosaïqué (FÜNF SCHILLING 2015/1, p. 108).

<sup>66</sup> FÜNF SCHILLING 2015/1, p. 107.

<sup>67</sup> BONNET BOREL 1997, p. 23.

<sup>68</sup> DE TOMMASO & POGGESI 1985, p. 175, pl. 46, n<sup>os</sup> 4-5 (AR 13.1) et p. 179, pl. 47, n° 3 (AR 13.2) ; RÜTTI 1991/1, p. 41.

### 1.3. Verre indéterminé

- Fragment (fond) d'un verre de type indéterminé (L. 4,9 cm ; l. 4 cm) vraisemblablement déformé par le feu du bûcher funéraire. Il présente une marque de pontil. Verre incolore translucide irisé, d'aspect laiteux par endroits, avec des filandres (Inv. I/173 – GC.ARC.01d.1862.63618) (fig. 6,5).

### 1.4. Calice (fig. 7)

- Fragments du fond (H. conservée 3,3 cm) et de la tige creuse (H. conservée 5,1 cm ; l. max. 2,2 cm) d'un calice. Le pied concave légèrement bombé, au bord épais et arrondi, est complet (diam. 8,3 cm). Sur son pourtour subsistent deux attaches inférieures d'anses en verre vert clair agrémentées d'un fil blanc et les traces de quatre autres attaches d'anses dont au moins deux étaient ornées d'un fil bleu (fig. 8). Ces six anses se rattachaient à la tige creuse du verre. Verre translucide de teinte vert clair, avec de nombreuses petites bulles d'air et des filandres (Inv. I/174 et I/175 – GC.ARC.01d.1862.011960).

L'état de conservation fragmentaire de ce verre ne nous permet pas de restituer sa forme originelle qui était sans doute proche de celle du calice – disparu – en verre incolore à deux anses coudées, provenant du sarcophage II de Stein-Houterend<sup>69</sup>, dans le Limbourg néerlandais (vers 200 après J.-C. d'après Fritz Fremersdorf). Notons aussi le calice fragmentaire à quatre anses en forme de boucles, en verre de teinte naturelle, mis au jour dans la tombe à inhumation n° 2<sup>70</sup> (après 270) de la nécropole sud de Cologne<sup>71</sup>. Ces pièces d'une grande rareté ont selon toute vraisemblance été fabriquées à Cologne.

<sup>69</sup> FREMERSDORF 1930, p. 215-216, fig. 1-3 ; ISINGS 1971, p. 47, fig. 3, n° 48 ; FREMERSDORF & POLÓNYI-FREMERSDORF 1984, p. 34-35, n° 88.

<sup>70</sup> Zone 23 (Im Ferkulum 26) (HÖPKEN & LIESEN 2013, p. 481, fig. 73).

<sup>71</sup> HÖPKEN & LIESEN 2013, p. 482, fig. 74, 2/2.

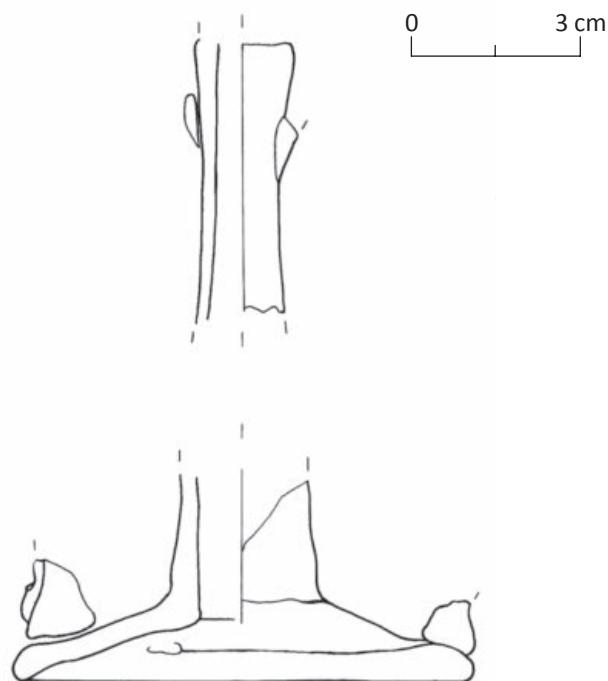


Fig. 7 – Fragments d'un calice en verre.  
Dessin M. Quercig.



Fig. 8 – Ornmentation des anses du calice en verre.  
© Ville de Liège.

## 2. LA CÉRAMIQUE (fig. 9)

Le mobilier céramique étudié, incomplet<sup>72</sup>, forme un ensemble homogène associant notamment des produits d'importation liés au service de la table (terre sigillée, céramique métallescente) à des céramiques culinaires appartenant à la batterie de cuisine Tongres-BIV.

### 2.1. Gobelet de type Lud. VM en terre sigillée de Rheinzabern. Forme apparentée au type Déchelette 72.

Le mobilier funéraire de la tombe comprenait à l'origine deux gobelets en sigillée lisse ornés de feuilles à la barbotine rouge. Un seul exemplaire est aujourd'hui conservé<sup>73</sup> (fig. 10,1).



Fig. 9 – Céramiques de la tombe.  
© Ville de Liège.

<sup>72</sup> Voir à ce sujet l'avant-propos relatif à l'étude du matériel archéologique.

<sup>73</sup> Le gobelet manquant, inscrit au registre des entrées du musée sous le même numéro d'inventaire que l'exemplaire conservé (I/169), est repris dans le *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège fondé par l'Institut archéologique liégeois* (section Antiquités) sous le n° 86 (HOCK & ALEXANDRE 1864, p. 75). Celui décrit dans cet article y est inscrit sous le n° 75 (HOCK & ALEXANDRE 1864, p. 73), comme signifié par l'étiquette encore présente sur la panse.

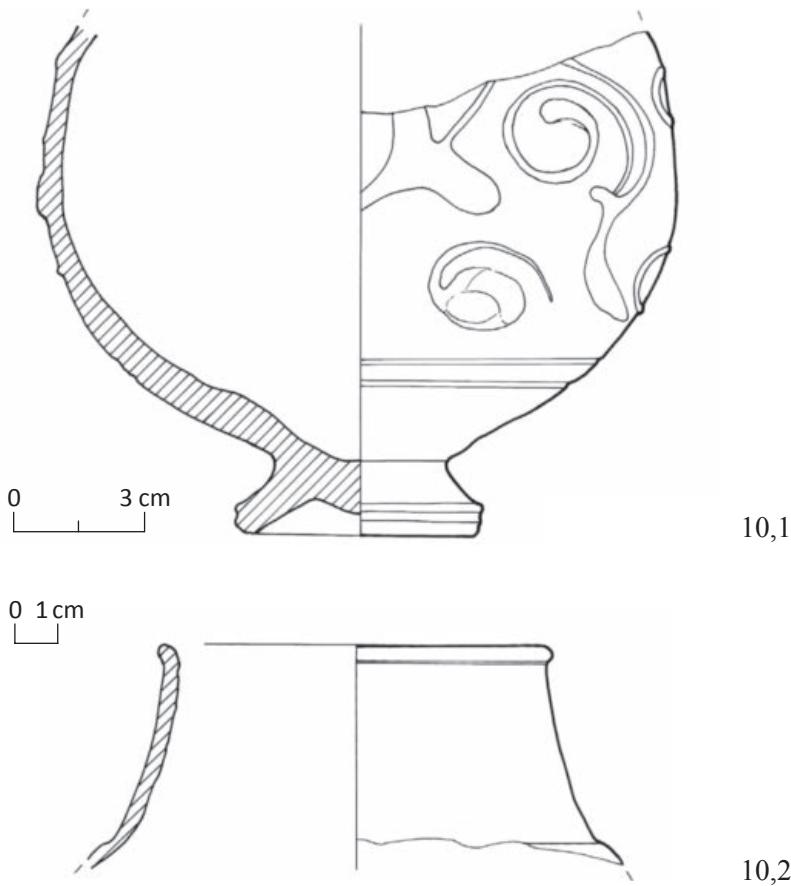


Fig. 10 – Gobelets en sigillée de Rheinzabern (1)  
et en céramique métallescente de Trèves (2).  
Dessins M. Quercig.

Les premiers gobelets de forme Déchelette 72 sont apparus à Lezoux (Puy-de-Dôme, France) vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>, peu de temps avant que les ateliers de potiers de Rheinzabern ne débutent leur activité. Les gobelets en sigillée de Rheinzabern de forme apparentée à ce type

<sup>74</sup> Sous la forme d'un petit gobelet à boire aux parois toujours très fines, parfois décorées d'excisions (DELAGE 2010, p. 124).

ont été classés par W. Ludowici en trois catégories : les vases non décorés (type V)<sup>75</sup>, les vases à décor excisé (type VS)<sup>76</sup> et les vases décorés à la barbotine (type VM)<sup>77</sup>.

- Fragment de la partie inférieure d'un gobelet à panse globulaire (H. conservée 11 cm). Le pied, complet (diam. 5,5 cm), est orné d'un fin sillon. Le décor en relief, composé de feuilles cordiformes et de spirales réalisées à la barbotine rouge, est délimité par deux sillons. Céramique sigillée lisse ; surface rouge orange foncé, pâte orange (Inv. I/169 – GC.ARC.01c.1862.48090).

Un gobelet fragmentaire en terre sigillée de Rheinzabern décoré de feuilles et de spirales à la barbotine (Lud. VMg, vers 250 après J.-C.) fait partie du mobilier céramique de la fosse OS 4980 du site sud-ouest du *castellum* romain d'Oudenburg (Ostende, Flandre-Occidentale)<sup>78</sup>. Trois tessons de paroi appartenant à deux gobelets en sigillée de Rheinzabern décorés à la barbotine (Lud. VM) ont aussi été découverts du côté nord de ce site fortifié<sup>79</sup>.

## 2.2. Gobelet à col tronconique Niederbieber 33/Symonds 1 en céramique métallescente de Trèves (fig. 10,2)

Ce col de gobelet pourrait correspondre à l'un de ces *fragments de vases de couleur grise et d'une pâte très fine*<sup>80</sup> trouvés dans le bassin de toilette en alliage cuivreux.

- Fragment du bord conservé à 46 % (diam. 9 cm) d'un gobelet à petite lèvre en baguette et à col tronconique haut. Traces d'une bande horizontale de guilloches sur l'épaule. Vernis gris foncé d'aspect métallescent ; pâte rouge (Inv. I/0/1321 – GC.ARC.01c.1862.48661).

<sup>75</sup> LUDOWICI 1927, p. 283, formes Vd, Ve, Vf et Vg (Sigillata-Vasen).

<sup>76</sup> LUDOWICI 1927, p. 282, formes VSb, VSd et VSe (Vasen mit Schnitzerei).

<sup>77</sup> LUDOWICI 1927, p. 280, formes VMg, VMi et VMk (Vasen mit Tonmalerei).

<sup>78</sup> Fouille archéologique préventive menée entre août 2001 et avril 2005. VANHOUTTE *et al.* 2009, p. 102, fig. 5, n° 5 ; VANHOUTTE *et al.* 2013, p. 477, fig. 3, n° 10.

<sup>79</sup> Fouille préventive menée au printemps 2009. Une grande partie du mobilier céramique du niveau 6 (couches formées au IV<sup>e</sup> siècle) d'où proviennent ces trois tessons est cependant à situer au III<sup>e</sup> siècle (VANHOUTTE *et al.* 2014, p. 209 et 216).

<sup>80</sup> OTREPPE DE BOUVETTE 1862, p. 104 ; SCHUERMANS 1865, p. 427.

La forme Niederbieber 33 qui se décline sous de nombreuses variantes<sup>81</sup>, est la forme dominante du gobelet à boire au III<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>. Des gobelets de ce type, vraisemblablement issus d'ateliers argonnais, se retrouvent dans les tumulus d'Overhespen 2 et de Vaux-et-Borset<sup>83</sup> (première moitié du III<sup>e</sup> siècle), bien que dans les riches sépultures de cette époque, la vaisselle à boire était surtout en verre<sup>84</sup>.

### 2.3. Cruche nervienne de type *CRU 14*<sup>85</sup> (fig. 11,1)

- Fragment du col d'une cruche-amphore (H. conservée 7 cm) avec amorce des anses. Le bord est complet (diam. 14,3 cm), la lèvre pendante est pourvue d'une gorge interne. Pâte fine rouge orange à inclusions de mica, surface extérieure à engobe beige clair (Inv. I/0/1334 – GC.ARC.01c.1862.43669).

Il ne peut s'agir d'une pièce issue d'un four bavaisien : d'un point de vue typologique, cette cruche est bien datée du III<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle plus aucun four n'est en activité à Bavay<sup>86</sup>. Il pourrait s'agir d'une production de Famars (Nord, France), comme le suggère l'analyse de comparaison entre une cassure fraîche sur ce fragment, observée au binoculaire et une cassure fraîche sur un échantillon provenant du four 1382 de Famars<sup>87</sup> (deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle).

Sur le site du Technopôle de Famars, ce type de cruche se rencontre surtout dans des contextes de consommation de la fin du II<sup>e</sup> siècle et du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. Il est également connu dans la typologie des cruches cambrésiennes mais il s'agit dans ce cas de cruches dont la pâte kaolinitique est totalement différente de celle de notre fragment<sup>88</sup>.

<sup>81</sup> Pour les métallescentes de Trèves, voir SYMONDS 1992, fig. 24-33 (forme 1, groupes 32-40).

<sup>82</sup> BRULET *et al.* 2010, p. 353.

<sup>83</sup> MASSART 2015, p. 80, fig. 23, n<sup>o</sup>s 14-15. Le mobilier funéraire du tumulus de Vaux-et-Borset est conservé au Musée Art & Histoire de Bruxelles et au Grand Curtius.

<sup>84</sup> MASSART 2015, p. 80-81.

<sup>85</sup> WILLEMS 2019.

<sup>86</sup> Communication personnelle d'Annick Lepot qui a contacté Sonja Willemens à ce sujet.

<sup>87</sup> Micrographie parue dans WILLEMS *et al.* 2019, p. 265, fig. 8 (pâte 2 : glaconie et quartz dans une pâte calcaire).

<sup>88</sup> Communication personnelle de Sonja Willemens, chargée d'études et de recherche à l'INRAP, que nous remercions pour nous avoir communiqué ces informations. L'identification des productions de Famars mises au jour en Belgique est encore ardue. La publication prochaine de sa thèse de doctorat permettra sans doute aux chercheurs de pouvoir avancer à ce sujet.

## 2.4. Cruche à deux anses de type indéterminé (fig. 11,2)

L'état fragmentaire de cette cruche et la surcuissosn de la pâte nous empêchent de préciser la typologie et de déterminer le lieu de production de cette céramique.

- Fragment d'épaule (H. approximative conservée 6,5 cm) d'une cruche, orné d'un cordon. Pâte brun/orange homogène à grains de quartz de grande taille, surface extérieure à engobe beige clair. Pièce surcuise. Plusieurs tessons non jointifs du même individu (trois fragments de panse et une anse) sont conservés en réserve (Inv. I/170 a – GC.ARC.01c.1862.43230).

## 2.5. Jatte à lèvre en gouttière *Niederbieber 103/Tongeren 508-510/Ton 52* en céramique fumée de Tongres (fig. 11,3)

Les jattes de type *Tongeren 508-510*, produites en céramique commune claire ou en céramique commune fumée de la vallée de la Meuse<sup>89</sup>, de Tirlemont<sup>90</sup> et de Tongres, se rencontrent dans des contextes allant de la fin du II<sup>e</sup> siècle jusqu'au troisième quart du III<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>91</sup>. Dans la batterie de cuisine régionale Tongres-BIV<sup>92</sup>, elles côtoient les marmites *Tongeren 469* et *479*, le gobelet en forme de tonnelet *Tongeren 525*, la jatte *Tongeren 538*, les plats *Tongeren 555* et *562* et la bouilloire à bec tréflé *Tongeren 368*.

<sup>89</sup> Un exemplaire complet de type *Niederbieber 103/Tongeren 510* en céramique commune claire de la vallée de la Meuse fait partie du dépôt funéraire de la sépulture F06 de Modave/Strée (Liège) daté des années 220-280 de notre ère (HENRARD *et al.* 2014, p. 206). Une jatte *Niederbieber 103/Tongeren 508-510* origininaire de la vallée de la Meuse figure aussi parmi le mobilier funéraire d'une sépulture isolée du III<sup>e</sup> siècle mise au jour à Saint-Denis « Surgeon » (La Bruyère, Namur) (HANUT *et al.* 2012, p. 60, fig. 4). Deux individus de type *Tongeren 508-510* relevant du groupe de pâtes mosan ont été mis au jour lors des fouilles de la nécropole gallo-romaine de la place de la Wallonie à Jambes (Namur) (HANUT & PLUMIER 2014/1, p. 98).

<sup>90</sup> À titre d'exemple, trois jattes *Niederbieber 103/Tongeren 508-510/Tienen 53-65* en céramique commune claire et sept exemplaires de même type en céramique commune fumée font partie du mobilier céramique de la fosse détritique S082 du *vicus* de Tirlemont (Brabant flamand) daté des années 165-175 à 230-240 après J.-C. (MARTENS *et al.* 2002, p. 69).

<sup>91</sup> D'un point de vue chronologique, W. Vanvinckenroye établit une distinction entre les jattes à lèvre en gouttière *Tongeren 508-509* qu'il situe entre la fin du II<sup>e</sup> siècle et le milieu du III<sup>e</sup> siècle et celles de type *Tongeren 510* qu'il date des années 230 à 270 (VANVINCKENROYE 1991, p. 118).

<sup>92</sup> LEPOT 2014, p. 95-96 (dissertation).

11,1

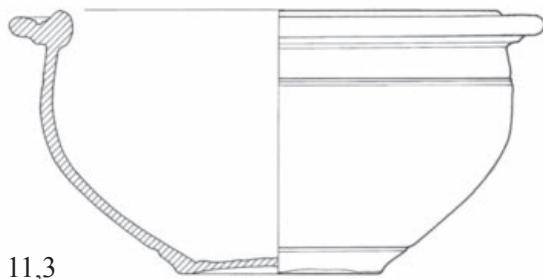


0 3 cm

11,2



11,3



11,4



Fig. 11 – Cruche nervienne (1),  
cruche de type indéterminé (2),  
jatte et marmite en céramique fumée de Tongres (3, 4).  
Dessins M. Quercig.

- Jatte complète (H. 11 cm) à lèvre en gouttière de section cordiforme (diam. bord extérieur 21 cm). Base légèrement concave (diam. 8 cm). Le sommet et le bas de la panse sont ornés d'un sillon. Surface brun-orange (Inv. I/171<sup>93</sup> – GC.ARC.01c.1862.48112).

Une jatte à lèvre en gouttière *Tongeren 509* en céramique fumée de Tongres a été découverte dans le comblement du puits de la *villa* de Verlaine<sup>94</sup> (Liège) daté des années 165-175 à 230-240 après J.-C. Des exemplaires de type *Tongeren 509* et 510 en céramique fumée de Tongres ont été mis au jour dans le remplissage de la cave A1 de la *villa* de Velroux<sup>95</sup> (Liège). Une jatte *Tongeren 510* en céramique fumée de Tongres se trouvait aussi dans le remblai de la fosse dépotoir L 81 de la *villa* ou de l'habitat groupé d'Eben-Emael *Romont*<sup>96</sup> (Bassenge, Liège), dans un niveau daté des années 230-240. Plusieurs exemplaires de ce type en céramique fumée de Tongres se retrouvent aussi parmi le mobilier céramique du comblement de la cave de la *villa* de Rosmeer-Diepstraat (Bilzen, Limbourg)<sup>97</sup> (230-240 à 270-280 après J.-C.).

## 2.6. Marmite à lèvre en gouttière *Niederbieber 89/Tongeren 478/Ton 44* en céramique fumée de Tongres (fig. 11,4)

Des marmites à lèvre en gouttière de forme *Tongeren 478-479* ont été produites à Nimègue, à Heerlen, à Tirlemont et à Tongres<sup>98</sup>, de même que dans les ateliers de Soller et de Cologne<sup>99</sup>. Ce type de marmite est l'une des formes de pots à cuire les plus fréquentes dans la cité des Tongres au III<sup>e</sup> siècle<sup>100</sup> (batterie de cuisine régionale Tongres-BIV). La lèvre en gouttière s'adaptait bien à la réception d'un couvercle.

<sup>93</sup> Cette jatte est marquée du numéro d'inventaire provisoire SN/2001/AR/800 ; le numéro I/171 ne figurant pas – ou plus – dessus. Mais ses dimensions (hauteur, diamètre intérieur et extérieur du bord) correspondent en tous points à celles figurant sur la fiche d'inventaire du *vase rond en terre rougeâtre* inventorié I/171.

<sup>94</sup> LEPOT 2014, p. 334, n° 13 (catalogue).

<sup>95</sup> VILVORDER & WEINKAUF 2012, p. 80, n° 45 (*Tongeren 509*) et n°s 47-49 (*Tongeren 510*) ; LEPOT 2014, p. 318 (catalogue) (NMI de 10 jattes *Tongeren 509* en céramique fumée de Tongres pour la cave A1).

<sup>96</sup> LEPOT 2014, p. 278, n° 9 (catalogue).

<sup>97</sup> LEPOT 2014, p. 293 (catalogue) (NMI : 16).

<sup>98</sup> HANUT *et al.* 2011, p. 150.

<sup>99</sup> LEPOT & ESPEL 2010, p. 229.

<sup>100</sup> MARTENS *et al.* 2002, p. 86.

- Fragment de la partie supérieure d'une grande marmite à panse biconique (H. approximative conservée 19 cm). Lèvre en gouttière au profil incomplet. Deux sillons concentriques décorent le haut et le centre de la panse. Pâte brune, surface brun-orange ; pièce surcuite. Plusieurs fragments de panse non jointifs appartenant vraisemblablement au même individu sont conservés en réserve (Inv. I/170 b – GC.ARC.01c.1862.43229).

On retrouve des marmites *Tongeren 478-479* en céramique fumée de Tongres sur divers sites de consommation régionaux. Un individu de type *Tongeren 478* en céramique fumée de Tongres (?) a été mis au jour sur le site de la place Saint-Lambert à Liège lors de fouilles de sauvetage menées entre 1977 et 1984 (secteur E, sondage 7)<sup>101</sup>. Des individus de type *Tongeren 479/Ton 42* en céramique fumée de Tongres ont été découverts lors des fouilles de la villa de Velroux<sup>102</sup>. De nombreux exemplaires de cette même forme, en céramique fumée de Tongres, ont aussi été trouvés dans le comblement de la cave de la villa de Rosmeer (NMI : 22)<sup>103</sup>.

### 3. LES OBJETS EN ALLIAGE CUIVREUX (fig. 12)



Fig. 12 – Objets conservés de la tombe.

© Ville de Liège.

<sup>101</sup> LEPOT 2014, p. 309, n° 8 (catalogue).

<sup>102</sup> VILVORDER & WEINKAUF 2012, p. 89 ; LEPOT 2014, p. 318 (catalogue).

<sup>103</sup> LEPOT 2014, p. 293 (catalogue).

### 3.1. Amphore à une anse (fig. 13,1)

Les amphores de ce type, utilisées pour le service du vin, ont été produites du milieu du I<sup>er</sup> siècle jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. Elles sont bien attestées en Campanie (Pompéi) et dans les provinces du nord-ouest de l'Empire<sup>104</sup>.

- Amphore piriforme au profil complet (H. 19,4 cm), à col rétréci et étiré. Embouchure (diam. max. 6,8 cm) à lèvre plate à bord interne rentrant (l. max. 0,4 cm). Sur la face complète de la panse (diam. max. 10,7 cm), trace losangique (L. 3,7 cm ; l. 2,1 cm) de l'attache inférieure d'une anse. L'anneau de base (diam. 6,5 cm), fragmentaire est bien marqué ; le fond détaché est perdu. Patine brune ; surface extérieure présentant de nombreuses boursouflures (Inv. I/161 – GC.ARC.01e.1862.47846).

Aucune trace de l'attache supérieure de l'anse n'est visible sur le col de cette amphore. Les traces de soudure présentes sur le bord interne de la lèvre laissent à penser que l'anse manquante était une anse en crosse (en S)

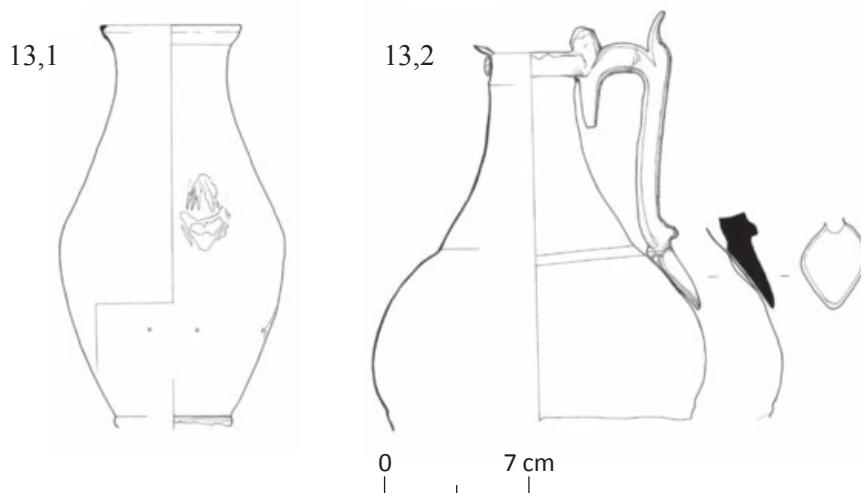


Fig. 13 – Amphore (1) et bouilloire (2) en alliage cuivreux.  
Dessins M. Quercig.

<sup>104</sup> FLÜGEL 1994, p. 209.



Fig. 14 – Amphore de la tombe 22 de la nécropole sud-ouest de Tongres-Paspoel.

© Gallo-Romeins Museum Tongeren.

qui s'élevait au-dessus de l'embouchure et retombait sur la lèvre – sur laquelle elle était fixée – en se divisant en deux bras qui en épousaient les contours. Une telle anse se retrouve sur l'amphore de la tombe 22 (milieu du III<sup>e</sup> siècle) de la nécropole sud-ouest de Tongres-Paspoel<sup>105</sup> conservée au Gallo-Romeins Museum de Tongres (fig. 14). Le cartel inférieur de cette anse est orné du buste du prince troyen Ganymède<sup>106</sup>.

Pour l'Allemagne, notons à titre d'exemple l'amphore complète provenant de Rottweil (Baden-Württemberg). L'anse dont l'attache inférieure est en forme de triangle pointu – comme l'était vraisemblablement celle de l'exemplaire d'Omal – est ornée d'une volute

<sup>105</sup> VANVINCKENROYE 1984/2, pl. 36, n<sup>o</sup> 4.

<sup>106</sup> CREEMERS *et al.* 2015, p. 156-157.

et d'une patte de lion surmontant un bucras. Cet objet d'époque flavienne a été retrouvé dans un contexte situé après 120 après J.-C<sup>107</sup>.

En France, un exemplaire de provenance inconnue est conservé au Musée Calvet d'Avignon (Vaucluse). Le mascaron figure une tête d'homme barbu et moustachu, à la chevelure abondante<sup>108</sup>. Quatre exemplaires trouvés dans la Saône sont conservés au Musée Denon de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)<sup>109</sup>. L'attache inférieure de l'un de ces vases est ornée d'un masque de Pan ; des visages – dont un barbu et moustachu – et un masque bacique ornent les attaches inférieures des anses des trois autres récipients. Un vase à anse en crosse découvert à Strasbourg (Bas-Rhin) est conservé au Musée archéologique de cette ville, l'antique *Argentorate*<sup>110</sup>.

### 3.2. Bouilloire Eggers 1951, type 128a (fig. 13,2)

Les cruches en tôle de bronze (*Blechkannen*), apparues dans nos contrées dès l'époque flavienne, comme l'atteste notamment l'exemplaire du tumulus de Braives exposé au Grand Curtius<sup>111</sup>, ont surtout été diffusées dans le courant des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles après J.-C. Leur utilisation comme cruche à eau est certifiée par la présence de concrétions calcaires sur la face interne de leurs parois (fig. 15).

La bouilloire et la cruche faisaient partie du service du vin ; l'eau chaude – ou tiède – servant à le diluer. Cette association bouilloire/cruche que l'on retrouve régulièrement dans les sépultures, est représentée sculptée sur la paroi intérieure du sarcophage de Simpelveld<sup>112</sup> (fig. 19).

Les modèles provinciaux du nord-ouest de l'Empire, fabriqués notamment dans les régions du Rhin, sont pourvus d'une anse coulée d'une seule pièce avec un anneau d'embouchure circulaire<sup>113</sup>. Les écussons des attaches inférieures des anses présentent souvent un décor spécifique fait de traits incisés (palme encadrée de traits obliques...) et de trous.

<sup>107</sup> FLÜGEL 1994, p. 210, fig. 2, a-e.

<sup>108</sup> ROLLAND 1965, p. 138, n° 291.

<sup>109</sup> BARATTE *et al.* 1984, pl. XL, n° 120 et pl. XLI, n° 121-123. Le vase n° 120 daterait du I<sup>er</sup> siècle après J.-C. ; l'amphore n° 121 remonterait au I<sup>er</sup> ou au II<sup>e</sup> siècle de notre ère.

<sup>110</sup> RITTERLING 1912, p. 206, fig. 107g ; BARATTE *et al.* 1984, p. 87.

<sup>111</sup> GUEURY & VANDERHOEVEN 1994, p. 17, fig. 5.

<sup>112</sup> KOSTER 1997, p. 30.

<sup>113</sup> MASSART 2015, p. 106.



Fig. 15 – Détail des concrétions calcaires sur la paroi interne de la bouilloire en alliage cuivreux.

© Ville de Liège.

- Récipient en tôle de bronze martelée (H. totale 19,6 cm). La partie haute (diam. bord 4,6 cm) est tronconique ; la partie basse (diam. max. panse 15,6 cm ; diam. base 14,3 cm) est sphérique. Anse de section pseudo-rectangulaire au profil en S, coulée d'une seule pièce avec un anneau d'embouchure circulaire comportant un bec verseur très court et un ergot non perforé. Le couvercle, perdu, était maintenu en place par une charnière à deux œillets dont la goupille est conservée. L'attache inférieure de l'anse, de forme oblongue, est lisse. La panse fissurée est trouée ; le fond détaché est aujourd'hui perdu (Inv. I/160 – GC.ARC.01e.1862.47845).

En Belgique, une bouilloire en bronze de type Eggers 128a/Bolla 1979 Ib provient du tumulus de Walsbets<sup>114</sup> (vers 160-190 après J.-C.). Parmi les cruches Eggers 128 découvertes aux Pays-Bas, nous pouvons citer l'exemplaire de la tombe 8 (vers 90-95 après J.-C.) de la nécropole de Nimègue ouest<sup>115</sup>, celui de la sépulture de Millingen aan de Rijn<sup>116</sup> (seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle) ou encore la cruche du tumulus de Bocholtz<sup>117</sup> (dernier quart du II<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> siècle).

<sup>114</sup> SCHUERMANS 1864, pl. III, fig. 6 ; MASSART 2015, p. 105, fig. 39, 4. L'écusson est décoré d'une palme entourée de traits obliques.

<sup>115</sup> KOSTER 1997, p. 33, n° 10 ; KOSTER 2010, pl. 30, n° 41.

<sup>116</sup> KOSTER 1997, p. 33-34, n° 11.

<sup>117</sup> DE GROOT 2006, p. 128, n° 203.

En Allemagne, un exemplaire de provenance inconnue est conservé au Rheinisches Landesmuseum de Trèves<sup>118</sup>. Notons aussi l'exemplaire mis au jour en 1992 *Plouquetstraße* à Heidenheim, dans le Baden-Württemberg<sup>119</sup>. L'objet fait partie d'un lot de quatorze récipients en bronze datés du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., découverts dans ce qui semble correspondre à l'atelier d'un chaudronnier ; certains objets nécessitant une réparation.

Pour la Suisse, signalons la bouilloire Eggers 128a découverte lors de fouilles menées dans l'*Insula 42* de l'antique *Augusta Raurica*<sup>120</sup>. L'objet, daté du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle, faisait partie d'un dépôt de vaisselle enfoui dans une fosse avant 260<sup>121</sup>. L'écusson de l'attache inférieure de l'anse est orné de cercles et de palmettes stylisés.

### 3.3. Bassin de toilette (fig. 16)

Ce type de bassin de toilette ovale en alliage cuivreux est attesté, dès le I<sup>er</sup> siècle de notre ère, sur les sites campaniens de Boscoreale et de Pompéi<sup>122</sup>. Les bassins campaniens qui reposent sur des supports en

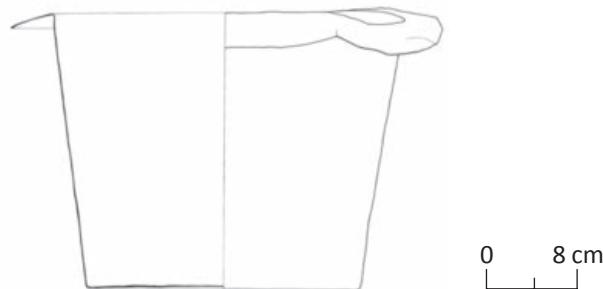


Fig. 16 – Bassin en alliage cuivreux.  
Dessin M. Quercig.

<sup>118</sup> BIENERT 2007, p. 48-49, n° 40 (forme 16).

<sup>119</sup> RABOLD 1993, p. 146, fig. 99.

<sup>120</sup> TOMASEVIC-BUCK 1980, p. 103, fig. 5, 4 et pl. 8, 1.

<sup>121</sup> Le dépôt comprend, outre six récipients en bronze et un en fer, divers outils en fer (couteaux, haches...), 59 monnaies de bronze et des bijoux (TOMASEVIC-BUCK 1980, p. 95).

<sup>122</sup> FREMERSDORF 1933, pl. 54, 1-2 (Boscoreale) et pl. 54, 6 (Pompéi).

fer à cheval ou sur quatre pieds en forme de *pelta*, présentent parfois deux grandes poignées rivetées sous le rebord. Ils étaient fermés par un couvercle à poignée en anneau. Les exemplaires de Gaule et des provinces germaniques, fermés par une cuvette (fig. 17) ont surtout été retrouvés dans des sépultures féminines datées entre la fin du II<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle après J.-C<sup>123</sup>.

- Grand bassin ovale (H. 23,8 cm ; L. 36,5 cm ; l. 25,6 cm), profond, à large rebord (l. 4,5 cm) partiellement détaché. Le fond plat (L. 24,1 cm ; l. 17,7 cm) qui présente de petites fissures et des lacunes, était à l'origine soudé par brasure sur les deux pieds de section rectangulaire en double fer à cheval sur lesquels il repose (l. max. 2 cm ; ép. max. 1,6 cm) (Inv. I/159 – GC.ARC.01e.1862.47187 et I/163 – GC.ARC.01e.1862.47836).



Fig. 17 – Cuvette en alliage cuivreux découverte à Bassenge.  
© Ville de Liège.

---

<sup>123</sup> MASSART 2015, p. 119.

Un bassin de toilette similaire réutilisé en urne cinéraire fait partie du mobilier funéraire du tumulus central de Vorsen (Gingelom, Limbourg) ; sépulture datée du dernier tiers du II<sup>e</sup> siècle après J.-C. Le récipient, surmonté d'une cuvette en alliage cuivreux s'adaptant à son ouverture, repose sur deux pieds en double fer à cheval<sup>124</sup>. Deux autres bassins ovales à cuvette, sur pieds en fer à cheval, proviennent du tumulus de Tirlemont-*Avendoren* (Brabant flamand) daté de la fin du II<sup>e</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup> siècle<sup>125</sup> et de la *Bortombe* de Walsbets (Landen, Brabant flamand) ; tumulus remontant aux années 160-190 après J.-C.<sup>126</sup>. Une cuvette ovale en alliage cuivreux a été découverte à Bassenge<sup>127</sup> (Liège), lors de fouilles menées en 1888-1889 par les frères Fraikin pour le compte de l'Institut archéologique liégeois (fig. 17). Un exemplaire analogue provient d'une sépulture mise au jour en 1987 à Vrank (Heerlen), dans le Limbourg néerlandais<sup>128</sup>.

En Allemagne, deux bassins profonds ont été découverts dans les sépultures en sarcophage B et C (fin du III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle après J.-C.) de la nécropole de Cologne-Müngersdorf<sup>129</sup>. Sur l'exemplaire du sarcophage B qui présente de fortes traces d'usure (fissures...), des restaurations au plomb sont visibles sous le bord. Des traces de soudure au plomb, sur le fond du récipient attestent de la présence ancienne de deux pieds en forme de C<sup>130</sup>. Un autre exemplaire fait partie du très riche mobilier funéraire de la tombe 3 de Wehringen (Bavière) datée du premier tiers du III<sup>e</sup> siècle<sup>131</sup>.

Le bassin ovale sur pieds en fer à cheval découvert en 1976 *Dorfstraße* à Kaiseraugst (Suisse), l'antique *Augusta Raurica*, faisait partie d'un dépôt de vaisselle enfoui vers 253-254 après J.-C.<sup>132</sup>.

Parmi les rares exemplaires découverts en France, signalons en particulier le bassin ovale à cuvette, sur pieds en fer à cheval, trouvé en 1997 à Amiens-Renancourt (Somme) dans une sépulture à incinération datée du début du III<sup>e</sup> siècle<sup>133</sup>.

<sup>124</sup> SCHUERMANS 1863b, pl. III, fig. 1.

<sup>125</sup> MERTENS 1952, pl. VII, 1.

<sup>126</sup> SCHUERMANS 1864, pl. III, [fig. 1] ; MASSART 2015, p. 237.

<sup>127</sup> Le contexte est inconnu.

<sup>128</sup> WILLEMS 1988, p. 371, fig. 17.

<sup>129</sup> FREMERSDORF 1933, pl. 50 B2 et pl. 53, 1 (sarcophage B) ; pl. 51, 9 et pl. 53, 2 (sarcophage C).

<sup>130</sup> FREMERSDORF 1933, p. 94.

<sup>131</sup> NUBER & RADNÓTI 1969, p. 38, fig. 6.

<sup>132</sup> TOMASEVIC-BUCK 1984, p. 182, fig. 6, n<sup>o</sup>s 9, 9 a et 9 b.

<sup>133</sup> SUEUR *et al.* 2014, p. 23.

### 3.4. Tripode à vasque tronconique (fig. 18)

En appendice à son étude sur les trépieds pliants en bronze, Ute Klatt a publié un répertoire de vingt-huit tripodes à vasque tronconique qu'elle range dans la catégorie des chandeliers en forme de modèle de table à trois pieds<sup>134</sup>. Ce type de luminaire, principalement répandu dans la partie occidentale de l'Empire<sup>135</sup>, évoque effectivement de par sa forme les tables tripodes comme celle représentée en haut relief sur la paroi intérieure du sarcophage de Simpelveld (Limbourg néerlandais)<sup>136</sup> (fig. 19).

- Tripode complet (H. 9 cm). La vasque trouée (diam. 5 cm), à rebord interne étroit (l. 0,5 cm), est ornée dans sa partie inférieure de deux sillons fins. Elle repose sur trois pieds arqués en S reliés par un croisillon sans décor. À hauteur de celui-ci, chaque pied est décoré d'une tête de félidé stylisée<sup>137</sup> à gueule ouverte (fig. 20, gauche) et se termine par des griffes de lion. Les faces externes des montants trapézoïdaux qui relient la vasque aux pattes griffues sont ornées d'une feuille pennée finement gravée, encadrée sur les longs côtés de deux sillons<sup>138</sup> (fig. 20, droite). Au moment de la découverte, la pique – aujourd'hui perdue – était entourée d'une matière semblable à du bois brûlé<sup>139</sup> (Inv. I/162 – GC.ARC.01e.1862.50292).

En Belgique, un fragment de tripode analogue a été mis au jour dans le tumulus 1 d'Overhespen (Linter, Brabant flamand) daté de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>140</sup>. Un exemplaire porté disparu fut découvert vers 1817 dans une sépulture située près de la porte de Saint-Trond à Tongres. La vasque présentait un décor encadré de lignes perlées, composé de trois canthares unis par des branches feuillues ; le croisillon était orné, en son centre, d'un vase miniature<sup>141</sup>.

<sup>134</sup> *Kandelaber in Gestalt dreibeiniger Tischmodelle* (KLATT 1995, p. 557-560, K1 à K28). Le chandelier d'Omal (K14) est attribué erronément au tumulus d'Avernas-le-Bauduin. Cette erreur présente dans FAIDER-FEYTMANS 1979/1 (n° 242) est reproduite très régulièrement.

<sup>135</sup> GOERTHER 1994, p. 365.

<sup>136</sup> Une telle table tripode figure aussi sur les parois peintes de l'hypogée de Crispia Salvia, à Marsala (Sicile) (fin II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> siècle après J.-C.).

<sup>137</sup> Le sommet de la tête, plat, est gravé d'un sillon longitudinal.

<sup>138</sup> Ce même décor figure sur les montants d'un tripode fragmentaire de provenance inconnue (région de Reims ?), peut-être daté du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. et conservé au British Museum de Londres (BAILEY 1996, pl. 153, Q 3948).

<sup>139</sup> SCHUERMANS 1863b, p. 133.

<sup>140</sup> MARIEN 1994, p. 54, fig. 23, n° 15 ; KLATT 1995, p. 558, K8.

<sup>141</sup> Illustré chez FAIDER-FEYTMANS 1979/2, pl. 98, n° 241 (d'après RENARD 1905b). L'objet faisait partie des collections du Rijksmuseum van Oudheden de Leiden (Pays-Bas).

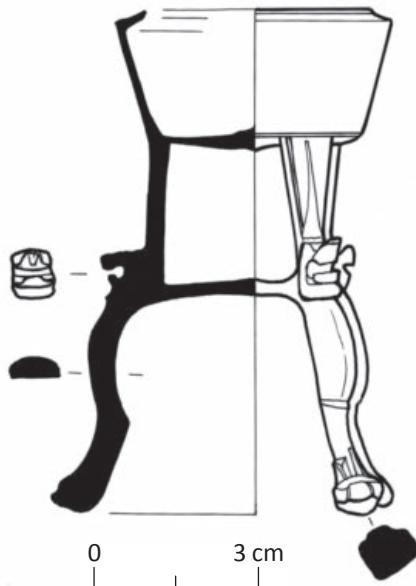


Fig. 18 – Tripode à vasque tronconique, en alliage cuivreux.  
Dessin M. Quercig.

En France, un tripode fragmentaire a été découvert en juillet 1969 à Bavay<sup>142</sup> (Nord), lors de fouilles réalisées dans le secteur nord-est de la basilique du *forum*. L'objet fait partie d'un trésor de bronzes romains constitué de près de 370 pièces (fragments de grande statuaire, statuettes de divinités, lumineux ...) vraisemblablement enfouies au tournant des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles après J.-C. Un autre exemplaire à vasque tronconique a été découvert à Épinay (Seine-Maritime) en 1872. Ses montants trapézoïdaux sont ornés d'un motif décoratif figurant un triangle incrusté d'argent, surmonté d'un dessin de vase balustre [...] de même technique<sup>143</sup>.

Des tripodes en forme de modèle de table à trois pieds ont notamment été découverts au Grand-Duché de Luxembourg (Dalheim), en Allemagne (Niederbieber, Cologne, Mayence, Hechingen-Stein, Xanten) et en Suisse (Augst et Kaiseraugst-Schmidmatt)<sup>144</sup>.

<sup>142</sup> KLATT 1995, p. 558, K6.

<sup>143</sup> ESPÉRANDIEU & ROLLAND 1959, p. 83 et pl. LVII, n° 189 ; KLATT 1995, p. 395, fig. 46.

<sup>144</sup> U. Klatt mentionne aussi des tripodes provenant d'Espagne (Mérida), d'Italie (Veleia), d'Autriche (Carnuntum) et du Maroc (*Banasa*) (KLATT 1995, p. 559-560, K19, K21, K22 et K23).



Fig. 19 – Détail de la table tripode du sarcophage de Simpelveld.  
© Rijksmuseum van Oudheden, Leiden.



Fig. 20 – Détail de l'ornementation du tripode en alliage cuivreux.  
© Ville de Liège.

Les cinq petits objets de bronze suivants manquent actuellement à l'inventaire. Le peu de renseignements dont nous disposons à leur sujet provient des fiches d'inventaire du musée, plutôt laconiques, du registre d'entrées des collections et de l'article d'Henri Schuermans publié en 1865.

Un dessin de ces objets nous aurait été d'une aide utile afin d'en donner la description la plus juste possible mais Henri Schuermans se vit refuser l'autorisation de les reproduire malgré une demande officielle adressée à la Commission du musée<sup>145</sup>.

Au moins quatre de ces objets attestent de la présence, parmi le mobilier funéraire, d'un petit coffret.

### 3.5. Quincaillerie métallique d'un coffret

Les coffrets en bois à quincaillerie en bronze sont fréquents – parfois en plusieurs exemplaires – dans les tumulus datés de la fin du II<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> siècle après J.-C.<sup>146</sup>.

#### 3.5.1. Poignée de coffret

D'après la description sommaire et incomplète donnée par Henri Schuermans, la poignée de coffret de la tombe d'Omal était un peu plus ornée que les deux exemplaires provenant du tumulus central de Vorsen<sup>147</sup>. La fiche d'inventaire de l'objet n'en donne aucune description<sup>148</sup>, hormis la mesure du diamètre qui serait de 8,5 cm (Inv. I/164 – GC.ARC.01e.1862.014844).

<sup>145</sup> SCHUERMANS 1865, p. 427, n. 2.

<sup>146</sup> Voir à ce sujet MASSART 2015, p. 138-140.

<sup>147</sup> SCHUERMANS 1865, p. 428. La poignée de coffret (du tumulus central de Vorsen) la plus décorée des deux (SCHUERMANS 1863b, pl. V, fig. 7) se termine, aux extrémités, par deux balustres superposés.

<sup>148</sup> Elle indique tout simplement *Anse en bronze (sans autres détails)*.

### 3.5.2. Anneaux

Des petits anneaux de bronze, fixés aux coffrets au moyen de pitons en alliage cuivreux ou en fer – plus rarement au moyen de chaînettes –, trouvaient parfois place à côté de l'anse à laquelle ils se substituaient dans de rares cas<sup>149</sup>.

- Trois anneaux en alliage cuivreux, dont un avec une tige et quelques fragments de bronze. La fiche d'inventaire ne renseigne pas les dimensions de ces anneaux (Inv. I/166 – GC.ARC.01e.1862.011975 ; I/167 – GC.ARC.01e.1862.011976 et I/168 – GC.ARC.01e.1862.011977).

D'après Henri Schuermans, les anneaux d'Omal<sup>150</sup> seraient semblables à ceux de différents diamètres provenant de la tombe de Middelwinden (Overwinden/Landen, Brabant flamand) ; tumulus de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. fouillé partiellement par lui et l'abbé Kempeneers en 1864. Les anneaux de Middelwinden<sup>151</sup>, pourvus d'une attache en fer, ont été découverts avec des plaques de bronze dont une est ornée de cercles concentriques. Un petit anneau fixé sur une mince plaque de bronze rectangulaire fait partie des fragments conservés d'un coffret mis au jour dans le tumulus 1 d'Overhespen daté de la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle<sup>152</sup>. Quatre anneaux en alliage cuivreux, à attache en fer font partie des débris des trois coffrets du tumulus 2 d'Overhespen (première moitié du III<sup>e</sup> siècle)<sup>153</sup>.

## 3.6. Pièce en forme de Y

La seule information dont nous disposons à son sujet provient de la fiche d'inventaire qui signale que l'écartement des branches est de 5 cm. Rien ne nous permet d'affirmer que cette pièce faisait partie de la quincaillerie métallique du coffret même si cela paraît plausible. Il pourrait en effet s'agir d'un piton aux branches écartées (I/165 – GC.ARC.01e.1862.011973).

<sup>149</sup> RIHA 2001, p. 33.

<sup>150</sup> SCHUERMANS 1865, p. 428, n° VI.

<sup>151</sup> SCHUERMANS 1865, p. 390, n° II et pl. III, fig. 7-9.

<sup>152</sup> MARIËN 1994, p. 56, fig. 24, n° 23 E, a. Un second exemplaire doté d'un couvercle à glissière, est en ivoire (MARIËN 1994, p. 59, fig. 26, n° 21).

<sup>153</sup> MARIËN 1994, p. 76, fig. 33, n° 18, a-d.

#### 4. LES OBJETS EN FER

Les masses de fer calciné mentionnées par Albert d’Otreppe de Bouvette et Henri Schuermans (cf. *supra*) n’ont pas été inscrites, en juillet 1862, au registre des entrées du musée. Le seul objet en fer repris à l’inventaire est un « plateau » aujourd’hui disparu.

##### 4.1. Plateau

Ce « plateau »<sup>154</sup> à rebords saillants, fort oxydé, a encore été vu en 1950 par Hélène Van Heule, conservatrice des Musées archéologiques liégeois, comme l’atteste une annotation paraphée sur la fiche d’inventaire de l’objet qui indique un diamètre de 22 cm (Inv. I/177 – GC.ARC.01e.1862.011971).

## CONCLUSION

Le mobilier funéraire étudié est issu d’une sépulture féminine datée de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle après J.-C., mise au jour dans une carrière de sable à Omal (Geer, province de Liège) en juin 1862. Plusieurs indices laissent à penser que nous sommes en présence d’une tombe sous tumulus dont la localisation précise est incertaine.

Cet ensemble funéraire homogène au niveau chronologique témoigne, par sa diversité et sa richesse, du statut social privilégié de la défunte qui appartenait à l’élite locale. La vaisselle en céramique comprend, aux côtés de céramiques fines importées de Rheinzabern et de Trèves, des céramiques communes fumées appartenant à la batterie de cuisine régionale (Tongres), ainsi qu’une cruche nervienne vraisemblablement produite à Famars.

Le mobilier en alliage cuivreux étonne par sa diversité. Il se compose de deux récipients liés au service du vin, d’un bassin vraisemblablement réservé à la toilette privée, d’un petit chandelier et de la quincaillerie

---

<sup>154</sup> Cet objet porte aussi le n° d’inventaire I.0.1339. La fiche d’inventaire liée à ce numéro indique : *à titre documentaire : plateau ! Ou tasse ou bouteille dont il reste la base, une partie de la panse, un goulot, le tout en décomposition !*

– perdue – d'un coffret. Ce mobilier métallique a été comparé à celui issu des tumulus hesbignons datés de la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle et du III<sup>e</sup> siècle après J.-C. Des analogies ont été constatées avec le mobilier en bronze provenant notamment des sépultures féminines de Walsbets et d'Overhespen 1.

La verrerie surprend par la présence de deux pièces remarquables et peu courantes, de fabrication colonaise probable : un flacon Mercure complet ayant exceptionnellement conservé une part importante de son contenu d'origine (cf. étude détaillée ci-jointe) et un calice fragmentaire à six anses longues et ondulées pour lequel il n'existe que très peu d'équivalents.

Bien que les comptes-rendus de découverte soient lacunaires, ne livrant que peu d'informations sur les structures funéraires et rituelles, il nous a semblé utile d'examiner en détail ce matériel en grande partie inédit ; cette étude venant compléter l'inventaire des tombes richement dotées de la cité des Tongres.

## ÉTUDE DU CONTENU DU FLACON MERCURE (fig. 21)

### ***1. BUT***

Bien que de nombreux flacons romains ont été découverts lors de fouilles archéologiques, les publications sur la composition chimique du contenu de certains d'entre eux sont plus limitées<sup>155</sup>. Ces études ont montré qu'une grande variété d'extraits organiques de plantes et d'animaux peut être attendue, ainsi que des substances inorganiques, souvent plus faciles à détecter, tels que des minéraux, des pigments et des sels. La composition organique ne peut que rarement être déterminée de façon complète et précise, parce qu'il s'agit souvent de mélanges complexes. La composition peut en outre parfois changer en raison de processus humains étendus, tel que le chauffage. Différentes compositions de produits cosmétiques ont déjà été retrouvées dans des études antérieures,

---

<sup>155</sup> RIBECHINI *et al.* 2008a ; RIBECHINI *et al.* 2011.



Fig. 21 – Flacon Mercure en verre.  
© Ville de Liège.

telles qu'une émulsion de gras<sup>156</sup>, une pâte minérale colorée liée à la colle animale<sup>157</sup> ou un mélange huileux de cires et de résines naturelles<sup>158</sup>, ou de résines et de gomme végétale<sup>159</sup>.

Deux endroits ont été échantillonnés par l'IRPA : un dans le col du flacon, l'autre au milieu du flacon (à la surface de la matière organique). La consistance du premier échantillon est granuleuse et semi-liquide. Le deuxième échantillon est constitué de gouttes d'un liquide visqueux et transparent.

---

<sup>156</sup> MILLS & WHITE 1994, p. 35.

<sup>157</sup> PÉREZ-ARANTEGUI *et al.* 1996.

<sup>158</sup> RIBECHINI *et al.* 2008b.

<sup>159</sup> MASSART *et al.* 2003 ; MASSART *et al.* 2005.

## 2. MÉTHODOLOGIE

### FTIR

#### *Fourier-transform infrared spectroscopy*

Les spectres d'analyse FTIR en transmission sont acquis à l'aide d'un Bruker Hyperion 3000. En calculant la moyenne de 64 spectres (4000 à 650 cm<sup>-1</sup>) avec une résolution de 4 cm<sup>-1</sup> pour les mesures d'échantillons ainsi que d'arrière-plan, le détecteur Mercury-Cadmium-Telluride (MCT) permet un rapport signal/bruit adéquat. Les spectres sont acquis et traités à l'aide du logiciel OPUS 7.2 FTIR.

### THM-GC/MS

#### *Pyrolysis-gas chromatography/mass spectrometry using tetramethylammonium hydroxide for thermally-assisted hydrolysis and methylation*

Afin de déterminer la composition des échantillons de façon plus exacte, ces derniers ont été analysés par chromatographie en phase gazeuse par pyrolyse couplée à la spectrométrie de masse (THM-GC/MS). Dans la partie **pyrolyse** (Frontier Lab EGA-PY303030D), l'échantillon est rapidement chauffé à une température de 480° C en l'absence d'oxygène. Dans ces conditions, les plus grosses molécules sont décomposées en plus petites molécules. Ces petites molécules sont suffisamment volatiles pour être analysées par chromatographie en phase gazeuse. Grâce à la partie pyrolyse, l'échantillon peut être inséré directement dans le système, via une coupelle en acier inoxydable et inactivée. Il est volatilisé et analysé tel quel sans mise en solution préalable.

Selon les matériaux, une dérivatisation chimique pendant la pyrolyse est parfois nécessaire pour obtenir moins de composés polaires qui sont suffisamment volatils pour être séparés dans le système GC. Les échantillons sont dérivatisés avec 4 µl d'hydroxyde de tétraméthylammonium (TMAH, 5 % dans du méthanol).

Un gaz porteur d'hélium entraîne les différents composés créés lors de la pyrolyse vers la **colonne chromatographique** (colonne Supelco SLB-5ms, longueur 20 m, diamètre intérieur 0,18 mm, épaisseur de film 0,18 µm), pour être séparés. Le programme de température de la partie

chromatographique (Thermo TraceGC) est le suivant : une minute à 35° C, suivi d'un chauffage de 10° C par minute jusqu'à 240° C, suivi d'un chauffage de 6° C par minute jusqu'à 315° C ; cette température finale est maintenue pendant cinq minutes.

En bout de colonne, les composés séparés sont détectés par le **spectromètre de masse** (Ion trap MS, Thermo PolarisQ, scanné entre 35 et 650 amu, MS à 220° C, ligne de transfert à 290° C), fournissant ainsi les informations spectrométriques de masse sur les différents composés en présence et permettant ainsi leur identification. Sur base des différents composés identifiés, la composition peut être déduite.

Les pyrogrammes sont enregistrés dans le logiciel Xcalibur. Ensuite, ils sont exploités manuellement ou semi-automatiquement afin d'identifier les composés marqueurs provenant de résines naturelles et synthétiques, d'huiles, de cires ou de protéines. Cette identification fait appel à de vastes bases de données de références. La recherche semi-automatique sur les pyrogrammes est effectuée à l'aide du système AMDIS (Automated Mass Spectral Deconvolution and Identification System).

## SEM

### *Scanning Electron Microscopy*

Pour vérifier la présence de minéraux, les échantillons sont finalement analysés par microscopie électronique à balayage couplée à un détecteur de rayons X (SEM-EDX). Cette méthode permet de visualiser la répartition des éléments chimiques présents dans l'échantillon analysé. L'instrument SEM-EDX utilisé pour les mesures est un microscope électronique à balayage de type EVO 15 LS SEM développé par la société Zeiss et couplé à des détecteurs BSE et EDX (X-Max80, Oxford Instruments), opéré dans le mode haut vide (10 Pa), 15kV.

### 3. RÉSULTATS ET DISCUSSION

#### FTIR (fig. 22)

Les analyses FTIR indiquent que le flacon examiné ici contient un matériau huileux. Dans l'échantillon P243.070, correspondant au contenu de la bouteille, les absorptions autour de 1077 et 798 cm<sup>-1</sup> suggèrent des vibrations stretching Si-O et Al-O, possiblement d'une matière argileuse ou de sable.

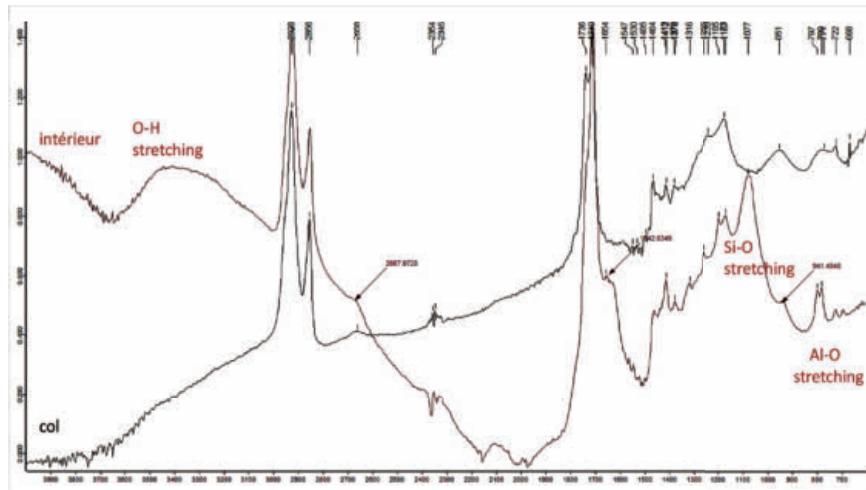


Fig. 22 – Analyse FTIR des deux échantillons P243.070 et P243.071.  
© IRPA/KIK, Bruxelles.

#### SEM-EDX

Les deux échantillons ont été analysés par SEM-EDX. L'échantillon plutôt clair pris au niveau du col de la bouteille (P243.071) ne contient que des composants organiques. Contenant principalement des composants organiques également, l'échantillon P243.070 renferme aussi des grains d'oxyde de silicium et des traces d'aluminium et de calcium.

### THM-GC/MS (fig. 23)

Les deux pyrogrammes de cette étude montrent peu de différences. La composition organique des deux échantillons nous semble identique. Ils présentent un grand nombre de composants qui, ensemble, correspondent le mieux à une huile végétale vieillie, non-siccative; aucune cire ou résine naturelle n'a été trouvée. Nous voyons un profil typique des acides mono- et dicarboxyliques, parmi lesquels l'azélate, le subérate, le palmitate et le stéarate sont les plus importants.

Des huiles subissent des modifications influencées par la chaleur, l'humidité, l'atmosphère et l'activité bactérienne. L'hydrolyse des triglycérides en glycérol et en acides gras peut se dérouler assez rapidement. Vu que l'échantillon est hydrolysé pendant l'analyse THM-GC/MS et que le glycérol est difficile à mesurer, cette modification a peu d'effet sur notre résultat. De plus, les acides gras insaturés vont polymériser, un processus qui est particulièrement prononcé dans les huiles siccatives. Affectées par l'oxygène, les structures seront dégradées. On retrouve les acides gras oxydés (hydroxy et peroxy), y compris methyl-cis-9,10-epoxystearate, methyl-13,16-docosadienoate (ou une molécule similaire), 2-methoxy nonanedioic acid (DME) et 2-methoxy decanedioic acid (DME). Ils indiquent un processus de vieillissement dans lequel les acides gras réagissent avec l'oxygène. La structure de certaines molécules de dégradation détectées n'est pas encore élucidée, et probablement liée à la dégradation de l'acide oléique. Ils ont été retrouvés dans un flacon de contenu similaire<sup>160</sup>.

Il est quelque peu surprenant que pour une huile de cet âge, des acides gras insaturés non affectés par l'oxydation ont également été retrouvés, notamment de l'acide oléique (*9-octadecenoic acid*) et linoléique (*9,12-octadecadienoic acid*). Néanmoins, d'autres exemples d'huiles archéologiques avec des acides gras non-oxydés restants existent<sup>161</sup>. La présence de ces acides gras insaturés ainsi que des peroxydes suggère que le processus d'oxydation n'est pas accompli.

---

<sup>160</sup> PÉREZ-ARANTEGUI *et al.* 2009 ; RIBECHINI *et al.* 2008a.

<sup>161</sup> RIBECHINI *et al.* 2008b.

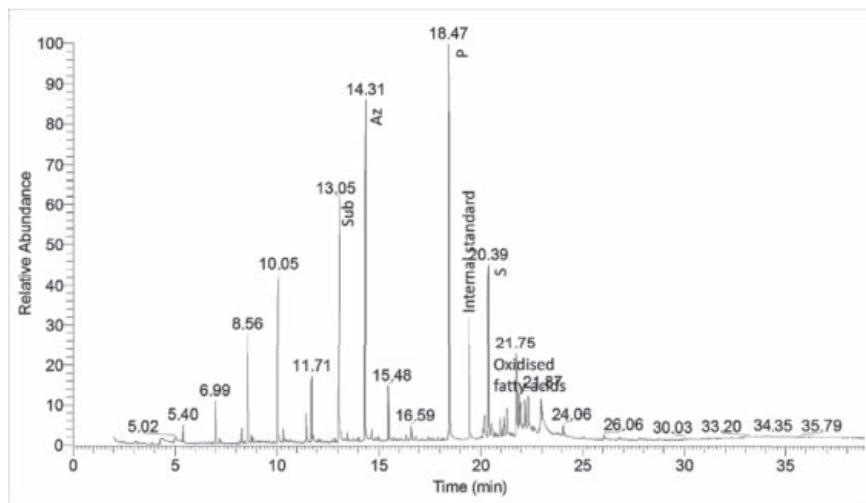


Fig. 23 – Analyse THM-GC/MS de l'échantillon P243.070.

© IRPA/KIK, Bruxelles.

Des huiles d'origines différentes peuvent avoir des différents rapports d'acides gras. Par exemple, une grande quantité d'azélates peut signifier qu'à l'origine, de nombreux acides gras insaturés étaient présents, qui ont ensuite été convertis en azélates et autres diacides par oxydation. Cela pourrait indiquer une huile siccative. Les rapports en acides gras peuvent donc donner une indication de la nature de l'huile (tableau 1).

	palmitate/stéarate P/S origine de l'huile	azélate/palmitate Az/P séchant ou pas	azélate/subérate Az/sub chauffé ou pas
P243.070 dans le flacon	2.40	0.88	1.26
P243.071 col du flacon	2.13	0.62	2.51

Tableau 1 – Récapitulatif des taux d'acides gras des deux échantillons.

© IRPA/KIK, Bruxelles.

Les rapports Az/P et P/S sont similaires dans les deux échantillons. Vu que la quantité d'azélates dans cette huile est basse ( $Az/P < 1$ ), on peut suspecter une huile non siccative, bien que des écarts soient possibles.

Par exemple, si dans le flacon bien scellé une atmosphère déviante s'est installée, les acides gras insaturés pourraient plutôt se polymériser avant que les réactions d'oxydation les modifient<sup>162</sup>. Vu la présence restante de composants non-saturés et des peroxydes, une atmosphère peu favorable pour les réactions d'oxydation est attendue dans ce cas-ci.

Le rapport P/S peut donner une indication sur l'origine de l'huile, même si les valeurs de références sont souvent variables. Et dans un contexte archéologique, encore plus de prudence est nécessaire. Dans ce cas-ci, le P/S est plutôt bas. Si nous nous limitons aux huiles non siccatives, l'huile de sésame, l'huile de pépins de raisin, l'huile de pépins de chanvre ou éventuellement l'huile de carthame seraient les plus appropriées (P/S respectivement d'environ 1,7, 2,1, 2,9 et 3,1<sup>163</sup> ; les huiles d'origine américaine n'étant évidemment pas considérées). Un mélange de différentes huiles, siccatives et non-siccatives, est évidemment possible aussi (par exemple, l'huile de lin, siccative, a un P/S d'environ 1,4).

Les valeurs du rapport Az/Sub sont un peu différentes, ce qui montre une hétérogénéité entre les deux endroits d'échantillonnage. De toute façon, la concentration en subérate est relativement élevée (Az/Sub < 3), indiquant un échauffement présumé. Le chauffage peut à son tour réduire le rapport P/S. On peut donc supposer que, dans le cas d'un échauffement, le rapport P/S calculé est plutôt une sous-estimation. À cet égard, l'huile de noix (une huile siccative avec P/S d'environ 3,2) et l'huile d'amande (non-siccative, P/S d'environ 3,3) pourraient aussi être envisagées.

Aucune cire n'a pu être identifiée dans les échantillons étudiés ici, mais néanmoins, de petites quantités de plusieurs séries de molécules de poids moléculaire élevé (que l'on retrouve souvent dans les cires) ont été détectées selon un motif répétitif. Les spectres de masse montrent une série de masses inférieures suggérant une structure similaire à celle d'un acide gras. Dans le même temps, chaque fois ils affichent des masses de 245 + 263 + 295 + 341. En plus, une masse supplémentaire plus élevée est ajoutée, augmentée de 14 unités de masse : 397-411-425-439-453 et d'une deuxième série : 441-455-469-483-497. Il existe une troisième série avec, à nouveau, les signaux analogues à ceux des acides gras, un pic important de m/z 355 et une seconde masse qui augmente également de 14 à chaque fois : 427-441-455-469-483-497 et une quatrième série

<sup>162</sup> RIBECHINI *et al.* 2008a.

<sup>163</sup> MILLS & WHITE 1994 ; ORSAVOVA *et al.* 2015.

425-439-453. Quelques-unes de ces molécules ont déjà été détectées dans nos recherches, dans l'huile de lin bouillie. Les ions moléculaires et la structure moléculaire n'ont pas été déterminés au cours de cette étude. Néanmoins, une série de pics régulièrement espacés de 14 unités de masse indique la présence d'une structure aliphatique<sup>164</sup>. Des tendances similaires ont également été trouvées dans l'analyse d'un autre *unguentarium* (cependant mesuré avec HTGC/MS)<sup>165</sup>. Là, ils ont été interprétés comme des spectres d'un mélange de plusieurs mono-esters aliphatiques à longue chaîne ayant le même poids moléculaire. Bien qu'il ne soit pas exclu que les structures peuvent être formées lors d'une réaction secondaire en présence de TMAH au cours de la pyrolyse, elles peuvent également avoir été présentes dans le flacon. Dans ce dernier cas, plusieurs hypothèses existent : elles pourraient indiquer la présence de cires épicuticulaires végétales (originaires de la plante productrice de l'huile, ou ajoutées) ; ou elles peuvent être les produits secondaires formés lors de la préparation du contenu, notamment l'échauffement du mélange huileux<sup>166</sup>. Il serait intéressant de chercher ces composants dans des analyses d'autres huiles archéologiques.

#### 4. CONCLUSION

La bouteille contient une huile mélangée avec une terre. L'huile était probablement une huile chauffée et non-siccative, telle que l'huile de pépins de raisin ou l'huile de chanvre. Compte tenu du prestige du flacon, il serait possible d'imaginer que des substances aromatiques aient pu être présentes à l'origine, mais celles-ci n'ont pas été retrouvées. Si elles ont été présentes, elles sont trop dégradées ou évaporées. La terre présente dans l'échantillon du contenu est un oxyde de silicium, avec un peu d'oxyde d'aluminium et de calcium. Elle est à l'origine de la couleur foncée de cet échantillon. Cette terre a-t-elle été utilisée comme colorant ou s'agit-il d'un contaminant archéologique ? Peut-être que des observations ou des détails sur le contexte archéologique de l'objet pourraient répondre à cette question.

---

<sup>164</sup> REGERT & ROLANDO 2002.

<sup>165</sup> RIBECHINI *et al.* 2008b.

<sup>166</sup> RIBECHINI *et al.* *ibidem*.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

AFAV	Association française pour l'Archéologie du Verre
ASAN	<i>Annales de la Société archéologique de Namur</i>
BCRAA	<i>Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie</i>
BIAL	<i>Bulletin de l'Institut archéologique liégeois</i>
BROB	<i>Berichten van de Rijksdienst voor het Oudheidkundig Bodemonderzoek</i>
BSSL	<i>Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg</i>
CAW	<i>Chronique de l'Archéologie wallonne</i>
PSHAL	<i>Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg</i>
SFECAG	Société Française d'Étude de la Céramique Antique en Gaule

## ARCHIVES

[ALEXANDRE J.] [s.d.], *Omal* (quatre feuillets manuscrits – historique de la découverte et inventaire des objets – relatifs à la découverte faite en juin 1862 ; Grand Curtius, archives de l'Institut archéologique liégeois, notes du docteur Alexandre).

## BIBLIOGRAPHIE

ARVEILLER-DULONG V. & NENNA M.-D. 2005. *Les verres antiques du Musée du Louvre. II. Vaisselle et contenants du I<sup>er</sup> siècle au début du VII<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Paris.

ARVEILLER V. 2006. *Les bouteilles Mercure*, dans FOY D. et NENNA M.-D. (dir.), *Corpus des signatures et marques sur verres antiques*, 1, Aix-en-Provence – Lyon, p. 125-132.

*Aventicum* = BONNET BOREL F. 1997. *Le verre d'époque romaine à Avenches-Aventicum. Typologie générale*, Avenches, (Documents du Musée romain d'Avenches, 3).

- BAILEY D. M. 1996. *A Catalogue of the Lamps in the British Museum. IV. Lamps of Metal and Stone, and Lampstands*, London.
- BARATTE F., BONNAMOUR L., GUILLAUMET J.-P. et al. 1984. *Vases antiques de métal au Musée de Chalon-sur-Saône*, Dijon, (Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est, 5<sup>e</sup> supplément).
- BARKÓCZI L. 1969. *Merkurflaschen mit Bodenstempel im Ungarischen Nationalmuseum*, dans *Folia Archaeologica*, XX, p. 47-52.
- BIENERT B. 2007. *Die römischen Bronzegefäße im Rheinischen Landesmuseum Trier*, Trier, (Trierer Zeitschrift, Beiheft 31).
- BOLLA M. 1979. *Brocca rinvenuta a Carobbio degli Angeli (Recipienti in bronzo d'età romana in Lombardia, I)*, dans *Rivista archeologica dell'antica provincia e diocesi di Como*, 161, p. 23-50.
- BONJEAN D. 1990. *Étude technologique de l'industrie lithique de la Sablière Kinart à Omal (Paléolithique moyen)*, Liège, (Mémoires de Préhistoire liégeoise, 13).
- BRULET R., VILVORDER F. & DELAGE R. 2010. *La céramique romaine en Gaule du Nord. Dictionnaire des céramiques. La vaisselle à large diffusion*, Turnhout.
- CAHEN D. & VAN BERG P.-L. 1981. *Les fouilles de la rue Stiernet à Omal*, dans *Notae Praehistoricae*, 1, p. 28-29.
- COTTAM S. & PRICE J. 2009. *The early Roman vessel glass*, dans GOUDINEAU C. & BRENTCHALOFF D. (dir.), *Le camp de la flotte d'Agrippa à Fréjus : les fouilles du quartier de Villeneuve (1979-1981)*, Paris, p. 185-275.
- CREEMERS G., BOGAERT L. & DAELEMANS L. 2015. *100 topstukken, honderd verhalen*, Tongeren.
- DÉCHELETTE J. 1904. *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise)*, 2, Paris.
- DE GROOT T. 2006. *Resultaten van de opgraving van een Romeins tumulusgraf in Bocholtz (gem. Simpelveld)*, Amersfoort, (Rapportage Archeologische Monumentenzorg, 127).
- DELAGE R. 2010. *La sigillée de Lezoux*, dans BRULET R., VILVORDER F. & DELAGE R., *La céramique romaine en Gaule du Nord. Dictionnaire des céramiques. La vaisselle à large diffusion*, Turnhout, p. 95-125.

- DE TOMMASO G. & POGGESI G. 1985. *Vetro*, dans RICCI A. (éd.), *Settefinestre. Una villa schiavistica nell'Etruria Romana. III. La villa e i suoi reperti*, Modène, p. 173-211.
- DE TOMMASO G. 1990. *Ampullae vitreae. Contenitori in vetro di unguenti e sostanze aromatiche dell'Italia romana (I sec. a.C. – III sec. d.C.)*, Rome, (Archaeologica, 94).
- EGGERS H. J. 1951. *Der römische Import im freien Germanien*, Hamburg, 2 vol.
- ESPÉRANDIEU E. & ROLLAND H. 1959. *Bronzes antiques de la Seine Maritime*, Paris, Éditions du CNRS, (Supplément à Gallia, 13).
- FAIDER-FEYTMANS G. 1979. *Les bronzes romains de Belgique*, Mainz am Rhein, 2 vol.
- FLÜGEL C. 1994. *Römische Bronzegefäße aus Arae Flaviae – Rottweil*, dans *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, 19/1, p. 207-218.
- FOLLMANN-SCHULZ A.-B. 1992. *Die römischen Gläser im Rheinischen Landesmuseum Bonn*, Bonn, (Kunst und Altertum am Rhein, 138).
- FOLLMANN-SCHULZ A.-B. 2006. *Römische Gläser mit Buchstabenmarken im Rheinischen Landesmuseum Bonn*, dans FOY D. & NENNA M.-D. (dir.), *Corpus des signatures et marques sur verres antiques*, 2, Aix-en-Provence – Lyon, p. 81-109.
- FOY D. 2015. *Les marques sur les récipients en verre découverts en Gaule. Indices de production et de relations commerciales (milieu du 1<sup>er</sup> s.-IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)*, dans *Gallia*, 72/2, p. 351-401.
- FREMERSDORF F. 1930. *Ein römisches Glas im Museum zu Maastricht*, dans *Germania*, 14, p. 214-218.
- FREMERSDORF F. 1933. *Der römische Gutshof Köln-Müngersdorf*, Berlin – Leipzig, (Römisch-Germanische Forschungen, 6).
- FREMERSDORF F. & POLÓNYI-FREMERSDORF E. 1984. *Die farblosen Gläser der Frühzeit in Köln. 2. und 3. Jahrhundert*, Köln, (Die Denkmäler des römischen Köln, IX).
- FÜNFSCHILLING S. 2015. *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst. Kommentierter Formenkatalog und ausgewählte Neufunde 1981-2010 aus Augusta Raurica*, Augst, (Forschungen in Augst, 51), 2 vol.

- GERHARDS J. 1959. *Geich (Kreis Düren)*, dans *Bonner Jahrbücher*, 159, p. 413-414.
- GOETHERT-POLASCHEK K. 1977. *Katalog der römischen Gläser des Rheinischen Landesmuseums Trier*, Mainz am Rhein, (Trierer Grabungen und Forschungen, IX).
- GOETHERT K. 1994. *Die römischen Lampen und Kerzenhalter aus Metall im Rheinischen Landesmuseum Trier*, dans *Trierer Zeitschrift*, 57, p. 315-374.
- GUEURY M.-C. & VANDERHOEVEN M. 1994. *Les tombes sous tumulus au Musée Curtius (II). Braives (Avenues)*, dans *BIAL*, CVI, p. 5-76.
- HANUT F. 2006. *Marques sur verre en Wallonie et dans le Grand-Duché du Luxembourg*, dans FOY D. & NENNA M.-D. (dir.), *Corpus des signatures et marques sur verres antiques*, 2, Aix-en-Provence – Lyon, p. 69-80.
- HANUT F., SCHÜTZ J.-L. & ANSLIJN J.-N. 2011. *Nouvelle interprétation chronologique du mobilier céramique et de la verrerie du « magasin » de Braives (Province de Liège) : un ensemble exceptionnel d'une surprenante diversité*, dans *BIAL*, CXV, p. 5-213.
- HANUT F., POLET C. & SALAVAERT A. 2012. *L'occupation romaine du territoire de la commune de la Bruyère (province de Namur)*, dans *ASAN*, 86, p. 37-108.
- HANUT F. & PLUMIER J. 2014. *La nécropole gallo-romaine de la place de la Wallonie à Jambes (Namur)*, Namur, (Études et Documents, Archéologie, 33), 2 vol.
- HENRARD D., GOFFIOUL C. & HANUT F. 2014. *Modave/Strée : évaluation archéologique et fouille préventive dans la zone d'activité économique*, dans *CAW*, 21, p. 204-208.
- HERINCKX A.-M. 2008. *Geer, Omal*, dans BRULET R. (dir.), *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, p. 409-410.
- HOCK F. & ALEXANDRE J. 1864. *Catalogue descriptif du Musée provincial de Liège fondé par l'Institut archéologique liégeois*, Liège.
- HÖPKEN C. & LIESEN B. 2013. *Römische Gräber im Kölner Süden. II. Von der Nekropole um St. Severin bis zum Zugweg*, dans *Kölner Jahrbuch*, 46, p. 369-571.
- ISINGS C. 1957. *Roman glass from dated finds*, Groningen – Djakarta.

- ISINGS C. 1971. *Roman glass in Limburg*, Groningen, (Archaeologica Traiectina, IX).
- JADIN I., KEELEY L. H., CAHEN D. et al. 1989. *Omaliens et Blicquiens face à face. Fouille d'urgence d'un établissement et d'une sépulture du Groupe de Blicquy à Darion-Colia (Geer, prov. de Liège)*, dans *Notae Praehistoricae*, 9, p. 61-68.
- JADIN I., BOSQUET D. & MOUREAU G. 1998. *Encore des fosses rubanées rue Stiernet à Omal, commune de Geer (province de Liège)*, Namur, (Études et Documents, Archéologie, 5), p. 75-78.
- JAHN O. 1863. *Römische Gräber in Gelsdorf*, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, XXXIII-XXXIV, p. 224-232.
- KLATT U. 1995. *Römische Klapptische. Drei- und vierbeinige Stützgestelle aus Bronze und Silber*, dans *Kölner Jahrbuch*, 28, p. 349-573.
- KLEIN M. J. 2006. *Les marques des verres antiques conservés à Mayence (Rhénanie-Palatinat)*, dans FOY D. & NENNA M.-D. (dir.), *Corpus des signatures et marques sur verres antiques*, 2, Aix-en-Provence – Lyon, p. 133-144.
- KOSTER A. 1997. *The Bronze Vessels 2. Acquisitions 1954-1996 (including vessels of pewter and iron)*, Nijmegen, (Description of the Collections in the Provinciaal Museum G. M. Kam at Nijmegen, XIII).
- KOSTER A. 2010. *Het grafveld van Noviomagus en de rijke graven van de stedelijke elite*, thèse de doctorat, Radboud Universiteit Nijmegen.
- LEPOT A. & ESPEL G. 2010. *Analyses techno-typologique et spatiale des céramiques communes culinaires en Gaule septentrionale*, dans *SFECAG, Actes du Congrès de Chelles*, Marseille, p. 225-240.
- LEPOT A. 2014. *Céramique et alimentation en Gaule du Nord. Trois siècles d'acculturation des populations dans les régions de Bavay, Tournai et Tongres*, thèse de doctorat non publiée, Université catholique de Louvain.
- LUDOWICI W. 1927. *Stempel-Namen und Bilder römischer Töpfer, Legions-Ziegel-Stempel, Formen von Sigillata – und anderen Gefäßen aus meinen Ausgrabungen in Rheinzabern 1901-1914*, München, (Katalog, V).
- LUX G.V. & ROOSENS H. 1971. *Een gallo-romeins grafveld te Gors-Opleeuw*, Bruxelles, (Archaeologia Belgica, 128).

MARIËN M.-E. 1994. *Quatre tombes romaines du III<sup>e</sup> siècle. Thorembeais-Saint-Trond et Overhespen*, Bruxelles, (Monographie d'Archéologie nationale, 8).

MARTENS M., HANUT F., ERVYNCK A. et al. 2002. *Ensemble détritique ou contexte cultuel ? Étude du matériel archéologique et des restes fauniques d'une grande fosse (S 082) du vicus de Tirlemont (Tienen, Belgique)*, dans *Revue du Nord*, 2002/5, n° 348, p. 43-89.

MARTY M.-T. & MARAVAL M.-L. 2003. *Les verres de la villa de Co d'Espérour (Saint-Denis, Aude)*, dans FOY D. & NENNA M.-D. (dir.), *Échanges et commerce du verre dans le monde antique*, Actes du colloque de l'AFAV, Aix-en-Provence et Marseille, 7-9 juin 2001, (Monographies Instrumentum, 24), p. 481-504.

MASSART C., FONTAINE-HODIAMONT C. & SAVERWYN S. 2003. *De unguentaria van de Gallo-Romeinse tumulus van Vorsen (Gem. Montenaken, Prov. Limburg) : restauratie, merken en inhoud*, dans *Bulletin KIK*, 30, p. 119-142.

MASSART C., FONTAINE-HODIAMONT C. & SAVERWYN S. 2005. *Les unguentaria du tumulus de Vorsen. Restauration, marques et contenus*, dans *Journée d'Archéologie romaine/Romeinendag*, Bruxelles/Brussel, 16-4-2005, p. 71-73 (résumé de l'article du *Bulletin de l'IRPA*, 30, 2003).

MASSART C. 2015. *Les tumulus gallo-romains de Hesbaye (cité des Tongres). La représentation funéraire des élites*, Tongeren, (Atuatuca, 6).

MERTENS J. 1952. *Une riche tombe gallo-romaine découverte à Tirlemont (Belgique)*, dans *L'Antiquité Classique*, 21/1, p. 39-73.

MILLS J. S. & WHITE R. 1994. *The organic chemistry of museum objects*, 2e éd., Oxford, Butterworth-Heinemann.

MOUREAU G. 1997. *Geer, Omal. Le cimetière de « Sainte-Marie-Vau »*, dans CORBIAU M.-H. (éd.), *Le patrimoine archéologique de Wallonie*, Namur, p. 440-443.

*Niederbieber* = OELMANN F. 1914. *Die Keramik des Kastells Niederbieber*, Frankfurt am Main, (Materialen zur römisch-germanischen Keramik, 1).

NUBER H. U. & RADNÓTI A. 1969. *Römische Brand- und Körpergräber aus Wehringen, Ldkr. Schwabmünchen*, dans *Jahresbericht der Bayerischen Bodendenkmalpflege*, 10, p. 27-49.

ORGEIX E. d'. 2017. *Jacques Pennier, ingénieur géographe des camps et des armées du roi sur le théâtre de la guerre en Flandre et en Espagne au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Préface de 12 pages pour l'ouvrage *Recueil des plans du Roussillon, de Catalogne, des chasteaux, villages, eglises, chapelles & maisons qui peuvent servir de postes en temps de guerre ; et de quelques endroits de France & d'Espagne, par le Sr. Pennier ingenieur et geographe du Roy, 1719*, Barcelone, Institut Cartogràfic i Geològic de Catalunya.

ORSAVOVA J., MISURCOVA L., AMBROZOVA J. et al. 2015. *Fatty Acids Composition of Vegetable Oils and its Contribution to Dietary Energy Intake and Dependence of Cardiovascular Mortality on Dietary Intake of Fatty Acids*, dans *International Journal of Molecular Sciences*, 16, p. 12871-12890.

OTREPPE DE BOUVETTE A. d'. 1862. *Essai de tablettes liégeoises. 36 : La Hesbaye. Promenades en zig-zag à la recherche d'objets d'antiquité et moyen-âge*, Liège.

PÉREZ-ARANTEGUI J., PAZ-PERALTA J. A. & ORTIZ-PALOMAR E. 1996. *Analysis of the Products Contained in Two Roman Glass Unguentaria from the Colony of Celsa (Spain)*, dans *Journal of Archaeological Science*, 23/5, p. 649–655.

PÉREZ-ARANTEGUI J., RIBECHINI E., CEPRIÁ G. et al. 2009. *Colorants and oils in Roman make-ups—an eye witness account*, dans *TrAC Trends in Analytical Chemistry*, 28/8, p. 1019–1028.

RABOLD B. 1993. *Einem römischen Handwerkerviertel auf der Spur. Ausgrabungen in der Heidenheimer Ploucquetstraße*, dans *Archäologische Ausgrabungen in Baden-Württemberg 1992*, p. 144-148.

REGERT M. & ROLANDO C. 2002. *Identification of Archaeological Adhesives Using Direct Inlet Electron Ionization Mass Spectrometry*, dans *Analytical Chemistry*, 74/5, p. 965-975.

RENARD L. 1905a. *Henri Schuermans. Notice biographique*, dans *BIAL*, XXXV, p. 325-345.

RENARD L. 1905b. *Antiquités tongroises au Musée de Leyde*, dans *BSSLL*, XXIII, p. 7-12.

RENARD-GRENSON L. 1911. *Joseph Alexandre (1825-1910)*, dans *BIAL*, XLI, p. 237-245.

- RIBECHINI E, MODUGNO F., BARALDI C. *et al.* 2008a. *An integrated analytical approach for characterizing an organic residue from an archaeological glass bottle recovered in Pompeii (Naples, Italy)*, dans *Talanta*, 74/4, p. 555-561.
- RIBECHINI E., MODUGNO F., COLOMBINI M. P. *et al.* 2008b. *Gas chromatographic and mass spectrometric investigations of organic residues from Roman glass unguentaria*, dans *Journal of Chromatography A*, 1183, p. 158-169.
- RIBECHINI E., MODUGNO F., PÉREZ-ARANTEGUI J. *et al.* 2011. *Discovering the composition of ancient cosmetics and remedies : analytical techniques and materials*, dans *Analytical and Bioanalytical Chemistry*, 401/6, p. 1727-1738.
- RIHA E. 2001. *Kästchen, Truhen, Tische – Möbelteile aus Augusta Raurica*, Augst, (Forschungen in Augst, 31).
- RITTERLING E. 1912. *Museographie für die Jahre 1910-1912*, dans *Bericht der Römisch-Germanischen Kommission*, 7, p. 26-227.
- ROBIN L. 2016. *Le verre à Lyon. Production et consommation durant le Haut Empire (Lugdunum)*, Autun, (Monographies Instrumentum, 53).
- ROLLAND H. 1965. *Bronzes antiques de Haute Provence (Basses-Alpes, Vaucluse)*, Paris, Éditions du CNRS, (Supplément à Gallia, 18).
- RÜTTI B. 1991. *Die römischen Gläser aus Augst und Kaiseraugst*, Augst, (Forschungen in Augst, 13/1-2).
- SCHUERMANS H. 1863a. *Objets d'antiquité. Inventaire*, dans *BSSLL*, VI, p. 342-346.
- SCHUERMANS H. 1863b. *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye. Premier article. Fouilles dans les Dry Tommen à Fresin*, dans *BCRAA*, 2, p. 108-208.
- SCHUERMANS H. 1864. *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye. Deuxième article. Fouilles dans la Bortombe de Walsbetz*, dans *BCRAA*, 3, p. 283-364.
- SCHUERMANS H. 1865. *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye. Troisième article*, dans *BCRAA*, 4, p. 367-402 et p. 414-473.
- SCHUERMANS H. 1867. *Nouvelle note concernant les marques de fabrique sur la verrerie romaine*, dans *Revue Archéologique*, 15, p. 437-442.
- SERVAIS J. 1911, *Nos collections*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 6/1, p. 5-7.

- STUART P. 1977. *Gewoon aardewerk uit de Romeinse legerplaats en de bijbehorende grafvelden te Nijmegen*, Nimègue, (Beschrijving van de verzamelingen in het Rijksmuseum G.M. Kam te Nijmegen, VI).
- SUEUR Q., MASSART C. & ADRIAN Y.-M. 2014. *À propos du bassin ovale en bronze de Val-de-Reuil « Chemin aux Errants » (Eure) : bassines ovales et bassins doubles dans les provinces romaines septentrionales*, dans *Instrumentum*, 39, p. 20-25.
- SYMONDS R. P. 1992. *Rhenish wares. Fine dark coloured pottery from Gaul and Germany*, Oxford, (Oxford University Committee for Archaeology, Monograph, 23).
- Tienen* = THOMAS S. (dir.) 1983. *Vicus Tienen. Eerste resultaten van een systematisch onderzoek naar een Romeins verleden*, Tienen.
- TOMASEVIC-BUCK T. 1980. *Ein Depotfund in Augusta Raurica, Insula 42*, Augst, (Forschungen in Augst, 4).
- TOMASEVIC-BUCK T. 1984. *Ein Bronzedepotfund aus Augusta Raurica (Dorfstraße 1, Kaiseraugst, Kt. Aargau)*, dans *Bayerische Vorgeschichtsblätter*, 49, p. 143-196.
- Ton* = VILVORDER F., HARTOCH E., VANDERHOEVEN A. et al. 2010. *La céramique de Tongres, quatre siècles de production d'un caput civitatis*, dans *SFECAG, Actes du Congrès de Chelles*, Marseille, p. 241-256.
- Tongeren* = VANVINCKENROYE W. 1991. *Gallo-Romeins aardewerk van Tongeren*, Tongeren, (Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum te Tongeren, 44).
- TOURNEUR V. 1958. *Alexandre (Joseph-Walthère)*, dans *Biographie Nationale*, 30, supplément, t. II, fasc. 1<sup>er</sup>, Bruxelles, (Publication de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts), p. 29-30.
- VANDERHOEVEN M. 1961. *Verres Romains (I<sup>er</sup>-III<sup>me</sup> siècle) des Musées Curtius et du Verre à Liège*, Liège.
- VANHOUTTE S., DHAEZE W. & DE CLERCQ W. 2009. *The pottery consumption c AD 260-70 at the Roman coastal defence fort, Oudenburg, Northern Gaul*, dans *Journal of Roman Pottery Studies*, 14, p. 95-141.
- VANHOUTTE S., DESCHIETER J. & DE CLERCQ W. 2013. *La terre sigillée du castellum romain d'Oudenburg (Flandre occidentale, Belgique) : un premier bilan*, dans *SFECAG, Actes du Congrès d'Amiens*, Marseille, p. 475-483.

- VANHOUTTE S., DHAEZE W., ERVYNCK A. *et al.* 2014. *Archeologisch onderzoek aan de noordzijde van het Romeinse castellum van Oudenburg : nieuwe inzichten in de lay-out, het verdedigingssysteem en de bewoningsgeschiedenis van het fort*, dans *Relicta*, 11, p. 163-269.
- VANVINCKENROYE W. 1984. *De Romeinse zuidwest-begraafplaats van Tongeren (Opgravingen 1972-1981)*, Tongeren, (Publikaties van het Provinciaal Gallo-Romeins Museum te Tongeren, 29), 2 vol.
- VILVORDER F. & WEINKAUF E. (dir.) 2012. *La villa romaine de Grâce-Hollogne, Velroux. Fouilles 2004-2005 dans la zone d'extension de l'aéroport de Liège/Bierset*, (Bulletin des Chercheurs de la Wallonie, 50).
- WILLEMS S. 2019. *La céramique du Haut Empire produite chez les Ménapiens, Atrébates et Nerviens : Dynamiques économiques et identités territoriales*, thèse de doctorat non publiée, Université Paris-Nanterre.
- WILLEMS S., BORGERS B., CLERGET J. *et al.* 2019. *Fanum Martis (Famars, Nord) : une officine de potiers au cœur de l'agglomération*, dans *Archéologie des Espaces artisanaux : fouiller et comprendre les gestes des potiers*, Actes du Colloque International de Rennes (27-28 novembre 2014), Lattes, (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, hors-série 9), p. 257-270.
- WILLEMS W. J. H. 1988. *Heerlen. Romeins grafveld bij Vrank*, dans STOEPKER H., *Archeologische kroniek van Limburg over 1987*, dans *PSHAL*, 124, p. 371-373.
- ZINN F. 1997. *Pracht en praal in perspectief, het graf van de Dame van Simpelveld*, dans DE GROOT M. & MATER B., *Een huis voor altijd*, Maastricht, p. 61-78.



## LES DEUX DESSINS DU RETABLE DE WIBALD, ABBÉ DE STAVELOT-MALMEDY

par Pierre COLMAN

L'un des deux dessins en question (fig. 1), de grande taille et très soigné, est célèbre depuis 1882 du fait du long article que lui a consacré l'archiviste Désiré Van de Castele, avec à l'appui une lettre substantielle du chanoine Edmond Reusens, bibliothécaire en chef et professeur à l'Université de Louvain<sup>1</sup>.

L'article est gâté par une lourde erreur : confusion est faite entre deux retables imputables l'un et l'autre à Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy de 1130 à 1158 et le plus célèbre de tous<sup>2</sup>, le retable de la Passion et celui de saint Remacle, l'un et l'autre perdus<sup>3</sup>.

Le premier, « le retable d'or », portait bien son nom. En 1697, il est pesé à l'occasion d'une restauration : des plaques d'or pur lourdes de douze livres (6 kg) sont soigneusement distinguées de deux plaques d'argent doré du poids d'une livre et trois carats (plus de 500 gr) qui montraient deux épisodes de la Passion, l'arrestation du Christ et le reniement de saint Pierre. Il a été sacrifié par les moines en détresse pendant leur exil en Allemagne, par suite de la progression des armées républicaines<sup>4</sup>.

Le second retable était fait pour l'essentiel d'argent, lui. Son poids avoisinait les cent marcs (25 kg), une des inscriptions qu'il donnait à lire en fait foi : *TOTA EXPENSA OP(ERI)S C. MARCE*. Il était orné à profusion d'émaux champlevés de la plus haute qualité. Il a été sacrifié en 1626 au plus tard, je vais m'efforcer de le prouver.

<sup>1</sup> D. VAN DE CASTELE, *Dessin authentique du retable en argent doré que l'abbé Wibald fit faire pour l'abbaye de Stavelot*, dans *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. 21, 1882, p. 213-236 (cité ci-après *Dessin*).

<sup>2</sup> Ph. GEORGE, *Wibald v. Stablo*, dans *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1998, col. 57-58.

<sup>3</sup> *Dessin*, p. 214-215 et 228-230. L'erreur est excellemment dénoncée dès l'année suivante : J. DEMARTEAU, *Orfèvrerie liégeoise du XII<sup>e</sup> siècle : le retable de Saint Remacle à Stavelot*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 17, 1883, p. 35-40.

<sup>4</sup> H. KOCKEROLS, *Le retable d'or de Stavelot œuvre du prieur Nicolas Hocht*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux Liège* (cité ci-après *BVL*), t. 17, n° 360-361, 2017, p. 380-390 (cité ci-après *Le retable*).



Fig. 1 – Le grand dessin, 1666, copie d'un prototype exécuté en 1626 au plus tard, encre bistre à la plume et au pinceau sur papier, 87,5 x 89 cm.

Archives de l'État à Liège, Chambre impériale, n° 1148.

© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché B130139.

Quant à l'autre dessin, radicalement différent du grand, car fort petit et excessivement sommaire (fig. 2), il a été découvert tout récemment par l'archiviste Laetizia Puccio. Il attendait son heure dans le même fonds d'archives, gravement sinistré en 1944, trop longtemps en attente des soins qu'il méritait<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> *Trésors de procédure*, dir. L. Puccio, Bruxelles, 2019.

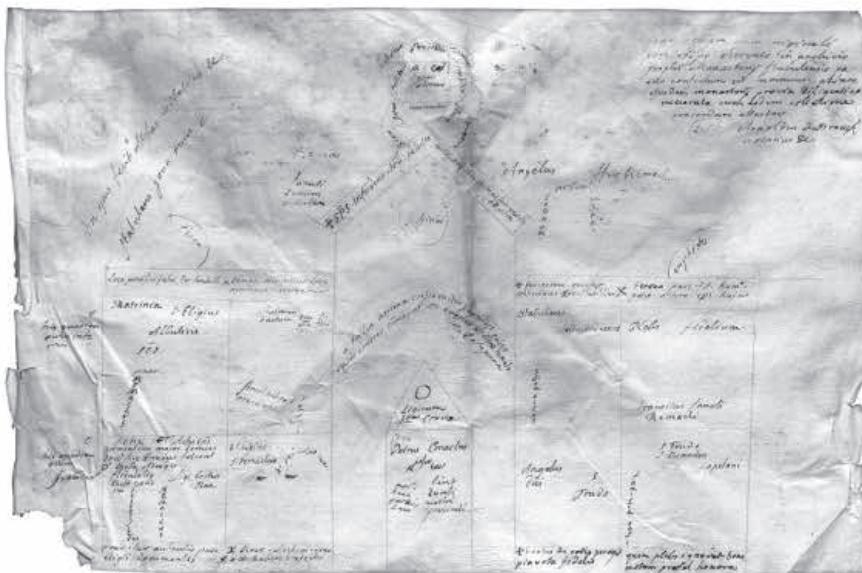


Fig. 2 – Le petit dessin, 1666,  
encre bistre à la plume et au pinceau sur papier, 23 x 33,5 cm.  
Archives de l'État à Liège, Chambre impériale, n° 1148.  
© Archives de l'État à Liège.

Ils ont été scrutés ensemble par Hadrien Kockerols dans des essais publiés en 2016 et en 2017<sup>6</sup>. À en croire l'auteur, franc-tireur impénitent doté d'une liberté d'esprit portée au sarcasme, on doit cesser de reconnaître dans le grand dessin, criblé d'incohérences<sup>7</sup>, la reproduction fidèle d'un chef-d'œuvre de l'art du XII<sup>e</sup> siècle ; on doit voir en lui le projet, à situer vers 1610-1620, d'une « paroi décorative » qui n'a jamais été réalisée<sup>8</sup>. Certaines de ses prises de position emportent une adhésion admirative, d'autres le rejet.

<sup>6</sup> H. KOCKEROLS, *Découverte d'un second dessin du retable de Saint Remacle à Stavelot*, dans *Orfèvrerie septentrionale XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle. L'œuvre de la Meuse II*, Liège, 2016, (Feuilllets de la cathédrale de Liège), p. 209-235 (cité ci-après *Découverte*). - H. KOCKEROLS, *La châsse de saint Remacle que fit Wibald de Stavelot*, dans *BVL*, t. 17, n° 358-359, 2017, p. 295-308 (cité ci-après *La châsse*), spécialement p. 296, 300-301 et 304-305. - H. KOCKEROLS, *Wibald, abbé de Stavelot (1130-1158), les reliques et les reliquaires*, dans *BVL*, t. 17, n° 360-361, 2017, p. 335-379 (cité ci-après *Wibald*). - *Le retable*, p. 384-387 et 390.

<sup>7</sup> *Découverte*, p. 220, 222, 223, 224, 226, 228, 229, 230 et 231.

<sup>8</sup> *Le retable*, p. 383, fig. 2 : *Projet d'une paroi décorative* ; voir aussi *Wibald*, p. 362, fig. 5-1 et *La châsse*, p. 298, fig. 1 : *Projet d'un monument pariétal*, p. 299 et 300.

Prenant le relais dans un article qui a le mérite de reproduire les inscriptions latines dont le dessin fourmille et d'en donner la traduction, Philippe George les juge téméraires, tout en laissant à d'autres le soin d'en faire la démonstration<sup>9</sup>.

## LE PROCÈS

Les deux dessins sont des copies exécutées l'une et l'autre, c'est hors de doute, pour servir de pièces à conviction dans un procès qui s'était ouvert devant le tribunal impérial en 1661 au sujet des droits seigneuriaux de Sclessin. Sur le grand, le nom de ce village (SCLACIN) se lit dans une longue liste énumérant les localités données à saint Remacle<sup>10</sup>. L'intérêt du prototype du dessin à cet égard est apparemment resté inaperçu des années durant. Sa réalisation n'est aucunement liée au procès, contrairement à sa copie<sup>11</sup>.

En 1666 encore, Maximilien-Henri de Bavière, prince-abbé, fait répartir la somme de 4000 florins pour être employée dans le procès ému au sujet de la juridiction territoriale à Sclessin et à Ougnée [sic]<sup>12</sup>. L'écart de cinq années ne surprend pas, compte tenu des lenteurs légendaires de la procédure.

L'issue du procès reste ignorée<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> Ph. GEORGE, *Le retable d'autel de l'abbatiale de Stavelot, chef-d'œuvre virtuel de l'art mosan*, dans *Trésors de procédure*, dir. L. PUCCIO, Bruxelles, 2019, p. 67-77 (cité ci-après *Chef-d'œuvre virtuel*). Pareil titre n'est pas sans entretenir la confusion profondément ancrée entre le retable et le dessin. Voir aussi *Découverte*, p. 218.

<sup>10</sup> Voir N. SCHROEDER, *Remarques d'historien sur le retable de saint Remacle*, dans *Wibald en questions*, Stavelot, 2010, p. 73-78, un article sage à souhait. C'est sur la tranche de la dalle supportant la châsse que, selon notre conviction, se serait trouvée l'inscription STABVLAVS... donnant la nomenclature des biens de l'abbaye, écrit gaillardement Hadrien Kockerols (*La châsse*, p. 307-308). Cela me laisse sans voix.

<sup>11</sup> *Découverte*, p. 235. On refusera de suivre l'auteur, et sans s'imposer sur ce point une démonstration, tant l'inavaisemblance est flagrante.

<sup>12</sup> F.-A. VILLERS, *Histoire chronologique des abbés-princes de Stavelot*, t. 2, Liège, 1879, p. 22.

<sup>13</sup> *Le dessin*, p. 217, n. 1.

## LES ANNOTATIONS AJOUTÉES À LA RÉCEPTION PAR LA CHAMBRE IMPÉRIALE

Au verso du grand dessin se lit une inscription qui comporte la date du 5 décembre 1666 et la mention de la ville de Spire, où siégeait alors la Chambre impériale : *Delineatio adjuncti [sic] sub n. 48 in causa Hozemont et cons. C. Consilium Leodiense*. C'est là que le dessin a été envoyé et a reçu un numéro d'ordre, en attendant d'être transféré à Wetzlar, puis à Liège.

Le petit dessin, quant à lui, porte au verso, avec le n° 21, *Delineatio aditi [sic] sub 48 in causa Hozemont contra Consiliarium Leod et cons*<sup>14</sup>.

## L'ATTESTATION DU NOTAIRE ARNOLD DE BROUCK

Une inscription latine se lit au recto du grand dessin, dans le vide du coin supérieur droit. Elle porte la signature du notaire Arnold de Brouck, accompagnée de son cachet personnel : trois coquilles 2 et 1 accompagnées de la devise MISERA FORTUNA QUE CARET INVIDO. Elle veut que le dessin soit la copie exacte d'un prototype<sup>15</sup> conservé dans les archives de l'abbaye qui a servi de modèle pour l'autel antérieur à celui qui est en place : *Hanc copiam cum originali prothotypo asservato in Archivis Imperialis Monasterij Stabulensis ex quo confectum est summum altare ejudem Monasterij praevia diligenter et accurata cum eodem collatione concordare attestor*<sup>16</sup>. Sa crédibilité n'est pas sans limites. La copie est de toute évidence éminemment soigneuse. Mais est-elle bien parfaitement exacte ? Impossible, ou presque, d'en juger, le prototype étant perdu. En tout cas, l'un des deux médaillons qui ont échappé à tout porte FIDES et non FIDIS, et l'autre OPER/A/T/IO et non OPE/R/A/T/IO ; les ailes d'ange qui hachent ce dernier mot ont été mises au goût du jour par le dessinateur.

L'écriture est très posée. Elle est en avance sur son temps : on la croirait largement postérieure à 1666.

<sup>14</sup> *Découverte*, p. 235. Seule cette page, la dernière d'un article qui en totalise 29 est consacrée au petit dessin.

<sup>15</sup> Hadrien Kockerols forge à son intention un néologisme dont je lui laisse l'apanage : « protodessin » (*Découverte*, p. 211, 212, 217, 225, 230, 233 et 235.- *La chasse*, p. 298).

<sup>16</sup> Latiniste du dimanche, le notaire écrit *praevia*, au lieu de *praevium* accordé avec *altare*.

## LES TEXTES DU PETIT DESSIN<sup>17</sup>

Celle du petit dessin n'est pas la même : elle est plus alerte. Les textes y accompagnent la reproduction de la composition, réduite à un pauvre schéma<sup>18</sup>.

Revoici l'attestation d'Arnold de Brouck, mais sans sa fin, ni la signature, ni le cachet, remplacé par deux initiales dans un cercle approximatif : l. s., *locus sigilli* à n'en pas douter. Elle ne tient pas debout : un griffonnage sommaire ne saurait être une copie rigoureuse.

Les deux longues inscriptions de la partie supérieure sont réduites à leurs premiers mots, suivis d'un *etc* désinvolte. Des lacunes<sup>19</sup>, mais bien moins que sur le grand dessin, où elles reproduisent celles du retable lui-même, observées avec une attention sans faille, ou je me trompe fort. *Fidelium* a sa dernière lettre, alors qu'elle est remplacée sur le grand dessin par une barrette suscrite. *EVFRATES* est corrigé en *Euphrates*. *STABVLAVS* devient *Ostabulaus* ; la sphère qui surmonte un clocher a été prise pour un O initial, saisissante bourde du copiste !

Tout bien pesé, ce petit dessin n'avait pas sa place dans le dossier. Le mot-clé *SCLACIN* ne s'y lit même pas.

## MÉTAMORPHOSE ?

Il ne faut pas hésiter à remonter jusqu'à Wibald en ce qui touche le modèle du prototype du grand dessin, pour l'essentiel du moins. Le nom de l'illustre abbé se lit au début de la longue inscription de la partie haute : *H(OC OPV)S FECIT ABBAS WIBALDV*<sup>20</sup>. Le style apporte confirmation, le dessinateur du XVII<sup>e</sup> siècle s'étant efforcé avec succès de rester fidèle à l'art du XII<sup>e</sup>, en particulier dans les inscriptions<sup>21</sup>. Mais...

Deux frises interrompues se superposent dans la moitié supérieure. Elles offrent une ressemblance frappante avec les reliefs des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, à la fois dans l'aspect des anges (mais les mains ne

<sup>17</sup> *Découverte*, p. 235.

<sup>18</sup> Il sera scruté en temps opportun ci-après.

<sup>19</sup> Rares sont celles qui méritent d'être détaillées. Leur tour viendra.

<sup>20</sup> Les cinq lettres mises ici entre parenthèses comptent parmi les lacunes.

<sup>21</sup> Le chanoine Reusens ne manque pas de l'en louer (*Dessin*, p. 228).

sont pas voilées) et des arbres, et non moins dans l'importance des fonds nus. Elles sont inséparables de l'assemblage de médaillons émaillés qui les coupe en deux, au nombre de onze, formant une rosace complexe<sup>22</sup> : le bas, fait de deux médaillons de forme inhabituelle autant qu'appropriée, rompt le plan centré. Ces deux-là montrent à gauche le Géon, à droite le Tigre, deux des quatre fleuves du Paradis. Le Fison et l'Euphrate sont exilés dans les coins au bas du grand arc, le premier à gauche, le second à droite. Leur forme inusitée est pareillement dictée par leur emplacement. La rosace se superpose étroitement au fronton triangulaire, non mouluré, couronné d'un crêteage, de l'édicule en saillie, peut-être forte, qui est planté au milieu de la moitié inférieure<sup>23</sup>.

Huit reliefs sont regroupés quatre par quatre de part et d'autre de l'édicule. Ils affectent de la sorte une disposition qui contraste disgracieusement avec les frises placées au-dessus d'eux. La loi du cadre s'y fait discrète et l'horreur du vide y règne, en contraste éclatant avec les frises. Dans leur cas, c'est avec les flancs de la châsse de saint Hadelin que la comparaison s'impose<sup>24</sup>.

Les huit reliefs semblent liés avec l'objet abrité dans l'édicule, le pignon d'une châsse plutôt qu'un reliquaire en forme de pignon de châsse, on s'accorde à le croire et à voir dans la plage très foncée dont il est entouré la suggestion d'un logement de grande profondeur plongé dans l'obscurité<sup>25</sup>. Ce pignon n'a pas la même taille que les reliefs. Les traces de remaniement abondent<sup>26</sup>.

Saint Remacle est là debout à la gauche du Christ<sup>27</sup>, avec saint Pierre (S.PETRVS) en pendant. Son nom est inscrit au-dessus de sa tête, mais réduit à EMACLV sur le grand et à *Emaclus* sur le petit. L'initiale devait se lire sur une bandelette épigraphique dont un petit bout s'est perdu par accident. Mais comment s'expliquer que sa main droite ouverte ne se referme pas sur sa crosse épiscopale ?

---

<sup>22</sup> Faut-il la qualifier de phylactère ? À mon avis non.

<sup>23</sup> *Découverte*, p. 223 et 225-228.

<sup>24</sup> *Dessin*, p. 232-233. La comparaison a ses limites : *Découverte*, p. 211, 216, 221-223 et 232.

<sup>25</sup> *Wibald, abbé de Stavelot-Malmédy et de Corvey*, catalogue d'exposition, Stavelot, 1982, p. 63.- *Découverte*, p. 224.- *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 70.

<sup>26</sup> *La châsse*, p. 301-304.

<sup>27</sup> Les deux personnages à mi-corps inscrits dans des médaillons ronds au bas de la composition représentent-ils le soleil et la lune (*Wibald*, p. 363 ; voir aussi DEMARTEAU, *o. c.*, p. 29 et *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 72) ou le Ciel, nimbé, et la Terre ?

Le retable est décrit dans un texte daté du 27 juillet 1550, avec une précision qui interdit tout doute<sup>28</sup>. Il n'est donc pas postérieur à cette date. Il a pris forme, je m'en suis persuadé, lorsqu'a été créée une nouvelle châsse de saint Remacle, celle qui est venue jusqu'à nous et que l'on date en définitive de 1263 au plus tard<sup>29</sup>, celle qui remplaçait celle qu'avait fait faire l'abbé Wibald<sup>30</sup>, la seconde, qui avait remplacé la première, due à l'abbé Poppon<sup>31</sup>. En 1263, celle de Wibald n'a nullement été jugée bonne à jeter au creuset pour récupérer les métaux précieux. Les reliefs qui s'alignaient le long de ses flancs ont été intégrés à l'ample retable, réemployés d'une façon que Wibald n'aurait pas même imaginée : regroupés quatre par quatre en carrés, façon de faire dont d'autres exemples ne sont pas connus.

Dans son état premier, le retable de Wibald était l'écrin de la châsse de Poppon, je ne m'interdis pas de l'imaginer. Il mettait saint Remacle en scène, debout en compagnie d'un ange qui l'accueille au Paradis, auprès de l'Arbre de vie, en pendants de deux prophètes assis là auprès de l'Arbre de la science du bien et du mal, l'un très connu, Élie, l'autre très peu, Enoch. Le grand dessin est fiable à cet égard, je ne vois aucune raison d'en douter.

La partie basse du retable, plus exposée aux accidents que le haut, avait été endommagée, ou bien, mieux encore sans doute, les huit reliefs de la châsse remplacée avaient été jugés plus précieux que cette partie basse, il n'est pas exagérément téméraire de le supposer. On a certes pu faire réduire l'ouverture de la niche dans laquelle la vieille châsse allait être cachée aux regards à l'exception de l'un de ses pignons, et cela en y faisant placer les deux colonnettes latérales coiffées d'un arc polylobé surmonté d'une cloison, de récupération ou non. On a certes pu diminuer la taille du pignon par l'enlèvement de la partie extérieure de ses encadrements emboîtés. Le bizarre cul-de-four aplati de la niche qui a été laissé sans ornementation de fort surprenante façon<sup>32</sup> pourrait bien relever

<sup>28</sup> *Découverte*, p. 212.- *Wibald*, p. 343, n. 16. Dans le texte de 1550, *quodam* ; dans celui de 2017, *quondam* : *La châsse*, p. 305.

<sup>29</sup> Ph. GEORGE, *La châsse de saint Remacle de Stavelot (1263-1268) et Liège*, dans *BVL*, t. 14, n° 298-299, 2002, p. 317-334.- Cl. M. M. BAYER, *Sur la datation de la châsse de saint Remacle*, dans *À la recherche d'un temps oublié*, Stavelot, 2014, p. 87-94.- *La châsse*, p. 295, n. 1.- *Le retable*, p. 386 et 390.

<sup>30</sup> *La châsse*, p. 305-308.- *Wibald*, p. 339-346.

<sup>31</sup> *La châsse*, p. 295.

<sup>32</sup> *Découverte*, p. 223 et 225-226.

de l'opération. Le petit reliquaire de la Vraie Croix du fronton pourrait bien être une greffe, quelque peu surprenante au demeurant<sup>33</sup>. Si l'âme de bois n'était pas vermoulu, elle a pu être de bonne récupération<sup>34</sup>.

Les bandeaux qui épousaient la forme de l'arc sommital étaient assurément d'origine, probablement pas ceux qui étaient à l'horizontale ou à la verticale, faits d'après eux, en particulier pour les cupules qui les scandent. Leur taille variait fort. Rien de plus normal s'ils devaient servir de raccords.

Wibald avait donné avec le chef-reliquaire de saint Alexandre l'exemple de la combinaison, en l'occurrence fâcheusement pataude, de deux ouvrages sans rapport l'un avec l'autre à l'origine<sup>35</sup>.

Le prototype du petit dessin n'était certes pas un plan de montage remontant au XIII<sup>e</sup> siècle. Un projet, un avant-projet plutôt, tout juste bon à guider l'orfèvre chargé de l'opération n'aurait pas été conservé avec soin des siècles durant.

On n'a là qu'un pauvre schéma. La rosace n'est pas à sa véritable taille, le cul-de-four aberrant de l'édicule axial n'est pas indiqué, pas plus que la forte moulure de sa base, ni la paroi ornée de deux anges qu'elle surmonte ; le médaillon montrant le Paraclet l'est, mais les deux qui lui font cortège, de taille un peu plus réduite, ne le sont pas ; les colonnettes non plus ; l'arc qu'elles portent n'est pas ondé.

## UN SACRIFICE CONSENTI

Le retable métamorphosé vers 1263, si l'on m'en croit, a été longtemps entouré de soins jaloux, à n'en pas douter. Il a très probablement fait partie des objets précieux qui ont été cachés pendant les troubles de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup> et qui, lorsqu'ils reverront le jour, mettront dom Nicolas Hocht, élu prieur en 1622<sup>37</sup>, devant des choix cornéliens.

---

<sup>33</sup> *Wibald*, p. 361-364.

<sup>34</sup> *Découverte*, p. 214 et 233.

<sup>35</sup> *Wibald*, p. 341, 361 et 365-373. La démonstration me semble tout à fait convaincante.

<sup>36</sup> *Découverte*, p. 213 et 232. - *La châsse*, p. 296-297.

<sup>37</sup> W. LEGRAND, *Note sur le culte de saint Poppon*, dans *Chronique archéologique du pays de Liège*, t. 34, 1943, p. 39, n. 2. - *Le retable*, p. 382.

L'église abbatiale avait été ravagée par l'incendie le 4 mai 1574<sup>38</sup>. Elle avait été reconstruite à tel point qu'elle a été consacrée à nouveau en 1607<sup>39</sup>. Les finances de l'abbaye criaient donc misère. La restauration du « retable d'or » dut attendre 1626 ou 1628<sup>40</sup>. Surtout, Nicolas Hocht nourrissait le projet de faire d'un abbé du XI<sup>e</sup> siècle, Poppon, un saint prestigieux. Il est parvenu à lui dédier dès 1626 une œuvre monumentale due à un orfèvre liégeois de premier plan, Jean Goesin<sup>41</sup>, un buste-reliquaire comparable à celui de saint Lambert.

À la question de la conservation du retable lui-même en 1666<sup>42</sup>, on ne peut donner qu'une réponse accablée. Ce n'est pas à lui que renvoie l'annotation notariale, mais bien au prototype du dessin transmis, qui ne pouvait bien évidemment avoir autant de poids que lui en qualité de preuve, même si l'on prenait l'attestation pour parole d'Évangile, je n'en veux pas d'autre preuve, d'accord avec Joseph Demarteau et Hadrien Kockerols<sup>43</sup>.

Récupérer la matière d'un objet sacré pour l'incorporer à un nouveau, c'est moins condamnable que si l'objectif était d'acheter de la terre ou de la bière, assurément.

Tout bien pesé, le sacrifice sera situé en 1626 au plus tard. Et de même la confection du prototype du grand dessin, non pas un témoin précoce du « dessin d'archéologie »<sup>44</sup>, mais un pieux mémorial, auquel les moines tiennent assez pour ne pas l'envoyer à la Chambre impériale au risque qu'il se perde en route, et qu'ils font donc copier sans égard pour la dépense.

À pareille époque, le retable forgé au XIII<sup>e</sup> siècle ne pouvait plus faire que piètre figure : la vogue du gigantesque autel en portique « à la romaine », typique de l'art baroque, s'étendait partout dans le monde catholique, faisant litière de la tradition médiévale.

Le métal précieux récupéré a permis de donner toute son ampleur au buste-reliquaire de saint Poppon, comme le prieur le voulait de toute son âme, imprudemment stimulé par Jean Goesin. La restauration du

<sup>38</sup> *Découverte*, p. 213 et 229, n. 534.

<sup>39</sup> *Découverte*, p. 232-233.

<sup>40</sup> *Découverte*, p. 213, n. 493.- *Le retable*, p. 385.

<sup>41</sup> P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise du XV<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Liège, 1966 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, Publications exceptionnelles, n° 2), t. 1, p. 62-63 et 111-113.- R. JANS, *Gérard Bastin dit Goswin*, dans *BVL*, t. 8, n° 176-177, 1972, p. 120-121.- *Le retable*, p. 380-384.

<sup>42</sup> *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 67. Voir aussi *Le retable*, p. 384.

<sup>43</sup> DEMARTEAU, *o. c.*, p. 42.- *Découverte*, p. 211.

<sup>44</sup> *Découverte*, p. 218.

retable d'or peut être attribuée au même orfèvre<sup>45</sup>, dont l'activité est attestée dès 1624<sup>46</sup>.

Les émaux ont sans doute été conservés, eux. En tout cas, deux d'entre eux sont venus jusqu'à nous par une chance extraordinaire<sup>47</sup>. Mais aussi deux languettes métalliques porteuses d'inscriptions au vernis brun<sup>48</sup>.

## DES VISITEURS VENUS TROP TARD

Aubert Le Mire, alias Miraeus, se présente à l'abbaye, en 1630 au plus tard<sup>49</sup>. On ne sait s'il a rencontré Nicolas Hocht, qui n'avait plus longtemps à vivre et qui aurait pu tenter de justifier à ses yeux les choix douloureux qu'il avait dû faire. Dom Martène et dom Durand se présentent à leur tour en 1718. Ils admirent le « retable d'or ». Ils ne soufflent mot de celui de saint Remacle<sup>50</sup>.

Pas question du dessin, ni chez le premier, ni chez les seconds. Les moines, qui le conservaient religieusement, nulle raison d'en douter, ne le leur ont pas montré. Allaien-ils mettre sous leurs yeux la menace d'excommunication (DE QVA PVBLICE EXCOMMVNICATVS EST NEQVIS...)<sup>51</sup> que leurs prédécesseurs avaient tenue pour lettre morte ?

La trace du document se perd-elle à Stavelot vers 1735 ? On le répète de routinière façon<sup>52</sup>.

<sup>45</sup> *Découverte*, p. 233-234.

<sup>46</sup> COLMAN, *o. c.*, p. 62.

<sup>47</sup> *Wibald, abbé de Stavelot-Malmédy et de Corvey*, catalogue d'exposition, Stavelot, 1982, n° 44 et n° 45. Ce sont deux des trois médaillons ronds dont s'ornait l'édicule : au centre, la colombe du Saint Esprit ; de part et d'autre, un peu plus petits, deux figures à mi-corps : FIDES BABTISMVS à gauche, OPERATIO à droite. Au sujet de ce dernier, voir D. KÖTSCHE, *Das Medaillon mit der « Operatio »*, dans *Jahrbuch der Preussischer Kulturbesitz*, t. 15, 1978, p. 145-152. L'auteur ne s'écarte en rien des convictions jugées en son temps d'une solidité à toute épreuve. Merci à mon très obligeant ami le professeur Volker Herzner, sans l'aide de qui j'aurais renoncé à prendre connaissance de l'article. Au sujet de la colombe, voir *Wibald*, p. 358 et fig. 4-5.

<sup>48</sup> B. VAN DEN BOSSCHE, *Le trésor de l'église Saint-Sébastien à Stavelot*, Stavelot, 1991, p. 9-10, A1.- *Découverte*, p. 232.- *Wibald*, p. 345, n. 25.

<sup>49</sup> *Découverte*, p. 212-213.- *La châsse*, p. 299.- *Wibald*, p. 345, n. 25 (corriger TERRA en TERREA) et 358, n. 48.- *Le retable*, p. 384.

<sup>50</sup> *Découverte*, p. 213 et 217.- *Le retable*, p. 386. Dom Martène et dom Durand ont-ils commis une « inversion » (*Le retable*, p. 387) ? J'en doute fort ; mais ceci est une autre histoire...

<sup>51</sup> *Découverte*, p. 231, n. 538.

<sup>52</sup> *Wibald, abbé de Stavelot-Malmédy et de Corvey*, catalogue d'exposition, Stavelot, 1982, p. 61, citant J. de BORCHGRAVE D'ALTENA, *Trésors des abbayes de Stavelot-Malmedy et dépendances*, catalogue d'exposition, Stavelot, 1965, p. 21-22.- *Sur la terre comme au ciel*, dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 56, 2013, p. 243.- Ph. GEORGE, *Art et patrimoine en Wallonie des origines à 1789*, Namur, 2017, (Les dossiers de l'IPW, 23), p. 114.- *Chef-d'œuvre virtuel*, p. 67.

## ATTRIBUTION DES DESSINS

Aucun des deux dessins n'est signé. L'auteur du grand est fort probablement Nicolas Hanson, un peintre de Stavelot que Pierre-Yves Kairis a récemment tiré de l'oubli, en suivant sa trace à partir de 1662<sup>53</sup>. Reconnaître son faire dans le griffonnage de 1666, ce serait sans doute lui faire injure. Lui attribuer le prototype hélas disparu du grand, dessiné en 1626 au plus tard, si j'en juge bien, ce serait assurément se montrer léger.

## CONCLUSIONS

Les avatars d'un procès de longue durée ont fait venir jusqu'à notre époque deux dessins liés entre eux. L'un d'eux, le petit, a fort peu d'intérêt et garde ses secrets. Le grand, légitimement célèbre depuis longtemps, est la reproduction d'un relevé attentif censé rendre moins regrettable un sacrifice dicté par la dureté des temps, celui d'une œuvre vénérable. Son prototype perdu n'était nullement l'image fidèle d'un retable géant créé sous l'impulsion de Wibald de Stavelot, on doit cesser d'en cultiver la conviction. Le retable du puissant abbé a subi en effet vers 1263 une trompeuse métamorphose. Par ailleurs, le dessin fameux n'est pas la reproduction d'un projet avorté, on doit refuser d'en convenir. Ces conclusions vont-elles passer à leur tour pour audacieuses à l'excès<sup>54</sup> ?

<sup>53</sup> P.-Y. KAIRIS, *Propositions pour le peintre stavelotain Nicolas Hanson*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 118, 2014, p. 127-149. - P.-Y. KAIRIS, *Deux chefs-d'œuvre de l'art mosan au regard des peintres du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *Orfèvrerie mosane XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle : L'œuvre de la Meuse*, Liège, 2014, (Feuilles de la cathédrale de Liège), p. 161-169.

<sup>54</sup> Laetitia Puccio s'est montrée serviable à souhait et Monique Merland inlassablement disposée à me rendre service, une fois de plus. Philippe George, à qui j'ai demandé, compte tenu de sa contribution à *Trésors de procédure*, mais aussi de sa compétence pour tout ce qui tourne autour de Stavelot-Malmedy, et en dépit de nos divergences de vues au sujet des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy, de faire une lecture critique de mon texte à l'état d'ébauche, s'en est acquitté de la plus obligeante façon. Ce qu'il préfère dans le texte, c'est la dernière phrase, il ne s'en est pas caché. Je certifie, à sa demande, que je me suis interposé dans cette nouvelle « querelle » sans qu'il y soit pour rien.

# DANS LES COULISSES DU POUVOIR : JACQUES-JOSEPH FABRY ET LES PRINCES-ÉVÈQUES DE LIÈGE (1763-1784)

par Daniel JOZIC

## I. SOUS LE RÈGNE D'UN PRINCE-ÉVÈQUE PATRIOTE

### **1. L'ÉLECTION DE CHARLES-NICOLAS D'OUTREMONT (1763-1764)<sup>1</sup>**

Depuis près de deux siècles, la Maison de Bavière considérait les évêchés du Saint-Empire comme une dotation pour leurs cadets de famille. Ainsi, en 1761, huit évêchés allemands étaient détenus par deux Wittelsbach, le cardinal de Bavière<sup>2</sup> et son frère, Clément-Auguste, électeur de Cologne<sup>3</sup>. Mais après ces deux prélats, la dynastie bavaroise devait s'éteindre, l'électeur Maximilien III<sup>4</sup> n'ayant pas d'héritier mâle. Ce fut sur la Maison de Saxe, pour des raisons d'alliance familiale, que les cours de Vienne et de Munich portèrent leurs regards pour faire choix

<sup>1</sup> C. de VILLERMONT, *L'élection d'un évêque patriote à Liège en 1764*, RHD, 35, 1921, p. 65 ; J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1852)*, 1, p. 200 ; J.-S. MISSON, *Politique extérieure et diplomatie liégeoises sous Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771)*, AHL, 32, 2002, p. 13-14.

<sup>2</sup> Sur Jean-Théodore de Bavière (Munich, 1700 – Liège, 1763), évêque de Ratisbonne (1719), de Freising (1727), prince-évêque de Liège (1744-1763) et publié cardinal en 1746, cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *Le Chapitre de Saint-Lambert à Liège*, 4, p. 52-54 ; DHGE, 7, 1934, col. 8-9, notice de P. HARSIN ; *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, n° 28, p. 53-55, notice de D. JOZIC.

<sup>3</sup> Sur Clément-Auguste de Bavière (Bruxelles, 1700 – château d'Ehrenbreitzen, 1761), évêque de Ratisbonne (1716-1719), de Munster et Paderborn (1719), chanoine de Saint-Lambert (1720), archevêque-électeur de Cologne (1723), évêque d'Hildesheim (1724) et d'Osnabrück (1728) et grand maître de l'Ordre teutonique (1732), cf. DHGE, 7, 1934, col. 2-3, notice de F. HEIDINGSFELDER ; D. JOZIC, *L'élection et l'avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743-1744)*, BIAL, 114, 2010, p. 219<sup>33</sup>.

<sup>4</sup> Sur Maximilien III Joseph (Munich, 1727-1777), électeur de Bavière de 1745 à sa mort, cf. NDB, 16, 1990, p. 485-487, notice de A. SCHMID ; *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, 16, 1999, col. 1026-1029, notice de W. TROXLER.

du prince Clément<sup>5</sup> comme candidat à l'évêché de Liège. Mais ce sera davantage de la France que de la Bavière que le prince saxon recevra un appui sérieux<sup>6</sup>.

En effet, la cause des Wittelsbach était discréditée tant sur les bords du Rhin que sur les rives de la Meuse et les chapitres cathédraux étaient presque partout résolus à mettre fin à ce régime de possession familiale en faisant choix d'un évêque en leur sein. La thèse de l'élection *ex gremio* avait la faveur de l'opinion publique et présentait l'attrait de la nouveauté. En outre, ce choix d'un prélat par une majorité de chanoines, membres de la petite noblesse locale, avait la faveur des États protestants qui visaient au bouleversement de l'équilibre établi par les traités de Westphalie alors que la politique française s'attachait à maintenir absolument le *statu quo*<sup>7</sup>.

Dès l'annonce de la nouvelle de la mort de Jean-Théodore de Bavière survenue, le 27 janvier 1763, le duc de Choiseul<sup>8</sup>, le ministre des Affaires étrangères de France, entreprit de tout mettre en œuvre pour assurer le succès de la candidature du prince Clément. Ce dernier rencontra dès l'abord un compétiteur en la personne du landgrave Joseph-Ignace de Hesse-Darmstadt<sup>9</sup>, évêque d'Augsbourg, personnage assez effacé, mais qui entretenait de bonnes relations dans la principauté, en particulier avec certains milieux spadois. Cependant, très rapidement, le landgrave devait se désister de ses prétentions<sup>10</sup>.

<sup>5</sup> Clément-Wenceslas, fils de Frédéric-Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, et de Marie-Josèphe, archiduchesse d'Autriche, naquit à Wermsdorf le 28 septembre 1739. Il fut successivement évêque de Freising (1763), de Ratisbonne (1764), d'Augsbourg (1768) et archevêque-électeur de Trèves (1768). Il mourut à Marktoberdorf le 27 juillet 1812. *NDB*, 3, 1957, p. 382-383, notice de L. JUST ; H. RAAB, *Clemens Wenceslaus von Sachsen und seine Zeit 1738-1812*, 1, *Dynastie, Kirche und Zeit im 18. Jahrhundert*, Bâle-Vienne, 1962.

<sup>6</sup> P. HARSIN, *L'élection du prince-évêque de Liège Charles d'Oultremont 1763-1764*, *AHL*, 8, 1965, p. 6-7 ; B. DEMOULIN, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France des Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 31, p. 336.

<sup>7</sup> P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 8-10.

<sup>8</sup> Sur Étienne-François comte de Stainville, puis duc de Choiseul (Nancy, 1719 – Paris, 1785), lieutenant-général des armées du roi, ambassadeur auprès du Saint-Siège (1758-1761), puis secrétaire d'État aux Affaires étrangères (1761-1766), à la Guerre (1761-1770) et à la Marine (1761-1766), cf. *DBF*, 8, 1959, col. 1219-1222, notice de M. PRÉVOST ; M. ANTOINE, *Le Gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique*, Paris, 1978, p. 69-70.

<sup>9</sup> Sur Joseph-Ignace landgrave de Hesse-Darmstadt (Bruxelles, 1699 – Augsbourg, 1768), chanoine de Saint-Lambert (1729), élu prince-évêque d'Augsbourg le 18 août 1740, grand habitué des eaux de Spa, cf. *Suite de la Clef ou Journal historique sur les matières du temps, contenant aussi quelques nouvelles de littérature, et autres remarques curieuses*, octobre 1768, p. 313-314 ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 38 ; D. JOZIC, *L'élection... BIAL*, 114, 2010, p. 219<sup>34</sup>.

<sup>10</sup> C. de VILLERMONT, *o. c.*, *RHD*, 35, p. 67 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 218 ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 13-14.

Par ailleurs, à Liège, la rumeur colportait que l'électeur de Cologne, Maximilien-Frédéric de Königsseg<sup>11</sup>, assuré de l'appui de la Grande-Bretagne et des Provinces-Unies<sup>12</sup>, se portait également candidat. Mais ses aspirations furent de courtes durées car les Puissances Maritimes ne lui accordèrent point le soutien escompté<sup>13</sup>. La compétition, dès lors, allait opposer les candidats du Chapitre et Clément Wenceslas<sup>14</sup>.

Dès la vacance du siège épiscopal, il régna à Liège, à la suite du manque de détermination manifesté par la cour de Vienne et le gouvernement général des Pays-Bas, une grande confusion au sein du parti clémentin. Cet imbroglio s'expliquait dans une large mesure par les différents courants d'opinion qui se manifestaient parmi les tréfonciers de Saint-Lambert. D'un côté, un groupe de sept capitulaires prenait l'engagement de ne pas voter ni de s'engager séparément. Par ailleurs, le baron de Breidbach<sup>15</sup>, l'ex-chancelier, se mettait sur les rangs en affichant sa préférence pour un choix *ex gremio*. Cette prise de position rencontra l'assentiment d'un certain nombre de ses confrères qui en outre prétendaient limiter le choix aux chanoines « patriotes ». Et de mettre aussitôt en avant la candidature

<sup>11</sup> Sur Maximilien-Frédéric comte de Königsegg-Rothenfels (Cologne, 1708 – Bonn, 1784), archevêque de Cologne et évêque de Munster (1761-1784), cf. *NDB*, 16, 1990, p. 500-502, notice de G. CHRIST ; G. LIVET, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, 28-2, *Etats allemands, l'électorat de Cologne*, Paris, 1963, p. LIX-L.

<sup>12</sup> [...] l'Angleterre paroît s'intéresser pour l'Electeur de Cologne, et la Cour de Rome également. Du moins je sais pour certain que le Sr de Cressener ministre Britannique, actuellement en commission extraordinaire à Ratisbonne est là-dessus en correspondance étroite tant avec la cour de Cologne qu'avec le Nonce d'ici. DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 5r°, 7r°, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 12, 19 avril 1763, originaux ; C. de VILLERMONT, o. c., *RHD*, 35, p. 67 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 218.

<sup>13</sup> Si l'on en croit le résident prussien à Cologne : [...] les Hollandois sont absolument contraires au Prince de Saxe et prodiguent bien de l'argent en faveur du Comte Outremont. Ils ont quelqu'un à Maestricht qui y tient la boutique de Simonie. DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 5r°, 7r°, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 12, 19 avril 1763, originaux ; PRO, *SP*, 81/143, Cressener à Halifax, Mayence, 1<sup>er</sup> février 1763, Ratisbonne, 10, 13 février 1763, originaux ; Halifax à Cressener, Saint-James, 15 février 1763, min. ; A. SCHULTE, *Ein englischer Gesandter am Rhein. Georg Cressener als Bevollmächtiger Gesandter an den Höfen der geistlichen Kurfürsten und beim Niederrheinisch-Westfälischen Kreis, 1763-1781*, p. 149-150 ; C. de VILLERMONT, o. c., *RHD*, 35, p. 67 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 218 ; P. HARSIN, o. c., *AHL*, 8, p. 20-21 ; B. DEMOULIN, o. c., 31, p. 336.

<sup>14</sup> C. de VILLERMONT, o. c., *RHD*, 35, p. 67.

<sup>15</sup> Sur Charles-Ernest baron de Breidbach-Burresheim (Coblence, 1701 – Liège, 1771), chanoine de Saint-Lambert (1721), archidiacre d'Ardenne (1729), chancelier de Jean-Théodore de Bavière (1744-1763), grand-prévôt de Trèves (1758), prévôt de Saint-Pierre à Louvain et grand chancelier de l'université (1765), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, o. c., 4, p. 25-26 ; E. REUSEN, *Documents relatifs à l'Université de Louvain (1425-1797)*, *AHEB*, 27, 1898, p. 450 ; E. GÉRARD, *La politique extérieure de Georges-Louis de Berghes (1724-1743)*, *AHL*, 32, 2002, p. 239, 252-255 ; D. JOZIC, *L'élection...*, *BIAL*, 114, 2010, p. 228<sup>73</sup>.

de Charles-Nicolas d'Oultremont<sup>16</sup> (fig. 1) qui allait bientôt faire figure de champion national<sup>17</sup>.

D'ailleurs la population, lasse des débordements des princes bavarois, était en faveur d'un évêque du pays et une grande partie de la noblesse liégeoise partageait ce point de vue<sup>18</sup>. De sorte qu'à la mi-février, il apparut clairement que ce groupe constituerait le principal obstacle à un éventuel succès du prince de Saxe<sup>19</sup>.

Fabry qui, mieux que personne, connaissait les inconvénients à être gouverné par un prince étranger et l'influence plus que néfaste de l'ingérence d'une puissance extérieure, en particulier la France, dans les affaires intérieures de la principauté, applaudit à la résolution du Chapitre de choisir un candidat issu du terroir. Mais il ne devait pas se contenter d'applaudir. Il allait, en effet, s'investir pleinement dans cette confrontation. Ses accointances avec Jean-Théodore Gontier<sup>20</sup>, le fondateur de la *Gazette française* de Vienne, son intimité avec Gaspar-Antoine Jacquemotte de Roderique<sup>21</sup>, le rédacteur de la *Gazette de Cologne*, et sa profonde amitié avec Georges Cressener<sup>22</sup>, ministre plénipotentiaire du roi de Grande-Bretagne auprès de la cour de Bonn, ainsi que ses liens avec le baron de Belderbusch<sup>23</sup>, premier ministre

<sup>16</sup> Sur Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont (château de Warfusée, 1716-1771), chanoine de Saint-Lambert (1737), prévôt de Tongres (1753) et prince-évêque de Liège du 20 avril 1763 au 22 octobre 1771, cf. BNB, 16, 1901, col. 387-392, notice de É. de BORCHGRAVE ; *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, 1980, n°30, p. 55, notice de D. JOZIC.

<sup>17</sup> C. de VILLERMONT, *o. c.*, RHD, 35, p. 69-70 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 217 ; P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p. 15 ; B. DEMOULIN, *o. c.*, 31, p. 336.

<sup>18</sup> C. de VILLERMONT, *La cour de Vienne et de Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas*, p. 200 ; P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p. 22.

<sup>19</sup> C. de VILLERMONT, *o. c.*, RHD, 35, p. 68-70 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 222-223 ; P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p. 17.

<sup>20</sup> Sur Jean-Théodore Gontier (Liège, 1715 – Vienne, 1780 ?), licencié en droit et jurisconsulte, fondateur de la *Gazette française de Vienne* (1757), censeur de la librairie impériale (1762) et régisseur du *Burgtheater* (1770-1772), cf. D. JOZIC, *Jean-Théodore Gontier. Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, notice n° 349, additif ; Id., *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry (1753-1763), 2<sup>e</sup> partie*, BSRVL, 17, 2015-2016, p. 80<sup>39</sup>.

<sup>21</sup> Sur Gaspar-Antoine Jacquemotte de Roderique (Malmédy, 1726 – Cologne, 1764), rédacteur puis directeur de la *Gazette de Cologne* (1750-1764), cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix. Contribution à l'histoire politique de la Principauté de Liège (1744-1755)*, p. 314<sup>44</sup>.

<sup>22</sup> Sur Georges Cressener (Londres, 1700 – Bonn, 1781), successivement commerçant, espion et diplomate au service de la Grande-Bretagne, en poste à Liège du 8 mai 1747 au 21 avril 1755 puis auprès des cours électoraux du Cercle de Westphalie de 1755 à sa mort, cf. A. SCHULTE, *o. c.*, Bonn, 1971, 227 p. in-8° ; D. JOZIC, *Trois autographes inédits du prince-évêque de Liège, François-Charles de Velbrück*, VW, 54, 1980, p. 139<sup>17</sup>.

<sup>23</sup> Sur Gaspard-Antoine comte de Belderbusch (château de Streversdorf près de Montzen, 1722-Bonn, 1784), chevalier de l'Ordre Teutonique (1749), grand commandeur du bailliage des Vieux-Joncs (1766) et premier ministre de l'électeur de Cologne de 1766 à sa mort, cf. NDB, 2, 1955, p. 28, notice de M. BRAUBACH ; BNB, 32, 1964, col. 47-50, notice de X. JANNE D'OTHÉE ; J.-S. MISSON, *o. c.*, AHL, 23, 2002, p. 102<sup>340</sup>.



Fig. 1 – Louis-Félix Rhénasteine, *Portrait du prince-évêque de Liège Charles-Nicolas d'Oultremont*.

Liège, palais du Gouvernement provincial.  
© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché KN008467.

de l'électeur de Cologne, et enfin, ses nombreuses relations au sein du Chapitre et des différents corps constitués du pays, allaient lui permettre de jouer un rôle non négligeable dans la compétition ouverte par le décès du cardinal de Bavière<sup>24</sup>.

Ce fut seulement dans les derniers jours de février que les cours de Vienne et de Bruxelles, sur la pression évidente de Dresde et de Munich et surtout du cabinet de Versailles, prirent finalement position en faveur du prince Clément. Ainsi pour la première fois depuis des décennies, la France et l'Autriche soutenaient un même candidat<sup>25</sup>. Devant ce déploiement inouï des puissances étrangères en faveur du prince de Saxe, les capitulaires sentirent le besoin d'y opposer un front commun qui, au début de mars, se composait de dix-huit noms en faveur d'Oultremont<sup>26</sup>. Le succès de cette initiative fut sur le point de décider du sort de l'élection. Peu s'en fallut même de voir le 8 mars ce dernier proclamé élu, tant la majorité du Chapitre était en sa faveur. Mais les « clémentins », emmenés par Breidbach, se ressaisirent et fixèrent au 20 avril le jour officiel de l'élection<sup>27</sup>.

Les diplomates profitèrent de ce répit pour s'efforcer d'affermir la position de leur candidat respectif. Ainsi, le 12 mars, le comte de Törring-Seefeld<sup>28</sup> accrédité par l'électeur de Saxe, présentait au Chapitre *sede*

<sup>24</sup> *Que votre excellence observe que dans ma lettre d'hier, il y est question d'un nommé Fabry, individu turbulent qui de tous tems a été lié étroitement avec Trappé et les Rougraves ; ce dit Fabry depuis longtems est dans une continue correspondance avec le dit Gonthier.* GStAM, Kschw., 2219, Sluse à van Eyck, Liège, 31 mai 1763, orig. ; H. RAAB, o. c., 1, p. 224, 234<sup>69</sup> ; P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 23-25.

<sup>25</sup> P. HARSIN, *La politique de la France à l'égard des élections épiscopales liégeoises de l'ancien régime*, *Bulletin de la société d'histoire moderne*, 8<sup>e</sup> série, 1937, p. 229 ; Id., *L'élection du prince-évêque...*, AHL, 8, p. 23-25 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 222 ; B. DEMOULIN, o. c., 31, p. XXXIV.

<sup>26</sup> P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 25.

<sup>27</sup> P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 28 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 225.

<sup>28</sup> Maximilien-Antoine-Joseph comte de Törring-Seefeld, personnage connu pour la part qu'il a eu dans le choix des amours du feu prince Théodore relativement surtout avec la Dame Aleardi, fils de Clément-Gaudens et de Lucrèce-Marie, margrave d'Angelelli-Malvezzi, vit le jour le 14 mai 1723. Chambellan des électeurs de Bavière (1742) et de Saxe (1742), du cardinal de Bavière (1757), il fut créé chevalier de l'ordre de Saint-Georges en 1748. Il obtint le 14 août 1757 un brevet de cornette des gardes-du-corps du prince-évêque de Liège et de lieutenant en second le 1<sup>er</sup> février 1759, poste dont il démissionna en 1761. Il fut également vice-grand écuyer de Jean-Théodore de Bavière (1757-1763). Dépêché à Liège par Auguste III pour soutenir la candidature de son fils à la succession du cardinal de Bavière, il occupa par la suite le poste de ministre de Saxe à Freising (1764-1768) et à Augsbourg (1769-1770). AAÉ, Bavière, 146, 49r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Folard à Choiseul, Munich, 12 février 1763, orig. ; AGR, SÉG, 1063, 327<sup>o</sup>, Argenteau à Cobenzl, Liège, 5 mars 1756, orig. ; *Almanach de la cour de S.S.É. Jean-Théodore de Bavière, cardinal, évêque et prince de Liège, 1759-1763* ; *Chur=Bayerischer Hof=Calender...*, 1748, p. 33 ; *Churbajerischer Hof=und Staats=Kalender*, 1769, p. 11, 37 ; G. SCHUMANN, *Europäisches Genealogisches Handbuch*, 1752, p. 152, 1754, p. 153, 1756, p. 152, 1758, p. 151 ; G.-F. KREBEL, *Europäisches Genealogisches Handbuch*, 1763, p. 163, 1780, p. 200, 1782, p. 199 ; *Churfürstlicher Sächsicher Hof=und Staats-Calender*, 1765, p. 50, 89, 1775, p. 48, 1776, p. 48, 1784, p. 47, 1788, p. 47 ; L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, p. 96, 105, 124 ; *Repertorium...*, 3, p. 370, 374, 375 ; E. POSWICK, *Histoire des troupes liégeoises*, p. 152 ; P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 25<sup>2</sup>, 27<sup>2</sup>, 46<sup>2</sup>.

*vacante* ses lettres de créance, accompagnées d'une constitution du prince Clément qui stipulait que le prélat s'engageait à ratifier toutes les promesses faites par le diplomate. Au dire de Fabry, *cette pièce singulière paru si simoniaque qu'elle révolta généralement*<sup>29</sup>. Quelques jours plus tard, le comte de Lupcourt-Drouville<sup>30</sup>, l'ambassadeur de France à Liège, et Louis-François de Wavrans<sup>31</sup>, le représentant de la cour de Bruxelles, remettaient au Chapitre un mémoire dénonçant formellement l'association illicite constituée par certains tréfonciers pour rendre vain le bref d'éligibilité accordé par le pape à Clément de Saxe<sup>32</sup>.

L'effet de cette démarche fut considérable mais finalement ne tourna pas à l'avantage de ses instigateurs<sup>33</sup>. En effet, les capitulaires, mis en cause, déclarèrent reprendre leur suffrage. Mais cette initiative ne les empêcha pas de se rallier le jour même à la candidature du comte d'Oultremont, à l'exception des comtes de Rougrave<sup>34</sup> qui finirent néanmoins par rejoindre le parti « oultremontain »<sup>35</sup>.

<sup>29</sup> HHStW, *DDB, Verz.*, 51a, Fabry à Gontier, Liège, 25 mars 1763, orig. ; C. de VILLERMONT, *o. c.*, *RHD*, 35, p. 74 ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 25<sup>2</sup> ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 225.

<sup>30</sup> Sur Jean-Baptiste de Mahuet, comte de Lupecourt-Drouville (Nancy, 1721 – ?, 1792), officier dans le régiment d' Egmont-Charost, maître de camp de cavalerie en 1762, chevalier de Saint-Louis, ministre plénipotentiaire du roi de France à Liège du 27 décembre 1761 au 18 octobre 1768, à Bonn (1763-1764) et à Bruxelles (1766-1768), cf. G. LIVET, *Recueil...*, 28-2, p. 299-302 ; A. SCHULTE, *o. c.*, p. 99-100 ; B. DEMOULIN, *o. c.*, 31, p. 307-308, 336-337, 341 ; *DBF*, notice de J.-Ch. SPEECKAERT (à paraître).

<sup>31</sup> Sur Louis-François-Ghislain de Wavrans (Tournai, 1717 – Bruxelles, 1796), grand commis des Pays-Bas autrichiens, successivement conseiller des finances (1754) et président de la Chambre des comptes (1759-1783), cf. *BNB*, 27, 1938, col. 128-129, notice de J. LEFEVRE ; C. BRUNNEEL, C. HOYOIS, *Les grands commis du gouvernement des Pays-Bas autrichiens : dictionnaire biographique du personnel des institutions centrales*, Bruxelles, 2001, p. 652-653.

<sup>32</sup> *Le Parti du Prince de Saxe lui oppose principalement la redoutable simonie et produit à ce sujet une lettre qu'Outremont a écrite à un Chanoine, par laquelle il lui promet pour sa voix une charge considérable du País. Mais le parti du Comte d'Outremont rend la pareille à celui du Prince de Saxe et produit pour preuve le plein pouvoir que le ministre de Saxe, Comte de Torring a présenté en plein Chapitre dans lequel on emploie l'expression de promettre et un mémoire que les Ministres des Cours de Vienne et de Versailles ont présenté conjointement au Grand Chapitre, dans lequel on fait des menaces.* DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 17<sup>r</sup>, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 2 mai 1763, orig. ; HHStW, *DDB, Verz.*, 51a, Fabry à Gontier, Liège, 25 mars 1763, orig. ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 29, 55-58.

<sup>33</sup> Voici comment le résident prussien à Cologne jugeait cette démarche : *Tous ces trois ministres ont fait des fautes en remettant ces pièces au Chapitre en plein, au lieu d'en faire usage vis-à-vis de chaque Chanoine en particulier.* DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 17<sup>r</sup>, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 2 mai 1763, orig.

<sup>34</sup> Sur Marie-Philippe-Charles comte de Rougrave (château de Taviet, 1718 – Liège, 1804), chanoine de Saint-Lambert (1749), conseiller à la Chambre des comptes (1751-1771), vicaire général (1768-1802), prévôt de Saint-Barthélemy (1770), conseiller privé (1768-1794), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 66-67 ; D. JOZIC, *Trois autographes...*, *VW*, 54, 1980, p. 142-143. Sur Louis-Ignace-Bonaventure comte de Rougrave (Achêne, 1717 – Omezée, 1790), chanoine de Saint-Lambert (1745), conseiller ordinaire (1747), abbé de Ciney (1747), conseiller privé (1750-1755, 1764-1792), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 59 ; D. JOZIC, *Lettres de François-Charles de Velbruck, prince-évêque de Liège, à Claude-Étienne Darget son ministre à Paris (1773-1778)*, p. 65<sup>3</sup>.

<sup>35</sup> C. de VILLERMONT, *o. c.*, *RHD*, 35, p. 75 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 227 ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 29-30.

Toutes ces tractations, de même que les agissements des tréfonciers, n'avaient pas échappé à la vigilance de Fabry qui depuis le 4 mars exerçait à nouveau les fonctions de conseiller de la Cité<sup>36</sup>. D'ailleurs, il avait déjà marqué à son correspondant, Étienne Wasseige<sup>37</sup>, le secrétaire intime du grand-duc de Toscane, au lendemain du succès de l'initiative du front commun, *que le comte d'Outremont étoit moralement sûr de la réussite [...]*<sup>38</sup>.

Sur ces entrefaites, Gontier, après un silence de près de cinq ans, avait prié son ami de le tenir au courant des péripéties de l'élection<sup>39</sup>. Fabry, soucieux de répondre au souhait de son correspondant, entreprit dans une très longue épître de lui narrer en détail *toutes les variations, les tracasseries, les intrigues, les menaces, les promesses et les diableries* dont il avait été question depuis sa dernière lettre à Wasseige. Il lui faisait tout d'abord connaître les partis en présence : le comte d'Outremont, le chancelier de Breidbach, le prince Clément de Saxe, le grand doyen, baron Coudenhove de Fraiture<sup>40</sup> ainsi qu'une *bande à part composée de Mrs l'abbé de Ciney, Harlé<sup>41</sup>, Bierzet<sup>42</sup>, Cheratte<sup>43</sup>, Guekiere<sup>44</sup>, Borchgrave<sup>45</sup> et Libert<sup>46</sup> disposés à donner pour un brave capitulaire qui auroit un nombre suffisant pour qu'ils pussent décider*. Ensuite, il

---

<sup>36</sup> Fabry avait été nommé le 4 mars 1763 par le Chapitre conseiller de la Cité à la place de Jean-Pierre Chevalier, démissionnaire. AEL, *Cité*, 26, 4 mars 1763. Cette nomination était certainement une conséquence du démenti que Fabry avait bien voulu se charger de communiquer à Jacquemotte, le rédacteur de la *Gazette de Cologne*, sur le faux avis porté par certaines gazettes étrangères touchant le Comté de Horne, etc. AEL, *Conseil Privé*, 175, 8 février 1763. Ce démenti portait sur l'envoi d'une lettre du roi de Prusse au prince-évêque de Liège par laquelle le souverain notifiait au prélat qu'il venait d'acquérir les droits incontestables du prince Coswaren-Loos sur le Comté de Horn [...]. Cet article avait été inséré dans plusieurs journaux & entre autres dans la *Gazette Françoise de Francforth. Gazette de Cologne*, n° 12, vendredi 11 février 1763, p. 4.

<sup>37</sup> Sur Étienne-Joseph Wasseige (Liège, 1739 – Vienne, 1799), secrétaire intime de cabinet et bibliothécaire du grand-duc de Toscane (1765) dont il était l'homme de confiance, chanoine de Saint-Jean (1775), chanoine de Saint-Lambert (1775), conseiller à la Chambre des comptes (1776-1792), ministre du prince-évêque de Liège à Vienne (1781-1786), baron du Saint-Empire (1792), cf. AOW, PÉ, 48, Antici au prince-évêque, Rome, 6 mai 1769, orig. ; *Le Courier d'Avignon*, n° 21, mardi, 13 mars 1770, p. 85 ; L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, p. 248, 297 ; J. de THEUX DE MONTIARDIN, *o. c.*, 4, p. 94-95 ; A. BORGNET, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789 (1785-1795) d'après des documents inédits*, Liège, 1865, 1, p. 181, 2, p. 193-197 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *Lettres autographes du Vébruck prince-évêque de Liège, 1772-1784*, 2, p. 85<sup>1</sup> ; B. DEMOULIN, *o. c.*, 31, p. 431<sup>8</sup> ; R. BRAGARD, G. MACOURS, *La correspondance de Sacré Bastin, chargé d'affaires du Gouvernement général des Pays-Bas autrichiens auprès du Prince-Évêque de Liège (1786-1794)*, p. XLIII-XLIV.

<sup>38</sup> HHStW, *DDB, Verz.*, 51a, Fabry à Gontier, Liège, 25 mars 1763, orig. ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 55-58.

<sup>39</sup> H. RAAB, *o. c.*, 1, 234<sup>69</sup>.

<sup>40</sup> C'est un homme de condition, fort doux, d'un esprit borné et incapable d'intrigue. P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 15<sup>1</sup>. Sur Guillaume-Marie baron de Coudenhove de Fraiture (Fraiture, 1709-1770), chanoine de Saint-Lambert (1747), grand doyen de la cathédrale (1761), prévôt de Saint-Barthélemy (1765), cf. J. de THEUX DE MONTIARDIN, *o. c.*, 4, p. 63.

lui rapportait les démarches entreprises par *les ministres venus à Liège pour solliciter en faveur du prince Clément*, l’informait des mémoires remis au Chapitre par Drouville et Wavrans et de la constitution présentée à l’auguste assemblée par Törring-Seefeld ainsi que les conséquences produites par cet ensemble de démarches, à savoir, le ralliement d’un grand nombre de capitulaire à la candidature du comte d’Oultremont. Enfin, il lui faisait part de l’atmosphère pesante et menaçante ainsi que du climat d’insécurité qui enveloppaient la capitale en ces jours fiévreux<sup>47</sup>.

Devant ce ralliement majoritaire, l’issue de la compétition, pour Fabry comme d’ailleurs pour tous les observateurs, ne faisait plus de doute : Oultremont serait prince ! Et bien qu’il eût souhaité « monseigneuriser » un des comtes de Rougrave, il se réjouit pleinement de ce choix<sup>48</sup>.

Pourtant, la bataille allait encore se prolonger pendant un mois mais en changeant complètement de physionomie. D’une part, de nombreux expédients furent mis en œuvre tandis que, d’autre part, la possibilité d’une double élection, à défaut d’une annulation du scrutin pour vice de forme, fut envisagée par les canonistes<sup>49</sup>.

<sup>41</sup> Sur Simon-Joseph de Harlez (Liège, 1716 – château de Deulin, 1781), chanoine de Sainte-Croix (1734), de Saint-Lambert (1749), prévôt de Saint-Denis (1756), conseiller privé (1765-1771), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 67-68 ; BNB, 8, 1885, col. 731-734, notice de A. LEROY ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix*..., p. 433<sup>327</sup>.

<sup>42</sup> Sur Hyacinthe-Barthélemy baron de Bierset (Liège, 1704-1781), chanoine de Saint-Lambert (1728), conseiller privé (1763-1771), président du Collège des Médecins (1763-1781), conseiller (1744-1762) puis président de la Chambre des comptes (1762-1771), prévôt de Saint-Pierre (1767), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 34 ; M. FLORKIN, J. KELECOM, *Le monde médical liégeois avant la Révolution*, 1, Liège, 1996, p. 271.

<sup>43</sup> Sur Jean-Mathieu de Saroléa de Cheratte (Cheratte, 1706 – Liège, 1785), chanoine de Saint-Lambert (1745), conseiller à la Chambre des comptes (1764-1784), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 59-60 ; M. LAUMONT-MARÉCHAL, *Recherches sur Jean-Mathieu de Saroléa, sa fortune, sa bibliothèque*, AHL, 14, 1973, p. 140 sv.

<sup>44</sup> Sur Mathieu-Joseph Ghequier (Liège, 1717-1784), chanoine de Saint-Lambert (1753), prévôt de Saint-Jean (1763), conseiller privé (1764-1784), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 73-74.

<sup>45</sup> Sur Michel-Walram comte de Borchgrave (Marlinne, 1716 – Gesnoels-Elderen, 1782), chanoine de Saint-Lambert (1753), conseiller privé (1764-1771), président de la Chambre des comptes (1772-1782), prévôt de Tongres (1771), grand prévôt de Saint-Lambert (1772), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 74-75 ; Ch.-M.-T. THYS, *Notice historique sur Gesnoels-Elderen et ses seigneurs*, BSSL, 10, 1869, p. 151.

<sup>46</sup> Sur Maximilien-Henri Libert de Flémalle (Liège, 1706-1793), chanoine de Saint-Lambert (1760), conseiller (1764-1771) puis président de la Chambre des comptes (1783-1794), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 80-81.

<sup>47</sup> H.HStW, DDB, Verz., 51a, Fabry à Gontier, Liège, 25 mars 1763, orig. ; P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p. 55-58.

<sup>48</sup> *Vous savez que celui-ci [Oultremont] est un digne homme qui mérite cette élévation ; je crois que son règne sera celui des honnêtes gens.* H.HStW., DDB, Verz. 51a, Fabry à Gontier, Liège, 25 mars 1763, orig. ; P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p. 30, 55-58 ; C. de VILLERMONT, *o. c.*, RHD, 35, p. 75, 77 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 227.

<sup>49</sup> C. de VILLERMONT, *o. c.*, RHD, 35, p. 75 sv. ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 227-233 ; P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p. 30-32.

Toutes ces manigances et toutes ces intrigues devaient créer une vive effervescence dans la capitale<sup>50</sup> liégeoise. D'ailleurs, il se confirmait de plus en plus qu'on allait vers une double élection et cette perspective inquiétait vivement Fabry car il redoutait grandement les conséquences d'un pareil scrutin<sup>51</sup>.

Ce fut au beau milieu de toute cette agitation que le comte de Pergen<sup>52</sup>, commissaire impérial, arriva à Liège le 1<sup>er</sup> avril. Sa venue ne fut guère bien accueillie par les « oultremontains », pas plus que par Fabry pour qui *Pergen auroit [...] bien fait de rester à Cologne auprès de sa maîtresse*. En outre, il était de très mauvaise humeur car il venait d'apprendre *que tous les ministres à la douzaine lui en veuillent sous prétexte qu'il n'est pas clémentin, qu'il travaille contre et qu'il jase trop*<sup>53</sup>.

Au fur et à mesure qu'approchait la date de l'élection, la fermentation grandissait, les démarches et les pressions augmentaient, les intrigues se multipliaient. Ainsi, la cour de Versailles s'efforçait vainement d'acheter le comte d'Oultremont<sup>54</sup> ; le roi de Prusse refusait au roi de Pologne<sup>55</sup> d'intervenir en faveur de son fils<sup>56</sup> et il était à nouveau question de la

<sup>50</sup> *Plus le tems de l'élection de Liege s'approche, plus les affaires y sont dans la fermentation.* DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 5<sup>r</sup>, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 12 avril 1763, orig.

<sup>51</sup> *On dit que nous aurons deux princes au lieu d'un, ainsi il y aura à choisir. Venez donc voir cette comédie ! Fasse le ciel qu'elle ne devienne pas tragédie.* HHStW, DDB, Verz., 51a, Fabry à Jacquemotte, [Liège], 1<sup>er</sup> avril 1763, orig.; DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 8v<sup>o</sup>-9<sup>r</sup>, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 22 avril 1763, orig.; P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 38, 59.

<sup>52</sup> Sur Jean-Antoine comte de Pergen (Vienne, 1725-1814), homme d'État au service des Habsbourg, représentant de l'Autriche auprès de plusieurs cours électORALES (1753-1766) et ministre sous Joseph II, cf. DNB, 20, 2001, p. 185-186, notice de P. FUCHS.

<sup>53</sup> HHStW, DDB, Verz., 51a, Fabry à Jacquemotte, [Liège], 1<sup>er</sup> avril 1763, orig.; P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 59.

<sup>54</sup> *La Cour de Vienne et principalement celle de Versailles s'intéresse pour lui [Clément de Saxe] très fortement. La dernière a fait offrir au Comte d'Outremont, Compétiteur du Prince, un chapeau de Cardinal, avec un Evêché en France de 30 mille livres de rentes et 100 mille livres en argent comptant pour faire ses premières dépenses. Non obstant cela, il ne veut point encore plier. La France a perdu par ses façons d'agir son crédit auprès des Liégeois.* DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 5<sup>r</sup>, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 12 avril 1763, orig.; P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 35<sup>1</sup>; B. DEMOULIN, o. c., 31, p. 336.

<sup>55</sup> Sur Frédéric-Auguste II de Saxe (Dresde, 1696-1763), roi de Pologne, électeur de Saxe et grand-duc de Lituanie du 1<sup>er</sup> février 1733 au 5 octobre 1763, date de sa mort, cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 111<sup>206</sup>.

<sup>56</sup> *Quant à la proposition que le Sr Saul vous a faite de la part du Roi de Pologne pour me prier d'écrire au Chapitre de Liege en faveur du Prince Clément, vous lui répondrez en termes polis et obligeans mais vagues, que je me ferai à la vérité un plaisir de donner cette marque d'amitié à S.M. Polonoise; mais que selon toute apparence ma lettre viendroit trop tard, que je n'avois aucune connexion avec le Chapitre de Liege et qu'il n'y avoit point d'exemple qu'aucun Prince de ma Maison eut écrit aux Chapitres sur une pareille matière, de sorte que, j'avois tout lieu de craindre, que cette démarche ne seroit qu'a pure perte que je verrois cependant ce qu'il y avoit a faire et que*

candidature de l'électeur de Cologne<sup>57</sup>. On arriva ainsi au jour fixé pour le scrutin et, le 20 avril à midi, Charles-Nicolas-Alexandre d'Oultremont était élu prince-évêque de Liège par 31 voix contre 19<sup>58</sup>.

Cette victoire du candidat national fut accueillie avec allégresse par la majorité de la population<sup>59</sup>. Les États, le Conseil de la Cité et le Clergé secondaire se rendirent en délégation au domicile du nouvel élu pour le complimenter<sup>60</sup>. La joie et l'enthousiasme populaires se traduisirent en « pasquilles », chansons, éloges et poésies diverses<sup>61</sup> (fig. 2). Fabry contribua à cette littérature de circonstance avec un poème à la gloire

*j'espérois que S.M. Polonoise parviendroit également à son but par les bons offices des deux Rois de France et d'Angleterre, qui auroient notoirement beaucoup plus d'influence dans l'Election à l'Evêché de Liege que je ne pourrai en avoir. Vous finirés par la ce compliment et vous tacherés d'écarter entierement cette matière.* DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 3r°, 4r°, Benoit à Frédéric II, Varsovie, 6 avril 1763, orig., copie, 6r°, Frédéric II à Benoît, Berlin, 16 avril 1763, min.; P. HARSIN, o. c., *AHL*, 8, p. 37-38, 38<sup>1</sup>.

<sup>57</sup> *Dans ces circonstances où les deux compétiteurs se tiennent en suspends, l'Electeur de Cologne se met tout à coup sur les rangs, insinuant aux chanoines que si leurs voix restent partagées entre le Prince de Saxe et le Comte d'Outremont, ils veuillent bien tomber sur lui comme troisième. Dans l'un et l'autre cas, il est a parier que l'Electeur de Cologne, qui fait jouer à ce sujet tous les ressorts de la plus grande et fine politique, sera postulé. Le Nonce d'ici, qui est toujours à Bonn, et qui fait actuellement l'information du procès, est entièrement pour lui. La Cour de Vienne peut-être ne lui sera pas non plus contraire, parce qu'il se peut qu'elle craigne de voir un jour l'important païs de Liege entre les mains du Beau Frère d'un futur Roi de France. L'Angleterre est aussi pour cet Electeur; et la Hollande sera pareillement pour lui, si elle ne peut soutenir le Comte d'Outremont.* DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 5r°, 16v°-17r°, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 12 avril, 2 mai 1763, originaux; P. HARSIN, o. c., *AHL*, 8, p. 38.

<sup>58</sup> Cette élection fut particulièrement mouvementée : *Il y a eu au reste beaucoup de tumulte et de tapage dans l'Eglise, même des violences.* Bayerisches Hauptstaatsarchiv, Abteilung Geheimes Haussarchiv, [GHAM] 1268, Van Eyck à l'électeur palatin, Liège, 20 avril 1763, orig.; A. von ARNETH, o. c., p. 83-84; J. DARIS, o. c., 1, p. 207-208; C. de VILLERMONT, o. c., RHD, 35, p. 80-82; H. RAAB, o. c., 1, p. 233; P. HARSIN, o. c., *AHL*, 8, p. 42-43.

<sup>59</sup> *Les cris et la joie publique qui ont été poussé au suprême Degré n'ont ressenti que pour d'Outremont.* DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 15r°, lettre de Liège du 21 avril 1763 (voir annexe 1); *Les nouvelles de Liege donnent que le nommé Fabry, négociant, connu pour avoir été l'espion de Monsieur Cressener à Liege, écrit à Monsieur de Belderbusch que l'enthousiasme du peuple pour le comte d'Outremont continuoit, que l'on avoit bien de la peine à le contenir dans les bornes de la modération dont le chapitre ne voulut pas s'écartier; que cette modération alloit jusqu'à la foiblesse, que l'on n'osoit faire un pas de crainte que la cour de Vienne ne l'interprète mal et que cependant c'est cette cour qui nuit le plus à Rome aux intérêts du prince Clément.* HHStW, DDA, Berichte, 96-488, rapport de Cobenzl, n° 206, Bruxelles, 1<sup>er</sup> août 1763, orig.; P. HARSIN, o. c., *AHL*, 8, p. 43-48.

<sup>60</sup> Le magistrat de Liège et les Chapitres du second ordre, à l'exception de celui de Saint-Paul, l'ont complimenté. DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 16r°-v°, von Ammon à Frédéric II, Cologne, 2 mai 1763, orig.; P. HARSIN, o. c., *AHL*, 8, p. 44.

<sup>61</sup> *Cantate Ligeoise A grand Keur Présentaye Li jou dijs ' Election Li 20. Avri 1763,* Liège, Bourguignon, 8 p. in-12. Paroles de Harlez. Musique de Hamal, AOW, PÉ, 5; P. HARSIN, o. c., *AHL*, 8, p. 44<sup>1</sup>; M. PIRO, *Inventaire de la littérature wallonne des origines (vers 1600) à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, *AHL*, 6, 1961, p. 1097-1100, n<sup>o</sup>s 23-38; Id., *L'élection du prince Charles d'Outremont dans la littérature dialectale*, *AHL*, 8, 1964, p. 95-117.

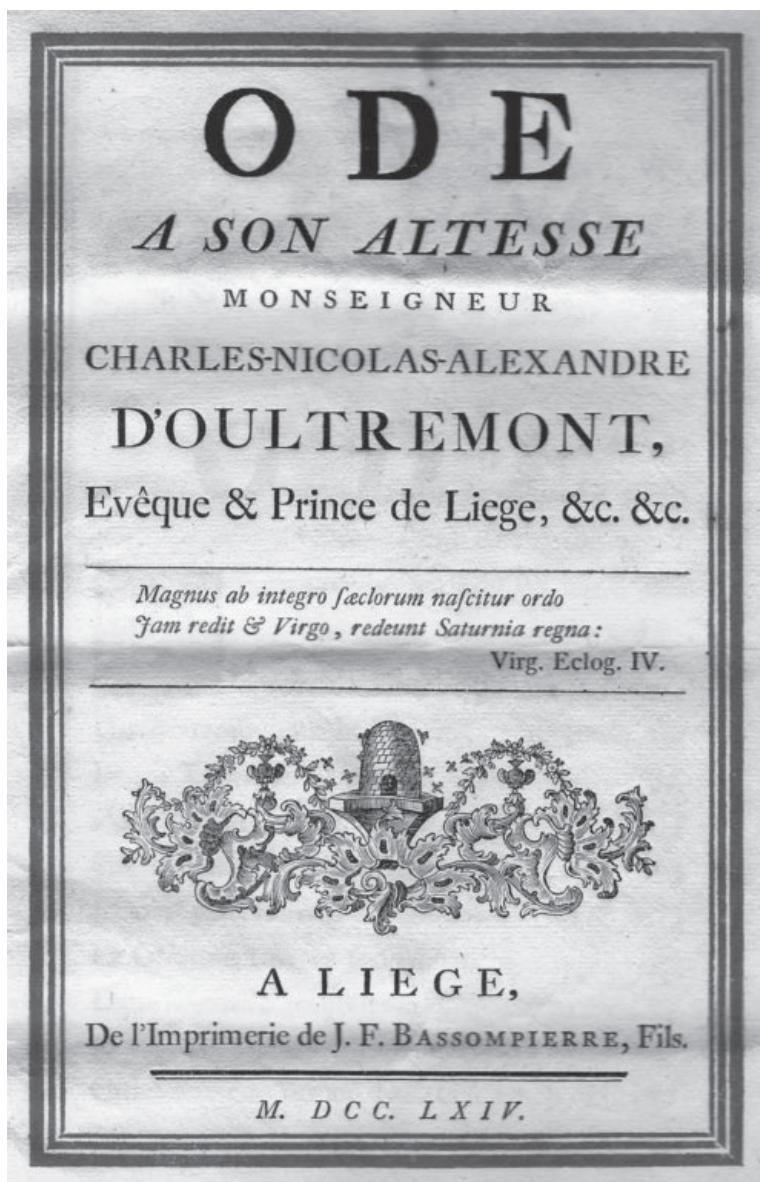


Fig. 2 – *Ode a Son Altesse Monseigneur Charles-Nicolas-Alexandre d'Outremont, Evêque & Prince de Liege, &c. &c. A Liege, De l'Imprimerie de J.F. Bassompierre, Fils, M.DCC.LXIV, imprimé. Liège, Archives de l'État, Conseil privé, 175.*  
© AEL, Liège.

du nouveau prince<sup>62</sup>. Mais le jour même, les dix-neuf chanoines « clémentins » adressèrent à l'empereur une requête en nullité à l'égard de l'élection d'Oultremont et saisirent la Curie romaine de l'affaire<sup>63</sup>.

La réaction de la cour de Vienne à la nouvelle de cette élection ne se fit pas attendre. En effet, le 30 avril, une mercuriale fut adressée au Chapitre, dans laquelle, en termes très durs, l'empereur François I<sup>er</sup> reprochait à l'auguste assemblée d'avoir procédé à une double élection et de n'avoir eu aucun égard pour sa recommandation<sup>64</sup>. De son côté, le Conseil aulique affirmait que des troubles avaient éclaté à Liège et déplorait les interventions non qualifiées du bas clergé et d'un certain nombre de particuliers auprès des autorités tant spirituelles que temporelles<sup>65</sup>.

<sup>62</sup> [...] que votre excellence se souvienne d'un petit marchand nommé Fabry, elle trouvera ici des vers de sa façon et dont il fait gloire d'être l'auteur ; c'est la réponse à ceux que je lui ai envoyé. GStAM, Kschw., 2219, Sluse à van Eyck, Liège, 12 mai 1763, orig. Ces vers sont édités dans P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p. 59-60. Cette pièce dut jouir d'un certain succès. En effet, outre l'existence d'un grand nombre de copies, plusieurs contemporains y font allusion. *On se contente ici de faire de faire quelques vers pour et contre ; un françois ou saxons en ayant fait contre le comte d'Outremont, un liégeois les a parodier et ces petites sottises amusent.* AGR, SÉG, 1118, 80v<sup>o</sup>, Donceel à Cobenzl, Liège, 9 mai 1763, orig. ; *On dit de plus que lui ayant montré les indigues vers qu'on avoit fait contre son compétiteur, il repliqua celui qui les at fait mérite d'être châtier. L'on nomme pour Chanteur de ces insolentes vers le secrétaire de Monsieur Drouvile, mîntenant [sic] résident de France et Monsieur Fabry, fils, d'au cerf sur le Pont d'Isle, celui de la réplique.* AEL, Familles, Crassier, 42-1, baronne de Hodeige au baron de Crassier, Maastricht, 19 février 1764, orig., baron de Crassier à la baronne de Hodeige, Avroy, 13 février, 23 mai 1763, orig. ; AOW, PÉ, n<sup>o</sup>s 1, 7, 10.

<sup>63</sup> Je joins encore Lit. E. la lettre circulaire que le Parti du Prince de Saxe a écrite à tous les Chapitre de l'Empire. DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 17v<sup>o</sup>, von Amon à Frédéric II, Cologne, 2 mai 1763, orig. ; C. de VILLERMONT, *o. c.*, RHD, 35, p. 82 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 234 ; P. HARSIN, *o. c.*, AHL, 8, p.44.

<sup>64</sup> Le Commissaire Impérial Comte de Pergen, est parti de Liege assés mécontent, et sans avoir reçu le présent accoutumé. Il donne beaucoup de tort au Comte d'Outremont, lequel assurement aurait dû sacrifier son ambition et son intérêt particulier au bien de sa patrie, d'autant qu'on lui offrait tous les honneurs et avantages qu'un particulier peut souhaiter. DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 17v<sup>o</sup>, von Amon à Frédéric II, Cologne, 2 mai 1763, orig. ; A. von ARNETH, *Graf Philipp Cobenzl und seine Memoiren*, Vienne, 1885, p. 83.

<sup>65</sup> Jean Lebelle, maréchal des logis du régiment Royal cavalerie au service de France, déclare que le jour d'hier vers les neuf heures du soir, il a fait rencontre de trois hommes armés de cannes lui inconnus dans la rue de la Wache pres du pont d'isle à Liège et que passant à coté d'eux, l'un des trois lui sauta aux cheveux par derrier en lui disant, *te voila donc jean foutre de Clementin*, pendant que les deux autres le chargèrent de coup de cannes au point qu'il a eu toute la peine de s'en débarasser et de chercher son salut dans la fuite pour regagner son logis ou il n'est arrivé qu'après avoir été tres maltraité et même contusioné d'un coup de canne sur la main droite qui l'empêche de pouvoir ecrire ; ajoutant de croire que l'intention de ces trois malveillants n'étoit autre que de l'assassiner s'il n'avoit pas eu le bonheur de leur échapper ; comparution de Philippe Defays, échevin de Fexhe-Slins, attestant que passé environ deux mois et demi, sans préjudice du tems plus précis, le sieur Desart, curé de Saint-Servais à Liège, qui pour lors étoit porté pour Son Altesse Royale le Prince Clement de Saxe, lui a fait rapport que discourant avec Monsieur Jamar de Montfort doyen de Sainte Croix touchant l'élection, ce dernier lui avoit dit, que *Sa dite Altesse Royale ne seroit jamais évêque et prince de Liege et que quand même le Souverain Pontif confirmeroit son election, on ne la recevroit pas et qu'on lui fermeroit les portes du palais dont on lui défendroit l'entrée dut-il même en couter cent et cinquante mille ames.* AEL, Notaires, J.-F. Hannecart, 2, 12 novembre 1763 (voir annexe 3).

Mis aussi gravement en cause, le Chapitre n'hésita pas à convoquer le clergé secondaire puis le Conseil de la Cité pour en obtenir une attestation de la régularité des procédures suivies<sup>66</sup>.

Pendant cet intervalle, le procès pendant en cour de Rome fut confié à une commission de dix cardinaux tandis que dans le même temps les deux parties ne cessaient d'ajouter de nouvelles pièces au dossier<sup>67</sup>. D'ailleurs de Liège ne cessaient d'affluer à Rome les requêtes et les témoignages des doyennés, des abbayes et des couvents de tout le diocèse, des trois États ainsi que des corps constitués pour obtenir la confirmation de l'élection<sup>68</sup>. Parmi toutes ces pétitions, le nom de Fabry revenait régulièrement car, ainsi que la plupart de ses compatriotes, il ne s'était pas fait faute de témoigner en faveur de Charles-Nicolas d'Oultremont dont il se plaisait à reconnaître les grandes qualités<sup>69</sup>.

Après de multiples audiences, la Congrégation consistoriale rejeta, le 20 décembre 1763, l'appel introduit par les « clémentins » et procéda aussitôt au procès d'information de l'élu. Cette heureuse nouvelle fut connue à Liège le 1<sup>er</sup> janvier 1764 et amena presque aussitôt le ralliement de la majorité des partisans de Clément de Saxe<sup>70</sup>. Il ne restait plus qu'à attendre la confirmation pontificale. Le 23 mars, Clément XIII ratifia l'élection de Charles-Nicolas d'Oultremont qui put, après quinze mois de vacance du siège épiscopal, prendre enfin possession de l'évêché le 8 avril 1764<sup>71</sup> (fig. 3). Ainsi se trouvaient exaucé les vœux de la nation liégeoise d'avoir à nouveau un évêque du pays.

<sup>66</sup> P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p.47-48.

<sup>67</sup> *Les deux partis s'échauffent de plus en plus l'un contre contre l'autre Ils veulent pousser leurs droits jusqu'à l'extrémité, et aucune ne fait la moindre mine de céder. L'un et l'autre Parti a envoié des Capitulaires à Rome et à Vienne. La décision s'attend principalement de Rome. Le Pape sera fort embarrassé, par ce que d'un côté il craindra à juste titre de brusquer les grandes Puissances qui sont pour le Prince de Saxe, et de l'autre d'offenser tous les Chapitres de l'Allemagne, et des Liégeois, qui sont capables de prostituer la sentence. Dans ces circonstances, il est très probable que le St Père nommera un autre par Droit dévolu, ou bien s'il veut aller extremement bride en main, qu'il exhortera le Chapitre à faire une nouvelle élection en faveur d'un troisième.* Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 16v<sup>o</sup>, von Amon à Frédéric II, Cologne, 2 mai 1763, orig. : *On trouve chez le Sr Wilms rue Klöckergass les Pièces justificatives de la part du Prince Clement touchant l'Electio de Liège*, gr. 4 to à 2 fl., *Gazette de Cologne*, n° 32, vendredi 30 avril 1764, p. 4 ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p.48-49.

<sup>68</sup> C. de VILLERMONT, *o. c.*, *RHD*, 35, p. 86. Pour connaître le nom des signataires de ces pétitions, cf. J. HOYOUX, *L'élection du prince-évêque d'Oultremont vue des archives romaines*, *AHL*, 8, 1964, p. 69-94 ; B. DEMOULIN, *o. c.*, 31, p. 336.

<sup>69</sup> AAÉ, *Liège*, 60, 357r°-v°, 387r°, 508r°-v°, 532r°-v°, 8 juillet, 8 août, 12 septembre 1763 ; AÉL, *Cité*, 26, 12 septembre 1763 ; J. HOYOUX, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 89.

<sup>70</sup> R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *Aus der Zeit Maria Theresias. Tagebuch des Fürsten Johann Josef Khenvenhüller-Metsch, Kaiserlichen Obristhofmeisters*, 6, (1764-1767), Leipzig-Vienne, 1917, p. 22, 284<sup>18</sup> ; C. de VILLERMONT, *o. c.*, *RHD*, 35, p. 87 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 240 ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p.49-50 ; B. DEMOULIN, *o. c.*, 31, p. 337.

<sup>71</sup> J. DARIIS, *o. c.*, 1, p. 209 ; P. HARSIN, *o. c.*, *AHL*, 8, p. 51.

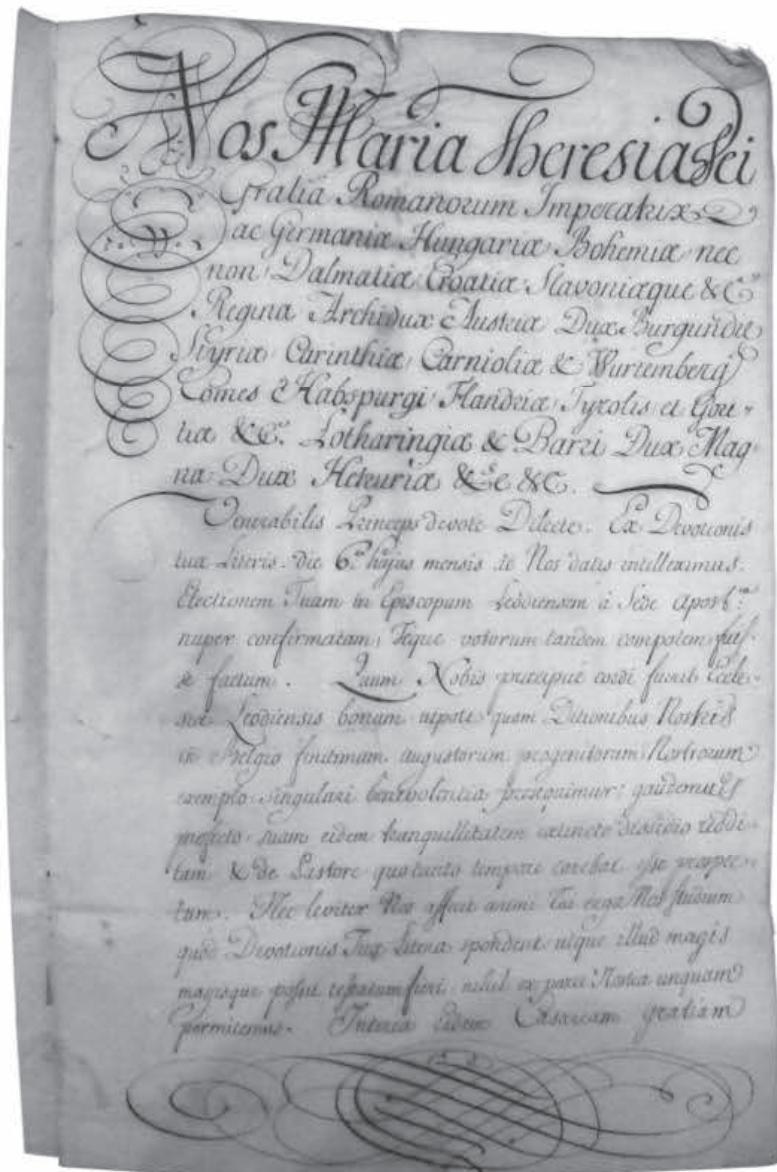


Fig. 3 – Lettre de félicitation de l'impératrice Marie-Thérèse à Charles-Nicolas d'Oultremont sur son élection à l'évêché de Liège, Vienne, 26 avril 1764, latin.  
© Collection privée, Liège.

S’étant montré totalement dévoué au parti oultremontain<sup>72</sup>, Jacques-Joseph Fabry pouvait désormais compter sur la reconnaissance et la gratitude du nouvel élu<sup>73</sup>. Celles-ci ne se firent guère attendre. Le lendemain de sa prise de possession de l’évêché, le nouveau souverain lui conféra la charge de mayeur en féauté. Deux jours plus tard, Fabry comparut devant les Échevins de Liège pour y présenter ses preuves et prêta, le 13 avril, le serment accoutumé<sup>74</sup>.

Ses étroits liens d’amitié avec Georges Cressener<sup>75</sup>, ses relations avec le baron de Belderbusch et son titre de conseiller intime de l’électeur de Cologne<sup>76</sup> devaient lui gagner l’intimité du prince et de son entourage. En effet, grâce à ces liens, Fabry allait devenir aussi le conseiller « secret » du prince-évêque pour les contacts diplomatiques de la principauté avec les cours de Bonn et de Londres<sup>77</sup>. Le souverain devait encore l’honorer de sa faveur en agréant et ratifiant, le 2 mai 1766<sup>78</sup>, une convention intervenue entre Fabry et Desoer<sup>79</sup> par laquelle le premier était chargé

<sup>72</sup> Assurément, pour Fabry, le nouvel élu apparaissait comme *l’homme de la patrie*. AÉL, *Familles, Lannoy-Clervaux*, 459, Fabry au comte de Lannoy, Liège, 29 août 1765, orig. ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 97<sup>6</sup>.

<sup>73</sup> *Dans le même temps, Mr le Comte de Lannoy, Seigneur de Bollant, fut déclaré grand Mayeur de la ville de Liège. Tous ceux qui avoient épousé les intérêts du Prince pendant le débat, ont été promis d’emploi et tous ceux qui avoient porté le prince Clément de Saxe ont été disgraciés et privés de leurs charges.* BUL, Ms 1141C, *Chronique de Charneux*, p. 48, 8 avril 1764.

<sup>74</sup> Archives Delruelle, patentes de mayeur en féauté pour J.-J. Fabry, 9 avril 1764, orig. ; AÉL, *Cathédrale, Secrétariat*, 200, 9 avril 1764 ; L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, p. 154 ; C. de BORMAN, *Les Échevins de la Souveraine Justice de Liège*, 2, p. 478. Assez étonnamment, Fabry, un an à peine après son installation comme mayeur en féauté, faisait preuve d’une certaine amertume : face aux abus dans l’administration de la principauté, il exprimait au grand mayeur, le comte de Lannoy, son souhait d’être remercié, déplorait avoir eu des démêlés avec Brocal *dont l’air et le ton m’ont piqué* ainsi que d’être dénigré dans l’esprit du prince-évêque. AÉL, *Familles, Lannoy-Clervaux*, 459, Fabry au comte de Lannoy, Liège, 29 août 1765, orig. (voir annexe 4).

<sup>75</sup> Les Oultremont, le prince en particulier, appréciaient grandement le diplomate : *le séjour que vous avés fait ici, vous y a mérité l'estime de la nation, et j'en conserve en mon particulier le souvenir avec plaisir.* PRO, S.P., 81/143, Charles-Nicolas d’Oultremont à Cressener, Liège, 17 mai 1763, orig. Sur ces marques d’estime et d’amitié, cf. AÉL, *Conseil priv.*, 15, 12 octobre 1767 ; AOW, PÉ, 23, comte d’Oultremont à Cressener, Liège, 28 avril 1768, min.

<sup>76</sup> Archives Delruelle, qualification de J.-J. Fabry, copie ; C. de BORMAN, *o. c.*, 2, p. 478.

<sup>77</sup> Archives Delruelle, *Kurfürsts Geheim Rath Patent für Jacob Josephum Fabry*, Bonn, 31 mars 1765, orig. ; Georges Cressener lui avait fait obtenir cette distinction. A. SCHULTE, *o. c.*, p. 64. Le *Hofkalender* de 1766 et le *Nouvel Almanach de la Cour de S.A.E. de Cologne pour l’année 1767* le mentionnent comme tel.

<sup>78</sup> Ainsi, dans l’affaire Stapleton, il fut chargé de la correspondance avec Cressener et Belderbusch. PRO, S.P., 81/144, Cressener à Sandwich, Bonn, 17 septembre 1764, orig. ; AOW, PÉ, 72, Belderbusch à Fabry, s.l., 9 janvier 1765, orig.

<sup>79</sup> Sur François-Joseph Desoer (Bruxelles, 1720 – Huy, 1796), installé à Liège dès 1745, imprimeur-libraire (1750-1796), éditeur de la *Gazette de Liège* (1764), cf. J. STIENNON, *Une dynastie d’éditeurs-imprimeurs liégeois, les Desoer*, VW, 24, 1951, p. 157-185 ; I. SCHOPP, *Inventaire du fonds de famille Desoer et des lignages apparentés (1676-1974)*, Liège, 1993-1994, p. 8, 15-16.

de diriger et composer la *Gazette de Liège* tandis que le second devait s'occuper de l'impression et de la distribution, sauf à percevoir le produit des abonnements et des annonces<sup>80</sup>.

Toutes ces marques d'estime n'avaient pas manqué d'attirer l'attention des diplomates séjournant dans la principauté. D'ailleurs, ils s'étaient empressés de rapporter à leur ministre respectif que Fabry était *fort estimé du nouveau prince et aymé de bien des gens*<sup>81</sup> et qu'il serait bon de se l'attacher parce qu'il [pourrait] être de la plus grande utilité<sup>82</sup>. Toutes ces considérations montrent que Fabry était devenu un personnage bien en vue et expliquent pourquoi Charles-Nicolas d'Oultremont allait faire appel à ses services pour engager une négociation diplomatique avec l'électeur de Cologne à propos du différend qui opposait la principauté de Liège à l'abbé de Saint-Trond<sup>83</sup>.

## 2. LA MISSION SECRÈTE DE FABRY À BONN ET À COLOGNE

Depuis la vacation de Jacques-Joseph Fabry au Tribunal des XXIII, le procès de l'abbé de Saint-Trond avait singulièrement évolué<sup>84</sup>. Banni, l'abbé avait interjeté appel au Conseil aulique qui lui avait délivré, le 7 juillet 1761, un *conclusum* favorable. Au vu de cette décision, les

<sup>80</sup> *Le prince d'Oultremont m'avoit donné la gasette de Liège pour mon profit. J'en passai le privilège à l'imprimeur Desoer, en me bornant à une petite rétribution de 840 francs.* BUL, Ms 1049, *Correspondance Fabry*, n° 387, Fabry à Dohm, [Liège], 25 mars 1788, copie ; AEL, *Chambre des comptes*, 97, 67v<sup>o</sup>, 28 avril 1766 ; U. CAPITAINE, *Recherches historiques et bibliographiques sur les écrits périodiques liégeois*, p. 69-70 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 90 ; É. PONCELET, *Les imprimeurs de la « Gazette de Liège » au XVIII<sup>e</sup> siècle*, BSBL, 5, 1892-1895, p. 71-72 ; Th. GOBERT, *o. c.*, BIAL, 47, 1922, p. 76.

<sup>81</sup> AGR, SÉG, 1118, 145r<sup>o</sup>, Donceel à Cobenzl, Liège, 25 juin 1764, orig. ; *Je suis bien aise d'apprendre les exploits de mon brave fabry. Je l'ai toujours aimé, connoissant sa probité et son intelligence à tous égards.* AOW, PÉ, 45, H. de Rougrave à Brocal, Omezée, 18 juillet 1767, orig.

<sup>82</sup> AAE, *Liège*, 61, 156r<sup>o</sup>, Devillers à Praslin, Liège, 28 septembre 1764, orig. Le comte de Cobenzl partageait pleinement cette opinion : *Vous avez à Liège (me dit Mr de Cobenzl à la suite du discours précédent) un petit homme qui a beaucoup de talent et dont je fais cas ; c'est Mr Fabri. Je le connais beaucoup, sans cependant le connaître personnellement ; mais encore un coup, je sais qu'il a du talent, j'en fais cas et je ne serai pas fâché qu'il apprenne ma façon de penser (finesse de ministre dont Mr Fabry, ni moi ne sommes pas dupe).* AEL, *Conseil privé*, 2759, *Entretien de Mr. le Comte de Cobenzl avec Mr. de Chestret, le fils*, s.d. (1764), copie ; AGR, SÉG, 1118, 147r<sup>o</sup>, Cobenzl à Donceel, Bruxelles, 27 juin 1764, min.

<sup>83</sup> Sur Joseph Van Herck (Saint-Trond, 1714-1780), profès (1731), abbé de Saint-Trond de 1751 à 1780, cf. I. FAGNANT, *o. c., passim* ; *Monasticon belge*, 6, *Province de Limbourg*, Liège, 1976, p. 64-66 ; D. PARTHOENS, *La politique intérieure du prince-évêque François-Charles de Velbrück (1772-1784)*, AHL, 34, 2004, p. 92<sup>417</sup>.

<sup>84</sup> D. JOZIC, *Les débuts de la carrière politique de Jacques-Joseph Fabry (1753-1763)*, BSRVL, 17, 2015-2016, p. 113-114.

États prirent l'affaire en main et ordonnèrent à leur agent, Jean-Henri de Middelbourg<sup>85</sup>, de présenter au dicastère impérial des suppliques de *sub-et obreption* afin d'obtenir une révision du procès. Mais cette démarche s'avéra vaine car le 1<sup>er</sup> octobre 1762 le Conseil aulique confirmait sa première sentence. À leur tour, les XXII tentèrent le 7 janvier 1763 de démontrer la validité de leur jugement mais, le 11 août, le tribunal impérial décréta la *paritio plena* des sentences qu'il avait délivrées et chargea le Chapitre *sede vacante* de veiller à leur exécution. Loin de s'y soumettre, ce dernier introduisit une demande de révision au Conseil aulique et recourut parallèlement à la Diète générale de l'Empire le 4 avril 1764<sup>86</sup>. Quatre jours plus tard, Charles d'Oultremont prenait possession de l'évêché de Liège. Dès lors, de nombreuses négociations s'engagèrent entre les deux parties en vue d'une tentative de conciliation mais toutes furent vouées à l'échec.

Sur ces entrefaites, le Conseil aulique confirma le 3 mai 1766 ses décisions antérieures. Mais le prince et les XXII ne s'y soumirent point de sorte que le dicastère impérial chargea les princes-directeurs du Cercle de Westphalie de veiller à leur exécution<sup>87</sup>.

Devant la gravité de la situation, des mesures exceptionnelles furent prises à Liège. Le 17 septembre les trois États députèrent le conseiller-privé, Gilles-Albert de Léonard de Strel<sup>88</sup>, auprès des princes-directeurs afin d'essayer d'obtenir de l'empereur (fig. 4) des lettres intercessionnelles<sup>89</sup>. Estimant cette démarche insuffisante pour apporter

---

<sup>85</sup> Sur Jean-Henri de Middelbourg (Hambourg, 1691 – Vienne, 1768), docteur en droit, agent accrédité auprès du Conseil aulique (1736), représentant les intérêts de la principauté de Liège (1738-1740, 1747-1765), cf. D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 316<sup>249</sup>.

<sup>86</sup> I. FAGNANT, *o. c.*, p. 95-101.

<sup>87</sup> I. FAGNANT, *o. c.*, p. 76-77, 84. Le Directoire du Cercle de Westphalie se composaient du roi de Prusse, en qualité de duc de Clèves, de l'électeur de Cologne, au titre d'évêque de Munster, et de l'électeur palatin, comme duc de Juliers. P. HARSIN, *Les relations extérieures de la principauté de Liège sous Jean-Louis d'Elderen et Joseph-Clément de Bavière (1688-1718)*, p. 234, 237-238 ; S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, *Les institutions publiques de la principauté de Liège (980-1794)*, 1, p. 75-85.

<sup>88</sup> Gilles-Albert de Léonard de Strel naquit à Liège le 19 février 1726 de Gilles-Hubert et d'Anne-Marie Fineau. Jurisconsulte et avocat, il prêta serment devant la cour de spirituelle de Liège le 21 juillet 1749 et siégea ensuite à la Cour féodale de Liège du 30 mars 1750 au 30 juin 1792. Crée chevalier du Saint-Empire le 1<sup>er</sup> février 1755, il fut nommé avocat des limites le 15 juin 1763. Deux ans plus tard, le 22 novembre 1765, il devint conseiller privé, charge qu'il exercera jusqu'à la disparition de la principauté. Il fut élu bourgmestre de Liège en 1778. Il avait épousé à Hody, le 28 juillet 1764, Marie-Catherine d'Omalius. Il décéda à Wanze après le 8 janvier 1801. C. de BORMAN, *Les avocats de la cour spirituelle de Liège de 1604 à 1794*, BIAL, 21, 1888, p. 216 ; D. JOZIC, *Lettres...*, p. 66<sup>1</sup> ; J. THILL, *Histoire d'Oleye et de Lantremange sous l'Ancien Régime. Les seigneuries*, BIAL, 94, 1982, p. 137<sup>247</sup>.

<sup>89</sup> I. FAGNANT, *o. c.*, p. 81-82.



Fig. 4 – Anonyme, *Portrait de l'empereur Joseph II.*  
Liège, La Boverie, département des Beaux-Arts.  
© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché KM016429.

une solution satisfaisante au différend, le prince-évêque, sur les conseils de son frère et premier ministre, le comte Jean de Wégimont<sup>90</sup>, et de son secrétaire privé, Lambert Brocal<sup>91</sup>, décida d'entreprendre secrètement d'autres démarches. Aussi, lorsque la Jointe<sup>92</sup> chargea Léonard de se rendre à Bonn, l'entourage du prince songea immédiatement à rejoindre à l'envoyé spécial Jacques-Joseph Fabry<sup>93</sup>. Cette solution présentait un double avantage : d'une part, le crédit dont ce dernier jouissait à Bonn lèverait beaucoup de barrières qui seraient restées fermées pour un simple émissaire ; d'autre part, il connaissait suffisamment l'affaire de Saint-Trond pour entreprendre, si l'éventualité se présentait, personnellement certaines négociations<sup>94</sup>.

Fabry fut prié, tout d'abord, de contacter Cressener pour l'informer des intentions du prince-évêque. C'est ainsi qu'il lui fit part du désir de Charles d'Oultremont de sonder les dispositions des trois princes-directeurs et de la nomination à cette fin de Léonard de Streel parce que, précisait-il, *il scait l'allemand, connoit le droit germanique et possède la matière*.

<sup>90</sup> Sur Jean-Baptiste-François comte d'Oultremont de Wégimont (château de Warfusée, 1715 – Anvers, 1782), membre de l'État noble de Liège (1753), premier ministre de Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771), cf. BNB, 33, 1966, col. 547-561, notice de M. YANS. *Le comte de Woigmont, frère et premier ministre du prince de Liège, joint à beaucoup d'esprit et d'intelligence dans les affaires, une ardeur étonnante dans toutes celles qu'il entreprend ; il n'est point d'obstacle qu'il ne veuille surmonter pour en venir à son but ; il a conduit toute l'affaire de l'élection, on scait assés quelle chaleur il a mise et tous les moyens qu'il a employés pour vaincre les difficultés. Depuis fort longtemps, le comte de Woigmont s'est appliqué à la connaissance des affaires de son pays, il est travailleur et, dans toutes les occasions, il a cherché à s'attirer l'attachement du peuple, en faisant paroître qu'il étoit plus occupé du bien du pays en général que de ses intérêts personnels : il y a d'autant mieux réussi que dans toutes les occasions il a cherché à contrebalancer l'autorité du prince défunt à la cour duquel il n'alloit pas. Il a tout l'ascendant possible sur l'esprit du prince son frère, c'est lui seul qui le gouverne en toutes chose.* P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 61.

<sup>91</sup> Sur Lambert Brocal (Montegnée, 1725 – Liège, 1801), sous-greffier de l'État-tiers (1758-1762), chanoine de Saint-Martin (1765), secrétaire privé de Charles-Nicolas d'Oultremont (1763-1771), cf. BNB, 32, 1964, col. 68-71, notice de M. YANS. *Le sieur Brocal, secrétaire du prince, a été pendant plusieurs années sous-greffier de l'état-tiers où il a acquis une certaine connaissance des affaires : il a de tout temps été la créature du comte de Woigmont, ainsi que de M<sup>rs</sup> Harlez, de Bierset, de Hacke et de Rougrave, [...]. Le sieur Brocal rend exactement compte à ces M<sup>rs</sup> de toutes les affaires qui se passent à la cour.* P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 62-63.

<sup>92</sup> Le mot Jointe, de l'espagnol *junta* (assemblée politique), vestige de l'occupation espagnole des Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle, désigne à Liège le comité formé des députés des États, au nombre de quatorze, et de délégués du Conseil-privé. S. DUBOIS, B. DEMOULIN, J.-L. KUPPER, o. c., 1, p. 281-290 ; J.-S. MISSON, o. c., AHL, 32, 2002, p. 18-19.

<sup>93</sup> AEL, États, 2447, 17 septembre 1766 ; I. FAGNANT, o. c., p. 95.

<sup>94</sup> Non seulement Fabry avait fait partie du Tribunal des XXII qui, en 1761, avait condamné l'abbé mais par la suite il avait continué à suivre les péripéties du procès. HHStW, DDB, Verz., 51a, Fabry à Gontier, Liège, 25 mars 1763, orig., éditée dans P. HARSIN, o. c., AHL, 8, p. 55-58 ; D. JOZIC, *Les débuts de la carrière..., BSRVL*, 17, 2015-2016, p. 113-114 ; *L'abbé de St Tron vous aimera autant que les Papes aiment Calvin et Luther, c'est la seconde visite que vous avez fait à M. l'abbé*. BUL, Ms 1045, 58, Cressener à Fabry, s.l., 31 octobre 1771, orig.

Celui-ci devait se rendre en premier lieu auprès de l'électeur de Cologne et solliciter du résident britannique des lettres de recommandation pour le roi de Prusse et son ministre à Cologne puis, muni de *ces vertueuses épîtres*, diriger sa route sur Ratisbonne<sup>95</sup>. Selon toute vraisemblance, Cressener se devait d'accepter de servir le prince puisqu'on suivait le plan que lui et Belderbusch avaient élaboré. Un seul obstacle inquiétait Fabry : le refus du diplomate anglais de traiter avec un autre que lui. Afin de prévenir une telle éventualité, il entreprit de lui énoncer les raisons qui avaient déterminé le prince à lui préférer de Léonard. Il était le seul à posséder les capacités requises ; en outre, les curieux seraient ainsi déroutés ; enfin, lui-même ne pouvait s'absenter longtemps car sa santé, ses nombreuses occupations et surtout la grossesse de sa femme<sup>96</sup> l'empêchaient actuellement de quitter Liège. Néanmoins, il assura son ami qu'il se rendrait à Bonn afin d'introduire l'émissaire liégeois<sup>97</sup>. Pourtant, l'idée d'un voyage dans la ville rhénane n'enchantait guère Fabry mais il se rendait parfaitement compte que c'était le plus sûr moyen d'engager son ami à soutenir la cause du prince<sup>98</sup>.

Au début, Cressener se montra réticent<sup>99</sup>. Mais assez rapidement, il manifesta de meilleures intentions pour finalement déclarer à son ami qu'il serait toujours porté à rendre service au prince-évêque, *même avec bien du plaisir et satisfaction*. Cependant, il désirait, avant d'entamer la moindre démarche obtenir du souverain une « réquisition écrite ». Enfin, il l'assura qu'il le recevrait ainsi que Léonard avec grand plaisir à Bonn. Une dizaine de jours plus tard, le diplomate devait donner une preuve de sa bonne volonté. Le 14 octobre, en effet, il informa Fabry de la venue de Belderbusch dans la capitale électorale pour le lendemain soir. En conséquence, si

---

<sup>95</sup> AOW, PÉ, 22, Fabry à Cressener, à Brocal, [Liège, 23 septembre 1766], copies.

<sup>96</sup> *Je vous embrasse un million de fois avec nos enfans. Je souhaite que j'en trouve le nombre augmenté heureusement. Si par hasard, c'est un garçon qu'on le nomme Charles Bartelemi. Bien entendu si votre cher père le trouve à propos.* AOW, PÉ, 22, Fabry à son épouse, Bonn, mercredi 22 octobre 1766, orig. Madame Fabry donnera naissance le 13 novembre 1766 à une fille, prénommée Marie-Anne-Isabelle. AEL, *Registres paroissiaux, Liège, tables, naissances*.

<sup>97</sup> *Nos Etats ont enfin songé à l'affaire de Saint-Trons et sur le tems qui s'écoule et qui presse. On veut faire les tentatives secrètes à peu près suivant le plan conseillé par [Charlotte] et 64 [Belderbusch].* AOW, PÉ, 22, Fabry à Cressener, [Liège, 23 septembre 1766], copie.

<sup>98</sup> *Je promets effrontément d'accompagner Léonard à Bonn afin que l'envie de m'y voir engage Charlotte [Cressener] à faire ce que je demande. Cependant, je ne suis pas trop curieux actuellement de cette promenade, par la grande raison que mes finances ne me le permettent pas. Si on juge enfin que je puisse quelque chose sur Charlotte [Cressener] et 64 [Belderbusch], on n'a qu'à ordonner de moi.* AOW, PÉ, 22, Fabry à Brocal, Liège, 23, 27 septembre 1766, originaux.

<sup>99</sup> *Je vous avois promis, mon cher chanoine, de vous envoyer aujourd'hui la réponse de Charlotte [Cressener], mais elle n'est pas telle que je l'attendais. Elle a été écrite dans un moment de mauvaise humeur et il y a certains paragraphes qui...* AOW, PÉ, 22, Fabry à Brocal, Liège, 27 septembre 1766, orig.

l'on désirait s'entretenir avec le premier ministre, il convenait de hâter le voyage, vu que le séjour de ce dernier ne durerait que quatre à cinq jours maximum. Enfin, afin de faciliter la rencontre, Cressener lui fit part de son intention de le convier à dîner en compagnie de Belderbusch<sup>100</sup>.

Cette nouvelle décida du départ de Fabry pour la capitale électorale<sup>101</sup>. Il y arriva le 19 octobre, *fatigué comme un chien et avec un torticolis* mais, comme il le disait lui-même, *content d'avoir venu*<sup>102</sup>. En effet, il avait eu la bonne fortune de rencontrer le premier ministre à sa sortie de Bonn. Les deux hommes eurent un long entretien où il apparut non seulement que l'électeur de Cologne était disposé à obliger le prince de Liège mais aussi que Belderbusch se *preteroit à tout ce que l'on jugeroit convenable* et, qu'à son retour, *il parleroit à celui qui est à 33 [Cologne] pour 48 [roi de Prusse]*. Ainsi, dès le début, Fabry pouvait annoncer au comte d'Oultremont que tout ce qui concernait *la première partie de la commission dont son Altesse* avait bien voulu le charger, *étoit entièrement arangé au gré de des désirs*. Dès lors, il ne lui restait plus qu'à accomplir la seconde partie de sa mission, à savoir, *chercher les moyens d'être également sûr du roi de Prusse*<sup>103</sup>.

Aussitôt arrivé à destination, Fabry se rendit immédiatement chez Cressener. Le diplomate était d'avis de dépêcher son ami à Berlin mais devant le peu d'enthousiasme de ce dernier à entreprendre un tel voyage, il lui suggéra de l'introduire auprès d'Abraham von Meinertzhangen<sup>104</sup>, le ministre directorial de Frédéric II. Cependant, cette démarche n'était pas absolument indispensable – et Fabry ne manqua pas de la faire observer au comte Jean –, vu que l'électeur de Cologne seul pouvait arrêter l'exécution, malgré l'opposition du roi de Prusse et de l'électeur palatin<sup>105</sup>. Toutefois,

<sup>100</sup> AOW, PÉ, 22, Charlotte [Cressener] à Fabry, Bonn, 4, 14-15 octobre 1766, originaux ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 98.

<sup>101</sup> Le mémoire qui lui servit d'instruction définissait avec précision le but de sa mission qui était de presser avec *les dernières instances n.n.* [Cressener] pour qu'il veuille emploier son crédit auprès du ministre de *n.n.* [électeur de Cologne] et de lui faire parvenir *le series facti* concernant cet objet. AOW, PÉ, 22, *mémoire qui a servi d'instruction à M. Fabry pour son envoi à Bonn et à Cologne*, s.d., copie.

<sup>102</sup> AOW, PÉ, 22, Fabry à [Brocal], s.l., 19 octobre 1766, orig. (voir annexe 5).

<sup>103</sup> *J'ai l'honneur de vous informer que peu s'en est fait que je n'aie pas rencontré 36 [Belderbusch] ; mais heureusement, ayant appris en route qu'il venoit de partir de 32 [Bonn], j'ai croisé tout de suite sa route et je l'ai rattrapé en pleine campagne. Il a eu la bonté de descendre de sa voiture ; nous avons promené et jasé.* AOW, PÉ, 22, Fabry au comte d'Oultremont, s.l., 19 octobre 1766, orig.

<sup>104</sup> Sur Abraham von Meinertzhangen (Cologne, 1717 – Oberkassel, 1784), docteur en droit (1740), chambellan de Frédéric II (1764), résident du roi de Prusse auprès du Cercle du Bas-Rhin et de Westphalie, de l'électeur de Cologne et de l'électeur palatin (1765-1768), cf. *Gazette de Liège*, n° 55, mercredi 8 mai 1765, p. 2 ; *Gazette de Cologne*, n° 7, vendredi 22 janvier 1768, suppt, p. 2 ; *Repertorium...*, 3, p. 325, 331, 335 ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 135<sup>2</sup>.

<sup>105</sup> Sur Charles-Théodore de Sulzbach (Drogenbosch, 1724 – Munich, 1799), électeur palatin 1743 et électeur de Bavière (1777), cf. *NDB*, 11, 1977, p. 252-258, notice de P. FUCHS.

par mesure de précaution et pour parer à toute éventualité, Fabry demanda à Brocal de tenir à sa disposition deux mémoires concernant l'affaire de Saint-Trond. Mais ces deux factums dont l'un était destiné à Cressener et l'autre au ministre prussien, *en cas de besoin*, ne devaient pas lui être envoyés *avant qu'il ne l'ordonnât*. En effet, il voulait, en fin diplomate, d'abord sonder les dispositions de ses interlocuteurs avant de leur dévoiler les arguments liégeois<sup>106</sup>. La négociation se présentait donc sous les plus favorables auspices et Fabry ne doutait nullement du succès final<sup>107</sup>.

Mais les événements allaient se précipiter. En effet, après *12 heures de raisonnement et de réflexion*, Cressener et Fabry avaient estimé qu'il était indispensable d'engager immédiatement des pourparlers avec Meinertszagen<sup>108</sup>. Pour mener à bien cette tâche, il fallait disposer des deux mémoires. C'est pourquoi Fabry fut obligé, le soir même de ce 19 octobre, de dépêcher par estafette une seconde missive au secrétaire privé de Charles d'Oultremont pour lui demander d'expédier de toute urgence les deux documents. En outre, il lui recommanda de faire preuve de la plus grande discrétion et, afin de prévenir une éventuelle fuite, il lui conseilla de faire écrire l'adresse à Cressener *par Madame Fabry*<sup>109</sup>. Enfin, il lui signala qu'il était de la plus haute importance que le comte d'Oultremont parvienne à obtenir de la Jointe *de s'en remettre entièrement au prince-évêque*, car de la sorte il aurait les coudées beaucoup plus franches pour agir à Cologne<sup>110</sup>.

---

<sup>106</sup> AOW, PÉ, 22, Fabry au comte d'Oultremont, à [Brocal], s.l., 19 octobre 1766, originaux ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 99.

<sup>107</sup> *Je vois que 135 [l'affaire] réussira comme on voudra, même à 30 [Diète], s'il en étoit question, mais je suis moralement sûr que 138 [l'affaire] s'accrochera joliment pour faire enrager 90 [l'abbé de Saint-Trond]*. AOW, PÉ, 22, Fabry à [Brocal], s.l., 19 octobre 1766, orig.

<sup>108</sup> *[Cressener] juge indispensable que je parle à celui qui est à 33 [Cologne] pour 14 [roi de Prusse]. Il a fait réflexion qu'il faut absolument passer par ses mains. D'ailleurs, il va avoir auprès de 48 [roi de Prusse] un crédit qu'il n'avoit pas et que je vous dirai. Mais ce diable est selon les apparences à 25 lieues plus loin. Aureste, on épargne pour le moment la promenade à 71 [Berlin]. Je ne saurois vous exprimer combien nous aurons d'obligations à 37 [Cressener]*. AOW, PÉ, 22, Fabry à son épouse, Bonn, 22 octobre 1766, à Brocal, [Bonn], 19 octobre 1766, originaux.

<sup>109</sup> Marie-Marguerite Bertoz, fille de Barthélémy-François et de Catherine Willems, naquit à Liège le 6 janvier 1732. Elle épousa le 28 novembre 1754 Jacques-Joseph Fabry dont elle eut neuf enfants. Elle tenait sur le Pont d'Île une boutique consacrée au commerce du drap. Elle décéda à Liège le 7 novembre 1813. AEL, État-civil, Liège, décès, 1813, acte n° 1730 ; D. JOZIC, *Les débuts de la carrière politique...*, BSRVL, 17, 2015-2016, p. 98-99.

<sup>110</sup> AOW, PÉ, 22, Fabry à Brocal, [Bonn], 19 octobre 1766, orig. ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 99. Les lettres du 19 octobre, afin d'empêcher une éventuelle interception, avaient été adressées à l'épouse de Fabry qui les fit parvenir le lendemain à Brocal ; *J'ai deux lettres à vous remettre dont une que j'ai reçu aujourd'hui à deux heures du matin par estafette et à laquelle il faut que vous répondiez aujourd'hui sans faute. Je vous ai fait chercher hier au soir par tout pour vous remettre la première, mais on a dit que vous reveniez ce matin ; et craindre que vous ne veuissiez directement chez moi, j'envoie un sergent à votre rencontre*. AOW, PÉ, 22, épouse Fabry à Brocal, Liège, 21 octobre [1766], orig.

Toutes ces nouvelles furent bien accueillies à Liège et le 22 octobre Brocal décupla encore, si besoin en était, l'énergie de son émissaire en lui confirmant sa totale liberté d'action. Le prince-évêque avait, en effet, jugé à propos de taire aux États le départ du mayeur et le comte Jean s'était contenté de confier à la Jointe *que Son Altesse avoit déjà pris des mesures qui faisoient espérer qu'on parviendroit surement à arrêter, par devant les sérénissimes princes-directeurs, l'exécution de la sentence révisionnelle*. Brocal profita d'ailleurs de cet échange épistolaire pour féliciter Fabry sur la manière dont il menait les négociations, l'assurant que *c'est un plaisir de voir le train que vous allés dans les affaires politiques ; vous les traités avec autant de vivant que celles de police et vous y réussissés dans toutes les deux à merveille*<sup>111</sup>.

Les choses commençaient à se dessiner. Le même jour, Fabry informait le secrétaire privé qu'il allait, sur les instances de Cressener, rencontrer le ministre directorial prussien<sup>112</sup>. Cette entrevue fut couronnée de succès car le diplomate promit non seulement de faire tout ce qui dépendait de lui mais aussi *de faire sentir à sa cour la nécessité de soutenir les Princes ou Etats que la cour de Vienne voudroit écraser par ce qu'ils ne sont pas de leurs amis ou de leur dévotion*. Sa mission accomplie, Fabry put enfin regagner le 26 octobre Liège et sa famille<sup>113</sup>.

S'il avait pu mener à bien la mission que le prince-évêque lui avait confiée, un large part du mérite en revenait incontestablement à Cressener. Et Brocal l'avait très bien compris lorsqu'il écrivait : *Une tête comme celle de Cressener supplée à tant de choses ! En vérité, c'est un galant homme et je ne scaurois vous exprimer tout ce que je sens de respect et d'attachement pour sa personne*<sup>114</sup>. D'ailleurs, le comte Jean ne manqua pas de remercier personnellement le diplomate du dévouement dont il avait fait preuve envers le prince, son frère<sup>115</sup>. À la suite de cette mission

<sup>111</sup> AOW, PÉ, 22, Brocal à Fabry, s.l., 22 octobre 1766, min. ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 100 (voir annexe 6).

<sup>112</sup> AOW, PÉ, 22, Fabry à son épouse, Bonn, 22 octobre 1766, orig. ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 100-101.

<sup>113</sup> AOW, PÉ, 22, Cressener au comte d'Oultremont, comte d'Oultremont à Cressener, Bonn, Seraing, 1<sup>er</sup> novembre, 27 octobre 1766, orig., min.

<sup>114</sup> AOW, PÉ, 22, Brocal à Fabry, s.l., 22 octobre 1766, min. ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 101.

<sup>115</sup> AOW, PÉ, 22, comte d'Oultremont à Cressener, Seraing, 27 octobre 1766, min. ; *J'ai remercié le comte Jean des bontés et politesses dont il m'a comblé depuis que je suis à Spa, il m'a envoyé un chevreuil qui m'étoit bien agréable parce que j'avois de quoi donner à manger aux anglois et aux autres de ma connaissance et je n'ai pas manqué de leur dire que j'étois obligé de Mons<sup>r</sup> le Comte d'Oultremont pour le gibier sur ma table, et de chanter les louanges du Prince.* BUL, Ms 1045, 40, Cressener à Fabry, Spa, 15 septembre 1767, orig. Fabry fut encore appelé à intervenir plusieurs fois dans le procès de l'abbé de Saint-Trond, notamment lorsqu'il fut question, en 1767, de l'exécution des sentences décrétées par le Conseil aulique.

dont Fabry s'était tiré avec honneur et à la grande satisfaction du prince-évêque, l'estime que les Oultremont lui portaient, ne fit que croître<sup>116</sup>. Pour lui prouver sa reconnaissance et sa gratitude, le comte Jean lui fit voter par l'État noble une gratification de douze cents florins<sup>117</sup>. Cressener n'était pas étranger à cette décision. À plusieurs reprises, il avait vanté non seulement les mérites et les qualités de son ami mais aussi loué son zèle et son dévouement<sup>118</sup> que les Oultremont se plaisaient d'ailleurs à reconnaître<sup>119</sup>. En outre, l'empressement et la persévérance avec lesquelles il conduisait les enquêtes de police, lui acquirent non seulement l'estime mais aussi la sympathie de ses concitoyens<sup>120</sup>. Ainsi, déjà à deux reprises, son nom avait été retenu sur les listes électorales mais le sort ne lui avait guère été propice<sup>121</sup>. Il lui faudra attendre l'année 1770 pour être porté à la tête de la Cité.

---

Mais il ne fut plus chargé d'aucune mission diplomatique, son action se bornant à servir d'intermédiaire entre Cressener et le prince-évêque et de recevoir les lettres de Belderbusch. AOW, PÉ, 23, <sup>116</sup> *passim* ; I. FAGNANT, *o. c.*, p. 115.

<sup>116</sup> *M. le comte est extrêmement satisfait de tout ce que vous mandés et vous dira lui-même combien il est content de votre petite personne [...].* AOW, PÉ, 22, Brocal à Fabry, s.l., 22 octobre 1766, min.

<sup>117</sup> AOW, PÉ, 23, comte d'Oultremont à Cressener, s.l., 19 mai 1768, min. ; AEL, *États*, 1027, 1<sup>er</sup> mai 1768. Le 16 décembre, l'État tiers accordait à Fabry la même gratification. AEL, *États*, 945, 16 décembre 1768.

<sup>118</sup> *Je le [Fabry] connois pour un digne honnête homme, très dévoué au Prince ; je le recommande comme tel à votre Excellence [...].* AOW, PÉ, 23, Cressener au comte d'Oultremont, Bonn, 28 mai 1768, orig. ; AOW, PÉ, 22, Cressener au comte d'Oultremont, Bonn, 1<sup>er</sup> novembre 1766, orig. ; 23, Cressener au comte d'Oultremont, Bonn, 16 mai, 28 juin 1768, originaux ; PS : *Permettés que je recommande serieusement Mon<sup>r</sup> Fabry à sa protection ; c'est un digne honnête homme qui a vraiment l'honneur du Prince et les intérêts de Votre Excellence à cœur et qui n'est pas trop bien dans ses affaires ; je lui aurai une obligation éternelle des services qu'elle voudra bien lui rendre. [...] que je me souviendrais toujours du bien qu'elle veut à M. Fabry à qui je souhaite d'ailleurs bien sincèrement pouvoir rendre service. C'est un excellent sujet que j'estime beaucoup.* AOW, PÉ, 20, Cressener au comte d'Oultremont, comte d'Oultremont à Cressener, Spa, Wégimont, 10, 12 juillet 1769, orig., copie. Sur les liens d'amitié entre Cressener et Fabry, cf. les documents reproduits sous l'annexe 10.

<sup>119</sup> *Mr. Fabry est un excellent sujet et qui remplit avec distinction la place qu'il occupe.* AOW, PÉ, 23, comte d'Oultremont à Cressener, 19 mai 1768, min. ; 20, comte d'Oultremont à Cressener, Wégimont, 12 juillet 1769, min.

<sup>120</sup> M. DESCHAMPS, *Essai sur le País de Liège et sur ses Loix fondamentales*, Londres, 1775, p. 56-60.

<sup>121</sup> AEL, *Cité*, 27, 20 septembre 1767 ; 28, 24 septembre 1769 ; BR, Ms II 165, *Chronique de Liège*, 11r° ; J.-C. OPHOVEN, *o. c.*, p. 184, 190 ; *Mémorial de la Ville de Liège. Continuation du Recueil de Loyens 1720-1830*, p. 104, 108. Depuis longtemps déjà, Fabry aspirait à accéder à la magistrature suprême : *On m'a demandé qui je prendrois pour adjoins si j'étais bourguemestre ; j'ai répondu qu'il seroit tems d'y songer quand la chose arriveroit. On a voulu m'indiquer certains sujets. J'ai dis non ; mais qu'aureste je ne ferois rien sans avoir consulté Monsieur le grand mayeur. C'est un coup de déz que la magistrature. Il y a 10 ans que quelques amis parlent de moi et le hasard enfin peut les faire électeurs. Si la chose arrivoit cette année voici mon plan. Je chargerois Carlier du détail du palais et je ferois le reste. Mais attendons tranquillement un evenement si incertain et puis nous verrons.* AEL, *Familles*, Lannoy-Clervaux, 451, Fabry au comte de Lannoy, Liège, 6 septembre 1765, orig. ; *Je vais à taviet au devant de l'abbé de Ciney et de Mr de Chestret. L'on m'assure que mon ami fabry sera du voyage. S'il étoit bourgemaître, je me consolerois.* AOW, PÉ, 45, H. de Rougrave à Brocal, Omezée, 19 septembre 1767, orig.

### 3. LA PREMIÈRE MAGISTRATURE DE FABRY : LA DISETTE DE 1770-1771<sup>122</sup>

Le 23 septembre 1770, Fabry et Clercx d'Aigremont<sup>123</sup> étaient proclamés bourgmestre de la Cité de Liège<sup>124</sup>. Cette fois, le sort avait été favorable à notre Liégeois.

Dès son entrée en fonction, le nouveau Magistrat se trouva confronté à une situation particulièrement grave, à savoir pallier la disette de grains qui frappait la principauté. Les premiers signes de crise étaient apparus au début du printemps<sup>125</sup>. Aussitôt, le prince-évêque avait interdit toute exportation de grains sous peine de confiscation et défendu dans toute l'étendue du pays l'emmagasinage et l'accaparement de céréales<sup>126</sup>. Déjà à cette époque, Fabry, en qualité de mayeur en féauté d'abord, de conseiller de la Cité ensuite<sup>127</sup>, avait eu à s'occuper de cette épineuse question<sup>128</sup>. L'ordonnance princière se révéla très vite insuffisante. Alarmé, le Magistrat s'empressa d'adresser à la généralité des seize Chambres un mémoire relatif à l'excessive cherté des grains<sup>129</sup>. De son côté, le Chapitre, constatant que la récolte de seigle était *manquée dans certains endroits et dans d'autres médiocre*, pria, le 21 septembre, le souverain de prévenir la cherté des grains<sup>130</sup> et requit, quelques jours plus tard, le

<sup>122</sup> D. JOZIC, *Le Magistrat de la Cité de Liège face à la disette de 1770-1771, LVI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique, Congrès de Liège, Actes*, 2, 2012, p. 1081-1098.

<sup>123</sup> Sur Jean-Guillaume-Joseph de Clercx d'Aigremont (Liège, 1728 – Spa, 1779), fils de Jean-Nicolas et de Marie-Lambertine de Fassin, reçu en qualité « d'aisé » sur la Chambre Saint-Thomas le 10 mai 1755, époux de Marguerite-Thérèse de Hayme de Bomal (1758), conseiller à la Chambre des comptes (1764-1771), cf. D. JOZIC, *Le Magistrat...*, p. 1088<sup>39</sup>.

<sup>124</sup> AÉL, *Cité*, 28, 214r<sup>o</sup>, 23 septembre 1770 ; BR, Ms II 165, *Chronique de Liège*, 11r<sup>o</sup> ; *Gazette de Liège*, n° 116, mercredi 26 septembre 1770, p. 4 ; J.-C. OPHOVEN, *o. c.*, p. 196 ; *Mémorial...*, p. 110. À propos de cet événement, Cressener écrivait : *Je suis charmé que tout le monde rende justice au nouveau Bourg-Maître. Nous verrons si 5 [le comte Jean d'Oultremont] rendra plus justice au Bourg-Maître qu'il ne l'a fait au mayeur*. BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 47, Cressener à Fabry, s.l. [Cologne], 5 octobre 1770, orig.

<sup>125</sup> *Les gelées du printemps dernier ayant confisqué une bonne partie des grains d'hiver, leur rareté a occasionné en ce pays et ailleurs, la cherté du pain et de toute autre denrée*. BUL, Ms 1141 C, *Chronique de Charneux*, p. 419, 29 décembre 1770.

<sup>126</sup> ROPL, 3-2, p. 611-612 ; Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, 1, p. 465.

<sup>127</sup> Fabry fut nommé le 4 juin 1770 conseiller de la Cité en remplacement du chevalier de Brognée, décédé. AÉL, *Conseil privé*, 149, 4 juin 1770 ; *Cité*, 28, 6 juin 1770 ; J.-C. OPHOVEN, *o. c.*, p. 190 ; *Mémorial...*, p. 108.

<sup>128</sup> *Le mayeur Fabry pour tâcher de remédier à la hausse des grains, surtout du seigle*. AÉL, *Conseil privé*, 149, 9 juin 1770 ; *Cité*, 28, 10 septembre 1770 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 198, 10 septembre 1770.

<sup>129</sup> AÉL, *Cité*, 28, 10 septembre 1770 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 198, 10 septembre 1770.

<sup>130</sup> AÉL, *Cathédrale, secrétariat, conclusions capitulaires*, 86, 21 septembre 1770. À ce sujet, Brocal confiait d'ailleurs à Magis, le résident du prince-évêque à Ratisbonne, que la récolte de seigle serait peu abondante car *une partie a péri pendant l'hiver par trop d'humidité*. AÉvL, *Correspondance de Ratisbonne*, H. VIII 7, Brocal à Magis, s.l., 10 août 1770, copie.

Conseil privé d'examiner, *s'il ne conviendroit dans les circonstances présentes de défendre absolument de fabriquer du brandevin et de l'amidon*. Ses observations furent bien accueillies par Charles-Nicolas d'Oultremont qui promulguer dix jours plus tard un édit réglementant la fabrication du brandevin<sup>131</sup>. Mais les mesures proposées par le Chapitre ne pouvaient guère être efficaces puisqu'elles ne visaient qu'à restreindre la consommation et non à prévenir la cherté des céréales.

Aussi, lorsque Fabry accéda à la « dignité magistrale », rien d'important n'avait encore été entrepris, par le pouvoir et la crise s'annonçait de plus en plus menaçante. En effet, loin d'être un phénomène local, l'exceptionnelle cherté des grains paraissait s'étendre à la plupart des pays d'Europe : l'Angleterre, la France, la Bavière, la Bohème et même toute l'Allemagne semblaient être touchées par la disette<sup>132</sup>.

Une des premières initiatives des nouveaux bourgmestres fut, selon l'habitude déjà ancienne à Liège, de suppléer aux insuffisances des récoltes locales par des achats massifs de seigle en provenance des ports hollandais, des pays prussiens ou bas-allemands<sup>133</sup>. À cette fin, ils prièrent le prince de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement de Bruxelles et de la cour de Mannheim *pour obtenir le libre transit des dits grains*. Ensuite, ils assemblèrent la généralité à effet de leur proposer des moyens pour faire face à la hausse du prix des céréales<sup>134</sup>. Il s'agissait de prélever sur le provenu de l'impôt de la Gabelle des Houilles l'argent indispensable à l'achat de grains et de restreindre au strict minimum les dépenses ordinaires. Les seize Chambres agréèrent le projet du « Magistrat »<sup>135</sup> et fixèrent les modalités à suivre pour la perception des sommes requises. Désormais, en possession de fonds suffisants, l'édilité communale pouvait sans inquiétude procéder à l'acquisition de céréales<sup>136</sup>.

---

<sup>131</sup> AÉL, *Cathédrale, secrétariat, conclusions capitulaires*, 86, 26 septembre 1770 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 199, 29 septembre 1770.

<sup>132</sup> BUL, Ms 1141 C, *Chronique de Charneux*, p. 457, 6 juin 1771 ; AÉvL, *Correspondance de Ratisbonne*, H. VII 15, Karg de Bebenbourg au prince-évêque, Ratisbonne, 27 juin, 19 novembre 1770, originaux. *Comme la cherté de grain se fait sentir de plus en plus et que le pain a déjà été augmenté par plusieurs reprises [...]. On continue aussi de recevoir des lettres de toute part qui font mention de la disette de grains et de la cherté qui augmente partout [...].* AÉvL, *Correspondance de La Haye*, H. VIII 15, Magis au prince-évêque, La Haye, 12, 19 octobre 1770, originaux.

<sup>133</sup> E. HÉLIN, *La disette et le recensement de 1740*, AHL, 6, 1959, p. 450-451.

<sup>134</sup> AÉL, *Conseil privé*, 149, 29 septembre, 8 octobre 1770 ; Cité, 28, 8 octobre 1770.

<sup>135</sup> AÉL, Cité, 28, 12, 15 octobre 1770 ; Métiers, 63, 12, 14 octobre 1770. Ce mémoire du magistrat a été imprimé, cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, col. 623.

<sup>136</sup> [...] de prendre telle somme qu'ils trouveront convenable par billet de mille Ecus en hypothèque sur la Gabelle de houille aux quartiers du Hauthier y compris celle d'Yvoz dit des oijes, de la queue du Bois et Vivegnis tant pour les capitaux que les intérêts, le tout relativement au mémoire présenté à la généralité. AÉL, Cité, 28, 15 octobre 1770 ; Conseil privé, 1049, 15 octobre 1770, copie.

Malgré les 150 000 mesures de grains qu'il se proposait de faire venir de Hollande, partie par le canal de Louvain, partie par la Basse-Meuse<sup>137</sup>, et pour lesquels il avait obtenu le libre transit à travers les territoires des Pays-Bas autrichiens<sup>138</sup> et de la régence de Düsseldorf<sup>139</sup>, le Conseil de la Cité jugea l'approvisionnement insuffisant et pria les deux bourgmestres régents de s'enquérir d'autres possibilités d'achats.

À cette fin, Fabry sollicita du baron de Belderbusch, grand commandeur du bailliage des Vieux-Joncs, la permission de tirer des céréales de la commanderie<sup>140</sup>. Mais ce dernier ne put, à son grand regret, donner suite à la requête du bourgmestre car *les grains de l'année passée étoient tous vendus* et la disette régnait également à *l'entour des Vieux Joncs*<sup>141</sup>. Fabry se décida alors, à tout hasard, de s'informer auprès de Cressener s'il n'était pas possible de tirer des céréales de l'Angleterre. Mais ici encore, il ne put obtenir satisfaction car l'exportation des grains était, comme partout d'ailleurs prohibée. Néanmoins, le diplomate lui laissa entrevoir des jours meilleurs car, à ses yeux, il était *possible mais non probable que le Parlement permettra l'exportation du blé*<sup>142</sup>. Heureusement, du côté liégeois, la situation paraissait se présenter plus de plus favorables auspices. En effet, Fabry avait obtenu, grâce à l'appui de Marcel-Gérard Magnée<sup>143</sup>, admodiateur et receveur du comté de Hornes, de pouvoir acheter sur le champ

---

<sup>137</sup> AEL, *Conseil privé*, 2667, rescrift du prince-évêque au comte de Grosberg, Liège, 11 octobre 1770, copie ; Conseil privé à la régence de Düsseldorf, 8 novembre 1770, copie. *Nous en aurons de Hollande. Cela est indispensable. Nous avons aujourd'hui tenu le soisantième en suspens pour tous les grains qui nous viendront de l'étranger ; nous aurons le transit libre de tous droits par les canaux des Pays-Bas, etc. En revanche, nous accorderons la même exemption pour les grains que le Brabant va faire passer au Limbourg.* AEL, *États*, 1491, [Fabry] à Magnée, [Liège], 30 octobre 1770, copie.

<sup>138</sup> AEL, *Conseil privé*, 2667, rescrift du prince-évêque au comte de Grosberg, Liège, 11 octobre 1770, copie ; AEvL, *Correspondance de Bruxelles*, H. VIII 18, Grosberg au comte d'Oultremont, à Brocal, Brocal à Grosberg, Bruxelles, 2, 11 novembre, Liège, 12 novembre 1770, originaux, copie.

<sup>139</sup> AEL, *Conseil privé*, 2667, Conseil privé à la régence de Düsseldorf, 8 novembre 1770, copie.

<sup>140</sup> Fabry avait écrit au grand commandeur le 17 octobre 1770, orig. BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°49, Belderbusch à Fabry, Bonn, 4 décembre 1770, orig.

<sup>141</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 49, Bonn, Belderbusch à Fabry, Bonn, 4 décembre 1770, orig.

<sup>142</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 48, Cressener à Fabry, s.l., 13 novembre 1770, orig.

<sup>143</sup> Sur Marcel-Gérard Magnée, fils de Simon et de Catherine Lelarge, vit le jour à Liège (paroisse Notre-Dame-aux-Fontes) le 8 avril 1723. Il fut nommé, le 20 septembre 1749, préposé à la collecte des droits de l'État, poste qu'il résigna le 22 août 1768 pour devenir grand greffier du Conseil ordinaire. Il était également admodiateur et receveur du prince-évêque pour le comté de Hornes. Entre 1764 et 1766, il se rendit à plusieurs reprises à Strasbourg et à Paris en vue du recouvrement des dettes contractées par les troupes françaises durant la guerre de Sept Ans (« Argents de France »). Enfin, sous le règne de François-Antoine de Méan, il fut nommé le 11 novembre 1793 conseiller intime. Il décéda au château de Hornes le 12 avril 1811. Il avait épousé à Theux, le 18 juillet 1752, Marie-Ernestine de Boniver. AEL, R.P., *Liège, tables, naissances* ; *États*, 1351, supplique de M. Magnée, 22 août 1768, orig., copie ; *Scel des Grâces*..., 3, p. 378 ; L. de CRASSIER, *Dictionnaire*

120 malders<sup>144</sup> sègle et froment à 40 escalins, en provenance de la région et la promesse d'obtenir la préférence pour le surplus, à savoir, 1000 à 10 200 « malders »<sup>145</sup>. En outre, il réalisait de bonnes opérations dans les régions de Hasselt et de Statte avec les grains qui s'échappoient des Païs-Bas<sup>146</sup>.

De son côté, le prince et ses États, par une législation annonnaire appropriée, secondaient efficacement les efforts du « Magistrat »<sup>147</sup>. Le gouvernement liégeois ne s'était pas borné à prendre des mesures répressives, il avait également favorisé les importations de grains en les exemptant du soixantième. Au début de novembre, les premiers envois hollandais arrivèrent sur le marché et l'approvisionnement continua à se faire assez régulièrement de sorte qu'au début de l'année 1771 le spectre de la disette s'évanouissait enfin<sup>148</sup>. Ainsi, la crise de subsistance était conjurée mais les finances de la Cité se trouvaient dans le délabrement le plus complet<sup>149</sup>. Pour remédier à cette situation plus que désastreuse,

---

historique du Limbourg néerlandais de la période féodale à nos jours, PSHDL, 68, 1932, p. 196 ; J. DARIS, *Histoire du comté de Looz*, p. 16 ; Portraits verviétois (L-Z), Archives verviétoises, Verviers, 1946, pl. 38 ; R. LEMARCHAL, *Quelques familles de Verviers*, p. 149-150 ; Y. YLIEFF, *Saint-Hubert et la diplomatie liégeoise. Contribution à l'étude du règne de Charles-Nicolas d'Oultremont*, mémoire de licence, Liège, 1963, p. 127, 134, 136 ; P. BERTHOLET, *Projet de verrerie avorté à Fraipont ou Chênée (1753-1754)*, BIAL, 110, 1999, p. 109<sup>39</sup> ; J.-S. MISSON, *Politique extérieure et diplomatie liégeoises sous Charles-Nicolas d'Oultremont (1764-1771)*, AHL, 32, 2002, p. 56-63.

<sup>144</sup> Il s'agit d'une mesure de capacité utilisée en Allemagne et en Hollande pour les matières sèches variant entre 143,281. (Cologne) et 174,461. (Ruremonde). B. DEMOULIN, *Les finances d'un pays d'État aux marches de l'Empire (1688-1728)*, Bruxelles, 1986, p. 32.

<sup>145</sup> Nous vous serons bien obligés des 120 malders siècle et froment à 40 escalins et nous vous prions de retenir ce que vous pouvez de ces mile à 1200 que vous croiez qu'on pourra tirer du comté, à quel effet nous vous passer de l'argent quand vous l'ordonnerez. AEL, États, 1491, Fabry à Magnée, [Liège], 3 novembre [1770], min. ; extrait d'une lettre de Mr. Magnée à Mr. Brocal du 30 octobre, copie.

<sup>146</sup> Les Liégeois se trouvent dans les mêmes cas avec Bruxelles et n'en ont pu tirer du brabant qui en abondoit, que fort clandestinement, qui sans ce secours, nonobstant la quantité de grain, qu'ils s'étoient procuré à grand frais de l'étranger, auroient mangé le pain beaucoup plus cher. BUL, Ms 1141 C, *Chronique de Charneux*, p. 459, 460, 6, 13 juin 1771 ; AEL, États, 1491, Fabry à Magnée, [Liège], 9 novembre [1770], min. ; H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, 5, p. 272-273.

<sup>147</sup> AEL, *Conseil privé*, 149, 29 octobre, 10 novembre 1770 ; Cathédrale, secrétariat, *conclusions capitulaires*, 86, 31 octobre 1770 ; ROPL, 3-2, p. 618-619, 619-620, 31 octobre 1770, 10, 19 novembre 1770 ; G. HANSOTTE, J. PYENS, *Placards liégeois*, 2, n° 2405, 2417, p. 394, 399, 31 octobre, 19 novembre 1770 ; S. BORMANS, o. c., p. 199, 29 septembre, 31 octobre, 5 novembre, 29 décembre 1770.

<sup>148</sup> AEL, États, 1491, Fabry à Magnée, [Liège], 30 octobre, 9 novembre 1770, copie, min. ; *remontrance à messeigneurs des Etats par les Bourgmestres Clerx d'Aigremont et Fabry*, s.d. [février 1771], orig.

<sup>149</sup> Grâces au ciel, nous ne manquons pas ici de grains. Il est vrai que nos Bourguemaires de Liège ont eu la sage prévoyance d'en tirer de grandes quantités de la Hollande. Sans quoi, le seigle auroit été à un prix excessif. AEL, *Correspondance de Ratisbonne*, H VIII 8, Brocal à Magis, s.l., 22 mai 1771, copie. Un trait qu'on ne peut passer ici sous silence, c'est que les premiers soins de ces nouveaux magistrats, vrais Pères du peuple, ont été de faire venir considérablement des grains du Nord pour subvenir à une disette, dont notre chère Patrie étoit dangereusement menacée. BR, Ms II 165, *Chronique de Liège*, 11r° ; É. HÉLIN, *La démographie de Liège aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, p. 173.

les deux bourgmestres régents présentèrent aux États une supplique par laquelle ils les priaient de bien vouloir *contribuer à indemniser la capitale, déjà plus obérée qu'aucune ville de la principauté et d'établir une jointe autorisée des Etats pour tout ce qui peut être relatif à l'affaire des grains, tant pour les précautions ultérieures que pour les ordres à donner aux bureaux, et tout ce qui seroit jugé nécessaire pour le bien général*<sup>150</sup>. Par ailleurs, le conseil-régent, fermement décidé à combler dans les plus brefs délais le déficit financier, avait adopté un plan d'économie pour solder les dettes courantes et rendre, par la même occasion, la perte sur les grains moins pesante<sup>151</sup> (fig. 5).

Mais une série de catastrophes – l'écroulement du mur d'eau de la rue des Tanneurs, le risque d'affaissement du pont des Arches, la menace d'effondrement du pont Saint-Nicolas, etc. – devait rendre impossible l'exécution de ce plan. Devant la gravité de la situation, Fabry et son collègue, d'Aigremont, adressèrent à la généralité, avant le terme de leur magistrature, un mémoire dans lequel, après avoir dressé un tableau des besoins urgents de la Cité, ils proposaient premièrement d'établir sur le pont des Arches un droit de péage qui servirait à son entretien et à sa réparation ; deuxièmement, de prélever *hors des fonds des Grains*, les sommes nécessaires pour payer les arriérés de la ville ; troisièmement, de confier à *une Assemblée particulière [...] la direction des ouvrages relatifs au Pont des Arches*. Ce fut le dernier acte posé par les deux bourgmestres avant le terme de leur mandat. Mais il leur restait encore à rendre une *balance détaillée* des dépenses de leur régence et *un compte séparé de l'affaire des grains*<sup>152</sup>.

Le 8 décembre, ils présentèrent à la généralité un premier bilan de leur gestion financière, se réservant de déposer le détail des dépenses relatives aux achats de grains à une date ultérieure. Le 26 janvier 1772, les seize Chambres agréèrent leur bilan et les prièrent de clôturer le plus rapidement possible le *compte exact des argents employés pour les grains*<sup>153</sup>. Ces derniers s'exécutèrent aussitôt et, le 25 avril, produisirent au Conseil privé

<sup>150</sup> AEL, *États, 1491, remontrance à messeigneurs des Etats par les Bourgmestres Clerx d'Aigremont et Fabry*, s.d. [février 1771], orig.

<sup>151</sup> AEL, *Cité, 29, mémoire adressé aux seize Chambres par MM. Clerx d'Aigremont et Fabry, Bourg-mestres regens*, 17 août 1771. Ce mémoire a été imprimé, cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *Bibliographie liégeoise*, col. 623.

<sup>152</sup> AEL, *Cité, 29, 17 août 1771, mémoire adressé aux seize Chambres par MM. Clerx d'Aigremont et Fabry, Bourg-mestres regens*.

<sup>153</sup> AEL, *Cité, 29, 8, 16 décembre 1771 ; Métiers, 34, 79, 113, 8 décembre 1771, 26 janvier 1772* ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 200, 8 décembre 1771.

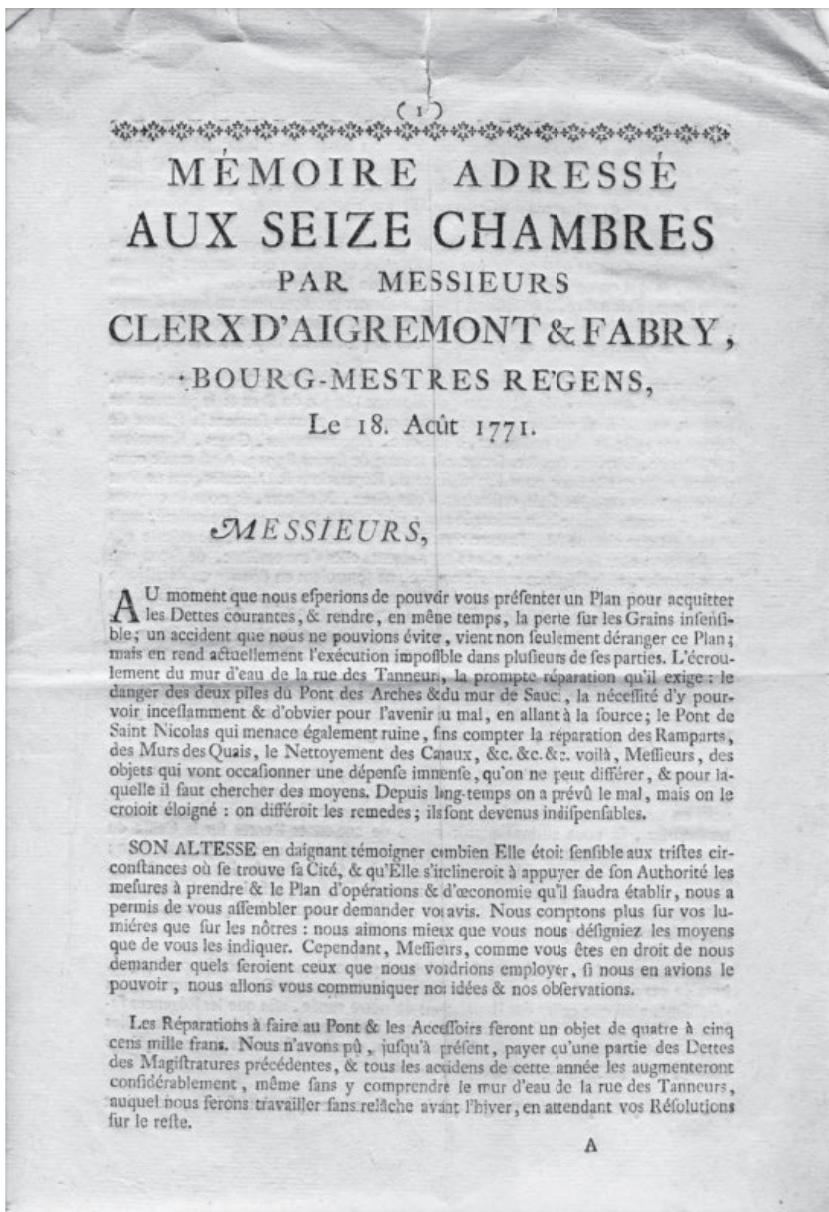


Fig. 5 – *Mémoire adressé aux Seize Chambres par Messieurs Clerx d'Aigremont & Fabry, Bourg-Mestres Régens, Le 18 Août 1771, imprimé.*  
Liège, Archives de l'État, États, 474.  
© AÉL, Liège.

le document demandé<sup>154</sup> qui fut soumis le 3 mai suivant à l'approbation de la généralité<sup>155</sup>. Celle-ci, après plusieurs consultations et une minutieuse vérification, agréa le 19 juin<sup>156</sup> leur comptabilité. Enfin, deux jours plus tard, les seize Chambres, *pour témoigner leur reconnaissance*<sup>157</sup>, accordèrent aux deux bourgmestres sortants « les 32 Métiers » pour les peines qu'ils s'étaient donnés afin de faire face à la disette et pallier l'exceptionnelle cherté des grains<sup>158</sup>.

Sur ces entrefaites, un événement aussi tragique qu'inopiné avait plongé la principauté dans une douloureuse consternation. Frappé d'apoplexie, Charles-Nicolas d'Oultremont avait rendu l'âme dans son château de Warfusée le 22 octobre 1771<sup>159</sup>.

<sup>154</sup> AÉL, *Conseil privé*, 88, 149, 25 avril 1772.

<sup>155</sup> AÉL, *États*, 1264, mémoire de Fabry et de Clercx d'Aigremont, s.d., [3 mai 1772], min. ; *Métiers*, 34, 63, 79, 27 avril, 3 mai 1772.

<sup>156</sup> AÉL, *Conseil privé*, 267, 19 juin 1772, copie.

<sup>157</sup> *Le Conseil députe Messrs les conseillers Lance Catoir et dujardin accompagné du Sr syndic ophoven pour presenter aux Seigneurs Exbourg-mestres d'aigremont et Fabry le livre contenant les 32 metiers de cette Cité leur accordé par la généralité en reconnaissance des services importants qu'ils ont rendus au peuple pendant leur regence au sujet des grains*. AÉL, *Cité*, 29, 12 septembre 1772.

<sup>158</sup> AÉL, *Conseil privé*, 267, 21 juin, 6 juillet 1772, copies ; *Cité*, 29, 6, 10 juillet 1772 ; *Métiers*, 34, 79, 107, 20, 21 juin 1772 ; *Abbrégé chronologique de l'histoire de Liège jusqu'à l'année 1784*, p. 139 ; J.-C. OPHOVEN, *o. c.*, p. 198 ; *Mémorial...*, p. 112 ; S. BORMANS, *o. c.*, p. 202, 6 juillet 1772 ; Th. GOBERT, *Les rues de Liège*, 1, p. 474. La Cité ordonna, le 12 septembre 1772, de payer à Ophoven la somme de 300 florins pour avoir forme deux livres *grand in folio* proprement reliés avec couverture en velour brodés en or, contenant chaque les 32 bons metiers de cette Cité accordé par la Generalité aux Seigrs Exbourg-mestres D'Aigremont et fabry ainsi que les armes des Seigrs Bourgmrs et les attribus des metiers. AEL, *Cité*, 29, 12 septembre 1772. Hyacinthe Fabry, dans la notice biographique qu'il consacra à son père, rapporte l'événement en ces termes : *Ceux-ci en reçurent la plus douce et la plus honorable récompense. Quand après l'année de leur magistrature, ils soumirent les résultats de leur administration à leurs comettants, les membres des 16 chambres qui sous la constitution d'alors représentaient la généralité, ils en obtinrent les applaudissemens les plus unanimes et comme gage de reconnaissance, ils furent gratifiés du don civique des 32 métiers. Distinction éclatante à cette époque et d'autant plus précieuse à recueillir qu'elle étoit plus rarement accordée. Elle étoit offerte par une nombreuse population qui reconnoissoit les services rendus par ce titre purement honorifique. Cela valoit bien les rubans, les hochets qui sortent des chancelleries des Cours*. Archives Delruelle, notice de Hyacinthe Fabry, s.d., orig. À propos de cette distinction, le bourgmestre Clercx d'Aigremont écrivit à Fabry : *Grâce au ciel, voilà tout arrangé et tout le monde content à ce que j'apprends par la voire, datée du 12 courant et nous le devons être aussi de même que nos descendans présent et futur : les trengts deux bon métiers nous appartenans et à eux aussi*. BUL, Ms 1046, *Correspondance Fabry*, n° 31, Clercx d'Aigremont à Fabry, Aigremont, 15 juillet 1772, orig. Ces deux livres furent présentés au public au 19<sup>e</sup> siècle à l'occasion de l'*Exposition de l'art ancien au Pays de Liège. Catalogue officiel*, Liège, 1881, p. 53, n° 349, 350, *Diplôme de réception dans les XXXII bons métiers*, de Jean [sic]-Joseph de Fabry, bourgmestre-régent (sortant) en reconnaissance des services rendus en 1770 pendant la disette de grain, 1772 ; *Diplôme semblable, pour même motif, en faveur de J.G.J. de Clercx, seigneur d'Aigremont, etc.*

<sup>159</sup> *Gazette de Liège*, n° 128, 129, 140, vendredi 25 octobre 1771, p. 4, lundi 28 octobre 1771, suppt, p. 1-2, vendredi 22 novembre 1771, p. 3-4 ; *Den 22 [Oktober 1771] starbe an gählingen Schlagfluss im 55. Jahr der Bischoff von Lüttich Carl, ein gebohrner Graf d'Outremont*. R. KHEVENHÜLLER-METSCH, H. SCHLITTER, *o. c.*, 7, (1770-1773), Leipzig-Vienne, 1925, p. 100 ; J. DARIS, *o. c.*, 1, p. 258, D. PARTHOENS, *La politique intérieure du prince-évêque François-Charles de Velbrück (1772-1784)*, AHL, 34, 2004, p. 58.

## II. SOUS LE RÈGNE D'UN PRINCE-ÉVÊQUE PHILOSOPHE

### 1. L'ÉLECTION DE FRANÇOIS-CHARLES DE VELBRUCK (1771-1772)

La mort inopinée de Charles-Nicolas d'Oultremont livrait de nouveau la principauté de Liège aux brigues et intrigues des grandes puissances. Une fois encore la France et l'Autriche allaient se disputer l'enjeu du scrutin.

Louis XV paraissait disposé à soutenir les prétentions du prince Ferdinand de Rohan<sup>160</sup>, archevêque de Bordeaux, à l'évêché liégeois. Mais le peu de zèle et le peu d'empressement témoignés par le comte de Flavigny<sup>161</sup>, le ministre plénipotentiaire du roi à Liège, à l'égard de cette candidature, permettaient de douter de la détermination du souverain. Par ailleurs, l'électeur de Trèves, le prince Clément de Saxe, candidat malheureux à la dernière élection, avait également sollicité la protection royale et il convenait de ne pas le décevoir. Mais la cour de Versailles, échaudée par l'échec de 1763, ne donna pas suite à sa requête, se contentant d'observer à son égard une bienveillante neutralité. La cour de Vienne était loin d'avoir une politique arrêtée. Marie-Thérèse n'avait en vue aucun candidat officiel et se refusait, comme le roi de France et pour les mêmes raisons, à se compromettre comme lors de la compétition précédente. En effet, l'échec cuisant, éprouvé par les diplomatiies de Versailles et de Vienne lors de l'élection de Charles-Nicolas d'Oultremont, fut cause de leur extrême prudence<sup>162</sup>.

<sup>160</sup> Sur Ferdinand-Maximilien-Mériadec de Rohan-Guéméné (Paris, 1738-1813), abbé commendataire de Mouzon (1759), archevêque de Bordeaux (1769), chanoine de Saint-Lambert (1779), prince-archevêque de Cambrai (1781-1802), régent de la Nation liégeoise (13 septembre – 10 décembre 1790), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 101 ; H. SAGE, *La France, la Prusse et la Révolution liégeoise. Une république de trois mois. Le prince Ferdinand de Rohan-Guéméné, archevêque de Cambrai, régent de la Nation liégeoise. 1790*, *BSVAH*, 8, 1909, p. 75-283.

<sup>161</sup> Cressener écrivait à propos du diplomate français : *Qui est ce Marquis de Flavigny ? habile Negociateur. Je suis curieux de savoir qui il recommandera. Nous sommes curieux d'entendre sur quel ton Mr le Comte de Flavigny parlera [...]. Nous verrons ce que dira 1245 [Flavigny] quand il trouvera bon d'ouvrir la bouche.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 66, 68, 69, Cressener à Fabry, s.l., 17, 20, 21 novembre 1771, originaux. Sur Louis-Agathon comte de Flavigny (Cugny, 1722 – Parme, 1793), militaire et diplomate, ministre plénipotentiaire du roi de France à Liège du 19 novembre 1771 au 19 mai 1772 puis à Parme (1772-1792), cf. AEL, *Cathédrale, secrétariat*, 92, 82°, 20 novembre 1771 ; *Gazette de Liège*, n° 137, vendredi 15 novembre 1771, p. 4 ; n° 101, mercredi 29 juillet 1772, p. 4 ; H. BÉDARIDA, *Parme et la France de 1748 à 1789*, Paris, 1928, p. 69 ; DBF, 13, 1971, col. 1508-1509, notice de H. DUCHÈNE-MARULLAZ ; B. DEMOULIN, *Receuil...*, 31, p. 343, 354-355.

<sup>162</sup> P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique et son élection à l'épiscopat liégeois*, *VW*, 7, p. 119-120 ; Id., *À propos de l'élection du prince-évêque de Liège François-Charles de Velbruck (1771-1772)*, *RBPH*, 32, p. 105-106 ; Id., *L'élection du prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont 1763-1764*, *AHL*, 8, p. 51-52 ; Id., *La politique de la France à l'égard des élections épiscopales liégeoises de l'ancien régime*, *BSHM*, 8<sup>e</sup> série, n° 16, p. 229 ; H. SAGE, *o. c.*, *BSVAH*, 8, p. 85-86 ; J. HARMAND, *Sabatier de Cabre à Liège (1769-1772)*, *RHD*, 53, p. 38-40 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 334-335 ; B. DEMOULIN, *Receuil...*, 31, p. 417-418.

Fabry qui venait d'achever le terme de sa première magistrature, allait s'efforcer de même qu'en 1763 de faire triompher la candidature du comte Hyacinthe de Rougrave, vicaire-général, ou à son défaut celle d'un chanoine dévoué aux intérêts de la principauté. Le lendemain du décès du prince-évêque, il fit part à son ami et confident, Georges Cressener de ses appréhensions quant à la succession du défunt<sup>163</sup>. Le diplomate s'empessa d'apaiser ses craintes car, écrivait-il, *vos inquiétudes ne sont pas vaines, mais si nous pouvons réussir dans nos vues, vous gagnerez plutôt que de perdre*. Et pour preuve de ses assertions d'ajouter : *J'ai parlé au Grand Commandeur Belderbusch et nous sommes du sentiment que Son Altesse Electorale se mettra sur les rangs*. En vue de la réalisation de ce dessein, il pria son ami de solliciter l'assistance des deux comtes de Rougrave, l'assurant *que si le Chapitre veut choisir un étranger, on ne trouvera jamais un meilleur Prince que Maximilien-Frédéric de Königsegg*. Il lui demanda également de l'informer de *tout ce que vous apprendrez sur ce sujet et ce que nous amis diront*<sup>164</sup>.

Cette candidature ne rencontrait guère les vœux de Fabry. En effet, dans sa réponse, il mit l'accent sur l'extrême importance pour *la République* d'avoir un prince de son choix<sup>165</sup>. Devant les réticences de son ami, Cressener jugea nécessaire de lever l'équivoque et d'expliciter sa conduite. *Si le chapitre prend la résolution de choisir de gremio, en ce cas, lui confiait-il, les étrangers seront exclus et l'électeur de Cologne ne se portera pas candidat à l'évêché de Liège*. Mais il s'empessa d'ajouter ; *Je ne puis pas imaginer qu'aucun dans le Chapitre, excepté 81 [le comte Hyacinthe de Rougrave] ait des prétentions assez fondées pour espérer de réussir car c'est le seul qui présente toutes les qualités requises pour être 4 [prince], mais je crains que l'envie, la jalousie et la haine des autres Tréfonciers fassent naître des obstacles insurmontables*<sup>166</sup>.

<sup>163</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 53, Cressener à Fabry, s.l., 24 octobre 1771, orig. (voir annexe 7).

<sup>164</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 53, 58, 61, Cressener à Fabry, s.l., 24, 31 octobre, 8 novembre 1771, originaux ; AAÉ, Liège, 63, 71r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, *Mémoire sur la vacance actuelle de la principauté de Liège*, 5 novembre 1771, orig. ; P. HARSIN, *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 107 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 342, 354.

<sup>165</sup> *J'accuse réception de la vôtre du 25 et je trouve vos réflexions très jusques [sic] ; certainement, il importe beaucoup à la République d'avoir un Prince à leur gré [...].* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 54, Cressener à Fabry, 27 octobre 1771, orig.

<sup>166</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 52, 51, 54, Cressener à Fabry, s.l., 25, 26, 27 octobre 1771, originaux.

De son côté, le baron de Belderbusch pressa vivement Fabry de prêter son concours à la candidature de l'électeur de Cologne<sup>167</sup>. Malgré les pressantes sollicitations dont il était l'objet, celui-ci ne se laissa point détourner du but qu'il s'était assigné, à savoir favoriser l'élection d'un chanoine *ex gremio* et nommément celle d'Hyacinthe de Rougrave<sup>168</sup>. Devant la ferme résolution de leur correspondant, Cressener et Belderbusch se rallièrent à son avis et lui confièrent même leur espoir de voir le Chapitre prendre *la sage résolution de choisir ex gremio car, précisaients-ils, le seul bon moyen de donner l'exclusion à tous les étrangers est de prendre la résolution de choisir ex gremio et si on la propose au commencement elle passera plus facilement qu'après et tout le monde applaudira à une résolution si juste et si sage*. Et dans le cas d'une telle éventualité, ils assurèrent à Fabry que le choix du comte Hyacinthe leur serait *plus agréable... qu'aucun autre et qu'il serait même à souhaiter qu'il devienne prince-évêque*<sup>169</sup>.

---

<sup>167</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 51, 54, 56, Cressener à Fabry, s.l., 26, 27, 28 octobre 1771, originaux, n° 55, [Belderbusch] à Fabry, Bonn, 27 octobre 1771, orig. (voir annexe 8). *Quand je me rappelle tout ce qui s'est passé lors de la dernière élection, je prévois que les Anglois et les Hollandais mettront tout en œuvre pour la faire réussir cette fois-ci en faveur de l'Electeur de Cologne qui avoit pour lors un très fort parti qui étoit caché et spécialement appuyé par l'Angleterre. Ce fut moi qui découvris cette intrigue. Je la communiquai au comte de Pergen qui la dissipa au moins d'une lettre qu'il écrivit tout de suite à cet électeur. Le comte de Rougrave étoit à la tête de ce parti et ils accéderont au comte d'Oultremont qu'après l'arrivée de feu Jacquemotte de Rodrique à Liège. Monsieur de Belderbusch, ministre de cet électeur et Monsieur Cressner, ministre du roi d'Angleterre à Bonne, étoient les auteurs principaux de cette intrigue qui étoit dirigée à Liège par les Rougrave et le sieur Fabry, aujourd'hui mayeur en sauté de Liège. O. VANDERHAEGEN, La correspondance de dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert avec Patrice-François de Neny, chef-président du Conseil privé des Pays-Bas autrichien (1760-1782), BCRH, 172, 2006, n° 85, p. 113-114, Spirlet à Neny, [Saint-Hubert], 24 octobre 1771.*

<sup>168</sup> *J'ai bien reçu la votre du 27, je vois les sentiments de 322 [abbé de Ciney] et de 94 [Hyacinthe Rougrave] et j'observe ce que les amis de 193 [Fabry] lui ont conseillé ; comme je ne souhaite rien tant que sa félicité je me conforme à ses désirs. Comme 538 [abbé de Ciney] et 190 [Hyacinthe Rougrave] ne sont pas inclinés à 822 [électeur de Cologne], 318 [Cressener] n'a rien à dire, mais je crois qu'il sera difficile de trouver un sujet de gremio, bien que je le souhaite sincèrement.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 57, Cressener à Fabry, s.l., 29 octobre 1771, orig.

<sup>169</sup> *M. de Cressner Ministre plénipotentiaire du Roy de la grande Bretagne près les Electeurs ecclésiastiques et le cercle de Westphalie, lequel a été longtems à Liège où il a des amis puissans dans le Chapitre se donne déjà les plus grands mouvements pour préparer les suffrages pour la principauté vacante, à l'Electeur de Cologne, près duquel il fait sa résidence habituelle à Bonne. Je suis parvenu hier à me faire confier une lettre de sa main dans laquelle il mande du 25 : Que bien que l'électeur ne fut pas à Bonne dans ce moment, et n'ait pas pu le charger encore d'aucune démarche, il peut bien assurer que l'intention de S.A. Electorale est de se mettre sur les rangs de pretendants à l'évêché de Liège. Ce Ministre supplie en conséquence les Trefonciers à qui il écrit, de vouloir bien ne prendre aucun engagement pour sa voix, jusqu'à ce qu'il ait eu des nouvelles de l'Electeur dont il fait l'éloge le plus détaillé sur toutes les qualités qui peuvent déterminer le choix de Chapitre. J'ai vu d'ailleurs dans mes conversations avec M. de Cressner il y a deux mois, qu'il est personnellement dans une grande intimité avec l'Electeur, et je ne puis pas douter que la chaleur de l'amitié ne dirige en cette occasion les démarches de sa politique ; je m'attends même que pour mieux faire le souverain dont il est l'ami, il viendra tenir sa maison à Liège durant l'élection et flatter la foule des capitulaires par des dîners et les invitations journalières qu'ils répandent si bien la douce persuasion parmi plusieurs de ces Messieurs.* AAÉ, Liège, 63, 59<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Sabatier au duc d'Aiguillon, Liège, 28 octobre 1771, orig. ; BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 51, 58, 59, 66, Cressener à Fabry, s.l., 26, 31 octobre, 3, 17 novembre 1771, originaux.

Mais le diplomate anglais, en fin politique, fit remarquer à son correspondant que si par hasard le Chapitre ne voulait pas faire choix d'un chanoine issu de son sein ou s'il se trouvait des obstacles insurmontables à la candidature du comte de Rougrave, alors même dans l'intérêt du vicaire-général, de l'abbé de Ciney et du sien propre, il serait à souhaiter que la noble assemblée portât ses suffrages sur la personne de l'électeur de Cologne<sup>170</sup>.

Mais contre toute attente et au grand dépit de Cressener, Maximilien-Frédéric de Königsegg se désista de ses prétentions<sup>171</sup>. Cette nouvelle dut, selon toute vraisemblance, réjouir Fabry car de la sorte la candidature du vicaire-général se présentait sous un jour nouveau. Désormais, il était assuré de l'appui inconditionnel du diplomate anglais, du grand commandeur Belderbusch et même de l'électeur de Cologne<sup>172</sup>. Au surplus, Cressener révéla à son ami que l'Angleterre et les Provinces-Unies<sup>173</sup> étaient favorables à la candidature d'un chanoine liégeois et que ces deux puissances consentiraient même à distribuer de l'argent *pour faciliter l'affaire*<sup>174</sup>. La candidature du comte de Rougrave s'annonçait donc sous les plus favorables auspices<sup>175</sup>.

---

<sup>170</sup> *J'ai seulement le tems de vous dire que 902 [Belderbusch] a reçu hier la reponse de la lettre qu'il avoit écrit a 268 [Leurs Hautes Puissances]. C'est de plus favorable a 1198 [électeur de Cologne]. Si 678 [l'Angleterre] dira autant, la chose ira bien pour autant que dependra de ces deux MM.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 59, 60, 62, Cressener à Fabry, s.l., 3, 4, 5 novembre 1771, originaux.

<sup>171</sup> *140 [l'événement est] que 822 [l'électeur de Cologne] refuse d'être 4 [prince]. 902 [Belderbusch] a eu [la lettre] hier au soir de 65 [l'électeur de Cologne]... J'espère que 94 [Hyacinthe Rougrave] prendra la place de 35 [l'électeur de Cologne].* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 64, 66, 76, Cressener à Fabry, s.l., 10, 17 novembre, 4 décembre 1771, originaux ; J. HARMAND, *o. c.*, RHD, 53, p. 43 ; P. HARSIN, *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 107 ; A. SCHULTE, *o. c.*, p. 150-151 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 352.

<sup>172</sup> *J'ose dire que 35 [l'électeur de Cologne] souhaite sincèrement de voir Hyacinthe, évêque de Liège et qu'il sera charmé de l'assister autant qui dépendra de lui.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 62, Cressener à Fabry, s.l., 5 novembre 1771, orig. ; *Je dois, Monseigneur, avoir l'honneur de vous informer à présent que je vois déjà différens particuliers du Chapitre songer à eux même pour la principauté vacante. S'il en est un qui puisse rassembler assés de suffrages pour balancer tout autre parti, ce sera vraisemblablement à celui la que la hollande prétera tout son appuy, même de préférence a l'Electeur de Cologne entre les Princes. L'intérêt essentiel de cette République, voisine de Liège, surtout par Maestricht, a toujours été de porter à cet Evêché un simple Gentilhomme. Elle a eu beaucoup de part au choix du dernier Prince ; et l'on a cru voir en cette occasion que les beaux discours des Ministres des Grandes Puissances étoient bien foibles auprès du langage simple et persuasif des agents de la République qui n'étoient que de modestes Banquiers.* AAÉ, Liège, 63, 61v<sup>o</sup>, Sabatier au duc d'Aiguillon, Liège, 1<sup>er</sup> novembre 1771, orig.

<sup>173</sup> P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 120.

<sup>174</sup> *323 [l'Angleterre] et 867 [Leurs Hautes Puissances] souhaitent que le chapitre choisisoit de gremio, et ils le feront s'ils ne sont pas des insensés.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 65, 66, 68, Cressener à Fabry, s.l., 15, 17, 21 novembre 1771, originaux.

<sup>175</sup> Georges Cressener appréciait tout particulièrement le comte Hyacinthe de Rougrave ainsi qu'en témoignent ces deux extraits : *Je vous prie de féliciter le comte Hyacinthe de ma part, qu'il croit qu'il n'y a pas un a liege qui le fait plus sincèrement et avec autant de plaisir ; c'est un digne homme qui mérite tout ce que le Prince peut faire pour lui, et que je l'aime du fond de mon cœur.*

Cependant à Liège, la situation ne lui était guère aussi propice. En effet, s'il ne manquait ni de talent ni de vertu et s'il pouvait même compter sur de nombreuses sympathies, peu de ses confrères se prononçait ouvertement en sa faveur<sup>176</sup>. D'ailleurs, dès la mort de Charles-Nicolas d'Oultremont, la candidature de quelques chanoines avait été mise en avant au sein du Chapitre. Il s'agissait du baron de Boos de Waldeck, doyen de la cathédrale, *un sujet fort mince et incapable de gouverner par lui-même*<sup>177</sup> et du comte de Borchgrave, *ecclésiastique exemplaire, possédant toutes les vertus désirables et à qui l'on reconnaissait même de la capacité*<sup>178</sup>. Par contre, la candidature du comte de Velbruck, archidiacre de Hesbaye, était vivement contestée. Sa vie privée, notamment sa liaison avec Madame Graillet<sup>179</sup> (fig. 6), soulevait en effet les critiques de ceux qui le voulaient bien pour prince mais non pour évêque<sup>180</sup>. Fabry et Cressener partageaient également ce point de vue de même que Gontier, le directeur

---

*fait lui sentir cette vérité en lui faisant mille compliments de ma part. [...] Oui le Grand Vicaire a été chez S.A. et il a eu la bonté de l'accorder tout ce qu'Elle pourra désirer pour la mettre en repos. Faites moi la grace de lui témoigner toute ma reconnaissance, et de le remercier de cette marque de son amitié. J'en suis très sensible et très obligé, ne viendra-t-il nous voir ; j'ai des choses intéressantes à lui dire.* BUL, Ms 1045, Correspondance Fabry, n° 43, 82, Cressener à Fabry, s.l., 6 décembre 1768, 6 juin 1772, originaux.

<sup>176</sup> P.S. : *Tout est en mouvement pour la nouvelle élection. L'on met sur les rangs le prince royal Clement de Saxe, électeur de Trèves, le prince Rohan Soubise archevêque de Bördeau et parmi les capitulaires M. de Boos grand doyen ; M. le Cte de Velbruck, M. le Cte de Borchgrave et quelques autres dont on parle moins.* AOW, PÉ, 55, Brocal à Antici, s.l., 27 novembre 1771, copie ; 21, Brocal à Vacano, Liège, 26 novembre 1771, copie ; AÉL, *Familles, Mercy-Argenteau*, 465/05, Guillaume de Geloes à Mercy-Argenteau, Liège, 19 novembre 1771, orig. ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 122 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 334.

<sup>177</sup> *Sans esprit, complimenteur et faux, malgré sa dignité considérable dans le chapitre, il n'y aura jamais d'influence.* AAÉ, Liège, 63, 286r<sup>o</sup>, *Tableau...*, s.l., 16 janvier 1772, orig. ; H. RAAB, o. c., 1, p. 332<sup>11</sup>. Sur Damien-Charles baron de Boos de Waldeck (Coblence, 1722 – Liège, 1787), chanoine de Saint-Lambert (1760) et doyen de la cathédrale (1770), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, o. c., 4, p. 82.

<sup>178</sup> J. HARMAND, o. c., RHD, 53, p. 43 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 122 ; Id., *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 109 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 333.

<sup>179</sup> Marie-Christine Bouget, surnommée par ses contemporains « la belle Stinette », fille de Henri-François et d'Anne-Jeanne Calls, naquit à Aix-la-Chapelle, sur la paroisse Saint-Feuillien, le 31 octobre 1734. Elle fit, selon toute vraisemblance, la connaissance de Velbruck à l'occasion du mariage (29 juillet 1750) de sa sœur aînée avec Charles Knowles auquel le chanoine assista en qualité de témoin. À cette époque, Velbruck, suite à des problèmes de santé, se rendait régulièrement à Aix-la-Chapelle pour y prendre les eaux. Et ce fut durant ces séjours répétés qu'elle devint sa maîtresse. Ce fut sûrement à son instigation, qu'elle épousa, le 30 novembre 1758, Nicolas-Mathieu Graillet dont elle eut deux fils : Charles-François, né le 2 juillet 1762, et Charles-François, né le 21 mai 1773. Elle décéda dans le courant du mois de novembre 1775 et fut inhumée dans l'église des Récollets à Aix-la-Chapelle. AÉL, *Familles, Magis*, 1, Stinette Bouget à Isidore Magis, Aix-la-Chapelle, 26 avril, 30 juillet 1754, 8 avril, 22 mai 1755, originaux ; à M<sup>me</sup> Gilman, s.l.s.d., orig. ; J.-C. OPHOVEN, o. c., p. 141 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 1, p. 319-320, 2, p. 236, 243-244 ; L. GRAILET, *Les descendants présumés de Velbruck*, BSRVL, 12, 1990, p. 109-123.

<sup>180</sup> P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 122-123 ; Id., *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 109 ; Id., *Velbruck, le prince, l'évêque, Terre wallonne*, 20, p. 77 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 333 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 354 ; D. PARTHOENS, o. c., AHL, 34, p. 35<sup>100</sup>, 10950.



Fig. 6 – Anonyme, *Portrait de Marie-Christine Bouget, dite la belle « Stinette »*.  
Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, inv. D/I/9060.  
© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché B108803.

de la *Gazette française de Vienne*, qui n'hésitait pas à confier à son ami : *Je le crois revenu de ses erreurs mais je crois comme vous que pour épiscoper il ne faut pas avoir derrière soi les mœurs qu'il n'a que trop longtemps affichées*<sup>181</sup>. Et Fabry de surenchérir en affirmant que *la petite est un obstacle insupportable à la réalisation des ambitions du chanoine*<sup>182</sup>.

À côté de ces candidats *ex gremio*, deux illustres compétiteurs briguaient également le siège de Saint-Lambert : l'archevêque de Bordeaux, le prince Louis-Ferdinand-Meriadec de Rohan-Guéménée et l'électeur de Trèves, le prince Clément-Wenceslas de Saxe. Mais ces deux prélates étrangers, déjà pourvus d'importants bénéfices et titulaires d'un évêché, ne pouvaient espérer accéder au siège épiscopal liégeois que par voie de postulation ou suite à l'obtention d'un bref d'éligibilité<sup>183</sup>. Cette difficulté, jointe à la ferme résolution de la majorité du Chapitre de ne se prononcer qu'en faveur d'un évêque choisi en son sein, laissait peu d'espoir aux deux dignitaires de réussir<sup>184</sup>. Néanmoins, les deux prétendants ne se départirent point de leurs prétentions et sollicitèrent du souverain pontife l'octroi du bref qui devait leur permettre de briguer le trône de Saint-Lambert. Cependant, leurs efforts furent vains malgré l'intervention de la cour de Versailles. En effet, Clément XIV avait pris la ferme résolution de *n'accorder aucun bref d'éligibilité pour les sièges d'Allemagne [...], de laisser aux Chapitres l'entièvre liberté des suffrages et de ne jamais permettre qu'un Evêque même en Allemagne, possédât à la fois trois Evêchés*<sup>185</sup>.

<sup>181</sup> BUL, Ms 1052, *Correspondance Fabry*, n° 704, [Gontier] à Fabry, Vienne, 4 décembre 1771, orig. ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 123.

<sup>182</sup> Nous sommes d'accord à l'égard de l'exclusion à donner à 341 [Velbruck] et 88 [le Clémentin]. Je suis du sentiment que 341 [Velbruck] ne sera pas agréable à cause de la petite G[raillat] et pour d'autres raisons. BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 59, 69, 72, Cressener à Fabry, s.l., 3, 21, 27 novembre 1771, originaux ; P. HARSIN, *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 109 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 333<sup>16</sup>.

<sup>183</sup> En vérité les intérêts sont si différents qu'il est presqu'impossible de former aucun jugement sur le sujet que le Chapitre choisira, si j'étois Trefonsiers je proposerois de choisir de gremio, cette resolution étant faite les étrangers seront exclus. BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 66, 74, 75, 78, Cressener à Fabry, s.l., 17 novembre, 1<sup>er</sup>, 3, 5 décembre 1771, originaux ; AAE, Liège, 63, 72r°-v°, *Mémoire sur la vacance actuelle de la principauté de Liège*, 5 novembre 1771, orig. ; H. SAGE, o. c., *BSVAH*, 9, p. 86 ; J. HARMAND, o. c., *RHD*, 53, p. 40-41 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 123 ; Id., *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 106 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 341 sv.

<sup>184</sup> On dit que 1149 [Rohan] est poli, honnête et gracieux mais étant François 42 [le Chapitre] ferait une grande sottise en le faisant 38 [prince]. Les dernières lettres de Rome disent que l'Empereur avoit sollicité du Pape la prébende qui vaquerait à Liège par le choix de gremio ; c'est une preuve que S.M.I. ne croyoit pas que 87 [Clément] seroit 38 [prince]. BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 80, 81, Cressener à Fabry, s.l., 8, 9 décembre [1771], originaux ; AEL, *Familles, Mercy-Argenteau*, 465/06, Guillaume de Geloes à Mercy-Argenteau, Liège, 2 décembre 1771, orig.

<sup>185</sup> AEL, *Familles, Mercy-Argenteau*, 465/06, Guillaume de Geloes à Mercy-Argenteau, Liège, 2 décembre 1771, orig. ; J. HARMAND, o. c., *RHD*, 53, p. 44-45 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 123-125 ; H. RAAB, o. c., 1, p. 337-339, 34250 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 354.

Toutes ces démarches n'avaient pas échappé à la vigilance de Fabry et avaient fait naître chez lui une certaine inquiétude<sup>186</sup>. Mais la missive que Gontier – à qui il avait fait part de ses appréhensions<sup>187</sup> – lui écrivit de Vienne, le 4 décembre 1771, le rassura pleinement. [...] *je sais très positivement, lui confiait-il, que l'Impératrice, cette grande et respectable Princesse qui allie à tant d'autres qualités, la droiture et l'extrême délicatesse de conscience, que l'Impératrice, dis-je, s'est exprimée à peu près mot à mot ainsi : Je souhaite que le chapitre de Liège choisisse un prince qui fasse le bien du pays et de la religion et s'il est sage, il en choisira un ex gremio. Si vous connoissiez comme moi, poursuivait-il, les vertus et la grandeur d'âme de cette adorable Princesse, vous sentiriez que ce propos est bien dans son auguste caractère, et vous concluriez comme vous devez en conclure qu'un homme qui a toutes les qualités du Comte Hyacinthe est à cent mille lieues de pouvoir lui déplaire.* Et de préciser en outre : *Je n'ai pas non plus laissé ignorer [...] combien il est bon vicaire plus que grand vicaire général, combien il a mis d'ordre dans son clergé et combien il sait allier les devoirs de son état avec les qualités qui font le citoyen et l'homme aimable ; le brave Wasseige fait à ces égards chorus avec moi, et j'ai tout lieu de croire qu'il s'en faut bien qu'on regardat ici son élection d'un œil défavorable*<sup>188</sup>.

Sur le temps que s'échangeait cette correspondance, la situation commençait à se clarifier à Liège.

Le 6 décembre, le Chapitre fixa au 16 janvier 1772 le jour du scrutin<sup>189</sup>. À cette date, quatre partis paraissaient se partager la majorité des suffrages. En premier lieu, Velbruck qui pouvait compter sur neuf à dix voix sûres ; ensuite, Clément de Saxe qui réunissait sur sa personne huit

<sup>186</sup> *Je vois bien qu'on est dans la crise et 37 [Cressener] est très alarmé par les suites.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 74, Cressener à Fabry, s.l., 1<sup>er</sup> décembre 1771, orig.

<sup>187</sup> *Si vos Princes sont sages, ils choisiront un entre eux quand même on jetteroit des dez pour decider qui l'emporteroit. S'ils ne veulent pas s'accorder entre eux, alors 143 [l'argent] aura beau jeu. Ne savez vous pas que l'Esprit ne se mele plus des Elections depuis que les Saint Carolins et Saint Louis y entrent.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 63, 67, 75 Cressener à Fabry, s.l., 9, 27 novembre, 3 décembre 1771, originaux ; Ms 1052, *Correspondance Fabry*, n° 704, [Gontier] à Fabry, Vienne, 4 décembre 1771, orig.

<sup>188</sup> BUL, Ms 1052, *Correspondance Fabry*, n° 704, [Gontier] à Fabry, Vienne, 4 décembre 1771, orig. Deux jours plus tard, le journaliste réitéra à son ami l'assurance que la cour de Vienne verrait avec bienveillance la candidature du comte de Rougrave et que l'impératrice bornerait ses vœux et ses désirs à tomber le choix sur un homme dont la probité et la religion fissent le partage.

BUL, Ms 1052, *Correspondance Fabry*, n° 703, [Gontier] à Fabry, Vienne, 6 décembre 1771, orig.

<sup>189</sup> *Ayez la bonté de me dire quand le chapitre fixera le jour de l'Election. Je suis impatient de savoir le temp de l'election probablement il etoit fixé hier.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 73, 78, 79, 80, Cressener à Fabry, s.l., 30 novembre, 6, 7, 8 décembre 1771, originaux ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 125.

suffrages. Face à eux se dressaient, groupés autour du baron de Clercx<sup>190</sup>, grand prévôt, les anciens partisans d’Oultremont qui réservaient leur décision pour pouvoir faire au dernier moment pencher la balance du côté de leur candidat<sup>191</sup>. Enfin, une dernière faction, composée de tréfonciers qui refusaient de se prononcer. Quant au prince de Rohan, il pouvait tout au plus compter sur trois suffrages. Bientôt, il apparut que la compétition allait se dérouler entre Velbruck et le prince de Saxe, candidats déclarés<sup>192</sup>.

Plus instruit par l’expérience de la politique que la majeure partie de ses confères, Velbruck marquait des points et gagnait peu à peu du terrain. Insensiblement, le nombre de ses partisans augmentait de jour en jour et il avait même réussi à s’attirer les sympathies du nonce de Cologne<sup>193</sup>. De plus en plus, il apparaissait comme un candidat sérieux, d’autant que des rivaux potentiels, comme le comte de Borchgrave et le baron de Boos de Waldeck, s’étaient désistés de leurs prétentions<sup>194</sup>.

Fabry n’avait pas été sans remarquer le succès grandissant de la candidature de Velbruck. De même, il était absolument convaincu que c’était au parti national, ou pour reprendre son expression, au « parti patriotique » qu’il appartenait de faire le prince. Il s’empressa d’informier Georges Cressener non seulement des démarches fructueuses entreprises par Velbruck mais aussi de la difficulté éprouvée par les chanoines patriotes à faire choix d’un de leurs confrères<sup>195</sup>. Cette évolution n’était pas faite pour déplaire au diplomate anglais, même s’il redoutait qu’en cas d’échec, Velbruck ne portât ses voix sur la personne de l’électeur de Trèves<sup>196</sup>.

<sup>190</sup> Sur Gaspard-Lambert de Clercx (Liège, 1703 – château de Waroux, 1772), chanoine de Saint-Lambert (1734), prévôt de Fosses et grand écolâtre (1743), archidiacre du Condroz (1744), prévôt de la Cathédrale (1765) et proviseur du séminaire (1770), cf. J.-C. OPHOVEN, *o. c.*, p. 213 ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p 45-46.

<sup>191</sup> AEL, *Familles, Mercy-Argenteau*, 465/06 Guillaume de Geloes à Mercy-Argenteau, Liège, 2 décembre 1771, orig.

<sup>192</sup> H. SAGE, *o. c.*, *BSVAH*, 9, p. 87 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, *VW*, 7, p. 126 ; Id., *À propos de l’élection...*, *RBPH*, 32, p. 109.

<sup>193</sup> Sur Giovanni Battista Caprara Montecuccoli (Bologne, 1733 – Paris, 1810), nonce de Cologne (1766-1775), de Lucerne (1775-1784), puis de Vienne (1785-1792), cardinal (1792) et archevêque de Milan (1802), cf. *Dizionario biographico degli Italiani*, 19, 1976, p. 180-186, notice de G. PIGNATELLI.

<sup>194</sup> Ce sont Mrs Velbruck et de Borghgrave qui ont la vogue ché nous pour la future election. Voila tout ce que nous en sçavons. AEL, *Notaires, A.-J. Pirlot, Devaux à Pirlot, Huy, 30 décembre 1771*, orig. ; J. HARMAND, *o. c.*, *RHD*, 53, p. 45, 47 ; P. HARSIN, *À propos de l’élection...*, *RBPH*, 32, p. 109 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 354.

<sup>195</sup> The party in the Chapter, who are inclined to chuse de gremio, have had another meeting at the Grand Prevost’s ; but they have not been able to determine any thing, their sentiments being too much divided in the choice of a Person to succeed the late Prince. PRO, *State papers*, 81/150, Cressener à Suffolk, Bonn, 16 décembre 1771, orig.

<sup>196</sup> I must however confess to Your lordships, I am apprehensive that when Count Velbruck finds he cannot carry his point, he should then throw, such of his votes as he can influence on the Elector of Trier. PRO, *State Papers*, 81/150, Cressener à Suffolk, Bonn, 16 décembre 1771, orig.

Afin de prévenir pareille mésaventure, il pria ses amis liégeois, particulièrement Fabry et les deux Rougrave, *de s'efforcer par tous les moyens possibles d'engager à temps les suffrages du parti du comte de Velbruck en faveur d'un capitulaire, si le comte ne réussissait pas dans ses prétentions*<sup>197</sup>.

Sur ces entrefaites, le 17 décembre<sup>198</sup>, le comte de Sart<sup>199</sup>, dépêché par le gouvernement général des Pays-Bas, débarquait dans la capitale principautaire. Ses instructions portaient de tout mettre en œuvre *pour empêcher que l'électeur de Trèves aussi bien que le prince de Rohan ne soient choisis comme évêque de Liège*. Pour Cressener, il ne faisait pas de doute que Bruxelles, pour reprendre ses propres termes, voulait *un homme sans protection et qui ne soit dévoué à personne*<sup>200</sup>. Fabry avait d'ailleurs laissé entendre à ce dernier que le diplomate autrichien agirait avec la plus grande circonspection afin de ne pas compromettre le gouvernement des Pays-Bas dont les relations avec la principauté étaient alors des plus tendues<sup>201</sup>. Ces circonstances étaient des plus favorables pour Velbruck dont les chances de succès s'affirmaient de plus en plus. Certes bien des noms avaient été mis en avant et plusieurs compétiteurs s'étaient déclarés. Ainsi, le comte de Hoensbroech<sup>202</sup>, l'ex-chancelier, le comte de Nassau-Corroy<sup>203</sup>

<sup>197</sup> PRO, *State papers*, 81/150, Cressener à Suffolk, Bonn, 16 décembre 1771, orig.

<sup>198</sup> PRO, *State papers*, 81/150, Cressener à Suffolk, Bonn, 23 décembre 1771, orig.

P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 127 ; Id., *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 108 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 346.

<sup>199</sup> *Du reste, le gouvernement vient de se déterminer à envoyer à Liège un ministre accrédité et Son Altresse Royale a choisi pour cet effet Monsieur le comte de Sart grand-maître des cuisines de sa cour. Monsieur Dotrègne restera à Liège pour l'aider. C'est une marque de considération que nous donnons au chapitre, car d'ailleurs notre cour ne veut protéger personne en particulier.* O. VANDERHAEGHEN, *o. c.*, n° 92, p. 119-120, Neny à Spirlet, Bruxelles, 11 décembre 1771. Sur Philippe-Roger-Joseph de Varick, comte de Sart ( ?, 1728 – Bruxelles, 1784), chambellan de l'empereur (1757-1783), grand maître des cuisines de Charles de Lorraine (1771-1784), grand bailli de Nivelles (1771-1784), membre de l'État noble de Brabant, cf. R. BRAGARD, G. MACOURS, *o. c.*, XXXVII<sup>200</sup> ; É. LAMBERT, *La signification économique des différends territoriaux entre Liège et les Pays-Bas à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, RBPH, 31, 1953, p. 466<sup>1</sup>.

<sup>200</sup> PRO, *State papers*, 81/150, Cressener à Suffolk, Bonn, 23 décembre 1771, orig.

<sup>201</sup> PRO, *State papers*, 81/150, Cressener à Suffolk, Bonn, 23 décembre 1771, orig. ;

J. DARIS, *o. c.*, 2, p. 249 sv. ; É. LAMBERT, *o. c.*, RBPH, 31, 1959, p. 456 ; M. YANS, *La pénétration liégeoise dans le duché de Limbourg (Jupille, La Rochette, Chévremont, Fléron)*, AHL, 6, 1958-1962, p. 1038 sv.

<sup>202</sup> Sur César-Constantin-François comte de Hoensbroech (château d'Oost, 1724 – Liège, 1792), chanoine de Saint-Lambert (1751), chancelier du Conseil privé (1764-1771), prince-évêque de Liège du 21 juillet 1784 au 3 juin 1792, cf. BNB, 9, 1886-1887, col. 419-423, notice de A. LEROY ; J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 70-72 ; *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, n° 35, p. 57-58, notice de D. JOZIC.

<sup>203</sup> Sur Alexandre-Constantin-François comte de Nassau-Corroy (Bruxelles, 1738 – château de Franc-Douaire, 1804), chanoine de Saint-Lambert (1769), archidiacre de Famenne (1769), conseiller privé (1775-1792), prévôt de Saint-Pierre (1781) grand doyen de la cathédrale (1787), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, t. 4, p. 90-91 ; R. TIRIONS, *Alexandre-Constantin de Nassau-Corroy grand doyen de la cathédrale Saint-Lambert, archidiacre de Famenne*, *Le Guetteur wallon*, 1971, p. 77-85.

et même le comte d'Argenteau<sup>204</sup>, le « don Quichotte » du Chapitre<sup>205</sup>. Cependant aucun de ces capitulaires ne parvint jamais à réunir une majorité suffisante en leur faveur.

Le 29 décembre, le commissaire impérial désigné pour présider à l'élection, le comte de Lerbach<sup>206</sup>, fit à son tour son entrée dans la cité mosane. Si, comme le comte de Sart, il fit preuve d'une extrême prudence, il ne dissimula point le souhait de Marie-Thérèse de voir un chanoine liégeois accéder au trône épiscopal<sup>207</sup>. Heureux hasard, le même jour, parvint à Liège la nouvelle du refus du souverain pontife d'accorder un bref d'éligibilité tant au prince de Rohan qu'à Clément de Saxe<sup>208</sup>. L'annonce de cette nouvelle fit sortir le grand prévôt de sa réserve. Le 30 décembre, il rassembla à son domicile une trentaine de confrère en vue de s'accorder sur le choix d'un candidat<sup>209</sup>.

<sup>204</sup> *Je loue le zèle d'Argenteau mais il eut pû le manierer, d'ailleurs je ne sais, mais je trouve toujours très extraordinaire qu'un homme quelconque aille dire à un autre Je suis digne d'être votre Eveque.* BUL, Ms 1052, *Correspondance Fabry*, n° 704, [Gontier] à Fabry, Vienne, 4 décembre 1771, orig. Sur Charles-Joseph-Dieudonné comte d'Argenteau (Vierset-Barze, 1702-1781), chanoine de Saint-Lambert (1729), conseiller d'État de l'empereur (1748), prévôt d'Harlebeek (1748), abbé d'Amay (1778), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 36 ; D. JOZIC, *L'élection et l'avènement...*, BIAL, 114, 2010, p. 237<sup>214</sup>.

<sup>205</sup> P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 127 ; Id., *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 109 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 349 sv.

<sup>206</sup> Sur François-Sigismond baron de Lehrbach (? , 1729 – Ellingen, 1787), chevalier de l'Ordre teutonique (1765), grand commandeur d'Ellingen et Cloppenheim, résident et ministre plénipotentiaire de l'empereur après des cours de Mayence (1775-1778), de Spire (1775-1787), de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt (1775-1785), cf. G. de FROIDCOURT, M. YANS, *o. c.*, 1, p. 116 ; *Repertoriom...*, 3, p. 59, 63, 69, 72, 77, 78, 81, 85.

<sup>207</sup> *Mr de Sandruin gendre de Mr de Neny écrit ici a un de ses amis que les envoyés de Vienne et de Bruxelles a Liege sont chargés de faire les derniers efforts auprès des Seigns Capitulaires pour donner l'exclusion au Prince Clement. C'est la seule nouvelle agréable que j'ai appris depuis mon départ de Liege mais je ne compte que sur celles que vous me ferés la grâce de me marquer et que j'attend avec impatience.* BUL, Ms 1052, n° 705, du Pont de Wève à Fabry, Dinant, 25 décembre 1771, orig. ; 1045, *Correspondance Fabry*, nos 80, 81, Cressener à Fabry, 8, 9 décembre [1771], originaux ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 127 ; Id., *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 110 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 3501.

<sup>208</sup> *J'ai reçu hier au soir avec bien du plaisir [votre] n° 5 du 3, je suis charmé que le refus 1072 [du bref] a opéré un tel effet, s'il avoit tué 241 [?] raid mort, il auroit délivré le monde d'un grand coquin.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, nos 77, 80, Cressener à Fabry, s.l., 5 décembre [1771], originaux.

<sup>209</sup> *Je suis curieux de voir le résultat de l'assemblée chez le Grand Prévôt. Si vous allez avec une Colonie dans la Tauride je vous prie de mener 822 [l'électeur de Cologne] avec vous, il a fait bien de mal en refusant d'être 4 [prince-évêque] ; je ne me le pardonnerai jamais.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 76, Cressener à Fabry, s.l., 4 décembre 1771, orig. ; AEL, *Familles, Mercy-Argenteau*, 465/06/07, Guillaume de Geloes à Mercy-Argenteau, Liège, 30 décembre 1771, 1<sup>er</sup> janvier 1772, originaux ; 451/08, Fouillon à Mercy-Argenteau, Liège, 31 décembre 1771, orig. ; AOW, PÉ, 21, Brocal à Vacano, s.l., 2 janvier 1772, min. 55, Brocal à Antici, s.l., 1<sup>er</sup> janvier 1772, copie ; J. HARMAND, *o. c.*, RHD, 53, p. 47 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, VW, 7, p. 127 ; Id., *À propos de l'élection...*, RBPH, 32, p. 110 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 351-352.

Fabry, grâce à ses nombreuses accointances avec plusieurs tréfonciers, fut tenu au courant des dessous de cette réunion décisive. Ainsi, il apprit de la bouche du chanoine de Trappé<sup>210</sup> que le comte de Borchgrave n'avoit jamais proposé le Grand Vicaire Rougrave. En outre, profondément indigné par cette attitude, le tréfoncier l'assura qu'il ne déciderait rien sans avoir pris au préalable l'avis des deux comtes de Rougrave. Au terme de cette réunion, à laquelle d'ailleurs participait Velbruck, un parti fut pris<sup>211</sup>. C'est ainsi que le 31 décembre, en début de soirée, vingt-sept tréfonciers se déclarèrent en faveur du comte. Aussitôt, Fabry notifia l'événement à Cressener en prenant soin de lui préciser que la haine du Clémentisme d'un côté et les finesse du Comte de Borckgrave de l'autre, avaient fait presser la décision<sup>212</sup>. Le lendemain, le « parti patriotique » dépêcha auprès de Velbruck une députation officielle pour lui faire part de sa résolution. Cette nouvelle majorité, plus que confortable, mit aussitôt un terme aux brigues et aux intrigues, de sorte que, le 16 janvier 1772, François-Charles de Velbruck (fig. 7) fut élu à l'unanimité et par acclamation prince-évêque de Liège<sup>213</sup>. Le 10 mars suivant, il reçut de Clément XIV le bref d'administration de l'évêché et le 31 octobre 1775 l'investiture impériale<sup>214</sup>.

<sup>210</sup> Sur Jean-Mathieu de Trappé (Liège, 1709-1777), prévôt de Hanzinne (1745), chanoine de Saint-Lambert (1749), archidiacre de Campine (1749), abbé de Dinant (1769), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 64 ; D. JOZIC, *Liège entre guerre et paix...*, p. 256<sup>37</sup>.

<sup>211</sup> PRO, *State papers*, 81/150, [Fabry] à Cressener, Liège, 31 décembre 1771, copie (voir annexe 9).

<sup>212</sup> PRO, *State papers*, 81/150, [Fabry] à Cressener, Liège, 31 décembre 1771, copie ; J. DARIS, *o. c.*, 2, p. 262.

<sup>213</sup> *Du reste, le nouvel évêque et prince m'a donné part, par une lettre très polie, de la résolution prise par le chapitre cathédral pour son élévation, fixée toujours au 16 de ce mois. Je suis persuadé que le pays de Liège se trouvera bien de cette élection, car ce nouveau saura traiter les affaires en grand, en écartant toutes les petites ruses et les chicanes qui ne sont que trop usitées dans ce pays-là.* O. VANDERHAEGHEN, *o. c.*, n° 96, p. 123, Neny à Spirlet, Bruxelles, 11 janvier 1772 ; J. DARIS, *o. c.*, 2, p. 262 ; P. HARSIN, *Velbruck, sa carrière politique...*, *VW*, 7, p. 128 ; ID., *À propos de l'élection...* *RBPH*, 32, p. 113 ; G. de FROIDCOURT, *Velbruck, prince-évêque philosophe*, p. 12-13 ; H. RAAB, *o. c.*, 1, p. 352 ; B. DEMOULIN, *Recueil...*, 31, p. 355.

<sup>214</sup> *Gazette de Cologne*, n° 90, vendredi 10 novembre 1775, p. 4.

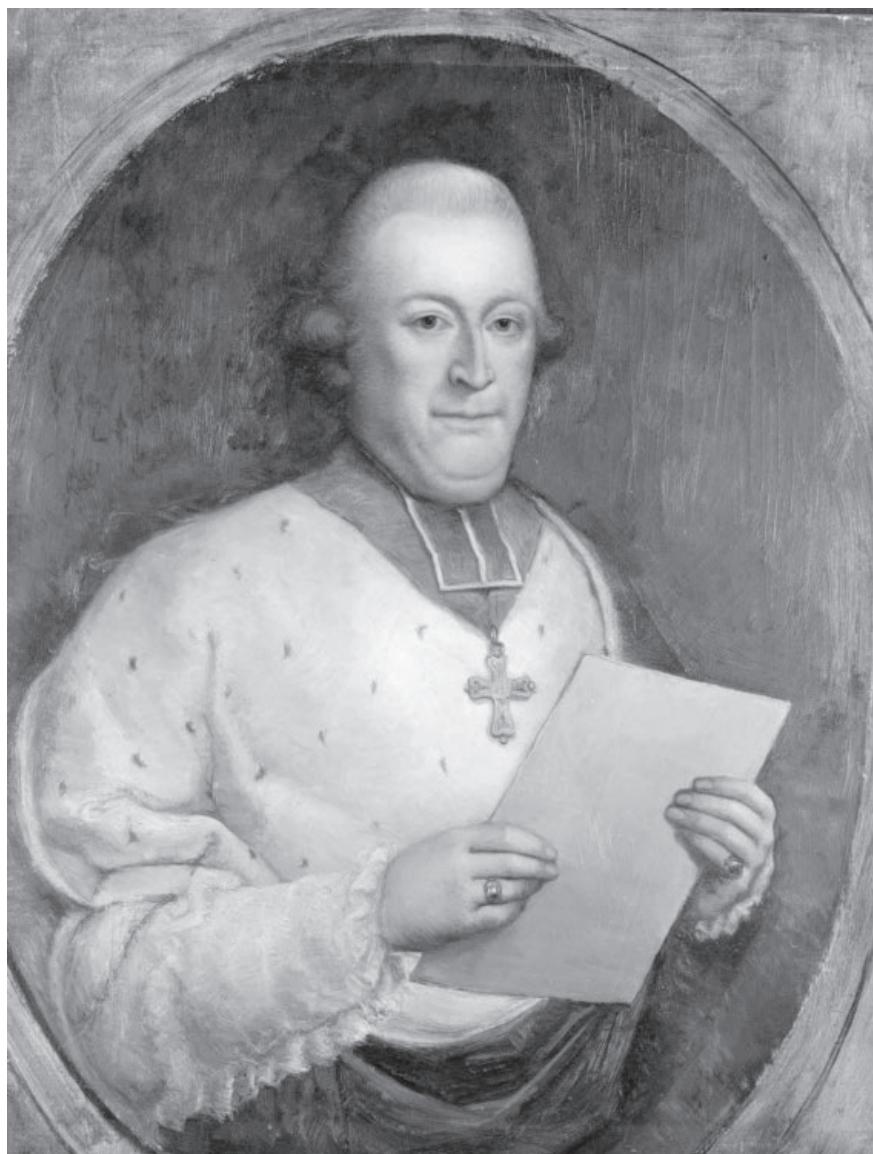


Fig. 7 – Anonyme, *Portrait du prince-évêque de Liège François-Charles de Velbruck.*  
Liège, Société libre d'Émulation.  
© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché A118126.

## 2. DE LA DIFFICULTÉ DE DEVENIR BOURGMESTRE DE LIÈGE !

Dès son avènement, le nouvel élu s’empressa de proroger Fabry dans ses fonctions de mayeur en féauté<sup>215</sup>. Si cette marque d’estime flattait son amour propre, elle le mettait néanmoins dans l’embarras. En effet, le Chapitre *sede vacante* avait promulgué, quelques jours avant l’avènement du nouveau souverain, un édit excluant de la *magistrature et du ballot* le mayeur en féauté et le sous-mayeur<sup>216</sup> (fig. 8). Cette résolution avait grandement irrité Fabry qui désireux de participer pleinement à la vie politique de la Cité, en était maintenant définitivement empêché<sup>217</sup>.

Afin de remédier à cette situation, il se résolut à démissionner de sa charge d’officier de police. Mais avant de mettre sa résolution à exécution, il s’en ouvrit à son ami et confident, Georges Cressener. Ce dernier lui déconseilla vivement d’adopter une telle conduite car, lui confiait-il, *c'est précisément ce que vos ennemis souhaitent et je ne doute pas que les Coquins dans le Chapitre ont donné l'exclusion au Mayeur pour vous piquer, connoissant votre vivacité*. Par ailleurs, il lui recommanda d’avoir une entrevue avec le prince-évêque afin d’aplanir la difficulté<sup>218</sup>. Fabry se rangea à l’avis de son ami, décision dont il devait se féliciter par la suite<sup>219</sup>.

<sup>215</sup> *Archives Delruelle*, commission de mayeur en féauté pour J.-J. Fabry, 12 mars 1772, orig. ; AEL, *Cathédrale, Sécrétariat, conclusions capitulaires*, 200, 12 mars 1772 ; L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, p. 216 ; J. DARIS, *o. c.*, 2, p. 263.

<sup>216</sup> *Les mêmes motifs, qui ont déjà depuis longtemps déterminé l'incompatibilité des places et des fonctions de nos échevins de Liège avec celles de la magistrature, subsistant à plus forte raison à l'égard de notre mayeur en féauté et les sous-mayeur; nous avons jugé nécessaire d'exclure pareillement ces deux derniers, comme par les présentes, nous les excluons de la dite magistrature et du ballot.* ROPL, 3-2, p. 655, 13 janvier 1772 ; G. HANSOTTE, J. PYENS, *Placards liégeois*, 2, n° 2497, p. 426, 13 janvier 1772. Il faudra attendre plus de 12 ans pour voir abroger cette décision du Chapitre *sede vacante* : *Son Altesse, sur remontrances très-humbls du Mayeur en féauté, du sous-Mayeur, ainsi que de l'agent et des Préposés des Etats, au sujet de leur exclusion du ballot des chambres, portée par l'edit du 13 janvier 1772, sede vacante ; déclare de l'avis de son chapitre-cathédral, que les dits remontrants peuvent, à la rénovation Magistrale, aller baloter sur leurs chambres, taxitivement. Donné au Conseil-Privé et par ordre de Son Altesse, le 18 septembre 1784. Archives Renaud, Fabry-Varia*, 2, n° 24, orig.

<sup>217</sup> Selon le témoignage d’un contemporain, cet édit du Chapitre *sede vacante* qui excluait les *Officiers de la Magistrature*, avait été suggéré par le baron de Blisia, le chancelier du prince-évêque. *Réponse à la lettre de Mr. Fabri par un citoyen qui l'observe depuis trente ans*, p. 9.

<sup>218</sup> *A l'égard de l'exclusion de la Magistrature vous devez avoir quelque considération, et il seroit bien de frapper le fer pendant qu'il est chaud.* BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n°s 82, 83, Cressener à Fabry, 6 juin, 9 août 1772, originaux.

<sup>219</sup> *Je vous remercie du sacrifice que vous m'avez fait. J'ai bien pesé l'affaire avant que de vous dire mon sentiment, quand on traite avec son Prince il faut se conformer à ses volontés, c'est beaucoup qu'il vous a promis la révocation de l'ordonnance, augmentation d'apointements et la première place vacante de la Chambre des comptes. Je voudrois bien qu'elle étoit du Conseil Privé, parce que vous serez en état de lui rendre plus de service dans cette poste que dans l'autre et il seroit*

4. Les mêmes motifs, qui ont déjà depuis long-temps déterminé l'incompatibilité des places & fonctions de nos Echevins de Liege avec celle de la Magistrature, subsistant à plus forte raison à l'égard de notre Mayeur en Féauté & du Sous-Mayeur, Nous avons jugé nécessaire d'exclure pareillement ces deux derniers, comme par les présentes, Nous les excluons de ladite Magistrature, & du Balot.

5. Déclarant au surplus, que tous autres Mandements ou Ordonnances concernant l'inhabilité & l'exclusion d'autres personnes, resteront en pleine force & activité, pour autant qu'il n'y est point dérogé par les présentes.

Fig. 8 – *Ordonnance du Chapitre sede vacante, Liège, 13 janvier 1772.*

Liège, Archives de l'État, Placards liégeois, n° 000823A.

© AÉL, Liège.

En effet, Velbruck, au cours du long entretien qu'il eût avec son mayeur, lui promit *la révocation de l'ordonnance, augmentation d'appointements et la première place vacante de la Chambre des comptes*. En outre, il lui délivra, le 5 janvier 1773, une patente de conseiller intime<sup>220</sup>. Mais le prince ne devait pas révoquer l'édit porté par le Chapitre *sede vacante*, attitude que Cressener avait d'ailleurs prévu<sup>221</sup>. En se comportant de la sorte, Velbruck était certes parvenu à calmer l'irritation et à faire taire

---

de son intérêt d'avoir un devoué à lui dans le Conseil, tachez de glisser le mot dans l'occasion. De plus avec la meilleure volonté du monde, je sens qu'il ne pouvoit pas bien casser l'ordonnance du Chapitre la première année de son regne, ainsi vous avez bien fait de céder dans cette occasion et il le vous saura bon gré de votre obéissance. BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 84, Cressener à Fabry, 20 septembre 1772, orig.

<sup>220</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 84, Cressener à Fabry, 20 septembre 1772, orig. ; *Archives Delruelle*, patente de conseiller intime pour J.-J. Fabry, 5 janvier 1773, orig. ; L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, p. 230 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, *o. c.*, 1, p. 93.

<sup>221</sup> BUL, Ms 1045, *Correspondance Fabry*, n° 84, Cressener à Fabry, 20 septembre 1772, orig.

l’indignation de son officier mais si le différend semblait apaiser, il était loin d’être résolu. Et de fait, il se posa de nouveau avec acuité lors de la rénovation magistrale du 24 septembre 1775<sup>222</sup>.

Fabry figurait à nouveau parmi les trois personnes désignées par les seize Chambres pour être candidat bourgmestre. Sachant que l’exercice de sa charge de mayeur le rendait inéligible, il déclara à un des présidents à l’élection, le grand-prévôt, Jean-Mathieu de Ghequier, remettre entre ses mains sa commission d’officier de police<sup>223</sup>. Ce dernier refusa de la recevoir, d’autant que les commissaires, jugeant la démission tardive, avaient confirmé l’incompatibilité des deux fonctions<sup>224</sup>. En vue de sortir de l’impasse, il fut décidé de dépêcher auprès du prince-évêque, alors à Hex, une estafette. Ce contretemps obligea les électeurs à passer toute la nuit à la maison de ville. Velbruck ne put que reconnaître le bien fondé du refus des commissaires. Dès lors, les électeurs furent autorisés à choisir un troisième candidat au lieu de Mr. Fabri<sup>225</sup>. Leur choix se porta sur le conseiller privé de Clermont<sup>226</sup>. La tentative de Jacques-Joseph Fabry de se faire élire bourgmestre échoua.

<sup>222</sup> AEL, Cité, 31, 24-25 septembre 1775 ; Mémorial..., p. 124.

<sup>223</sup> L’élection des Bourguemaistres de Liège a été retardée d’un jour, parce que Mr. Fabri l’un des 3 candidats de la part du peuple, étoit inhabile à la magistrature par sa charge de mayeur en féauté, d’après les dispositions du dernier mandement du chapitre publiè sede vacante. Vainement il a voulu s’en démettre au moment où il a crû ue la votation lui serait favorable. La démission a été jugée tardive et les commissaires de la Cité ayant déclaré l’incompatibilité des deux places, le conseil privé à qui le prince avoit renvoyé le jugement de l’incident a confirmé cette décision. Les électeurs ont été admis à choisir un 3<sup>e</sup> candidat au lieu de Mr. Fabri. AAE, Liège, 66, 212r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Sabatier à Vergennes, Liège, 26 septembre 1775, orig. ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 2, p. 147.

<sup>224</sup> D’après les exceptions alléguées contre M. Fabri, les commissaires de la Cité à qui l’examen en fut déféré, dirent que la Magistrature étoit incompatible avec une place dont il n’avoit voulu se démettre qu’au moment et après l’élection comme elle étoit consommée. AAE, Liège, 66, 212r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 228v<sup>o</sup>, Sabatier à Vergennes, Liège, 26 septembre, 25 octobre 1775, originaux ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 2, p. 147.

<sup>225</sup> AAE, Liège, 66, 212r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, 228v<sup>o</sup>, Sabatier à Vergennes, Liège, 26 septembre, 25 octobre 1775, originaux.

<sup>226</sup> AEL, Cité, 31, 24-25 septembre 1775 ; AAE, Liège, 66, 228v<sup>o</sup>, Sabatier à Vergennes, Liège, 25 octobre 1775, orig. ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 2, p. 147. Dieudonné-Jérôme Clermont, fils de Gilles-Guillaume et de Barbe Doyen, naquit à Liège le 10 septembre 1710. Après des études de droit à l’université de Pont-à-Mousson, il s’inscrivit comme avocat à la cour spirituelle de Liège le 18 octobre 1734. Conseiller de la Cité en 1768, il se présenta à maintes reprises (1775, 1777, 1778, 1779, 1780, 1781, 1782) aux suffrages de ses concitoyens pour devenir bourgmestre de Liège mais le sort ne lui fut jamais favorable. Comble de l’ironie, il fut choisi par le prince-évêque en 1783 pour présider à la rénovation magistrale ! Il fut conseiller privé de 1784 au 21 novembre 1790, date de sa mort. Il épousa à Liège (paroisse Saint-Nicolas-aux-Mouches) le 21 octobre 1766 Marie-Ernestine Thonart. AEL, Registres paroissiaux, Liège, tables, naissances, mariages, décès, 1710, 1766, 1790 ; C. de BORMAN, Les avocats..., BIAL, 21, 1888, p. 207 ; J.-C. OPHOVEN, o. c., p. 186, 224, 229, 231, 235, 241, 245 ; L. LAHAYE, Scel des Grâces, p. 295 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 1, p. 169<sup>1</sup>.

Pour prévenir le retour de pareils incidents, Velbruck qui avait pour son conseiller intime une grande estime, envisagea de confier la charge de mayeur en féauté à son fils, Jacques-Hyacinthe<sup>227</sup> alors âgé de seize ans, à condition de continuer à remplir les fonctions mais de manière officieuse jusqu'à sa majorité. De la sorte, il n'y aurait plus d'incompatibilité et Fabry pourrait dorénavant prétendre devenir bourgmestre<sup>228</sup>. Ce fut ainsi que par commission du 11 mars 1781<sup>229</sup>, Jacques-Hyacinthe Fabry fut nommé mayeur en féauté en remplacement de son père démissionnaire. Dix jours plus tard, le prince-évêque, *ayant ensuite de la démission volontaire de l'ancien Bourgmestre de Fabry, accordé à son fils la place d'officier mayeur en féauté de sa Cité*, autorisa Fabry à continuer des anciennes fonctions *en qualité d'adjoint à son dit fils*<sup>230</sup>.

Libéré de toute entrave, Fabry allait pouvoir de nouveau prétendre à la magistrature suprême. *La vertu, la grandeur d'âme, l'amour de la patrie et l'humanité*<sup>231</sup> que ses concitoyens s'accordaient à lui reconnaître lui permettaient d'espérer un assez prompt succès. Dès septembre 1782, en effet, il fut parmi les trois candidats choisis par les électeurs mais le sort ne lui fut pas favorable. L'année suivante, il se présenta à nouveau pour être cette fois acclamé avec le baron de Moffarts, bourgmestres-régents de la Noble Cité de Liège<sup>232</sup>.

<sup>227</sup> Sur Jaques-Hyacinthe Fabry (Liège, 1758-1851), avocat, juriste, publiciste, mayeur en féauté (1781) rentier de la Cité (1787), acteur important de la Révolution liégeoise, représentant du département de l'Ourthe au Conseil des Cinq Cents (1797-1799) puis au Corps législatif (1799-1802), cf. BNB, 6, col. 821-827, notice de A. LEROY ; U. CAPITAIN, *Notice sur Hyacinthe Fabry dernier représentant politique de l'ancien pays de Liège*, Liège, 1851.

<sup>228</sup> Mémoires inédits de Nicolas Van der Heyden à Hauzeur sur la Révolution liégeoise de 1789 et les événements qui la suivirent, BIAL, 1906, p. 54-55 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 1, p. 93, n° 28, Velbruck à Chestret, 23 juin 1774 ; 2, p. 147.

<sup>229</sup> AEL, Cathédrale, Secrétariat, conclusions capitulaires, 200, 11 mars 1781 ; L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, p. 270 ; C. de BORMAN, o. c., 2, p. 480 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 2, p. 147. Il semble bien que Fabry, pour obtenir cette commission ait dû se rappeler au bon souvenir du prince-évêque, ainsi qu'en témoigne une lettre de son fils Hyacinthe : *Quant à la mayeurie, je voudrois aussi qu'il [le prince] nous tienne parole pour la magistrature, parce qu'on ne manquerait pas de dire que c'est un prétexte pour y revenir, et l'on interpréterait mal cette réquisition. Au reste nous en reparlerons plus à notre aise et plus amplement deux mois d'ici et même avant.* Archives Delruelle, H. Fabry à son père, 8 juin 1780, orig.

<sup>230</sup> AEL, Conseil privé, 135, 21 mars 1781, copie ; É. PONCELET, *Mémorial des archives détruites en 1944. I. Inventaire des dépêches du Conseil privé de Liège*, 2, p. 52 ; P. HARSIN, *Encore l'affaire Velbruck-Raynal-Bassenge*, VW, 23, p. 58 ; G. de FROIDCOURT, M. YANS, o. c., 2, p. 52<sup>1</sup>, 147. Cette autorisation fut expédiée à Fabry le 24 mars 1781. AEL, *Conseil privé*, 91.

<sup>231</sup> BUL, Ms 1046, Correspondance Fabry, n° 396, Bassenge à Fabry, Paris, 7 janvier 1782, orig., éditée dans P. HARSIN, *Une correspondance inédite du révolutionnaire liégeois J.-N. Bassenge*, VW, 13, 1932-1933, p. 139.

<sup>232</sup> AEL, Cité, 34, 22 septembre 1782 ; 35, 21 septembre 1783 ; Métiers, 223, 22 septembre 1782 ; 142 bis, 21 septembre 1783 ; Gazette de Liège, n° 115, mercredi 24 septembre 1783, p. 4 ; J.-C. OPHOVEN, o. c., p. 244, 257 ; Mémorial..., p. 140, 142 ; S. BORMANS, o. c., p. 233, 21 septembre 1783. Sur Guillaume-Louis-Gérard baron de Moffarts (Bilzen, 1739 – Hoeselt, 1824), époux de Catherine-Philippine de Paix (1771), conseiller à la Chambre des comptes (1772-1792), bourgmestre de Liège en 1783, cf. Mémorial..., o. c., p. 140 ; ANB, 13, 1876, p. 219.

Jean-Nicolas Bassenge<sup>233</sup>, un jeune admirateur de Fabry, fut transporté de joie à l'annonce de la nouvelle. *Enfin, écrivait-il, tous nos vœux sont donc remplis et le sort a bien voulu une fois songer au bien public en donnant à ma patrie un homme digne de la gouverner. [...] Des larmes de joie ont arrosé la lettre tant désirée qui m'annonçoit cette nouvelle et je vous écris sur le champ pour vous dire en hâte que nous avons bu [à] la santé du bourguemaître de tout notre cœur avec cette vivacité de sentiment qui remplit mon âme et celle du bon, Dreppe<sup>234</sup> (fig. 9) qui vous salue et vous prie de recevoir toutes les félicitations et tous les compliments possibles. [...] Puissent toutes les prospérités couronner vos vœux dans cette année où vous allez de nouveau vous sacrifier au bien public, des embarras nouveaux vont vous assaillir, mais il est si doux, il est si grand de faire le bien de ses semblables, même en servant des ingrats, votre âme est si pénétrée, si consumée du besoin de faire le bien, que toutes les fatigues, toutes les peines ne sont rien pour vous ; vous ne voiés que la félicité publique qui en est le noble résultat<sup>235</sup>.*

Grétry devait aussi se faire le chantre de cet enthousiasme populaire dans la dédicace qu'il adressa en octobre aux bourgmestres de la Cité. *Il m'est bien doux, écrivait-il, de trouver dans ce moment à la tête de mes concitoyens, mon ancien ami. Vous respectable Fabry que Rome auroit jadis avec orgueil parmi ses magistrats, votre âme sait combien est délicieux notre attachement pour les lieux qui nous ont vu naître*<sup>236</sup>.

Au cours de cette seconde magistrature, Fabry participa en qualité de chef de l'État tiers aux négociations avec le gouvernement général des Pays-Bas relatives à l'impôt du soixantième et à la continuation de la

---

<sup>233</sup> Sur Jean-Nicolas Bassenge (Liège, 1758-1811), homme de lettres, poète, un des protagonistes de la querelle des jeux de Spa avec ses *Lettres à l'abbé de Paix* (1787) et acteur important de la Révolution liégeoise, cf. BNB, 1, col. 748-761, notice de A. BORGNET ; D. JOZIC, *Jacques-Joseph Fabry, père de la Révolution liégeoise ?*, BIAL, 121, 2017, p. 180<sup>95</sup>.

<sup>234</sup> Sur Joseph Dreppe (Liège, 1737-1810), peintre, graveur, pensionnaire de la fondation Darchis à Rome (1758-1761), professeur (1775), puis directeur de l'Académie de peinture, de sculpture et de gravure de Liège (1784) et enfin inspecteur des travaux publics (1795), cf. J. PURAYE, *La Fondation Lambert-Darchis à Rome*, Liège, 1993, p. 131 ; *Dictionnaire des peintres belges du XIV<sup>e</sup> siècle à nos jours depuis les premiers maîtres des anciens Pays-Bas méridionaux et de la Principauté de Liège jusqu'aux artistes contemporains*, Bruxelles, 1995, p. 393-394, notice de J.-L. GRAULICH.

<sup>235</sup> BUL, Ms 1046, *Correspondance Fabry*, n° 39d, Bassenge à Fabry, Paris, 24 septembre 1783, orig., éditée dans P. HARSIN, *o. c.*, *VW*, 13, p. 144.

<sup>236</sup> G. de FROIDCOURT, *Correspondance de Grétry*, n° 92, p. 118, [Grétry aux bourgmestres de la cité de Liège, octobre 1783], lettre dédicatoire placée en tête de la partition de *L'Embarras des Richesses*.



Fig. 9 – Joseph Dreppe, *Triomphe de François-Charles de Velbrück*.

Liège, Société libre d'Émulation.

© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché B179202.

chaussée d'Aix-la-Chapelle<sup>237</sup> et fit tomber l'opposition de l'État tiers à *la confection d'un nouveau plan de la route à faire de la Meuse à Barbançon en la dirigeant à travers la ville et territoire de Philippeville*<sup>238</sup>. En outre, en mars 1784, il présenta aux seize Chambres un mémoire où il faisait le procès de la fiscalité existante et montrait le poids de la dette allant en s'aggravant et où il proposait afin de remédier à cet état de chose de faire payer l'impôt par les privilégiés et de l'asseoir sur la propriété foncière au prorata du revenu de chacun<sup>239</sup>.

<sup>237</sup> DZA, *Merseburg*, Rep. XI, n. 152 C.I., fasc. 3, 48v°, 51r°, 62r°-v°, 65r°-v°, 75r°-76v°, Fabry à Hertzberg, Liège, 4, 6, 11 juin, 1<sup>er</sup> juillet 1784, copies, 26 juillet 1784, orig.

<sup>238</sup> AAÉ, *Liège*, 70, 250r°-v°, Sainte-Croix à Vergennes, Liège, 7 juillet 1784, orig. Barbençon, village situé à 3,5 kilomètres au sud-est de Beaumont, arrondissement de Thuin ; province de Hainaut. H. HASQUIN, *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 1, *Wallonie*, Bruxelles, 1980, p. 114.

<sup>239</sup> S. BORMANS, *o. c.*, p. 234, 8 mars 1784 ; P. HARSIN, *La révolution liégeoise de 1789*, p. 22-23.

## ANNEXES

### 1. Lettre de von Ammon à Frédéric II

*Liege, 21 avril 1763.*

*Il y a eu hier un Chapitre extraordinaire pour l'élection qui a duré cinq heure et demi. Le commissaire Impérial s'est excusé de se rendre au chœur de l'Eglise comme c'est l'Etiquete. Pendant le tems de l'élection il est demeuré au Palais pour attendre l'Evenement. On peut compter sur la réalité des choses suivantes : Après la messe du St Esprit tous les capitulaires votants au nombre de 50 se sont rendus au Chapitre sans qu'il y eut aucune Protestation faite ou insinuée ; ils ont convenu qu'ils s'assembloient pour l'Election, ils ont décidé qu'il en falloit le scrutin, ils sont de même convenus des scrutateurs sans aucun débat, on a procédé de même au scrutin, chacun y a porté son suffrage, on en a fait faire la collection par les scrutateurs, laquelle étant faite, le plus vieux a dit : qu'il se trouvoit une élection, et a demandé si on souhaitoit qu'elle fut publiée. Touts ont répondu, qu'on la publiait, et Mr : le Comte d'Outremont ayant été préconisé, élu au nombre de 31 voix contre 19 qui se sont trouvé pour le Prince, le petit parti commença à crier que les 31 suffrages étoient nuls et inadmissibles pour les raisons contenues aux protestations qu'ils faisoient contre, cria et vociféra cette election invalide ; et prétendant être peu propre à donner suffrage, acclama le Prince et voulu sortir du Chapitre ; mais y ayant un ordre qu'il restat fermé jusqu'à ce que toutes les formalités d'Election fussent réduites en écrit, il y eut des débats les plus vifs à ce sujet. Enfin la sortie ayant été libre, ce parti sortit bien agité, et voulut s'aller rassembler en une place dans les encloitres qu'on nomme aussi chapitre. Les ordres avoient été donnés aux sentinelles de ne laisser sortir personne du chœur ; un de ces Messieurs voïant qu'on voulut les y arrêter, prit une sentinelle par le corps, et la renversa, et fraiant ainsi le chemin aux autres perdit une bonne partie de son surpris que cet exploit lui a couté. Ils se rendirent au dit vieux Chapitre, et y firent acclamer entre eux leur candidat.*

*Le grand Vicaire accourut au plus vite pour pouvoir monter au jubé et y faire la publication, qu'ils avoient conclue peu avant. Il gagna effectivement le jubé, mais les autres qui le suivoient à la distance d'environ 30 pas ne purent l'accompagner, étant sur l'instant survenu*

*ordre de ne laisser rentrer personne dans le chœur et s'étant présenté des Baionettes à l'estomac de ceux qui vouloient le tenter. Le grand Vicaire voulut commencer à faire sa publication ; mais l'Ecolatre étant survenu pour faire la sienne lui fit faire un contre tour, et lui disant que ce n'etoit pas là sa place ni ses fonctions, il le fit descendre les degrés, il fit la publication du comte d'Outremont. Les spectateurs crurent, quand le grand Vicaire commença à lire quelques lignes que c'etoit une Protestation, et observèrent le silence mais dès qu'ils entendirent que l'Ecolatre publioit d'Outremont, les cris de Vivat furent universels.*

*Aucun du petit parti n'a voulu assister au Te Deum, qui s'est plutôt brédouillé que chanté. Quatre du petit parti ayant d'abord couru auprès du Commissaire Impérial pour le prévenir, et le grand Bailli du Chapitre lui ayant été député de la part du grand parti pour l'informer selon l'Etiquete etachever les autres cérémonies, on assure que Son Exc. a répondu avec assés d'aigreur, qu'il lui étoit bien désagréable de voir pareil Evenement, qu'Elle en alloit sur l'instant informer SMImple, qu'entre tems Elle continuoit l'administration du Chapitre, qu'Elle ne conseilloit pas qu'aucun des deux élus approchât du Palais, qu'Elle ne pouvoit plus rien faire, ni assister au Te Deum, et qu'on le conduisit sur le moment dans le même cortège qu'Elle étoit venu. Le grand parti n'en a pas moins achevé ses cérémonies et sortes usitées en ce cas ; le Te Deum et prières étant finies, il a reconduit son candidat au Palais et y a pris avec lui le diner que le Chapitre y fait toujours préparer pour ce jour. Le petit parti a été profité de celui de son candidat. Les cris et la joie publique qui ont été poussé au suprême Degré n'ont ressenti que pour d'Outremont. Le diner achevé au Palais vers 6 heures, on a reconduit ce dernier à son hotel par un cortège de 12 carrosses. Les principales rues et Places ayant été illuminées le soir, il a fait le tour de ces Rues et Places avec un cortège de 20. Carrosses accompagnée d'un peuple infini, et aux continues acclamations des Vivat. L'autre candidat est demeuré tranquille chez lui. Reste à voir quels seront les Evénements ultérieurs. Tout schisme entraîne toujours des malheurs. Ce sont des Crises bien sérieuse pour notre Paÿs, Dieu digne décider ces Evénements dans sa miséricorde.*

DZA, Merseburg, Rep. XI, n. 152 I, fasc. 42, 14r°-15r°, orig., copie.

## 2. Lettre de von Ammon à Frédéric II

Sire,

*J'envoie ci-joint à Votre Majesté une relation authentique et très intéressante de ce qui s'est passé le jour de l'Election à Liege. Je crois Sire que ces affaires mèrteront l'attention de Votre Majesté. L'Evêché de Liege est un des plus considérables de l'Empire : il peut entretenir 10 Régimens de Trouppes Wallones, et il y a un chemin par le Païs de Liege jusqu'en France, où il n'y a pas une seule Forteresse. Par conséquent les grandes Puissances ne seront point indifférentes au sort de cet Evêché.*

*L'Election peut être regardée à tous égards double et équivoque : car quoiqu'il y ait eu d'une part la majorité des suffrages, on oppose à cette majorité des défauts canoniques. L'Empereur ne manquera pas de donner jusqu'à la fin du procès des mandata inhibitoria tant pour l'un que pour l'autre des Elus, et même S.M.I. pourra établir ad interim une commission d'Administration. Dans ce cas, la Commission ne peut trop bien être donnée qu'à Votre Majesté en qualité de Directeur du Cercle du Bas-Rhin-Westphalique dont l'Evêché de Liege fait partie, surtout si Elle tombe d'accord sur ce sujet avec la Cour de Vienne.*

*Le procès formel se fera à Rome, et comme le Nonce de Bruxelles est mort, ce sera le nonce d'ici qui en fera l'information. Les trois mois qui sont donnés par les Concordats aux Chapitres de l'Empire pour se donner eux-mêmes un Evêque, allant expirer, le Pape ne manquera pas de disposer de cet important Evêché ex jure devoluto. Dans ce cas là, je crois pouvoir assurer Votre Majesté que ce ne sera ni le Prince de Saxe, ni le comte d'Outremont qui aura l'Evêché de Liege, mais que le proverbe aura lieu : inter duos litigantes tertius gaudet.*

*Ce troisième sera l'Electeur de Cologne, par lequel le Nonce d'ici, s'intéresse vivement et qui est très bien avec la Cour de Rome. Je puis encore assurer Votre Majesté que l'Angleterre et la Hollande, qui cherchent des alliances sur le Rhin comme dans le Nord, s'intéressent également pour cet Electeur. Mais si Votre Majesté ne juge point convenable de rendre ce Prince encore plus puissant, le meilleur moyen paroît être d'obtenir de l'Empereur la Commission d'Administration en qualité de Directeur du Cercle : au moyen de quoi Elle aura la plus grande influence dans cette affaire, et pourra remettre le Païs entre les mains du Prince de Saxe, ou de qui Elle le jugera convenable.*

*Je suis avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble très obéissant très fidelle et soumis sujet et serviteur;*

*Amon.*

*Cologne le 26 avril 1763.*

DZA, Merseburg, Rep. XI, n.152 I, fasc. 42, 12r°-13r°, orig.

### 3. Déclaration notariale

Comparution de Laurent Thiry et de Nicolas Remy, résidant à Jemeppe qui déclarent *qu'étans conus inclinés pour Son Altesse Royale le prince Clement de Saxe, non seulement le Sr Malpas capitaine du lieu a dit au second comparant que s'il manquoit du bois pour faire mettre le premier sur roue, il en fourniroit lui-même lorsque Mr le comte d'Oultremont seroit confirmé eveque et prince de Liege que non seulement aussi on ne cesse de proferer dans le village susdit quantité de discours execrables et outrageants contre saditte altesse Royale mais encore que pour montrer combien y sont odieux ceux qui sont inclinés pour ce prince, on est venu mettre sous la porte d'un des comparans deux billets sans signature qui nous ont été reproduits de la teneur suivante :*

*Teneur du premier billet.*

*Gazetier (voulant parler de Nicolas Remy qui distribue des Gazettes) grand putacier vous serés averti par le parti 31 de quitter les terres de Liege en deux fois 24 heures, avec le marchand de tabac (voulant parler de Laurent Thiry) grand scelerat, fripon, espion du comte d'Oultremont, conu pour faussaire et parjure, à peine d'etre pendu et étranglé tant que la mort s'ensuive et sans aucune remission et les deux garces de femmes fouettées et marquées avec la corde au col et bannie des terres de Liege avec la sacrée famille.*

*La paille au cul pour le parti 19.*

*Teneur du second billet Le marchand de tabac sera pendu par le pié indigne de regarder le ciel et le parti 19 hors de la loy romaine ainsi il faut faut [sic] extirper toutes ces canailles, au cul houlette, houlette quillon grand fripon, vendeur de chretiens, racheté de la corde vous serés averti avec tous vos semblables, avec le traître marchand de tabac et autres de votre lignée, que ne...*

*La belle mere nous la brulerons pour faire les réjouissances le jour St Lambert, quand le prince d'Oultremont montera au palais et vous serés le pié trainé dans la rivière pour manger les poissons et si vous revenés encore nous vous creverons les yeux afin que vous ne soiés plus capable de faire croire tant de menteries à tout le monde, vous savés que l'on vous fait grâce à Paris quand la corde a cassé mais ici il n'y a pas de remission, il faut que notre idée soit exécutée en toute rigueur.*

*A quoi les comparans ajoutent qu'ils sont menacés au point qu'ils n'osent plus sortir de chez eux le soir de crainte d'être maltraités ainsi que l'a déjà été Laurent Thiry le premier des deux comparans susdits et tout cela uniquement encore un coup parce qu'ils sont conus inclinés et zelés pour S. A. Royale le prince Clement de Saxe.*

Déclaration passée dans la maison du comte d'Arscot, grand-mayeur.  
AÉL, Notaires, J.-F. Hannecart, 21 novembre 1763.

#### 4. Lettre de Fabry à Brocal

[Bonn], 19 octobre 1766.

*Je suis arrivé, mon cher, fatigué comme un chien et avec un torticolis. L'incluse pourra servir à 5 [le comte Jean] pour 7 [la Jointe], s'il le trouve bon. C'est votre affaire de lui marquer le grimoire, mais aiez l'attention de ne point nommer 2 [Belderbusch] et 3 [Cressener].*

*Tenéz toujours prêts les 191 [mémoires]. Il faudra que 37 [Cressener] l'ait pour lui et pour 71 [Berlin] en cas de besoin. Ne les envoiez pas à moins que je ne vous le marque ultérieurement. Je ne resterai pas longtemps ici. J'éviterai, s'il est possible, l'apparition chez mon ami 14 [le roi de Prusse] ; mais fut-elle jugée indispensable, j'irais toujours à 34 [Liège] avant, car il faut que j'aille voir 36 [Belderbusch] dans sa terre.*

*Je suis charmé d'avoir venu. Je vois que 135 [l'affaire] réussira comme on voudra, même à 30 [la Diète] s'il en étoit question mais je suis moralement sûr que 138 [l'affaire s'accrochera] joliment pour faire enrager 90 [l'abbé de Saint-Trond].*

*Je vous embrasse, mon cher, en vous chargeant de voir votre consœur.*

*Peut-être ne vous écrirai-je plus avant de partir.*

AOW, PÉ, 22, orig.

#### 5. Lettre de [Brocal] à Fabry

22 octobre 1766.

*Les lettres du 19, mon cher ami, que vous m'avés adressées par le courrier ordinaire et l'estafette, m'ont été rendue hier au matin par ma chère consœur.*

*J'ai remis à Mr. Le Comte, celle qui lui étoit destinée ; elles ne pouvoient pas arriver plus à propos. La jointe étoit précisément assemblée la même matinée pour y revoir le series facti dont je vous envoie deux copies que vous trouverés cy-jointes. On a jugé a propos de ne rien dire de votre départ aux Etats. Mr. le Comte qui s'est rendu à l'assemblée, s'est contenté de leur confier que son Altesse avoit déjà pris des mesures qui faisoient espérer qu'on parviendroit surement à arrêter par devant les sires princes directeurs, l'exécution de la sentence révisionnelle. En vérité, mon cher ami, c'est un plaisir de voir le train que vous allés dans les affaires politiques ; vous les traitez avec autant de vivant que celles de police et vous y réussissés dans toutes les deux à merveille.*

*Mr. Le Comte est extrêmement satisfait de tout ce que vous mandés et vous dira lui-même, combien il est content de votre petite personne et sans un obstacle imprévu, il n'auroit pas différé d'un instant, de marquer à Son Excellence Mr. de Cressener, la reconnaissance dont il est pénétré, des témoignages obligeants qu'il donne dans cette importante circonstance, de l'amitié pour Son Altesse. Il me charge bien expressément, en attendant qu'il le fasse lui-même, de vous communiquer de lui en faire des remerciements et de l'assurer que son frère et lui ne l'oublieront jamais.*

*Il est heureux que vous eussiés rencontré en route Belderbuche ; je vois avec plaisir que son départ n'a rien dérangé dans l'exécution de votre commission. Une tête comme celle de Cressener supplée à tant de choses ! En vérité, c'est un galant homme et je ne scaurois vous exprimer tout ce que je sens de respect et d'attachement pour sa personne. Rendés-moi le service je vous prie de l'en assurer et emploieés la confiance que l'amitié dont il vous honore lui inspire pour vous l'en persuader.*

*S'il juge nécessaire que vous fassiés le voiage de Berlin, il faudra le faire, mais ne seroit-il pas moien de l'éviter par ses bons offices et ceux de Mr. Belderbuche. Vous ne pourés y aller sans qu'on le sache et vous scavés les ménagements que nous devons garder pour les circonstances où nous nous trouvons. Le ministre du Roi de Prusse qui est à Cologne, ne peut rien ou très peu espérer dans cette affaire. Il faudroit s'adresser plus haut. On dit que c'est un fort honnête homme mais timide et qui n'ose rien prendre sur lui. Il ne faut cependant pas le négliger. S'il ne peut pas grand bien, il pourra peut-être du mal et que peut que ce soit, il faut tâcher de l'éviter. Mais conviendroit-il pendant que Mr. de Geir qui est à Cologne, que vous iriés vous-même lui parler ? Il est de la jointe ; extrêmement chatouilleux, il serait capable de s'offenser qu'on eut donné cette commission à un autre que lui. D'ailleurs, ne faut-il pas qu'on croie que nous avons des moiens plus près de la source ? Au reste, personne ne peut mieux vous diriger dans tout cela que Mr. de Cressener. Il est sage, éclairé, consommé dans les affaires. Il nous aime et hait l'esclavage. Nous ne pouvons par conséquent rien faire de mieux que de suivre ses lumières.*

*Son Altesse qui a fort approuvé votre départ, ne sera instruit de tout ce que vous m'avés écrit qu'aujourd'hui le soir, par votre petit serviteur qui retourne seulement l'après-diné au près de lui. Je suis assuré d'avance qu'il sera très content. N'oubliez pas de vous informer du publiciste dont je vous ai parlé.*

*Adieu, mon cher ami, pas de torticoli. Revenés en bonne santé et tâchés de me rapporter une petite part de l'estime de Mr. Cressener.*

AOW, PÉ, 22, s.l., min.

## 6. Lettre de Cressener à Fabry

*Le 24 octobre 1771.*

*J'ai reçu ce matin à 8 heures, l'Estafette que vous avez eu la bonté de m'envoyer hier, je suis très blesse de la triste nouvelle, vos inquiétudes ne sont pas vaines, mais si nous pouvons réussir dans nos vues, vous gagnerez plutot que de perdre.*

*J'ai parlé au Gd Commandeur Belderbusch et nous sommes du sentiment que S.[on] A.[ltesse] E.[lectorale] se mettra sur le rang pour succéder au digne Prince qui est mort. En consequence vous parlerez avec Mr. le Grand Vicaire et M. l'Abbé de Ciney en leur confiant le secret et en demandant leur assistance et leurs conseils. Je les aurois écrit ce matin mais je n'ai pas le tems avant le départ de la poste, mais vous aurez la bonté de leur communiquer cette lettre. En attendant je dirai seulement que si le Chapitre veut choisir un étranger, on ne trouvera jamais un meilleur Prince, et je ne vois pas qu'il y a beaucoup des sujets dans le Chapitre qui seront en état de prétendre au [sic] Principauté. Ainsi si le Chapitre sort de gremio, je me flatte que S. A. E. trouvera des amis.*

*Je crois que 2 [Belderbusch] écrira aujourdou i a ses amis sur le même ton, a savoir quel impression ces lettres feront, dit moi tout ce que vous apprendrez sur ce sujet et ce que nos amis diront. Je n'ai rien manqué qui dépende de moi et je me flatte que je rendrai quelque service a S. A. E. Nous verrons si le Prince Clement prétendra a cet Evesché et si le bruit repandu de l'Archiduc Maximilien se confirmera.*

*Adieu mon cher ami, consolez vous, peut-etre les choses iront mieux que vous ne croiez, je le souhaite de tout mon ame.*

BUL, Ms 1045, Correspondance Fabry, n° 53, orig.

## 7. Lettre de Belderbusch à Fabry

Bonn ce 27 octobre 1771.

Monsieur,

*Triste circonstance ou j'ai recours à un ami malgré moi puisque je craigne de renouveler la juste douleur dont il doit être naturellement affligé par le décès du meilleur des Princes. Je le sens par moi-même en réfléchissant sur les bontes et douceur que j'ai connu à ce digne mortel ; mais enfin consolés vous, mon cher ami, et tâchons de reparer en quelque façon la perte. Je ne scai encor je vous le dis franchement, à quoi j'en suy. J'attens la prononciation de l'oracle de Munster, après quoi je vous parlerai si vous le permettés.*

*Monsieur ! quoique j'aye écrit a Mr. de Veldbruck et Mr. de Borggrave, peut-être pensés vous que je me suis confessé au diable., mais cela ne fera rien quand nos vrais amis reflechirons tant soit peu ; on scaura toujours distinguer les uns des autres. Vous scavés ma façon de penser, vous ne ferés pas semblant que je vous ai dit ceci, mais quand vous viendriés à l'apprendre, je vous prie d'en faire l'usage qui convient. Vous pouvés même aller à l'entour du pot, pour voir quelle impression cela aura fait chés ces deux M.M qui tirent différentes cordes sans doute tant pour l'objet que sujet.*

*J'espere qu'on vous rendra toujours justice pendant l'interregne comme auparavant et comme vous le mérités. Pour moi, je ne désire que l'occasion à faire connoître l'un et l'autre à qui il appartiendra, si jamais elle se présente, vous ne vous en repentirés pas. Oserois-je vous prier encor, de ne me laisser rien ignorer qui pourroit mener mes désirs à bon port.*

*Faites bien des compliments de ma part à nos braves Ctes de Rougraves, Stockem et autres amis vrais patriotes comme je jure de l'être et que je le suis véritablement, ils le verront.*

*Je suis en attendant avec toutes sortes d'amitié et de considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, Belderbusch.*

BUL, Ms 1045, Correspondance Fabry, n° 55, orig.

## 8. Lettre de [Fabry] à Cressener

Liege, ce 31 Decembre 1771.

*Enfin, ce que je prevoyois depuis quelques jours arrive. La haine du Clementisme d'un côté, les finesse du Comte de Borchgrave de l'autre, ont fait presser la marche et le Comte de Velbruck l'emporte.*

*Mons<sup>r</sup>. Trappé demanda hier une entrevue avec Mons<sup>r</sup> Fabry où celui ci apprit que le Comte de Borckgrave n'avoit jamais proposé le Grand Vicaire. Mons<sup>r</sup> Trappé fut indigné et jura beaucoup. Il dit à Mons<sup>r</sup> Fabry que le Comte de Borckgrave avoit assuré que Mess<sup>r</sup> Vandensteen ne vouloient pas le Comte de Velbruck, que cependant ils venoient de faire, lui Mons<sup>r</sup> Trappé, maître de leurs suffrages en faveur du Comte de Velbruck. Il ajouta qu'il ne falloit pas que le Comte de Rougrave et le Grand Vicaire fussent dupes du Comte de Borckgrave, et il jura de ne rien conclure sans eux ; qu'on s'assembloit le soir pour prendre une résolution. Mons<sup>r</sup> Fabry fut détaché pour aller jaser avec le Grand Vicaire et le Comte de Rougrave ; le Comte de Velbruck y courut aussi ; le parti fut pris.*

*Le Comte de Borckgrave fut s'aboucher avec le Grand Vicaire qui sans rien temoiger lui dit : Rendés-vous chés Mons<sup>r</sup> Clercx, il faut conclure ; le Comte de Borckgrave ne veut pas être Prince, moi je ne puis l'être, il n'y a plus à balancer. Trouvés-vous donc à l'assemblée et donnés votre suffrage, le mien et celui du Comte de Rougrave pour le Comte de Velbruck.*

*Le Comte de Borckgrave a été pris ; il a salu faire les choses de bonne grace.*

*Il y eut onze suffrages chés le Grand Prévôt ; sept chés Mons<sup>r</sup> Bonhomme où presidoit Mons<sup>r</sup> Blisia ; les amis de Mons<sup>r</sup> le Comte de Velbruck achevoient le nombre. On a résolu d'admettre Mons<sup>r</sup> Libert et que Mons<sup>r</sup> Blisia auroit la belle commission d'aller chés le grand Doyen ce matin lui proposer l'honneur de s'adjoindre avec Greiffenclau et que tous se retrouveroient ce soir chés le Grand Prévôt ; mais on a résolu fermement de n'admettre aucun Clementin. Tout auroit même été conclu et déclaré hier si Mons<sup>r</sup> Stockem (1) n'avoit demandé la grace d'attendre jusqu'à ce soir afin que Mons<sup>r</sup> Stockem (2) soit admis à la compagnie.*

*Voici les trois cohortes :*

<i>Clercx</i>	<i>Blisia</i>	<u><i>Velbruck</i></u>
<i>Trappé</i>	<i>Degradi</i>	<i>Hompech</i>
<i>Rougrave</i>	<i>Bonhomme</i>	<i>Loé</i>
<i>Grand Vicaire</i>	<i>Dethier</i>	<i>Libert</i>
<i>Tinlot</i>	<i>Arberg</i>	<i>Geloes</i>
<i>Ghisels</i>	<i>Haslebrouck</i>	<i>Nesselrodt</i>
<i>Vandensteen</i>	<i>Stockem</i>	<i>Westenroed</i>
<i>Vandensteen</i>		<i>Jacquet</i>
<i>Heusi</i>		<i>Lantremange</i>
<i>Nassau</i>		
<i>Borkgrave</i>		

*Ajoutés Geýr, Libert, et le jeune Stockem. Salm, Cobenzl et Liedekerck, ces trois derniers sont aux ordres du comte de Sart qui les a promis à Mons<sup>r</sup> Trappé. Il faut que le Grand Doyen et Mons<sup>r</sup> de Grefenclau adhèrent.*

*Je viens de faire mon compliment à notre future Prince qui m'a témoigné mille amitiés.*

PRO, SP, 81/151, copie, lettre jointe à une missive de Cressener à Suffolk, Bonn, 2 janvier 1772, orig.

## 9. Relations Fabry-Cressener

*Je vois avec plaisir que l'Etat Noble a bien voulu marquer son approbation de la bonne conduite de Mons<sup>r</sup> Fabry en proposant de lui accorder trois cent écus pour l'encourager mais que l'Etat Tiers s'est opposé à cette donation et que l'Etat Primaire n'a encore pris aucune résolution sur cette affaire. Je prens la liberté de prier Votre Excellence de tacher d'induire les amis du prince et de Votre Excellence dans le Chapitre et dans l'Etat Tiers de seconder l'équité et la générosité de l'Etat Noble en faveur d'un homme qui la mérite et qui en a besoin. Je connois trop sa situation pour ne pas m'intéresser en sa faveur et je recevrai cette grâce comme la plus grande que S.A. et Votre Excellence puissent me faire. Permettés moi aussi d'observer que l'intérêt de l'etat demande qu'on mette un peu plus à son aise un fidele sujet qui maintient si bien la paix et la tranquillité dans la ville et le païs.*

AOW, PÉ, 23, Cressener au comte d'Oultremont, Bonn, 16 mai 1768, orig.

*L'interêt que V. Exc. Prend a ce qui touche M. fabry ajoureroit s'il étoit possible à l'envie que j'ai de lui procurer des avantages. Cependant le cas qu'elle en fait ne peut qu'augmenter le plaisir que je ressentirai de lui faire du bien ; c'est qui a ouvert a notre Etat de la Noblesse la proposition de lui passer une gratification et je ne m'en tiendrai certainement pas la. J'emploirai volontiers mon crédit auprès des deux autres Etats pour les engager a accoler aux reces de notre corps. M. fabry est un excellent sujet et qui remplit avec distinction la place qu'il occupe. Il très juste qu'on l'encourage par des récompenses.*

AOW, PÉ, 23, comte d'Oultremont à Cressener, s.l., 19 mai 1768, min.

*Je vous remercie, Monsieur, de la bonté que vous voulés bien avoir pour Mr Fabry ; je le connois pour un digne honnête homme tres dévoué au Prince ; je le recommande comme tel à Votre Excellence [...].*

AOW, PÉ, 23, Cressener au comte d'Oultremont, Bonn, 28 mai 1768, orig.

*Je suis vraiment faché du tapage qui est arrivé à la procession de la paroisse de St Martin pendant l'absence de Mons. Fabry. La conduite du Conseil privé dans cette occasion est très singulière et celle du Magistrat encore plus ; en place d'apaiser l'affaire on charge à la fomenter et à chagriner Mons. Le Comte de Lannoy et Mons. Fabry. Le dernier a été beaucoup tenté de se retirer pour éviter le chagrin et pour se conserver le peu de santé qui lui reste ; il m'a confié son dessein mais je lui ai déconseillé ; comme je crois que S.A. ne trouvera jamais un autre si capable de maintenir la tranquillité et de si bien remplir la pénible charge*

*de Mayeur ; je connois mieux que personne son dévouement pour son prince et pour Votre Excellence. Je me flatte aussi que dans cette occasion Votre Excellence voudra bien lui donner des preuves de sa bienveillance pour finir les tracasseries qui le dégouttent et pour lui faire perdre l'idée de se retirer. Votre Excellence conservera par là un bon sujet à S.A. et un excellent Mayeur au public.*

AOW, PÉ, 23, Cressener au comte d'Oultremont, Bonn, 28 mai 1768, orig.

*Votre excellence scait le cas que je fais de M. Fabry et l'amitié qu'elle lui porte augmente assurement l'envie que j'ai de lui en donner des preuves dans toute rencontre mais je souhaiterois qu'il fut moins vif et moins sensible. Il faut dans un état comme celui-cy mettre en toute chose beaucoup de modération. La moindre affaire peut par trop de roideur y devenir sérieuse. La tête des Liegeois est chaude et veut être conduite avec ménagement. Je n'ai cependant rien négligé pour écarter la tracasserie qu'a fait naitre l'étourderie de quelques gardes de M. le grand maieur mais on y a mis tant de feu a bien des égards que je n'ai pu malgré mes soins y parvenir. Il est en vérité douloureux de devoir s'occuper de ses misères tandis que nous sommes surchargé de tant d'affaires importantes. Au reste M. Fabry ne doit point prendre tant d'inquietudes de tout cela. Je le lui ai dit moi-même il n'y est personnellement pour rien et avec un peu de patience les choses s'appaiseront d'elles mêmes. Je serois tres faché que le prince mon frère perdit un serviteur qui s'acquitte des devoirs de sa place avec autant de distinction que M. Fabry mais je le crois trop attaché a S.A. pour penser qu'il pourroit en avoir le dessein de quitter son service pour un motif aussi léger et je ne dois attribuer qu'a un moment d'impatience ce qu'il a marqué à cet égard à votre excellence.*

AOW, PÉ, 23, le comte d'Oultremont à Cressener, Wégimont, 9 juillet 1768, min.

[...] S.A. me charge tres expressément de vous dire, Monsieur, bien des choses de sa part et particulièrement le gré qu'elle scait de lui avoir procuré la satisfaction de vous voir.

*Je prie votre Excellence d'être persuadée de l'empressement que j'aurai a lui donner dans toutes les occasions des preuves du cas que je fais de ce qui l'intéresse et que je me souviendrai toujours du bien qu'elle veut a Mr Fabri à qui je souhaite d'ailleurs bien sincèrement pouvoir rendre service. C'est un excellent sujet que j'estime beaucoup.*

AOW, PÉ, 20, le comte d'Oultremont à Cressener, Wégimont, 12 juillet 1769, min.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAÉ	Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris
AÉL	Archives de l'État à Liège
AÉvL	Archives de l'Évêché à Liège
AGR	Archives générales du Royaume à Bruxelles
AHL	<i>Annuaire d'histoire liégeoise</i>
ANB	<i>Allgemeine Neue Biographie</i>
AOW	Archives du château d'Oultremont à Warfusée
BCRH	<i>Bulletin de la Commission royale d'histoire</i>
BIAL	<i>Bulletin de l'Institut archéologique liégeois</i>
BNB	<i>Biographie nationale de Belgique</i>
BR	Bibliothèque royale à Bruxelles
BSBL	<i>Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois</i>
BSHM	<i>Bulletin de la Société d'histoire moderne</i>
BSRVL	<i>Bulletin de la Société royale « Le Vieux Liège »</i>
BSSLL	<i>Bulletin de la Société scientifique et littéraire dans le Limbourg</i>
BSVAH	<i>Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire</i>
DBF	<i>Dictionnaire de biographie française</i>
DDA	<i>Repertorium DD, Abteilung A</i>
DDB	<i>Repertorium DD, Abteilung B</i>
DHGE	<i>Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques</i>
DZA	Deutsches Zentralarchiv à Merseburg
GStAM	Geheimes Staatsarchiv München
HHStW	Haus- Hof- und Staatsarchiv Wien
Kschw.	Kasten schwarz
NDB	<i>Neue Deutsche Biographie</i>
PÉ	<i>Prince-Évêque</i>
PRO	Public Record Office à Londres
RBPH	<i>Revue belge de philologie et d'histoire</i>
Rep.	<i>Repertorium</i>

<i>Repertorium</i>	<i>Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder seit dem Westfälischen Frieden</i>
<i>RHD</i>	<i>Revue d'histoire diplomatique</i>
<i>ROPL</i>	<i>Recueil des ordonnances de la principauté de Liège</i>
<i>SÉG</i>	Secrétairerie d'État et de Guerre
<i>SP</i>	<i>State papers</i>
<i>Verz.</i>	<i>Verzeichnis</i>
<i>VW</i>	<i>La Vie wallonne</i>



# GLANURES MAÇONNIQUES

par Daniel JOZIC

## ENTRE CENSURE ECCLÉSIASTIQUE ET « PROTECTION » DU POUVOIR : L’EXEMPLE VERVIÉTOIS (1760 ET 1810)

### 1. INTRODUCTION

Le 24 juin 1717, date de la fête solsticiale de la Saint-Jean d’été, fut créée en Angleterre, à l’auberge dite *At the Apple Tree*, « la Grande Loge » de Londres<sup>1</sup>. Cette nouvelle association allait non seulement se développer en Grande-Bretagne mais aussi connaître une grande efflorescence en Europe. En effet, plusieurs pays et grandes villes du continent virent apparaître des loges dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Rotterdam en 1721<sup>2</sup>, la France en 1725<sup>3</sup>, le Portugal en 1727-1728<sup>4</sup>, l’Espagne l’année

<sup>1</sup> Cl.-A. THORY, *Acta Latomorum ou Chronologie de l’histoire de la franche-maçonnerie française et étrangère, contenant les faits les plus remarquables de l’Institution depuis ses temps obscurs jusqués en l’année 1814*, 1, Paris, 1815, p. 16-17 ; P. COCKSHAW, *Observations sur les deux premières bulles de condamnation des Francs-Maçons (1738 et 1751) et leur réception dans nos régions, Visages de la Franc-Maçonnerie belge du XVIII<sup>e</sup> au XX siècle*, Bruxelles, 1983, p. 73 ; P. DELSEMME, *Les écrivains francs-maçons de Belgique*, Bruxelles, Bibliothèque de l’Université libre de Bruxelles, 2004, p. 27.

<sup>2</sup> Sur cette loge, composée uniquement d’Anglais et d’Écossais, cf. H. DE SCHAMPELEIRE, *Une Loge maçonnique à Rotterdam fondée avant 1721-1722. Documents relatifs à la Loge identifiée comme étant la plus ancienne de l’Europe continentale*, Lias. *Journal of early modern intellectual culture and its sources*, 8, 1981, p. 79-85 ; *Un siècle de franc-maçonnerie dans nos régions 1740-1840*, Bruxelles, 1983, p. 145, n° 174 ; P. COCKSHAW, o. c., p. 73 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *L’Europe des francs-maçons, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2002, (Europe et Histoire), p. 13-15.

<sup>3</sup> Il s’agit d’un atelier, sis à Paris, rue des Boucheries, chez le traiteur anglais Barnabé Hure, regroupant essentiellement des Irlandais et des exilés stuartistes. Cl.-A. THORY, o. c., 1, p. 25 ; P.-É. LÉMONTEY, *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV jusqu’au ministère du cardinal de Fleury*, 2, Paris, 1832, p. 290 ; J.-G. FINDEL, *Histoire de la franc-maçonnerie depuis son origine jusqu’à nos jours*, traduit de l’allemand par É. Tandel, 1, Paris, 1866, p. 234-235 ; *Un siècle...*, p. 145, n° 174 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, o. c., p. 15.

<sup>4</sup> Des commerçants britanniques fondèrent à cette date dans la capitale lusitanienne une première loge. J.-G. FINDEL, o. c., 1, p. 433 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, o. c., p. 15, 19-20.

suivante<sup>5</sup>, Florence en 1733<sup>6</sup>, Stockholm et Rome trois ans plus tard<sup>7</sup>, Genève en 1736<sup>8</sup> et dans l'Empire, Hambourg en 1737<sup>9</sup>, Dresde l'année suivante<sup>10</sup> et Bruxelles en 1742<sup>11</sup>.

Mais les francs-maçons (les *Frimassons*), bien qu'ils prônassent la tolérance, la charité et le respect de la religion, furent immédiatement ressentis comme une menace par les autorités en place, principalement à

<sup>5</sup> Le 15 février 1728, le duc de Wharton et cinq autres Anglais résidant à Madrid sollicitèrent auprès de la Grande Loge d'Angleterre l'autorisation de créer un atelier dans cette ville. J.-G. FINDEL, *o. c.*, 1, p. 431 ; J. A. FERRER BENIMELI, *La masonería española en el siglo XVIII*, 2<sup>e</sup> éd., Madrid, 1986, p. 49-50, 362-363 ; F. RANDOUYER, *Les débuts de la Franc-Maçonnerie en Espagne, Dix-huitième siècle*, 19, 1987, p. 40 ; P.Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 15

<sup>6</sup> Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 25-26 ; J.-G. FINDEL, *o. c.*, 1, p. 409<sup>1</sup>, 425 ; L.-P. RAYBAUT, *Papauté et pouvoir temporel sous les pontificats de Clément XII et de Benoît XIV 1730-1758*, Paris, 1963, p. 63 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 148-150.

<sup>7</sup> La première réunion de la loge suédoise, *Wrede-Spare*, eut lieu au palais de Stenbock, chez le baron de Sack, le 17 mars 1735. J.-G. FINDEL, *o. c.*, 1, p. 409 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 15. Sur les débuts de la franc-maçonnerie en Suède, cf. A. ÖNNERSFORS, *From Jacobite Support to a Part of the State Apparatus-Swedish Freemasonry between Reform and revolution*, dans C. RÉVAUGER, *Franc-Maçonnerie et politique au siècle des Lumières : Europe-Amériques*, Bordeaux, P.U., 2006, p. 203-225. À Rome, la première tenue de la loge fondée par des stuartistes, eut lieu le 16 août 1735. W. J. HUGHAN, *The Jacobite Lodge at Rome 1735-1737*, Leicester, 1910 ; L.-P. RAYBAUT, *o. c.*, p. 63 ; J. A. FERRER BENIMELI, *Masonería, iglesia e ilustración. Un conflicto ideológico-político-religioso. I Las bases de un conflicto (1700-1739)*, Madrid, 1976, p. 172-173 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 15.

<sup>8</sup> Au début de l'année 1736 (janvier ou février), un noble anglais, Georges Hamilton, fonda en compagnie d'autres compatriotes une loge nommée « Société des Maçons libres du parfait Contentement » à laquelle s'affilièrent plusieurs Genevois. J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 121<sup>384</sup>, p. 247, annexe 7A ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 15.

<sup>9</sup> Cette première loge allemande, *Absalom zu den Drei Nesseln* (« Absalom aux Trois Orties »), apparut dans la ville libre le 6 décembre 1737. J.-G. FINDEL, *o. c.*, 1, p. 285 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 15, 35-36.

<sup>10</sup> Au cours de l'année 1738, le comte Rutowsky fut à l'origine de l'installation dans la capitale saxonne de trois loges, à savoir « Aux trois Aigles Blancs », « Aux Trois Epées » et « Aux Trois Cygnes ». J.-G. FINDEL, *o. c.*, 1, p. 289 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 15.

<sup>11</sup> *Damit wir aber unsere Leser nicht bloss mit Kriegs-Geschäften unterhalten, so fügen wir zum Beschluss dieser Artikels noch hein Nachricht von den Frey-Mäurern bey, welche sich nun auch in Brüssel etabliret. Sie haben in gedacht Stadt eine Loge errichtet, welche den Titel die Loge der Gleichheit führen soll. Sie lassen zu dem Ende eine Gedächtniss-Münzte prägen, auf denen einer Seite man viele unbearbeitete und ungleiche Steine sehen wird, nebst einer aus den Wolken ragenden Hand, die ein Instrument über den Steinen hält, und solche gleich zu machen. Die Umschrift ist aus der ersten Ode des dritten Buchs Horatii genommen : Aequa Lege fortitur insignes & imos. Der Revers wird einen Slenum vorstellen, der mit einer Wolffs-Haut, worauf Augen und Ohren gestrewet sind, bedeckt ist. In einer Hand wird der Silenus ein Corna Copiae haben, aus welchem einige Winckel=Maasse kommen ; den eigen Finger aber wird er auf den Mund halten. Das Motto ist aus dem Horatio : Favete linguis. Um die Münze herum stehen die Worte : Aequitas, Concordia & Virtus. Neue europäische Fama, 94, 1742, p. 788-789, 95, 1742, p. 934 ; L'on a fait de même en 1743, en y constituant une Loge sous le nom de l'Equité, & l'on fit battre une monnoye qui représentait d'une [sic] côté un tas des pierres brutes, avec cette Inscription : Aequa lege fortitur insignes & imos. De l'autre côté paraissait Silène enveloppé dans une peau de loup, parsemée d'oreilles & d'yeux : & d'une corne d'abondance, qu'il tenuoit dans une main, il faisoit couler des équerres, des Cercles & d'autres Instrumens Maçonniques. Il mettoit l'autre main sous la bouche, avec ces paroles : Favete linguis. Et un peu plus bas : Aequitas, Concordia, Virtus. Ce sont là trois Colonnes & Arc-boutans de notre Architecture. Le Franc-Maçon dans la République ou réflexions apologiques sur les persécutions des Francs-Macons par un membre de l'Ordre, Francfort et Leipsic, 1746, p. 34-35 ; Le secret des Francs-Macons mis en evidence par Mr. URIOT, Membres des Loges de l'Union & de l'Égalité, Francfort, 1744, page de titre ; Un siècle..., p. 147, 148, n° 179, p. 149, n° 180.*

cause de la clause du secret « impénétrable », pour reprendre une expression de l'époque<sup>12</sup>. Ainsi en atteste la formule du serment : *Je promets [...] de ne jamais révéler les secrets des Maçons et de la Maçonnerie [...] ; de ne les jamais écrire, graver, peindre, buriner sur aucune chose que ce soit. Je promet de plus ne jamais rien entreprendre contre la Religion ny contre l'Etat, d'aider et de secourir mes frères dans leur besoin [...]. Si je manque a ma promesse, je consens d'avoir la langue arrachée, la gorge coupée, le cœur persé de part en part, mon corps brûlé et mes cendres jettées au vent [...]. Ainsi Dieu me soit en aide*<sup>13</sup>. Paroles terribles, s'il en est.

Cette inquiétude expliqua que très rapidement, dès 1735 déjà, les interdictions, les poursuites et les condamnations se multiplièrent. Ainsi, le 30 novembre, les États de Hollande et de Westfrire prirent des mesures contre les assemblées de francs-maçons<sup>14</sup>. Quelques mois plus tard, le 5 mars 1736, le Conseil de la ville de Genève prit ombrage de leur présence dans ses murs<sup>15</sup>. Au printemps 1737, ce fut au tour de Paris de connaître une vive effervescence à la suite de certains conventicules<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 240, annexe 1D ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 14.

<sup>13</sup> *L'origine et la déclaration mystérieuse des francs-Maçons contenant une relation générale et sincère par Demandes & Réponses de leurs Cérémonies, par Samuel Prichard cy-devant Membre d'une Chambre de la même Confrérie tenue à Londres. Le tout suivant la Copie imprimée, par Permission &cc Se vend à Bruxelles chez Emmanuel de Griek Libraire & Imprimeur au coin de la Monnoye 1743*, p. 7-8 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 180, p. 271, annexe 18 ; *Un siècle..., p. 149-150, n° 182*. Des gazettes de l'époque avaient reproduit avec des variantes le texte de ce serment maçonnique : *Je permets, que ma langue soit arrachée, mon cœur déchiré, mon corps brûlé & réduit en cendres, pour être jeté au vent, afin qu'il n'en soit plus parlé parmi les hommes. Dieu me soit en aide. La Clef du Cabinet des Princes de l'Europe, Ou Recueil Historique & Politique sur les Matières du tems*, mars 1738, p. 169.

<sup>14</sup> Ces deux États des Provinces-Unies furent les premiers à prendre des mesures contre la franc-maçonnerie. Dans leur édit, ils déclaraient que de nombreux établissements dans l'intérieur de l'Etat l'occasionnerent. Ce sont des sociétés très nombreuses qui se sont formées depuis peu, & en très-peu de tems dans les principales Villes de la Hollande, sous le nom de Francs-Maçons. On avoit crû d'abord que ce n'étoit là qu'une imitation de celle qui est connue en Angleterre sous le même nom ; mais on a découvert que le Secret qui est la principale regle, & comme le fondement de ce nouvel Ordre, n'étoit pas purement idéal comme en Angleterre. *La Clef du Cabinet des Princes..., janvier 1736*, p. 76-78, mai 1736, p. 325-327 ; *Neue europäische Fama*, 23, 1937, p. 991. Nous publions en annexe une « pièce » satirique sur cet édit. Sur cette condamnation, cf. *Le Franc-Maçon dans la République...*, p. 14 ; *Mémoires du duc de Luynes sur la Cour de Louis XV*, 1, (1735-1758), Paris, 1860, p. 210, 18 mars 1737 ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 29 ; A. NEUT, *La Franc-Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité à l'aide de documents authentiques*, 2, 2<sup>e</sup> éd., Gand, 1866, p. 46 ; P. DUCHAINE, *La franc-maçonnerie belge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 32 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 110-120, p. 245-247, annexes 6A-6C, p. 251, 9B ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 14.

<sup>15</sup> Le 2 avril 1736, le Syndic intim au vénérable de la loge l'ordre de recevoir à l'avenir dans cette société, aucune personne de cette ville, soit citoyens, bourgeois, natifs ou habitants, de même que les étrangers mineurs, à moins qu'ils n'aient le consentement de leur gouvernement. J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 121-122, 247-248, annexe 7B-7E.

<sup>16</sup> Le 17 mars 1737, le cardinal de Fleury enjoignit au lieutenant général de police de Paris de faire suspendre les tenues maçonniques et d'interdire aux aubergistes et traiteurs de servir des repas aux dites assemblées. *Documents maçonniques, recueillis et annotés par François Favre*, Paris, 1866, p. 359 ; *Le Franc-Maçon dans la République...*, p. 15.

Des feuilles périodiques, des mémorialistes ne cessèrent de rapporter des descentes de police dans les assemblées maçonniques et de dénoncer l'existence de multiples cabales<sup>17</sup>. Des réunions furent interdites et des frères arrêtés<sup>18</sup>. À l'été, le Saint-Office de Florence entama des recherches et engagea des poursuites contre les rassemblements de la secte<sup>19</sup> (fig. 1).

Dans ce contexte, rien d'étonnant, dès lors, de voir Clément XII<sup>20</sup> stigmatiser, en date du 28 avril 1738, par la bulle *In eminenti*, les francs-maçons<sup>21</sup>. Cette condamnation s'appuyait sur trois chefs d'accusation.

<sup>17</sup> *La Clef du Cabinet des Princes...*, mai 1737, p. 335 ; *Neue europäische Fama*, 23, 1737, p. 991-993 ; *Mercure historique et politique concernant l'état présent de l'Europe...*, 102, mai 1737, p. 572-573 ; *Mémoires du duc de Luynes...*, 1, p. 210 ; *Chronique de la régence et du règne de Louis XV (1718-1763) ou Journal de Barbier avocat au Parlement de Paris*, 3, (1735-1744), Paris, 1858, p. 81-82.

<sup>18</sup> SENTENCE DE POLICE *Qui defend toutes sortes d'Associations & notamment celle des FREYS-MACONS, & à tous Traiteurs, Cabaretiers & autres de les recevoir ; Et qui condamne le nommé CHAPELOT en [sic] mille livres d'amende, & à avoir son Cabaret muré pendant six mois, pour y avoir contrevenu.* Extrait du registre du greffe de l'audience de la Chambre de police du Châtelet de Paris, Samedi 14 septembre 1737. Cette sentence fut rendue suite à la descente de police qui eut lieu, sous la conduite de René Héault, lieutenant général de la police de Paris, mandaté par le cardinal de Fleury, le 10 septembre 1737 sur les neuf heures & demie du soir, chez Chapelot, *Marchand de Vin à la Rapée à l'Enseigne de Saint Bonet*, où se tenait une assemblée de Francs-Maçons. Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 34, 350 ; A. NEUT, *o. c.*, p. 46 ; J.-G. FINDEL, *o. c.*, p. 236 ; *Documents maçonniques... par François Favre*, p. 359 ; V. VERLAQUE, *Histoire du Cardinal de Fleury et de son administration*, Paris, 1878, p. 214 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 134-135, 263-264, annexes 15A ; P. CHEVALIER, *Les ducs sous l'acacia ou les premiers pas de la franc-maçonnerie française. 1725-1743*, Paris, 1964, p. 71-97.

<sup>19</sup> *Après une Congrégation du St. Office à laquelle le Pape assista le 27 juin, S.S. en tint une particulière avec les cardinaux Ottoboni, Spinola & Zondedati pour délibérer sur la nouvelle secte, qu'on nomme la Confrérie des Francs-Maçons, qui s'est manifestée à Florence : Et en conséquence de ce qui a été résolu dans cette Congrégation, l'on a envoyé à Florence le Père Inquisiteur du St. Office avec plusieurs Officiers de ce Tribunal, afin de procéder contre les Auteurs & Fauteurs de cette Secte qu'on veut étouffer dans sa naissance aux instances du feu Grand Duc qui avoit demandé qu'on prit à ce sujet les mesures convenables. La Clef du Cabinet des Princes...*, septembre 1737, p. 181 ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 35 ; J.-G. FINDEL, *o. c.*, p. 425 ; A. NEUT, *o. c.*, p. 46 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 151-154, 277-282, annexes 24A-24G. Dans son journal, Rousset de Missy écrivait : *On est surtout étonné qu'on entame ces Procédures à Florence, puisque Personne n'ignore que S.A.R. le Duc de Lorraine a été reçu lui-même Franc-Maçon, dans un Voyage qu'il a fait en Angleterre ; en sorte qu'elle sait mieux que Personne, s'il y a le moindre Mal réel dans ces Assemblées. Mercure historique et politique concernant l'état présent de l'Europe...*, 103, juillet 1737, p. 115 ; *Neue europäische Fama*, 23, 1737, p. 993-994 ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 35.

<sup>20</sup> Sur Laurent Corsini (Florence, 1652 – Rome, 1740), élu pape le 12 juillet 1730 sous le nom de Clément XII, cf. *Dizionario biografico degli italiani*, 26, Rome, 1982, p. 320-328, notice de R. CARACCIOLI.

<sup>21</sup> Sur cette bulle, abondamment éditée, traduite et commentée, cf. AËL, *Fonds G. de Froidcourt*, n° 150, imprimé de 4 p. in-8°, texte français uniquement ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 38, 350 ; A. NEUT, *o. c.*, 2, p. 55-56 ; J.-G. FINDEL, *o. c.*, p. 238 ; B. VAN DER SCHELDEN, *La franc-maçonnerie belge sous le régime autrichien (1721-1794). Étude historique et critique*, Louvain, 1923, p. 418-419, appendice ; G. de FROIDCOURT, *François-Charles, comte de Velbruck, prince-évêque de Liège franc-maçon*, p. 232-234 ; L.-P. RAYBAUT, *o. c.*, p. 63-64 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 179-185, 290-291, annexe 35 ; *Un siècle...,* p. 196-197, n° 301 ; J. LETON, *Liège. Loges et chapitres du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1985, p. 14-15 ; J. A. FERRER BENIMELI, *Le clergé franc-maçon pendant le 18<sup>e</sup> siècle*, dans *Classes et idéologies dans la franc-maçonnerie. Tijdschrift voor de Studie van de Verlichting*, Bruxelles, 1977, n° 1, p. 8 ; K. BÉRARD, *Église catholique et franc-maçonnerie lyonnaise, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 2019, p. 187-188 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 14. Les gazettes de l'époque s'empressèrent de rapporter l'événement et de publier des extraits de la bulle, cf. *Mercure historique et politique...*, 105, juillet 1738, p. 13-15 ; *Relations véritables...*,



Fig. 1 – Louis-Félix Rhénasteine, *Portrait de l'empereur François I<sup>er</sup>*.

Malmedy, cathédrale Saints-Pierre, Paul et Quirin.

© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché B009012.

---

13 mai 1738 ; *Courrier d'Avignon*, n° 48, 17 juin 1738, p. 2 ; *Storia dell'anno 1738*, p. 224-228 ; *Mémoires historiques pour le siècle courant, Avec des Réflexions et Remarques politiques et critiques*, juillet 1738, p. 12-13 ; *Gazette de Berne*, n° 50, 21 juin 1738, p. 4 ; *Gentleman's Magazine*, juin 1738 ; *The York Courant*, 4 juillet 1738 ; *Neue europäische Fama*, 38, 1738, p. 114-116 ; J. A. FERRER BENIMELI, o. c., 1, p. 292-293, annexes 36E-H. Nous reproduisons en annexe un extrait de presse quelque peu ironique !

Le premier, d'ordre moral, mettait l'accent sur la clause du secret. Le second, juridique, était simpliste : *S'ils [les francs-maçons] ne faisaient de mal, ils n'auraient pas cette haine de la lumière*<sup>22</sup>. Enfin, le troisième relevait du domaine religieux : la galaxie des diversités confessionnelles du christianisme admise au sein de l'ordre constituait une atteinte à l'unité de la catholicité<sup>23</sup>.

Par la personnalité même de son auteur, cette interdiction prenait une portée universelle, du moins dans le monde soumis à l'autorité du Saint-Siège<sup>24</sup>. Pourtant cette première condamnation ne devait pas rencontrer tout le succès escompté<sup>25</sup>. La bulle fut certes reçue en Espagne<sup>26</sup>, au Portugal<sup>27</sup> et en Pologne<sup>28</sup>. Mais si l'on excepte les procédures inquisitoriales engagées entre 1739 et 1740, à Florence, où le mandement pontifical ne fut point promulgué<sup>29</sup>, contre Tommaso Crudeli<sup>30</sup> – la première victime du

<sup>22</sup> [...] *nisi enim male agerent, tanto nequaquam odio lucem haberent.* J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 290 annexe 35 ; P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 74 ; P. DELSEMME, *o. c.*, p. 35.

<sup>23</sup> P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 74 ; J. A. FERRER BENIMELI, *La franc-maçonnerie et l'Église catholique du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, dans *La Pensée et les Hommes*, 39<sup>e</sup> année, n. s., 33, 1996, p. 39-40 ; *Un siècle...*, p. 196-197, n° 301 ; P. Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 14, 23 ; K. BÉRARD, *o. c.*, p. 187-188 ; S. LANDI, *La franc-maçonnerie et la légitimation des réformes en Italie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dans *Lumières*, n° 7, *Franc-maçonnerie et politique des lumières : Europe – Amérique*, 2006, p. 170.

<sup>24</sup> *Neue europäische Fama*, 44, 1738, p. 670-677 ; P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 74.

<sup>25</sup> J.-G. FINDEL, *o. c.*, p. 239 ; L.-P. RAYBAUT, *o. c.*, p. 64 ; P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 74, 81, J. A. FERRER BENIMELI, *La franc-maçonnerie...*, p. 39 ; Id., *Le clergé franc-maçon...*, p. 18 ; P. Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 23 ; K. BÉRARD, *o. c.*, p. 187-188 ; P. DELSEMME, *o. c.*, p. 35.

<sup>26</sup> La bulle de Clément XII, promulguée le 28 avril 1738, fut aussitôt transmise en Espagne par le secrétariat du Saint-Office afin d'y être publiée mais elle ne fut finalement rendue publique par les soins du grand inquisiteur que le 14 octobre suivant ! J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 216-221 ; Id., *La masonería española...*, p. 70-72, 364 ; F. RANDOUYER, *o. c.*, p. 33.

<sup>27</sup> Le tribunal de l'Inquisition de Lisbonne publia la bulle pontificale le 28 septembre. J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 299-300, annexe 39H ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 22-23.

<sup>28</sup> Auguste II, dès réception de la condamnation papale, s'empessa de faire afficher le texte dans toutes les églises ainsi que d'en recommander l'exécution immédiate et, montrant l'exemple, ordonna la fermeture des loges dans ses états (10 janvier 1739). Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 44 ; A. NEUT, *o. c.*, p. 46, J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 224, 330-331, annexe 43C.

<sup>29</sup> La bulle d'excommunication des francs-maçons fut imprimée et diffusée dans la capitale toscane au mois de juin 1738. Cet acte posé, le conseil de Régence écrit aussitôt à François-Étienne de Lorraine pour demander ses instructions. Ce dernier répondit, qu'afin de ne pas offenser le Saint-Siège, il fallait accepter la bulle mais ne la point faire exécuter. *Gazette de Berne*, n° 50, 21 juin 1738, p. 4 ; *Mémoires historiques pour le Siècle courant, Avec des réflexions et des remarques Politiques & Critiques*, juillet 1738, p. 12-14 ; J.-G. FINDEL, *o. c.*, p. 288, 426 ; P. DUCHAINE, *o. c.*, p. 38 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 161, 227-228, 283, annexe 28C, p. 292-293, annexe 36G ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 17.

<sup>30</sup> Sur Tommaso Crudeli (Poppi, 1702-1745), juriste, homme de lettres, adepte des Lumières, initié franc-maçon le 5 mai 1735, arrêté par l'inquisition de Florence le 9 mai 1739 et libéré en avril 1741, après seize mois d'emprisonnement et de torture, cf. *Dizionario biografico degli Italiani*, 31, 1985, p. 264-268, notice de M. VIGILANTE ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 43-44 ; A. NEUT, *o. c.*, p. 47 ; J. A. FERRER BENIMELI, *Masonería, iglesia e ilustración. Un conflicto ideológico-político-religioso. II Inquisición : procesos históricos (1739-1750)*, p. 19-102 ; S. LANDI, *o. c.*, p. 173, 175.

martyrologue maçonnique – et le procès fait à Lisbonne à John Coustos au cours des années 1742-1744<sup>31</sup>, il faut bien reconnaître que l'injonction du souverain pontife resta pour ainsi dire lettre morte. À preuve cette réflexion du cardinal de Fleury<sup>32</sup>: *La Bulle que le Pape a donnée contre les francs-maçons ne suffira peut-être pas pour abolir cette confrérie s'il n'y a pas d'autre frein que la crainte de l'excommunication*<sup>33</sup>. Certes, il y eut bien de-ci-delà des velléités d'intervention des autorités civiles et religieuses (Brixen en 1741<sup>34</sup>, Marseille<sup>35</sup> et Bordeaux en 1742<sup>36</sup>, Olmütz<sup>37</sup>, Vienne<sup>38</sup> (fig. 2) et Bruxelles<sup>39</sup> en 1743, Orléans<sup>40</sup> et Genève<sup>41</sup>

<sup>31</sup> Sur Jean Coustos (Berne, 1703 – Londres ?, 1746), lapidaire, reçu franc-maçon à Londres en 1730, fondateur six ans plus tard d'une loge à Paris portant son nom, victime de l'inquisition portugaise en 1743 et relaxé l'année suivante grâce à l'intervention du roi Georges II, cf. [J. COUSTOS], *Procédures curieuses de l'inquisition de Portugal contre les franc-maçons*, [Amsterdam], 1747, VIII-264 p. in-8° ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 51 ; A. NEUT, *o. c.*, p. 47 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 133-142, 183-194.

<sup>32</sup> Sur André-Hercule de Fleury (Lodève, 1653 – Issy-les-Moulineaux, 1743), ecclésiastique, revêtu de la pourpre cardinalice le 11 septembre 1726, homme d'État, principal ministre de Louis XV de 1726 à sa mort, cf. *DBF*, Paris, 1976, col. 26-31, notice de R. D'AMAT.

<sup>33</sup> J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 294, annexe 37C ; L.-P. RAYBAUT, *o. c.*, p. 64 ; K. BÉRARD, *o. c.*, p. 187.

<sup>34</sup> Requête de l'évêque de Brixen, cf. J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 339, annexe 36B.

<sup>35</sup> Mandement de l'évêque de Marseille, cf. Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 50 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 339-340, annexe 37A ; K. BÉRARD, *o. c.*, p. 188-189.

<sup>36</sup> Il s'agit d'une initiative de l'intendant de Bordeaux, cf. J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 115-116, 340-341, annexes 37A-C ; J. LETON, *o. c.*, p. 14<sup>2</sup> ; K. BÉRARD, *o. c.*, p. 189.

<sup>37</sup> J. A. FERRER BENIMELI, *Rom und die Verfolgung der Freimaurer in Österreich (1743-1744), Beförderer der Aufklärung in Mittel- und Osteuropa. Freimaurer, Gesellschaft, Clubs*, Berlin, 1979, (Studien zur Geschichte der Kulturbereihungen in Mittel- und Osteuropa, 5), p. 95-98 ; Id., *o. c.*, p. 128-131, 346-349, annexes 40A-I.

<sup>38</sup> La première loge viennoise, dénommée « Aux Trois Canons », n'eut qu'une existence plus qu'éphémère : du 17 septembre 1742 au 7 mars 1743. À cette date, Marie-Thérèse fit arrêter une trentaine de francs-maçons, issus pour la plupart de la noblesse qui recouvraient cependant leur liberté peu de temps après. *Je ne parlerai point de la persécution que les Francs-Maçons ont essuyées à Vienne, puisqu'elle ne fut occasionnée que par la jalouse de quelques Dames curieuses, qui après avoir tenté inutilement toutes sortes d'artifices, pour s'introduire dans cette Société, trouvèrent le moyen d'allarmer l'esprit de la reine, & portèrent cette Princesse jusqu'à faire surprendre les Maçons dans la Loge, dans l'intention de se venger d'une manière assez éclatante de l'affront qu'elles avoient reçu. Le succès de cette entreprise n'a pas répondu à leur attente, & tout le monde sait que le Serenissime Grand-Duc de Toscane est un des plus célèbres Maçons de l'Europe. Le Franc-Maçon dans la République...*, p. 16 ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 53 ; A. NEUT, *o. c.*, p. 47 ; P. DUCHAINE, *o. c.*, p. 41 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 117-126, 341, annexes 38A-B ; Id., *Rom und die Verfolgung...*, p. 87-91 ; *Un siècle...*, n° 171, p. 147 ; H. REINALTER, *o. c.*, p. 43-44, 58<sup>5</sup>. D. BEAUVOIS, *Du nouveau sur la maçonnerie en Europe centrale et orientale*, 19, 1987, p. 62. L'événement fut largement rapporté et commenté par certains périodiques de l'époque. *Mercurie historique et politique...*, 114, avril 1743, p. 423-427, mai 1743, p. 493 ; *Neue europäische Fama*, 94, 1742, p. 848-854, 96, 1743, p. 1053-1054 ; *Storia dell'anno 1743*, p. 94-98.

<sup>39</sup> *Neue europäische Fama*, 95, 1742, p. 934 ; *Un siècle...*, p. 148, n° 178.

<sup>40</sup> J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 196-199, 475, annexes 48A-B.

<sup>41</sup> J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 203-207, 479, annexe 52A. Une reproduction photographique de l'ordonnance imprimée du « Petit et Grand Conseil de la Ville de Genève » se trouve dans J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 192-193.



Fig. 2 – Martin van Meytens, *Portrait de l'impératrice Marie-Thérèse*.

Bruxelles, Musée des Beaux-Arts.

© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché N001019.

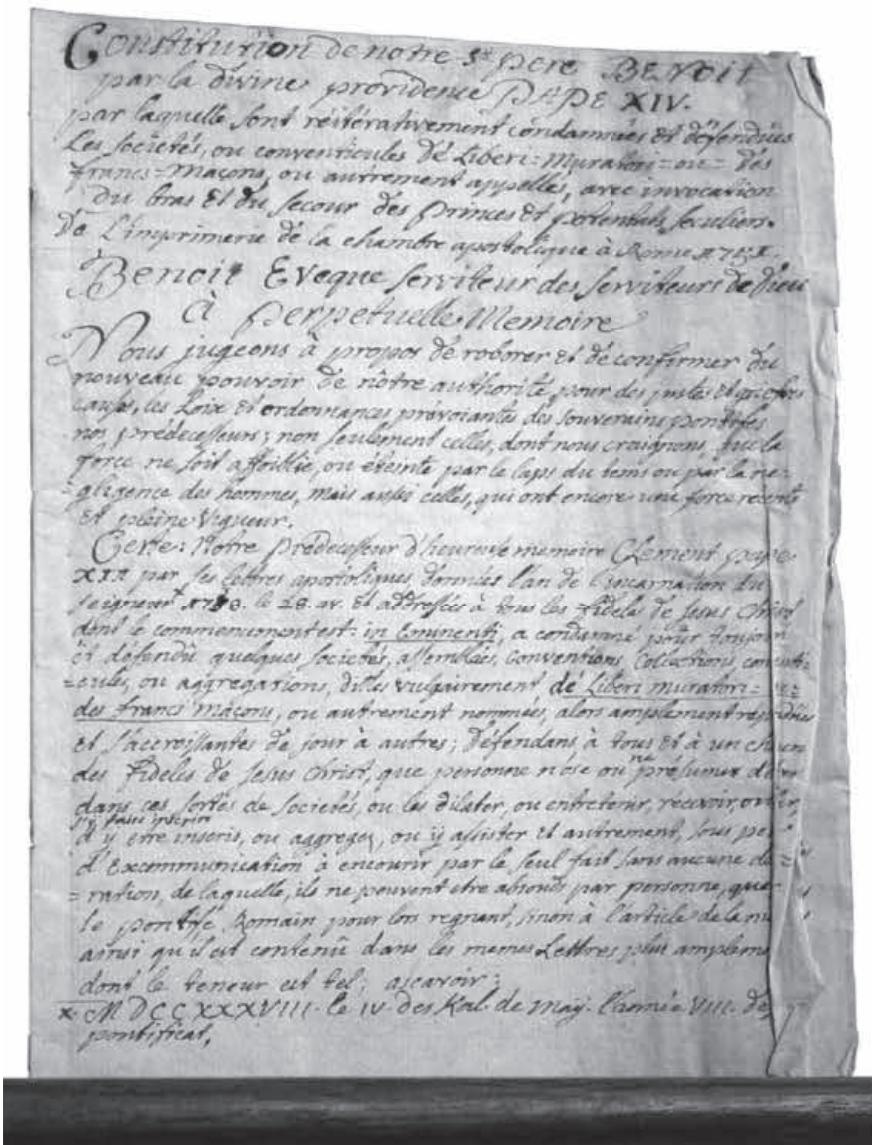


Fig. 3 – Bulle du pape Benoît XIV (Providas) condamnant la franc-maçonnerie,  
Rome, le 18 mai 1751, traduction française.  
Liège, Archives de l’État, Conseil privé, 1094.  
© P.-M. Gason, Liège.

en 1744, Berne<sup>42</sup> et Paris en 1745<sup>43</sup>) mais elles se limitaient à constater la présence de francs-maçons, à dissoudre leurs assemblées, à interdire les conventicules et éventuellement à prononcer des sanctions légères sans jamais mettre l'Ordre en péril<sup>44</sup>.

Cette situation de fait allait amener Benoît XIV<sup>45</sup> à renouveler treize ans après son prédécesseur, le 18 mai 1751, les condamnations contre l'institution par la bulle *Providas*<sup>46</sup> (fig. 3). Cette nouvelle publication prouvait le peu d'audience de l'interdiction de Clément XII. De là, la déclaration de son successeur : *Nous avons appris que plusieurs n'avaient pas craint d'avancer publiquement et d'assurer, que la dite peine d'excommunication lancée par Notre prédécesseur n'avait plus d'effet, attendu que la dite constitution ci-devant insérée n'avait pas été confirmée par Nous... Diverses personnes pieuses et craignant Dieu Nous ayant manifesté que, pour ôter tout subterfuge aux calomniateurs et pour déclarer l'uniformité de Notre intention avec la volonté de Notre prédécesseur, il serait expédié d'ajouter le suffrage de Notre confirmation à la constitution de Notre susdit prédécesseur*<sup>47</sup>.

<sup>42</sup> Le texte de l'ordonnance du « Petit & Grand Conseil de la Ville et République de Berne » se trouve édité dans *Le Franc-Maçon dans la République...*, p. 17-18, 19-23 ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, I, p. 53, 58 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 207-214.

<sup>43</sup> Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 55-56, 57, 353, 355 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 2, p. 199-202, 478, annexe 49D.

<sup>44</sup> En effet, le souhait du pape ne se réalisa pas dans plusieurs pays catholiques, comme par exemple, l'Autriche, la France, les Pays-Bas autrichiens, dans lesquels en raison de l'*exequatur* les bulles pontificales ne furent jamais publiées officiellement. P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 81 ; J. A. FERRER BENIMELI, *Le clergé franc-maçon...*, p. 18 ; Id., *Franc-maçonnerie et Église catholique. Motivations politiques des premières condamnations papales, Dix-huitième siècle*, 19, 1987, p. 14-15, 19 ; C. PORSET, *L'antimaçonnisme en France vers 1750 : la lettre et consultation sur la société des francs-maçons, Dix-huitième siècle*, 19, 1987, p. 119, 126 ; P.Y. BEAUREPAIRE, *o. c.*, p. 23 ; K. BÉRARD, *o. c.*, p. 187-188 ; P. DELSEMME, *o. c.*, p. 35.

<sup>45</sup> Sur Prosper-Laurent Lambertini (Bologne, 1675 – Rome, 1758), élu pape le 17 août 1740 sous le nom de Benoît XIV, *Dizionario biografico degli italiani*, 8, Rome, 1966, p. 393-408, notice de M. ROSA ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 167<sup>48</sup>.

<sup>46</sup> Sur cette bulle cf. AÉL, *Conseil privé*, 1094, bulle de Benoît XIV, condamnant la franc-maçonnerie, Rome, 18 mai 1751, traduction française, 7 folios manuscrits ; *Fonds G. de Froidcourt*, n° 152, imprimé de 32 p. in-8°, texte latin avec traductions française et flamande ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, I, p. 63-64, 356 ; A. NEUT, *o. c.*, 2, p. 57-60 ; J.-G. FINDEL, *o. c.*, p. 238-240 ; P. DUCHAINE, *o. c.*, p. 41-42 ; B. VAN DER SCHELLEN, *o. c.*, p. 420-421 ; *Un siècle...*, p. 197-198, n° 302 ; P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 74-75 ; J. A. FERRER BENIMELI, *Le clergé franc-maçon...*, p. 8 ; J. A. FERRER BENIMELI, *Masonería, iglesia e ilustración. III. Institucionalización del conflicto (1751-1800)*, Madrid, 1986, p. 21-25, 393-395, annexe 2A ; S. LANDI, *o. c.*, p. 171. La presse de l'époque donna une large publicité à ce texte : *Le Pape a fait publier une Bulle par laquelle sont renouvelées les dispositions contenues dans celle que le feu Pape Clément XII avait rendue contre les Francs Maçons. Les motifs sur lesquels est fondée cette nouvelle Bulle, sont exprimés dans les termes les plus forts ; & l'on y déclare sujet aux censures de l'Eglise quiconque sera reçu membre de cette Société mystérieuse, ou fréquentera des personnes qu'il saura y appartenir. La Clef du Cabinet des Princes...*, août 1751, p. 155 ; avril 1752, p. 263-266 ; *Storia dell'anno 1751*, p. 318-328 ; *Mercure historique et politique...*, 131, juillet 1751, p. 9-10.

Si Ferdinand VI d'Espagne<sup>48</sup> et Charles III de Naples<sup>49</sup> s'empressèrent le 10 juillet suivant de promulguer un édit proscrivant dans leurs États respectifs<sup>50</sup> la franc-maçonnerie, force fut de constater que l'interdiction prononcée par Benoît XIV n'empêcha nullement la propagation et le développement de l'Ordre<sup>51</sup>. Pour preuve, la façon dont les bulles pontificales furent reçues dans nos régions est significative à cet égard. Le cas de la principauté de Liège est d'une exemplarité parfaite. Pour répondre à cette question, il convient d'examiner comment les maçons catholiques ont vécu les condamnations pontificales ? Les ont-ils connues ou se sont-ils contentés de faire semblant de les ignorer<sup>52</sup> ?

Il n'entre pas dans nos intentions d'entreprendre ici de refaire l'histoire de la franc-maçonnerie en Belgique, vaste chantier d'ailleurs toujours en construction, ni de tenter de démêler l'écheveau de l'apparition des premières loges dans nos régions, entreprise qui dépasse largement notre compétence<sup>53</sup>.

<sup>47</sup> A. NEUT, *o. c.*, 2, p. 47. *Sa Sainteté a fait écrire à tous les Evêques de l'Etat Ecclésiastique, pour leur ordonner de tenir la main à l'observation de cette Bulle, qui a été rendue dès le mois de Juin de l'année dernière. Elle leur a fait savoir en même tems, que son intention étoit, que l'on renouvellât la publication de cette Bulle dans tous les Diocèses, attendu qu'il y avoit plusieurs endroits où elle n'étoit connue qu'imparfaitement. Surquoi elle a été réimprimée & affichée de nouveaux aux lieux ordinaires. On remarque, qu'elle cause, entre-autres, beaucoup de mouvements à Bologne, où le nombre des Francs-Maçons a toujours passé pour être plus considérable que dans aucune ville d'Italie. On y fait, en exécution des ordres du pape, de grandes recherches, même parmi la noblesse. La Clef du Cabinet des Princes..., avril 1752, p. 266.*

<sup>48</sup> Sur Charles III de Naples (Madrid, 1716-1788), roi de Naples de 1735 à 1759 puis d'Espagne de 1759 à sa mort, survenue le 14 décembre 1788, cf. *Diccionario biográfico español*, 11, Madrid, s.d., p. 484-494, notice de José María VALLEJO GARCIA-HEVIA.

<sup>49</sup> Sur Ferdinand VI (Madrid, 1713 – Villaciosa de Odon, 1759), roi d'Espagne de 1746 à 1759, cf. *Diccionario de historia de España*, 2, Madrid, 1968, p. 75-77, notice de O. B. ; *Diccionario biográfico español*, 19, Madrid, s.d., notice de José Luis GOMEZ URDANEZ.

<sup>50</sup> *De Naples : Le renouvellement de la Bulle du Pape contre les Francs Maçons, a porté la Cour à renouveler aussi les premiers ordres sévères qu'elle avoit donné contre eux, & desquels elle avoit paru se râlacher. Elle l'a fait cette fois, avec commandement exprès au Régent de la Vicairerie de les exécuter à la rigueur contre ceux qui seront reconnus pour être de la Franche Maçonnerie. Dans ces circonstances on a saisi chez un libraire, tous les exemplaires qu'on a pu y trouver d'un Livret en Langue Françoise intitulé : Étrennes du P. ... ou, les Francs Maçons vengés. Réponse à la Bulle fulminée au mois de Juin 1751 &. Le libraire a trouvé le moyen de se sauver, de même qu'un Abbé qui travaillloit à traduire cet ouvrage en Italien. La Clef du Cabinet des Princes..., avril 1752, p. 267 ; *Mercure historique et politique*..., 132, mars 1752, p. 258 ; Cl.-A. THORY, *o. c.*, 1, p. 64, 65 ; A. NEUT, *o. c.*, 2, p. 48 ; J.-G. FINDEL, *o. c.*, p. 431-432 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 3, p. 45-47, 82-85, 411-412, 432-433, annexe 12, 24A ; Id., *La masonerie española...*, p. 79 sv. ; Id., *La Franc-maçonnerie espagnole en Méditerranée (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, *Cahiers de la Méditerranée*, 72, 2006, p. 12 ; F. RANDOUYER, *o. c.*, p. 34 ; K. BÉRARD, *o. c.*, p. 189 ; S. LANDI, *o. c.*, p. 172.*

<sup>51</sup> Mais comme l'Expérience nous fait voir que les fantaisies humaines, même les plus pueriles, l'emportent ordinairement sur toutes les lumières de la Raison, il est conséquemment à présumer que les Francs-Maçons n'en iront pas moins leur train, malgré les défenses et les Censures du Pape, et celle de son prédecesseur. Voilà les hommes ! Du moins les avons-nous, toujours connus sur ce pied-là. *Mercure historique et politique*..., 131, juillet 1751, p. 10.

<sup>52</sup> Sur cette problématique, cf. P. DUCHAINE, *o. c.*, p. 85 ; J. A. FERRER BENIMELI, *Le clergé franc-maçon*..., p. 6-8, 18-20 ; P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 21, 76-78 ; P. DELSEMME, *o. c.*, p. 37.

<sup>53</sup> Sur cette sur question, cf. *Un siècle...*, p. 147-155 ; J. LETON, *o. c.*, p. 18.

Le premier texte connu, faisant allusion une présence maçonnique à Liège, est un document du vicaire général de la principauté, Philippe-Alexandre, comte de Rougrave<sup>54</sup>, remis à François Esmale<sup>55</sup>, résident du roi de France auprès de Jean-Théodore de Bavière<sup>56</sup>. Il s’agissait d’une demande de renseignement sur les mesures prises par Louis XV à l’égard des francs-maçons dans son royaume pour empêcher que *ces pernicieux ouvriers ne fassent des progrès dans le País et diocèse de Liège*<sup>57</sup>. Cette démarche était consécutive à une lettre, « assez ample », écrite par le curé de Philippeville<sup>58</sup>, Pierre-Marie Grimard<sup>59</sup>, pour signaler l’existence de *quelque commencement de francs-maçons* dans l’enclave fortifiée. Heureusement, *l’on ne croit pas [...] que cette société naissante ait recruté ailleur que dans le militaire*<sup>60</sup>. Il s’agissait d’une loge ambulante, battant maillet à l’Orient d’un régiment cantonné dans la place, vraisemblablement le régiment de Hainaut<sup>61</sup>. De son côté, Pierre-Louis Jacquet,

<sup>54</sup> Sur Philippe-Alexandre-Théodore comte de Rougrave de Salm (Omezée, 1680 – Liège, 1747), chanoine de Saint-Lambert (1715), abbé séculier de Ciney (1727), vicaire général du diocèse de Liège (1724) et chancelier de Georges-Louis de Berghes (1730-1743), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liège*, 4, Bruxelles, 1872, p. 16-17 ; É. PONCELET, *Les vicaires généraux et scelleurs de l’évêché de Liège*, p. 133 ; E. GÉRARD, *La politique extérieure de Georges-Louis de Berghes*, AHL, 32, n° 56, 2002, p. 162-163.

<sup>55</sup> Sur François Esmale ( ?, 1690 ? - ?, 1748 ?), diplomate français, secrétaire du marquis de Rossi lors du Congrès d’Utrecht (1720), chargé d’affaires du roi de France dans les Pays-Bas autrichiens (1727), puis accrédité auprès du prince-évêque de Liège (1729-1748), cf. B. DEMOULIN, *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France des traités de Westphalie jusqu’à la Révolution française*, *Principauté de Liège*, 31, Paris, 1998, p. 203-215, 231-232 ; D. JOZIC, *L’élection et l’avènement de Jean-Théodore de Bavière au trône de Saint-Lambert (1743-1744)*, BIAL, 104, 2010, p. 236<sup>115</sup>.

<sup>56</sup> Sur Jean-Théodore de Bavière (Munich, 1703 – Liège, 1763), évêque de Ratisbonne (1719), de Freising (1727), chanoine de Saint-Lambert (1740), prince-évêque de Liège (1744-1763), créé cardinal (1746), cf. BNB, 10, Bruxelles, 1888-1889, col. 337-340, notice de A. LE ROY ; DHGE, 7, 1933, col. 8-9, notice de P. HARSIN ; *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, catalogue de l’exposition, Liège, 1980, p. 53-58, n° 28, notice de D. JOZIC.

<sup>57</sup> *Le mémoire cy-joint concernant un établissement de société de francs-maçons qui se formeroit à Philippeville vient de m’être remis par Mr le comte de Rougrave, grand vicaire de Liège. Je say que c’est ensuite d’une lettre assez ample que le curé de cette ville a écrit à ce sujet à M. le suffragant en sa qualité d’archidiacre de Hainault qu’il a du produire au synode.* AAÉ, Liège, 38, 177<sup>v</sup>, Esmale à Amelot, Liège, 16 mars 1744, orig. ; *Un siècle...*, p. 199-200, n° 308 ; *Le Siècle des Lumières dans la principauté de Liège*, catalogue de l’exposition, Liège, 1980, p. 54 ; J. LETON, o. c., p. 13-14, 42-43.

<sup>58</sup> Philippeville, commune de la province de Namur, chef-lieu d’arrondissement. J. LETON, o. c., p. 16. La cure était à la collation du roi de France. AAÉ, Liège, 34, 44<sup>r</sup>, Esmale à Amelot, Liège, 15 février 1740, orig.

<sup>59</sup> Pierre-Marie Grimard, fils de Jacques, apothicaire, et de Jeanne Gossart, vit le jour à Philippeville le 21 décembre 1704. Il fut curé de la paroisse Saint-Philippe à Philippeville de 1735 jusqu’à sa mort survenue le 21 octobre 1779. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière de l’église. AEN, RP, *Philippeville, Saint-Philippe, tables, décès*, AÉL, *Patrimoines presbytéraux*, 13, 209<sup>v</sup>-213<sup>v</sup>, octobre-novembre 1726 ; J. LETON, o. c., p. 16.

<sup>60</sup> Nous reproduisons ce mémoire en annexe.

<sup>61</sup> *Un siècle...*, p. 150-151, n° 184 ; J. LETON, o. c., p. 14-16.

évêque suffragant et archidiacre de Hainaut<sup>62</sup>, s’empressa de transmettre l’information au cardinal Valenti<sup>63</sup>, secrétaire d’État, afin de connaître l’attitude du Saint-Siège face à cette menace, *jusqu’à présent inconnue*<sup>64</sup> ici. Ces interventions restèrent lettre morte. Ni la France ni la papauté ne donnèrent suite aux requêtes des deux ecclésiastiques. Mais ce double silence n’eut point de conséquence puisque très rapidement cette loge d’officiers se devait d’émigrer vers d’autres horizons<sup>65</sup>.

1749 est généralement la date avancée pour la création de la première loge « La Nymphe de Chaudfontaine »<sup>66</sup>. Cette information est tirée d’une lettre du publiciste et écrivain Rousset de Missy<sup>67</sup> adressée en date du 11 avril 1756 à un frère hollandais, Jean Schreuder<sup>68</sup>.

<sup>62</sup> Sur Pierre-Louis Jacquet (Rochefort, 1688 – Embourg, 1763), chanoine de Saint-Lambert (1732), archidiacre de Hainaut et évêque suffragant (1737), prévôt de Saint-Jean (1749), cf. J. de THEUX DE MONTJARDIN, *o. c.*, 4, p. 39-41 ; J. LETON, *o. c.*, p. 41-42 ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, *passim*.

<sup>63</sup> Sur Silvio Valenti-Valenti Gonzaga (Mantoue, 1690 – Viterbe, 1756), camérier secret, nonce de Flandre (1731-1736) et d’Espagne (1736, créé cardinal le 19 décembre 1738, secrétaire d’État du Saint-Siège du 20 août 1740 jusqu’à sa mort survenue le 28 août 1756, cf. F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 164<sup>2</sup>.

<sup>64</sup> AV, *Lettere di Vescovi*, 245, 222, Jacquet à Valenti, Liège, 22 mars 1744, orig. ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 216<sup>2</sup> ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 1, p. 202, 479, annexe n° 51 ; *Un siècle...*, p. 199-220, n° 308 ; J. LETON, *o. c.*, p. 13.

<sup>65</sup> J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 3, p. 202<sup>25</sup> ; J. LETON, *o. c.*, p. 43.

<sup>66</sup> *Un siècle...*, p. 135, n° 143 ; J. LETON, *o. c.*, p. 18-20.

<sup>67</sup> Sur Jean Rousset de Missy (Laon, 1686 – Maarsen, 1762), militaire, pédagogue, polygraphe, journaliste et éminent franc-maçon, cf. C. BERVENS-STEVELINCK, J. VERCROYSE, *Le métier de journaliste au 18<sup>e</sup> siècle. Correspondance entre Prosper Marchand, Jean Rousset de Missy et Lambert-Ignace Douxfils*, SVEC, 312, 1993, *passim* ; *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, version électronique, n° 715, notice de J. SCARD et M. COUPERUS ; J. LETON, *o. c.*, p. 30.

<sup>68</sup> Cette lettre repose dans les archives de la loge « La Bien Aimée » à Amsterdam. *Un siècle...*, p. 152, n° 187. Jean Schreuder naquit à La Haye vers 1715. Il embrassa en 1739 la carrière d’imprimeur comme commis chez Pierre Mortier auquel il succéda dans son officine *De Eenhoorn* (la Licorne), sise Kalverstraat, au lendemain de sa mort, survenue en mars 1754. À côté de ses productions originales, il édita de nombreux ouvrages en français et en allemand qu’il débitait de préférence pendant la foire du livre de Leipzig dont il était coutumier. Lié avec Rousset de Missy, il joua un rôle non négligeable dans la création en 1755 de la loge amstellodamoise « La Bien Aimée » où il occupa la charge d’orateur (1755) et puis de vénérable maître (1756-1763). Son appartenance à l’ordre l’amenà à publier des recueils de *Chansons franc-maçonnées...* et régulièrement, depuis 1756, *l’Almanach des Francs-Maçons* dont il obtint le renouvellement du privilège le 23 octobre 1776. Il décéda dans sa ville d’adoption le 28 décembre 1777 et fut inhumé dans la *Nieuwe Kerk*, le 3 janvier 1778. *Chansons franc-maçonnées imprimées pour la loge La Bien Aimée*. A Amsterdam, [1756], 16 p. in-8° ; *Almanac des Franc-Maçons pour l’année 1761*, Amster. & Leipzig, chez J. Schreuder & P. Mortier, le jeune ; A.-J. SERVAAS VAN ROIJEN, *Uit den ouden tijd, De Hollandsche Lelie*, 20<sup>e</sup> année, 1906-1907, p. 644 ; I.-H. VAN EEGHEN, *De Amsterdamse boekhandel 1680-1725*, 3, Amsterdam, 1965, p. 265, 268-269 ; 4, Amsterdam, 1967, p. 36 ; 5-1, Amsterdam, 1978, p. 69-70, 72-94, 100-101, 106, 124, 206, 220 ; H. RODERMOND, *De vrijmetselaarsloge « La Bien Aimée » Amsterdam 1735-1985. Maçonneke Stichting Ritus en Tempelbouw*, 1985, p. 22, 25, 29, 40, 43, 45, 118 ; M.-C. JACOB, *Living the Enlightenment Freemasonry and Politics in Eighteenth-Century Europa*, Oxford, 1991, p. 97-98, 102-103, 106-107, 111, 113-115, 145. Monsieur Joost Jonker, professeur à l’université d’Amsterdam, nous a aimablement communiqué la copie de la lettre de Rousset de Missy ainsi qu’un ensemble d’informations relativ à Johannes Schreuder. Qu’il trouve ici l’expression de notre profonde gratitude.

En voici un bref extrait : *Il y a une Loge à Liège dont L'Echevin Bon étoit maître lorsque j'ai été dans ce païs là, mais j'ignore s'il vit encore*<sup>69</sup> Je laisse à des maçonnologues avertis le soin de trancher la question de l'authenticité du fait.

## 2. CENSURE ECCLÉSIASTIQUE

L'événement est rapporté en ces termes par un des acteurs, Remacle-Joseph Detrooz<sup>70</sup> dans son *Histoire du Marquisat de Franchimont*<sup>71</sup> : *L'établissement de la loge maçonne de Vervier date de 1760. Quantité de personnes respectables de la ville et des environs y furent d'abord agréées : l'ordre, la décence, l'union régnèrent constamment dans cette loge. Beaucoup de frères étrangers, qui venoient aux eaux de Spa, se faisoient un plaisir de la visiter, et sa réputation fut elle qu'on l'engagea plus d'une fois à aller faire des réceptions à Spa même, quoiqu'il s'y trouvat une loge établie*<sup>72</sup>. Une note manuscrite de l'auteur, découverte après la publication de son ouvrage, complète et précise l'information : *L'an 1760, trois jeune gens de Verviers, scavoir le chevalier de*

<sup>69</sup> J. LETON, *o. c.*, p. 31. Nous n'avons pu identifier cet échevin qui n'apparaît pas dans C. de BORMAN, *Les échevins de la souveraine justice de Liège*, 2, *Âge moderne*, Liège, 1889, 610 p. in-4°. Par contre, il existe deux frères, avocats, Henri-François et Jean-Guillaume Lebon, fils de Guillaume et Marguerite Bonhomme, nés à Liège (paroisse Saint-Adalbert), le premier le 14 décembre 1717 et le second le 5 novembre 1720, inscrits à la cour spirituelle de Liège respectivement le 27 mai 1740 et le 23 juillet 1743. AEL, RP, *Liège, tables, naissances*, C. de BORMAN, *o. c.*, p. 212,214.

<sup>70</sup> Remacle-Joseph Detrooz, fils de Remacle-Martin et de Catherine Dethier, vit le jour à Verviers le 4 janvier 1731. Ses humanités achevées, il se tourna vers la carrière juridique et obtint le 2 avril 1754, « par dispense d'âge », un office de notaire. Il deviendra le 9 octobre 1777 notaire impérial. Nommé lieutenant-gouverneur de Verviers le 11 août 1788, il prendra le chemin de l'exil en mars 1795 à la suite de l'annexion de la principauté par la France et se réfugiera à Barmen en Allemagne. Il ne rentrera au pays qu'au lendemain de la paix de Lunéville (1801). Amnistié le 25 juin 1803, il vécut alors à Liège où il mourut le 17 juin 1816, âgé de 85 ans. Il épousa le 16 janvier 1757 Marie-Thérèse Valentin dont il eut six enfants. A.-G. de BECDELIEVRE, *Biographie liégeoise, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talens, leurs vertus ou leurs actions, dans l'ancien diocèse et pays de Liège, les duchés de Limbourg et de Bouillon, le pays de Stavelot et la ville de Maestricht ; depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, 2, Liège, 1837, p. 657-658 ; J.-S. RENIER, *Histoire du banc de Jalhay comprenant sa commune avec sa seigneurie et celle de Surister : province de Liège, arrondissement de Verviers*, 1, Verviers, 1879, p. 201 ; 2, Verviers, 1905, p. 304 ; BNB, 25, 1930-1932, col. 668-676, notice de E. FAIRON.

<sup>71</sup> *Histoire du marquisat de Franchimont et particulièrement de la ville de Vervier [sic] et de ses fabriques*, Liège, Veuve Bassompierre, 1809, 1 vol. en 2 parties (VII-175 p. et 180 p. in-8°).

<sup>72</sup> R.-J. DETROOZ, *Histoire du marquisat de Franchimont...*, 2<sup>e</sup> partie, p. 147-149 ; U. CAPITAINE, *Aperçu historique sur la Franc-Maçonnerie à Liège*, BIAL, 1, 1852-1853, p. 417<sup>1</sup> ; J. DE JAEGER, *La Loge des Philadelphes à Verviers*, *Bulletin des Archives verviétoises*, Verviers, 1970, 11, p. 23 ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 216<sup>3</sup> ; G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 86-88.

*Fromenteau<sup>73</sup>, Everard Lepas<sup>74</sup> et l'auteur[Remacle-Joseph Detrooz] de ces mémoires aiant fait la folie de se faire aggréger à la société des francs-maçons par la loge française qui était alors à Spa, s'associèrent quelques autres Frères-maçons avec lesquels ils formèrent une loge à Verviers dont ils furent les principaux officiers. Bientôt après, ils eurent beaucoup de récipiendaires de tous rangs qu'ils admettaient apprentis et compagnons payant cinq louis d'or et maître au moyen de deux. On y voit des prêtres et des chanoines et notamment le Chanoine Pirons de Baelen<sup>75</sup>. Cette loge dura trois ou quatre ans au bout desquels l'autheur de ces mémoires, plus avisé qu'au temps de sa réception, non seulement refusa de fréquenter les Loges, mais donna un si grand ridicule à ce qui s'y faissait, sans cependant révéler le prétendu secret, que les assemblées des frères cessèrent entièrement [...]<sup>76</sup>.*

Les plus hautes autorités ecclésiastiques furent aussitôt averties de l'incident selon toute vraisemblance par le curé de la paroisse<sup>77</sup>. Elles réagirent sur le champ en la personne du suffragant par la promulgation le 5 septembre d'un mandement épiscopal interdisant cette *société* [connue] sous le nom de francs maçons ainsi que leur(s) assemblée(s) nocturne(s) sous

<sup>73</sup> Lambert-Antoine de Fromanteau, fils de Mathieu et de Marie-Lambertine de Franquinet, naquit à Nancy le 14 février 1721. Nommé receveur général du duché de Limbourg en 1767, il fut créé baron le 6 avril 1784. Il épousa, à Liège (paroisse Saint-Thomas) le 30 mai 1759, Jeanne-Françoise le Pas (Lepas). Il décéda au château de Ruyff (Henri-Chapelle) le 29 décembre 1788. J. DE JAEGER, *o. c.*, p. 23<sup>2</sup> ; A. PETIOT, *Les Lorrains et l'Empire : dictionnaire biographique des Lorrains et de leurs descendants au service des Habsbourg de la Maison d'Autriche*, Versailles, Mémoires & Documents, 2005, p. 205.

<sup>74</sup> Georges de Froidcourt suggère un lien de parenté avec L.-A. de Fromanteau. G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 90. Il ne peut s'agir de son beau-frère car les parents de Jeanne-Françoise n'eurent pas de fils. Nous avons relevé dans les tables (naissances) des registres paroissiaux de Verviers trois Lepas : Everard-Arnold, né le 7 juillet 1716, Everard-Guillaume, né le 1<sup>er</sup> novembre et Everard-Joseph, né le 25 mars 1739.

<sup>75</sup> Pierre-Alexandre Pirons de Baelen, fils de Jacques et de Marguerite Franquinet, naquit à Verviers en 1726. Prêtre, chevalier du Saint-Empire, seigneur du ban de Baelen, il décéda à Verviers le 9 mars 1773 et fut inhumé le lendemain dans l'église des Récollets J.-S. RENIER, *Historique du couvent, du collège et de l'église des P. Récollets à Verviers*, Verviers, 1862, p. 97 ; G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 90.

<sup>76</sup> BUC, *Fonds Ulysse Capitaine*, Ms 1143 ; G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 87 ; J. DE JAEGER, *o. c.*, p. 23-24 ; F. BOVY-LIENAU, *o. c.*, p. 216<sup>3</sup>.

<sup>77</sup> André-Antoine Maigret, fils de Jacques et de Catherine de Bilstein, naquit à Verviers le 12 juillet 1702. Ordonné sous-diacre à Namur, le 23 décembre 1724, il fut curé de Verviers du 25 mai 1732 au 1<sup>er</sup> juin 1789, date de sa mort. AEL, RP, *Verviers, naissances*, 15, 88 ; *Cures, Verviers*, 17 ; G. NAUTET, *Notices historiques sur le pays de Liège*, 1, Verviers, 1853, p. 12 ; 2, Verviers, 1856, p. 363. Pour conjurer l'événement, le curé adressa à deux reprises une lettre à un prédicateur, un père jésuite, afin de l'abjurer de venir stigmatiser en chaire la franc-maçonnerie. Pour se rendre compte de l'état d'esprit du desservant, en voici quelques extraits : [...] que se serait, dis-je attendu que dans le tems même que notre ville est éclairée d'une si brillante étoile, l'ordre ténébreux des francs-maçons, ce monstre d'iniquité, cet abominable fruit de la débauche, y auroit pris naissance. [...] le mal est très contagieux, c'est un chancré malin qui se répant avec une vitesse étonnante et qui porte la mortification sur tout ce qu'il attint [...]. G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 93, 238-241.

peine d'excommunication majeur<sup>78</sup> (fig. 4). La correspondance échangée entre Pierre-Louis Jacquet, le signataire du document – le prince-évêque et le vicaire-général étaient tous deux absents – et le nonce de Cologne<sup>79</sup> apporte de précieuses précisions sur les circonstances de l'événement.

Si l'annonce de l'interdiction apporta une grande consolation au Saint-Père, très affligé de voir le beau diocèse de Liège infesté par une telle peste<sup>80</sup>, elle plongea son auteur dans un profond embarras. En effet la formule d'excommunication de la condamnation épiscopale, en réservant l'absolution au cardinal de Bavière, s'avérait attentatoire aux prérogatives pontificales. Heureusement pour le suffragant, les canonistes purent exciper d'un précédent – une lettre de saint Cyprien<sup>81</sup> au pape Cornélius<sup>82</sup> du III<sup>e</sup> siècle – pour conclure qu'il ne fallait voir dans la décision de l'évêque auxiliaire aucune intention d'attenter à l'autorité du pape mais simplement le signe d'une certaine précipitation ou, plus simplement, la manifestation d'un zèle quelque peu intempestif<sup>83</sup>.

Par ailleurs, la phrase *une société sous le nom de francs maçons déjà défendue par le Saint-Siège à peine d'anathème* interpela également la Curie. Pourquoi n'avoir pas fait référence à la condamnation fulminée par Benoît XIV ? Et Lucini de s'en ouvrir à Jacquet<sup>84</sup>. Ce dernier se vit constraint

<sup>78</sup> Archives privées, *Dethier-David*, copie. Ce mandement dont il ne semble pas exister de version imprimée, a fait l'objet de plusieurs éditions, cf. G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 93, 242-244 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 3, p. 177, 671-672, 671<sup>1</sup> ; J. DE JAEGHER, *o. c.*, p. 27 ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 216-217, 217<sup>1</sup> ; J. LETON, *o. c.*, p. 43 ; *Un siècle...*, p. 200-201 ; H. DE THIER, *L'Église et le Temple*, p. 113-114.

<sup>79</sup> Sur César-Albéric Lucini (Milan, 1730 – Madrid, 1768), évêque de Nicée (1760), nonce de Cologne du 21 février 1760 au 14 mai 1767 puis d'Espagne jusqu'à sa mort survenue le 19 février 1768, cf. *Courrier du Bas-Rhin*, n° 25, samedi 26 mars 1768, p. 195 ; *La Clef du Cabinet des Princes...*, mai 1768, p. 391-392 ; J. DARIS, *Les nonces de Cologne et le diocèse de Liège, Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, 13, Liège, 1887, p. 370-372 ; L.-E. HALKIN, *Les archives des nonciatures, Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome*, 14, Bruxelles-Rome, 1968, p. 67-70.

<sup>80</sup> Non mancherò d'mandarne copia al Sto Padre, il quale è con molto afflitto dal sentire infetta di tal peste la bella Dioecesi di Liegi. AV, NC, 174, 30r<sup>o</sup>-31v<sup>o</sup>. Lucini à Jacquet, Cologne, 5 novembre 1760, orig. ; 167, 226r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>, Lucini à Torrigiani, Cologne, 9 novembre 1760, orig. ; 227r<sup>o</sup>, copie du mandement épiscopal du 5 septembre 1760 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 3, p. 499-500 ; *Un siècle...*, p. 200 ; J. LETON, *o. c.*, p. 43.

<sup>81</sup> Sur saint Cyprien (Carthage, 200-258), berbère converti au christianisme, évêque de Carthage (248), Père de l'Église, mort en martyr le 14 septembre 258, cf. J.-F. de LA CROIX, *Dictionnaire historique des saints personnages...*, 1, Paris, 1772, p. 286-289 ; *Dictionnaire alphabétique et chronologique des saints et saintes de l'Église universelle*, Paris, 1818, p. 29 ; *DHGE*, 13, 1953, col. 1148, notice de R. VAN DORER.

<sup>82</sup> Sur saint Corneille (Rome, ? – Civitavecchia, 253), élu pape le 6 ou le 13 mars 251. Lors de la querelle des *lapsi* (chrétiens apostats), il s'appuya sur [les écrits de] Cyprien, cf. J.-F. de LA CROIX, *Dictionnaire historique des saints personnages...*, 1, Paris, 1772, p. 281-282 ; *Dictionnaire alphabétique et chronologique des saints et saintes de l'Église universelle*, Paris, 1818, p. 27 ; *DHGE*, 13, 1953, col. 891-894, notice de G. BARDY.

<sup>83</sup> *Un siècle...*, p. 200 ; J. LETON, *o. c.*, p. 43.

<sup>84</sup> J. LETON, *o. c.*, p. 43.

de freising et de salzbourg. aux de tout partout cest  
bouillant, comte palatin du rhin, prince de st empire  
romain, et landgrave de leuchtenberg, margrave de fran-  
chimont, comte de loos et horne, baron de  
herstal &c. &c. &c.

A tous ceux qui ce presentent devant salut appartenant  
avec indignation, et surprise, que depuis deux mois quelques  
libertins se sont presume estable dans notre bonne ville  
de ~~ce~~ service de notre bon dieu. Diocese de liege une  
societe sous le nom de franc masons dejea defendue par  
le saint siege a peine d'anatheme, et de lour frequente  
sous assemblée pendant la nuit, au grand scandale du  
public, nous defendons, et isolurons l'edite societe et  
assemblée sous peine de la communication, ngeau a  
envoiue par le seul fait, dont nous nous reservons  
l'absolution, envoiugant au curé de l'edite ville des  
publics, et de faire publier dimanche prochain a les  
mêmes participer les presentes, et de denoncer a notre  
vicaire general de liege les auteurs de cette societe,  
et ceux qui l'encourent. Donné dans notre cité de  
liege sous la signature de notre vicaire general  
et sous notre becan aultume le cinq septembre  
1760. pour moi le vicaire general absent

est signé

Pierre Louis Evrard d'hippenc  
Suffragant de liege

sous sigilli

puis A. michel pour g. Bayhein

Fig. 4 – Mandement de Jean-Théodore de Bavière, Liège, 5 septembre 1760,  
copie manuscrite. Verviers, collection privée.

© P.-M. Gason, Liège.

d'avouer que l'absence d'allusion à la constitution pontificale provenait de la non-publication de la bulle dans le diocèse. Cette absence de publicité n'était pas due, comme on aurait pu le croire, à de la prudence ni à la crainte de troubles ou pour une quelconque raison politique mais tout simplement par une simple négligence et une incroyable incurie du vicariat qui ne possédant point, aussi inimaginable que cela puisse paraître, le texte de la bulle n'avait pas été en mesure de la publier. Mais pour l'évêque auxiliaire, bien que *l'assemblée à Vervier a[it] été dissoute non sans une certaine confusion*, il fallait impérativement réparer cette grave négligence. À cette fin, il convenait de procéder sans tarder à la promulgation de l'interdiction pontificale, d'autant que *dans la capitale, et même dans d'autres villes de la principauté, des personnes se vantent et s'enorgueillissent d'être francs Maçons*. En outre, la présence en quartier d'hiver dans le pays de huit bataillons de troupes françaises<sup>85</sup>, *lesquelles sont, comme chacun le sait, pour la plupart infestées* par cette secte, est [constitue] une raison supplémentaire de publier la bulle *afin que les populations informées puissent se préserver plus aisément de la contamination*<sup>86</sup>.

Et le légat pontifical de se féliciter de la résolution du prélat d'autant que le Saint-Père souhaitait ardemment voir incessamment *la ditte bulle publiée dans le diocèse de Liège*. Mais à son grand dam, Jacquet fut coupé net dans son élan de déférer à la requête du pape. En effet, malgré une intervention personnelle du nonce, l'assemblée synodale estima qu'il n'était pas nécessaire et encore moins souhaitable dans les circonstances présentes de promulguer une telle défense, d'autant plus que le feu de paille – « né de quelques esprits légers et ignorants dans la ville de Verviers qui ne savaient même pas ce qu'étaient les francs maçons, ni les censures – a été rapidement éteint et apaisé. » Mais la vérité était autre. En effet, cette publicité, à cause de la présence de nombreux régiments fleurdelisés sur le territoire où existait un nombre important de loges ambulantes, risquait fort d'avoir un effet contraire. Elle pourrait inciter certains à rallier la secte et d'autres (les frères initiés) à relever la tête<sup>87</sup> !

<sup>85</sup> *Dobbiamo avere otto Battaglioni di Truppe francesi nè quartieri d'inverno, le quali, come ogn'uno sà sono per lo più infette, motivo ancora particolare per la pubblicazione, affinche li Popoli informati passano guardarsi più facilmente dall'infezione.* AV, NC, 45, non fol., Jacquet à Lucini, Liège, 2 novembre 1760, orig. 1760 ; J. LETON, *o. c.*, p. 18.

<sup>86</sup> AV, NC, 45, non fol., Jacquet à Valentí, Liège, 2 novembre 1760, orig. ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 216 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 3, p. 177, 499-500, annexe 2 ; *Un siècle...*, p. 200 ; J. LETON, *o. c.*, p. 43.

<sup>87</sup> AV, NC, 45, non fol., Jacquet à Lucini, Liège, 15, 25 novembre 1760, originaux ; 174A, 30r°-31v°, Lucini à Jacquet, Cologne, 5 novembre 1760, orig. ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 3, p. 177, 499-500, annexe 2 ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 217 ; *Un siècle ...*, p. 200 ; J. LETON, *o. c.*, p. 43.

Le mot de la fin appartient au principal acteur de l'événement : Pierre-Louis Jacquet. *Monseigneur*, écrivait-il au nonce, *ce ne sont pas les francs Maçons qui me donnent le plus d'ennuis, et je le regrette, mais bien le libertinage et la corruption des mœurs*<sup>88</sup>.

En fin de compte, force est de constater, que les condamnations romaines contre la maçonnerie ne furent pas diffusées dans la principauté de Liège ; elles ne le seront jamais d'ailleurs ! Mais il convient de signaler également que l'Ordre ne fera jamais parler de lui tout au long de l'Ancien Régime. Prudence, sagesse, ou tout simplement souci de discrétion<sup>89</sup> ?

### 3. « *PROTECTIONS* » DU POUVOIR »

Les mesures prises par Joseph II<sup>90</sup> (fig. 5) à l'égard de la franc-maçonnerie constituent un exemple significatif de ce type d'attitude assez exceptionnel dans les pays catholiques. Partisan d'un pouvoir fortement centralisé, l'empereur avait pris ombrage du développement anarchique de l'institution. À ses yeux, il n'y avait place que pour une franc-maçonnerie fermement encadrée, sérieusement contrôlée et nécessairement limitée<sup>91</sup>. À cette fin, il fit promulguer le 1<sup>er</sup> janvier 1786 un édit limitant désormais dans chaque capitale de ses États les assemblées maçonniques à trois loges maximum<sup>92</sup> où les frères seraient initiés aux trois premiers grades symboliques seulement et où les vénérables seraient tenus de communiquer régulièrement à l'autorité la liste des membres.

<sup>88</sup> *Non sono li francs Maçons Monsignore Illmo moi, che mi diano il maggiore fastidio, e remmarico, mà il grand'libertinaggio e corruzione di costumi, del che m'imagino, che il suo Predecessore le avera data quaalche informazione.* AV, NC, 45, non fol., Jacquet à Lucini, Liège, 5 novembre 1760, orig. ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 193-194.

<sup>89</sup> G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 234 ; F. BOVY-LIÉNAUX, *o. c.*, p. 216-217.

<sup>90</sup> Sur Joseph II (Vienne, 1741-1790), roi des Romains (1764-1765), empereur du 18 août 1765 jusqu'à sa mort survenue le 20 février 1790, cf. BNB, 10, 1889, col. 541-551, notice de Th. JUSTE.

<sup>91</sup> En effet, Joseph II, malgré ses idées éclairées, n'était pas prêt à accepter *l'activité clandestine des francs-maçons*, en contradiction formelle avec les principes d'absolutisme. À cette fin, il fit promulguer le 11 décembre 1785 un édit qui consacrait l'unification et la réunion de tous les ateliers de la monarchie en six loges provinciales. A. NEUT, *o. c.*, 1, p. 63-64 ; B. VAN DER SCHELDEN, *o. c.*, p. 227-228, 410-411 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, 3, 311-312, 592-593, annexe 10B ; H. REINALTER, *o. c.*, p. 48-50, 52 ; *Un siècle...*, p. 37-38, 188, n° 282 ; P. DELSEMME, *o. c.*, p. 37 ; H. HASQUIN, *Joseph II, catholique, anticlérical et réformateur impatient, 1741-1790*, Bruxelles, 2007, p. 288-289.

<sup>92</sup> À Bruxelles, subsisteront : « L'Heureuse Rencontre », « L'Union » et « Les Vrais Amis de l'Union ». A. NEUT, *o. c.*, 1, p. 65 ; J. A. FERRER BENIMELI, *o. c.*, p. 314 ; *Un siècle...*, p. 188, n° 283 ; P. DELSEMME, *o. c.*, p. 38.



Fig. 5 – Anonyme, *Portrait de l'empereur Joseph II.*  
Liège, Université, Musée Wittert.  
© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché KM002763.

En contrepartie, le souverain s’engageait à prendre l’Ordre sous sa protection et sa sauvegarde afin de le mettre *à l’abri de toute perquisition [et] recherche* et lui permettre de tenir ses assemblées *librement et sans contrainte*<sup>93</sup>.

En agissant de la sorte, Joseph II était persuadé de donner à la maçonnerie une preuve de sa très haute bienveillance. Mais en prenant ces mesures pour le moins restrictives, il ne cherchait nullement à rencontrer les griefs formulés par l’Église catholique pas plus qu’il ne visait à faire de l’Ordre une institution politique. Malheureusement, si par cet édit l’empereur consacrait la franc-maçonnerie dans le même temps il l’enchaînait<sup>94</sup>.

Ces réformes devaient être sans lendemain. En effet, la Révolution de 1789 allait bouleverser de fond en comble les personnes et les choses. Durant cette période de turbulences et de troubles, la plupart des loges se mirent en sommeil. Dans une Europe embrasée, annonciatrice d’une société en déliquescence – l’Ancien Régime – et porteuse d’un monde nouveau, il y avait peu de place pour une vie maçonnique. Les chiffres sont à cet égard plus qu’éloquents ! Des mille loges recensées à la veille du 14 juillet 1789, à peine 75 seront à même de reprendre les travaux en 1800<sup>95</sup>. Le Consulat et l’Empire permettront la renaissance de la franc-maçonnerie. Mais elle sera étroitement surveillée.

À preuve le périple entrepris, à l’automne 1802, par Pierre-Nicolas Riffé-Caubray<sup>96</sup>, chargé par le Grand Orient de France *d’observer l’état de la*

<sup>93</sup> H.-G. Riquiti de Mitabeau, *Histoire secrète de la cour de Berlin ou correspondance d’un voyageur françois, Depuis le 5 juillet 1786 jusqu’au 19 janvier 1787*, Londres, 1789, 3, p. 169-170 ; Cl.-A. Thory, *o. c.*, 1, p. 167 ; 2, p. 86-87 ; P. DUCHAINE, *La Franc-maçonnerie belge au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1911, p. 242 ; B. VAN DER SCHELDEN, *o. c.*, p. 242 ; H. REINALTER, *o. c.*, p. 52 ; P. COCKSHAW, *o. c.*, p. 80.

<sup>94</sup> H. REINALTER, *o. c.*, p. 50, 52 ; *Un siècle...,* p. 38-39.

<sup>95</sup> À son apogée, à la veille de la Révolution, avec plus de 700 loges, la franc-maçonnerie, malmenée puis interdite, va connaître un déclin sans précédent au cours de la décennie révolutionnaire attesté par les chiffres puisque seules 14 ateliers subsistaient encore à la date du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). F. COLLAVERI, *La franc-maçonnerie des Bonaparte*, Paris, 1982, p. 13-37 ; J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, p. 758-759, notice de F. COLLAVERI.

<sup>96</sup> Pierre-Nicolas Riffé de Caubray (Orléans, 1753 – Paris, 1808 ?), jurisconsulte, avocat au parlement et aux conseils du roi ; il publia entre 1803 et 1807 *Les Pandectes français*. Il épousa le 7 mai 1781 Julie-Thérèse de Hausy et en secondes noces le 8 juillet 1799 Henriette de Verneuil. Il décéda à Paris en 1808 ? AN, *Répertoire du notaire Charles-Étienne Chapellier (24 janvier 1807 – 11 décembre 1810) : inventaire après décès de Pierre-Nicolas Riffé de Caubray, place Desaix, n° 14* ; P.-M. GASON, *Documents imprimés et manuscrits relatifs à la franc-maçonnerie (Fonds Georges de Froidcourt) conservés aux Archives de l’État à Liège. Inventaire analytique, Archives et bibliothèque de Belgique*, 75, 2004, p. 28.

*Maçonnerie* dans un certain nombre de départements<sup>97</sup>. Si ce dernier se félicite de la situation florissante dans laquelle évolue partout *l'art sublime de la F. : M. :.*, force-lui est cependant d'avouer qu'il n'a point trouvé à Liège de *LL. : en activité* ; mais, ajoute-t-il, *j'ai su que le général Loison*<sup>98</sup>, *Maçon zélé et recommandable travaillait à la construction d'un Att. :.* dont il présiderait les destinées. Mais cet état de chose n'entame guère son optimisme comme en atteste cet extrait de son rapport : *Partout, j'ai vu nos outils entre les mains des ouvriers, à Anvers, à Liège, à Gand, etc, l'ardeur du travail animait les maçons que j'y ai rencontrés et j'aime à croire que dans ce moment-ci, chacune de ces villes est devenue un O. : que vous aurez bientôt à reconnaître. Nous devons être persuadés que dans le courant de l'année maçonnique dans laquelle nous allons rentrer, verra s'embellir de ces nouveaux rameaux l'ordre maçonnique*<sup>99</sup> (fig. 6). Paroles presque prophétiques ! Et de fait, reprendront force et vigueur « L'Indivisible » à l'Orient de Spa en 1803<sup>100</sup>, à l'Orient de Liège « La Parfaite Intelligence » en 1805<sup>101</sup>, deux ans plus tard « L'Étoile de Chaudfontaine »<sup>102</sup> et l'année suivante « La Parfaite Égalité »<sup>103</sup>. Enfin en le 28 février 1809 « Les Amis de la Parfaite » à l'Orient de Huy<sup>104</sup> et le 30 juillet à l'Orient de Verviers « Les Philadelphes »<sup>105</sup>.

<sup>97</sup> P. CHEVALIER, *Histoire de la franc-maçonnerie française. La Maçonnerie missionnaire du libéralisme, 1800-1877*, Paris, 1974, p. 12 ; *Un siècle...,* p. 41 ; P.-Y. BEAUREPAIRE, *Le réveil des structures maçonniques locales sous le Directoire et le début du Consulat*, in J. BERNET, J.-P. JESSENNE, R. LEUWERS, éd., *Du Directoire au Consulat. I. Le lien politique et social local sous le Directoire et au début du Consulat*, Lille, Presses du Septentrion, 1998, p. 97 sv ; *Franc-maçonnerie et politique*, éd. J. LEMAIRE, Bruxelles, 1999, (La Pensée et les Hommes), p. 86 ; M. ROWE, *From Reich to State : The Rhineland in the Revolutionary Age, 1780-1830*, Cambridge, 2003, p. 141-143.

<sup>98</sup> Sur Louis-Henri Loison (Damvillers, 1771 – Chokier, 1816), militaire français, général de brigade en 1795, général de division en 1799 qui s'illustra pendant la Révolution et le Premier Empire, officier de la Légion d'honneur (1803), commandant de la 25<sup>e</sup> division cantonnée à Liège (1801-1804), comte d'Empire (1810), cf. U. CAPITAIN, *o. c.*, p. 14 ; M. MAIGRET, *Grands notables du Premier Empire*, 10, *Meuse*, Paris, 1984, p. 168-170 ; J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, p. 1086, notice de J. TULARD.

<sup>99</sup> *Rapport fait au G. : O. : de France, par le F. : Riffé-Caubray, Officier de la Chambre Symbolique, Paris, l'AN de la V. : L. : 5802, 18 p. in-8°, imprimé. État de la maçonnerie dans les départements du Nord : Douai, Lille, Bruxelles, Louvain, Liège, Aix-la-Chapelle, Cologne, Mons. AEL, Fonds G. de Froidcourt, n° 109, p. 12, 17.*

<sup>100</sup> G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 105 ; A. LEBIHAN, *Loges et chapitres de la grande loge et du grand orient de France (2<sup>e</sup> moitié du 18<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1967, p. 434 ; *Un siècle...,* p. 128, n° 120.

<sup>101</sup> U. CAPITAIN, *o. c.*, p. 413 ; G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 276 ; ID., *Incidents entre le clergé catholique du diocèse de Liège et les Francs-Maçons sous le Concordat*, BSRVL, 7, n° 152, p. 21 ; A. LEBIHAN, *o. c.*, p. 432-433 ; *Un siècle...,* p. 136, n° 151.

<sup>102</sup> U. CAPITAIN, *o. c.*, p. 416-417 ; G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 277.

<sup>103</sup> U. CAPITAIN, *o. c.*, p. 414 ; G. de FROIDCOURT, *Velbruck...*, p. 277 ; A. LEBIHAN, *o. c.*, p. 432.

<sup>104</sup> U. CAPITAIN, *o. c.*, p. 416 ; J. QUITIN, *La musique à Liège entre deux révolutions (1789-1830)*, Liège, 1997, p. 176.

<sup>105</sup> U. CAPITAIN, *o. c.*, p. 417 ; G. de FROIDCOURT, *Incidents...*, p. 22-23 ; J. DE JAEGHER, *o. c.*, p. 30.

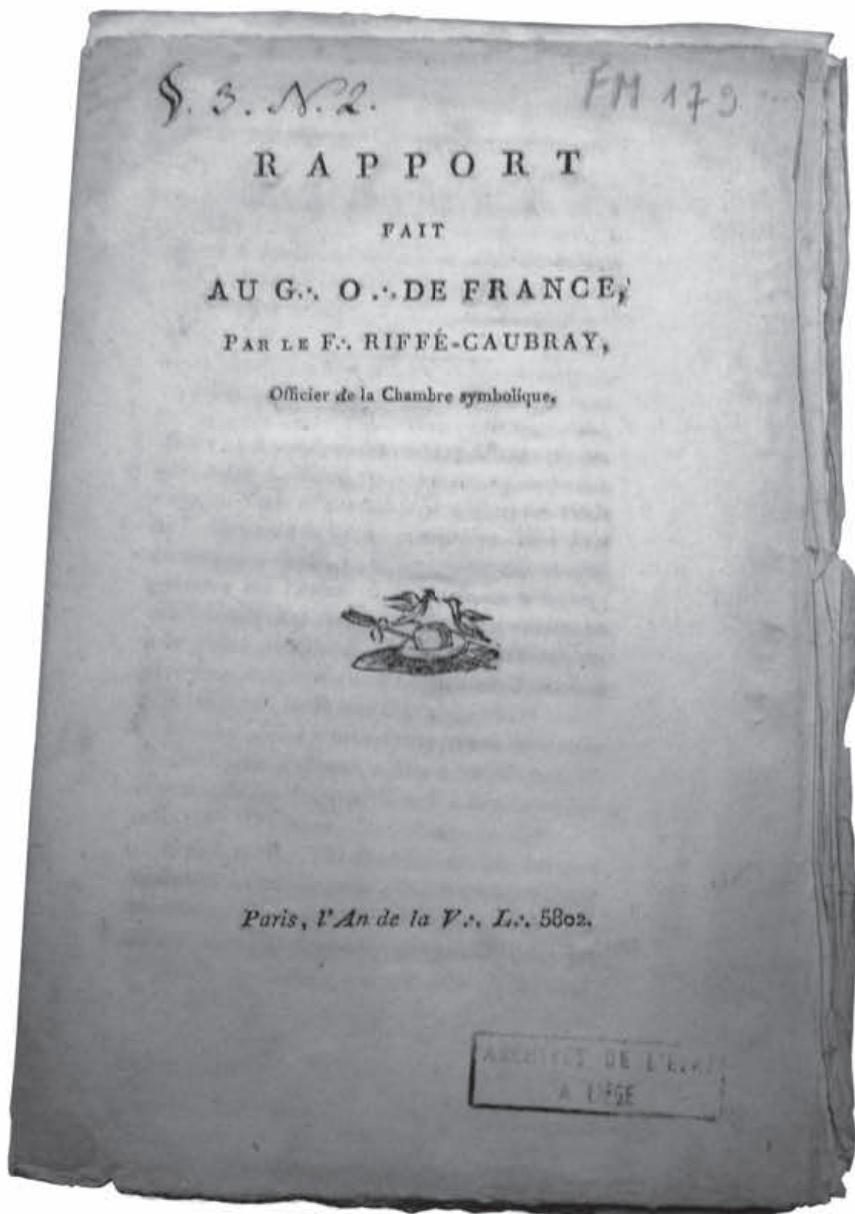


Fig. 6 – *Rapport fait au G[rand] O[rient] de France par le F[rère] Riffé-Caubray,  
Officier de la Chambre Symbolique, Paris, l'An de la V[raie] L[umiére] 5802.*

Liège, Archives de l'État, Fonds G. de Froidcourt, n° 109.

© P.-M. Gason, Liège.

Napoléon<sup>106</sup> (fig. 7), en la plaçant sous le contrôle administratif d'une autorité bienveillante mais soupçonneuse et sous la tutelle d'un Grand Orient, autant méticuleux que tatillon, va faire de l'institution une société domestiquée, adonnée avant tout à la philanthropie et à la glorification de sa personne<sup>107</sup>. L'incident provoqué par Pierre-Jacques Guiot, curé d'Ensival<sup>108</sup>, constitue une parfaite illustration de cette bienveillante protection.

Le premier dimanche du carême 1810, à savoir le 6 mars, le desservant n'hésita pas à prononcer un sermon violent contre les francs-maçons<sup>109</sup>. Par ce prêche, il violait les dispositions du Concordat de 1801, interdisant aux prêtres de se livrer à l'occasion de prêches à des attaques contre les institutions et les personnes<sup>110</sup>. Si le maire, Pierre-Joseph Thisquenne<sup>111</sup>,

<sup>106</sup> Sur Napoléon Bonaparte (Ajaccio, 1769 – Sainte-Hélène, 1821), général, homme politique (premier consul, 1802), empereur des Français (1804-1814), cf. J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, Paris, 1987, p. 1226-1230, notice de J. TULARD.

<sup>107</sup> A. NEUT, *o. c.*, 2, p. 11-13 ; B. VAN DER SCHELDEN, *o. c.*, p. 277 ; G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 20-21 ; *Un siècle...*, p. 42 ; P. DELSEMME, *o. c.*, p. 35 ; M. ROWE, *o. c.*, p. 141-143. Incontestablement, la franc-maçonnerie va vivre, à partir du coup d'État du 18 brumaire, quinze années extraordinaires. En effet, arrimée au nouveau pouvoir, elle va connaître un développement sans précédent : 70 loges en 1800, 114 deux ans plus tard, 300 en 1803, 667 en 1810 et près de 900 à la chute de Napoléon. Mais, en contrepartie, l'Ordre devient une institution au service de l'autorité en place qui s'organise autour du culte de l'Empereur (*licol doré*). Cette maçonnerie napoléonienne *brûle l'encens devant l'autel impérial* ainsi qu'en attestent les patronymes d'un certain nombre de loges (« Saint Napoléon », « Napoléomagne », « Berceau du Roi de Rome »). *Jamais elle n'a été plus sonore mais aussi...plus vide !* (Pierre-François Pinaud). F. COLLAVERI, *o. c.*, p. 80-95 ; J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, p. 759-762, notice de F. COLLAVERI. Nous reproduisons en annexe un discours du Vénérable de la loge « L'Indivisible » à Spa qui témoigne de cette dévotion sans borne.

<sup>108</sup> Pierre-Jacques-Joseph Guiot, fils de Jacques et de Marie-Thérèse Thiriart, vit le jour à Ensival le 29 juin 1748. Ordonné prêtre en 1773, il succéda à son oncle, décédé, comme curé de sa commune le 20 juin 1775. Au lendemain des événements de 1789, Guiot, partisan convaincu de l'Ancien Régime, émigra une première fois en avril 1790, puis une seconde fois en novembre 1792 et définitivement le 18 septembre 1794 avec la seconde invasion française. Cet exil dura jusqu'après la signature du Concordat. En effet, il demanda au début de l'année 1802 à être rayé de la liste des émigrés, requête qui fut suivie d'effet puisqu'il fut officiellement réinstallé comme desservant de la cure d'Ensival le 7 vendémiaire an XII (30 septembre 1803). Il décéda dans sa paroisse le 11 février 1830 au terme d'un pasteurat de 54 ans. AËL, RP, *Ensival, tables, naissances* ; J. DARIS, *Histoire du diocèse...*, 2, p. 198 ; G.-X. CORNET, *Histoire de la commune d'Ensival*, 2, Verviers, 1970, (Archives verviétoises, 11), p. 82-83, 104-112, 177-118, 122-129, 142, 145.

<sup>109</sup> Le 6 mars. G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 23, 23<sup>10</sup> ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 124.

<sup>110</sup> Accord conclu le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) entre la papauté et la France régissant les rapports de l'Église et de l'État. G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 20, 20<sup>2</sup> ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 124-125, 144. Lors de sa réinstallation, l'ordinaire lui avait recommandé, par voie de règlement, la conduite à tenir à l'égard des autorités et des personnes, et plus particulièrement l'interdiction de se livrer à l'occasion des prêches à des attaques contre les institutions et les personnes. G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 20 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 130, 144.

<sup>111</sup> Pierre-Joseph Thisquenne, maire d'Ensival de 1809 à 1812. Il décéda à Ensival le 22 janvier 1843 G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 258.



Fig. 7 – Jean-Baptiste Isabey, *Portrait de Napoléon I<sup>er</sup>* (miniature).  
Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, inv. 1910/Mx/1216.  
© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché E030396.

ferma les yeux, il n'en alla pas de même de Pierre Godin<sup>112</sup>, puissante personnalité ensivaloise et membre des « Philadelphes », qui s'empessa de rapporter les faits au baron Micoud d'Umons, préfet du département de l'Ourthe<sup>113</sup>. Celui-ci en référa aussitôt à Henri Henrard, le vicaire général, administrateur du diocèse de Liège, pour lui demander d'enjoindre au curé de se rétracter en chaire<sup>114</sup>. Mais loin d'obtempérer aux injonctions de son supérieur, Guiot, pour justifier sa conduite, adressa au préfet une longue missive dans laquelle il excipa d'une bulle de Pie VII<sup>115</sup>, datée du 10 juin 1809, qui rappelait les condamnations portées contre la franc-maçonnerie par ses prédécesseurs en 1738 et 1751<sup>116</sup>.

<sup>112</sup> Présent à l'office, Pierre Godin, tout juste initié, s'empessa de faire tenir à sa loge des extraits du sermon injurieux que Guiot venait de prononcer contre l'Ordre. G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 23, 23<sup>10</sup>. En effet, il fut présenté à la loge le 13 novembre 1809 et initié le 9 janvier 1810. Renseignement aimablement communiqué par notre ami et confrère, Pierre-Marie Gason.

Pierre-Arnold Godin, fils d'Arnold et de Marie-Anne Dethier, naquit à Hodimont le 16 mars 1766. En 1780, il fréquenta le collège royal de Metz où il suivit la formation d'aspirant au corps royal d'artillerie. Rentré dans sa ville natale en 1785, il y épousa, le 17 août 1789, Françoise-Marguerite Godart, fille d'un marchand de draps. À l'image de son beau-père, il embrassa à son tour une carrière d'industriel dans le textile qui fut aussi brillante que prospère. Il participa également activement à la gestion des affaires publiques. Il fut successivement lieutenant-colonel de la garde nationale d'Ensival (1789), agent municipal (1794-1795) et maire le 9 juillet 1800. Le 21 juin de la même année, il fut nommé membre du conseil général et le 17 septembre 1803 membre du collège électoral du département. De 1808 à 1813, il fut président du canton de Spa. Un tel zèle ne passa pas inaperçu du pouvoir qui sut le récompenser en le faisant le 14 mars 1806 membre de la Légion d'honneur et chevalier d'Empire le 18 janvier 1813. Il avait épousé en secondes noces, le 19 décembre 1801, Hubertine-Élisabeth Sauvage. G. HANSOTTE, *Grands notables du Premier Empire*, 23, *Ourthe*, Paris, 1995, p. 111-112.

<sup>113</sup> G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 23 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 144. Sur Charles-Emmanuel Micoud d'Umons (Grenoble, 1753 – Paris, 1817), commis de la Marine à Brest (1774), ordonnance chargé du bureau des invalides et des prises de guerre (1784), intendant de l'île de France (1792) et préfet du département de l'Ourthe du 17 avril 1806 au 22 mars 1815, cf. *Recueil des lois de la république française ; des actes du gouvernement et des autorités constituées, depuis l'érection de l'Empire Français*, 4, Bruxelles, [1806], p. 89, n° 1504 ; M. FLORKIN, *Un prince, deux préfet : le mouvement scientifique et médico-social au pays de Liège sous le despotisme éclairé (1771-1830)*, Liège, 1957, *passim* ; J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, p. 1173, notice de J. TULARD.

<sup>114</sup> Cette lettre est éditée dans G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 23 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 144. Henri-René-Joseph Henrard, fils de Henri et d'Adélaïde Martin, naquit à Liège (et non Oleye) le 17 mai 1736. Jeune encore, il entra au couvent des Récollets où, peu de temps après sa profession religieuse, il enseigna la philosophie et la théologie. Il fut élu à deux reprises, en 1785 et 1794, provincial de l'Ordre pour la province de Flandre. Vicaire général du diocèse de Liège (1805), il fut nommé, à la suite du décès de l'évêque Zaepffel, vicaire capitulaire le 17 octobre 1808, charge dont il démissionna le 23 septembre 1814. Il décéda quatre jours plus tard et fut inhumé dans la crypte de la collégiale Saint-Martin. AÉL, *RP, Liège, naissances, table* ; ÉC, *Liège*, 28 septembre 1814 ; J. DARIS, *Histoire du diocèse...*, 4, p. 216-239, 242 ; É. PONCELET, *o. c.*, p. 55-56 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, p. 139-140.

<sup>115</sup> Sur Barnabé-Nicolas Chiaramonti (Cesena, 1742 – Rome, 1823), pape du 14 mars 1800 jusqu'à sa mort, survenue le 20 août 1823, cf. *Dizionario biografico degli italiani*, 84, 2015, p. 11-22, notice de Ph. BOUTRY.

<sup>116</sup> G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 23, 23<sup>14</sup> ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 144. L'extrait de la bulle qui nous intéresse est édité dans les *Oeuvres complètes du cardinal B. Pacca*. Traduites sur l'édition italienne d'Orvieto de 1843 et mises en ordre par M. QUEYRAS, 1, *Mémoires sur le pontificat de Pie VII*, Paris, 1845, p. 137. La lettre de Guiot adressée à Micoud d'Umons est intégralement publiée dans G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 24.

Cette attitude fâcha grandement Micoud d'Umons qui en référa aussitôt au ministre des cultes<sup>117</sup>. Il s'ensuivit une mise en demeure à l'adresse du vicariat général de rappeler à l'ordre le curé récalcitrant sous peine de révocation<sup>118</sup>. Si Guiot fit *la promesse de ne plus parler à l'avenir contre ceux qui font partie de ces sociétés* par soumission à son ordinaire, il s'empressa de donner une publicité à l'incident en distribuant dans la région verviétoise des copies de sa lettre au préfet. Cette fois l'ecclésiastique avait dépassé les bornes<sup>119</sup>. Le ministre de la police générale<sup>120</sup> lui fit notifier par le comte de Réal<sup>121</sup>, conseiller d'État chargé de la police générale, que s'il persistait dans sa conduite plus qu'inconvenante, il serait *bientôt éloigné de quarante lieues de son domicile actuel*<sup>122</sup>. La menace de relégation porta ses fruits puisque plus jamais Guiot ne fulmina contre la société en chaire de vérité.

---

<sup>117</sup> AÉL, FFP, 9, Micoud d'Umons au comte de Réal, [Liège], 9 avril 1810, min. Sur Félix-Julien Bigot de Préameneu (Rennes, 1747 – Paris, 1825), avocat, docteur en droit, un des quatre juristes auteur du Code civil français, député à l'Assemblée nationale (1791-1792), membre de l'Académie française (1803), grand officier de la Légion d'honneur (1804), ministre des cultes du 4 janvier 1808 au 1<sup>er</sup> avril 1814, comte d'Empire (1808), cf. DBF, 6, Paris, 1954, col. 452-453, notice de A. MARTIN.

<sup>118</sup> G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 25-26.

<sup>119</sup> *Cet ecclésiastique s'est permis, depuis que j'ai eu l'honneur de vous écrire, monsieur le Comte, de répandre à Verviers et ailleurs des copies de la lettre qu'il m'a adressée (je vous l'ai transmise) mais il est parvenu à les retirer à l'instant où je cherchais à les saisir.* G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 126 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 144.

<sup>120</sup> Sur Joseph Fouché (Le Pellerin, 1759 – Trieste, 1820), homme politique, ministre de la police sous le Directoire, le Concordat et l'Empire (1799-1802, 1804-1810, 1815), comte d'Empire (1808), duc d'Ortrante (1809) cf. DBF, 14, Paris, 1976, col. 610-618, notice de G. WALTER.

<sup>121</sup> Sur Pierre-François Réal (Chatou, 1757 – Paris, 1834), juriste, journaliste, policier, nommé en 1804 à la tête du premier arrondissement de police générale, conseiller d'État à vie et comte d'Empire (1808), cf. M. AUBOIN, A. TEYSSIER, J. TULARD, *Histoire et dictionnaire de la police du moyen âge à nos jours*, Paris, 2005, p. 843-844, notice de J. TULARD ; J. TULARD, *Dictionnaire Napoléon*, p. 1443, notice de J. TULARD.

<sup>122</sup> G. de FROIDCOURT, *o. c.*, p. 27 ; G.-X. CORNET, *o. c.*, 2, p. 144-145.

## ANNEXES

*A propos de Grand-Maître, celui de la Société des Francs-Maçons a reçu la Bulle d'Excommunication que le Pape a lancé contre eux. Il a été résolu qu'elle seroit lue, publiée & affichée partout ou besoin seroit & qu'ensuite on procedera dans la forme ordinaire à recevoir Le S. Père Franc-Maçon, & que Sa Sainteté sera représentée par un Jésuite Irlandois, déjà Franc-Maçon, qu'on fera comparoître à cet effet dans la Grande Loge ; & qu'ensuite il sera dressé un resultat par lequel le Pape & ses Successeurs seront déclarez Grands-Maîtres perpetuels, nez, héréditaires & universels de toutes les Loges des Francs-Maçons dans tout l'Univers ; que les Lords Grand-Maîtres dans la Grande-Bretagne se diront Substituts Grands-Maîtres, & ceux des autres Loges Substituts-Maîtres. Que le premier verre de vin sera toujours bû à la santé & à la Conversion du Grand-Maître Universel, qui sera très humblement prié d'établir à Rome une Congrégation, comme les autres, dont un Cardinal Franc-Maçon sera préfet, pour la propagation de la Société des Francs-Maçons, qui ne le cedent pas à la société des Loyolistes, & qui l'emporte sur elle par l'exacte observation du silence. On doit équiper un Yacht pour conduire à Rome les Députez qui doivent remettre au Saint Père cette Bulle d'admission, & lui témoigner par un respect filial comment les Francs-Maçons se vengent de leurs ennemis.*

*Mercure historique et politique..., 105, juillet 1738, p. 104.*

\*\*\*

*L'on est informé qu'il y a quelques commencemens de franc-maçons qui se forme à Philippe-Ville, diocèse de liège, et qu'il y a même déjà une espèce de chef établi lequel y tient loge pour la réception des candidats.*

*L'on ne croit pas qu'aucun bourgeois y soit enrolé jusqu'à présent, ni que cette société naissante ait recruté ailleur que dans le militaire mais la nouveauté aïant toujours su trouver ses partisans il est à craindre que la curiosité ne séduise d'autres personnes et que cette même société se trouvant une fois ancrée dans cette ville-là, il ne soit plus aisé de la bien déraciner*

*Comme l'on croit que le roi a rendu quelque arret, il y a déjà du tems, pour empêcher que cette mystérieuse confrérie ne s'établit dans ses Etats, M. le comte de Rougrave, vicaire-général du diocèse de Liège, requiert instamment M. d'Esmal d'avoir la bonté de s'informer si S.M.T.C. a efectivement fait publier quelque arret en ordonance contre les*

*francs-maçons qui ont voulu prendre pied à Paris ou dans quelque autre ville du Roiaume et si cela est d'en faire venir un ou deux exemplaire afin que l'on puisse empêcher autant plus efficacement que ces pernicieux ouvriers ne fassent du progrès dans le Païs et diocèse de Liège.*

AAÉ, Liège, 38, 178r°-179r°, *mémoire sur les francs-maçons*, joint à la lettre d'Esmale à Amelot, Liège, 16 mars 1744, orig.

\*\*\*

*Discours prononcé le 6<sup>e</sup> J. du 11<sup>me</sup> M. 5804 dit vulgairement la fête des Rois dans la : [loge] : l'Indivisible a l'O : de Spa par le Ven : M : Deleau-Seraing à l'occasion de la nomination des Grands Officiers d'Honneur du G : O : de l'Empire Français et de la reunion de tous les rits a son centre.*

*Voila donc FF : GG : et RR : FF : voila notre coexistence liée a celle de l'Etat même ; puisque les Princes, puisque les Chefs qu'il s'est donne, sont devenus les nôtres. Graces soient rendues au G : Arch : de l'U : de cette sublime union. Glorifions nous-en ; mais montrons-nous également dignes en prouvant ce que nous pouvons pour la grande Société.*

*Rendons-nous les sentinelles imperturbables de sa sureté et les boulevards de sa paix interieur, fortifions, renforçons, par la pierre cubique, l'edifice de l'Empire sur toutes les angles de ses fondemens.*

*Que ses ministres et ses hommes d'Etat ; s'ils sont éclairés, instruits et sages trouvent en nous les plus ardens zélateurs de leur conduite, tandis que l'être incapable ou prévaricateur qui ne seroit etayé que pour l'intrigue et la faveur tremblera de notre surveillance et de nos censures.*

*Eh ! quelle institution !... quelle association !... quelle reunion peut meriter mieux que la notre d'etre protégée et devoit plus d'etre distinguée par le Gouvernement !*

*Marchant et agissant sous ses auspices quelle institution peut le servir a l'égal de la notre.*

*Par elle et par elle seule un mouvement simultané peut donner sur tous les points de l'empire l'action et le mouvement aux intentions utiles ou salutaires de son chef*

*Par elle ses volontes peuvent être appuiees et soutenues les contradictions intempestives et en triompher.*

*Par elle enfin l'Etat a partout des defenseurs multipliés de sa cause et de ses intérêts.*

*Fidelité et devouement au chef de l'Etat dans lequel la providence nous a placé, obeissance et soumission aux lois, sont les premiers des devoirs dont nous avons pris l'engagement solemnel par notre initiation, et que nous avons renouvelée a chaque pas que nous nous sommes avancé dans la sublimité de notre Art. Combien donc ces devoirs doivent ils être plus doux a remplir a l'égard de celui qui réunit les qualité de Frere au titre de Souverain.*

*Nous ne considerons dans l'homme que l'homme ; les distinctions sociales ne comptent plus des qu'il a touché le Parvis de nos temples ; là on ne reconnoit de valeur qu'aux qualités morales et aux vertus.*

*Fixons Napoleon, de cette manière, c'est-à-dire, non encore revetu ou degage de la Dignité Imperiale.*

*Rappelé par les désordres de la France, de la terre ou naquirent nos misteres, il semble avoir été couvert d'une providence particulière pour échapper a l'ennemi et regagner les ports de la patrie. Il la trouve dechirée par les factions, et, Nouvelle [sic] Hercule, il attaque seul l'Hydre qui les fomentoit et l'abat ; il poursuit, et a l'exemple de ce que fit son model des écuries d'Augias, il purge et netoie, en un instant, la république des ordures qui l'infectoient, et la delivre des monstres qui étoient prêts à renouveler toutes les horreurs de l'anarchie de la desolation don elle étoit à peine sortie.*

*N'oublions pas ce que lui doivent la religion et ses autels. Bannie, persecutée, proscrite et pour ainsi dire éteinte il a scû la ressusciter et lui rendre avec promptitude une existence d'autant plus chère d'autant plus précieux, que les ames sensibles et pieuses ont paru s'empresser de se dedommager, par un exercice plus assidu de son culte ; de la privation qu'il en avoient éprouvés.*

*NAPOLEON ! Voilà ce qui doit fixer nos regards, penetrez notre memoire et exciter notre reconnaissance envers toi ; nous en devrons peut être davantage encore a ton génie reparateur dans tous les points de l'administration publique mais il est hors de nos principes de nous en occuper.*

*Seulement il nous est permis d'employer et répéter le langage du Prelat de ce département a ses habitans en en le généralisant nous écrier avec lui.*

*Nous formons un même corps, qu'une même religion, qu'une même morale, et l'espérance des mêmes biens en soient les liens – Benissons nous, et demandons sans cesse que l'état soit paisible, heureux. Conjurons le ciel pour que tous les emplois soient donnés a des hommes justes, fidèles, courageux, pleins de respect pour la religion et de zèle pour le*

*bien public, que la sagesse préside dans tous les conseils, que la justice soit assise dans tous les tribunaux, que la probité que la bonne foi, que toutes les vertus regnent dans toutes les conditions ; que la paix le respect pour les loix, l'abondance la prospérité et l'esprit de religion qui seul en fait un bon usage prenne enfin la place de la misère et des troubles qui ont désolé nos cités et nos campagnes.*

*Voila mon vœu, il est le votre CC :: DD :: FF :: qu'il soit celui de tous les enfans de la Lumiere ! et que le concours de leurs travaux et de leurs efforts tendent sans cesse à leur accomplissement.*

*Correspondance du Grand Orient, 2D2 (1062), N 82, tenue du 6<sup>e</sup> j. du 12<sup>e</sup> mois 5804 (17 pluviôse an 13), art. 5 § 5. N 15. Nous devons la connaissance de ce document à notre confrère et ami, Pierre-Marie Gason, auquel nous adressons nos plus vifs remerciements.*

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAÉ	Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris
AÉL	Archives de l'État à Liège
AÉN	Archives de l'État à Namur
AHL	<i>Annuaire d'histoire liégeoise</i>
AV	Archives vaticanes
AN	Archives nationales à Paris
BIAL	<i>Bulletin de l'institut archéologique liégeois</i>
BN	Bibliothèque nationale à Paris
BNB	<i>Biographie nationale de Belgique</i>
BSRVL	<i>Bulletin de la Société royale « Le Vieux-Liège »</i>
BUL	Bibliothèque de l'Université de Liège
DBF	<i>Dictionnaire de biographie française</i>
DHGE	<i>Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques</i>
FFP	Fonds français. Préfecture
NC	<i>Nunziatura di Colonia</i>
RP	registres paroissiaux
SVEC	<i>Studies on Voltaire and the Eighteenth Century</i>



# BALMORAL, QUARTIER SPADOIS, UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL

par Martine MARCHAL

Grâce à la beauté de son site et à ses sources minérales aux vertus curatives, Spa est le but de bien des voyages de santé dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Réputée pour ses infrastructures liées au thermalisme qu'elle développe essentiellement dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle puis surtout au XIX<sup>e</sup>, Spa devient « café de l'Europe » et compte par dizaines ses visiteurs célèbres.

Le programme architectural fonctionnel que Spa étend à cette époque est essentiellement axé sur les soins de santé, les promenades, le jeu, la détente, puis les activités sportives. De nombreuses publications ont été consacrées à l'histoire et aux caractéristiques urbanistiques de la station thermale spadoise : thermes, sources, maisons de jeux, voies de communication, soins de santé sont autant de points communs aux stations thermales et balnéaires non seulement en Belgique mais aussi dans l'Europe entière<sup>1</sup>. Aujourd'hui, les « grandes villes d'eaux d'Europe » forment un réseau international présentant ce développement particulier autour de l'exploitation des sources minérales à des fins curatives et de loisirs.

Outre le déploiement des équipements liés directement au thermalisme, une autre typologie architecturale apparaît dans les cités thermales comme d'ailleurs dans la plupart des stations balnéaires : la villa. Alors que le visiteur loge essentiellement dans des auberges au centre-ville jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'hôtellerie spadoise se développe largement à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> et au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Parallèlement à ce développement d'hébergement touristique apparaissent alors au XIX<sup>e</sup> siècle les premières villas. Elles s'implantent à la périphérie directe du noyau urbain ancien en tant que résidences secondaires et offrent, tout comme les équipements publics, une image mondaine de

---

Licenciée en Histoire de l'Art et Archéologie, courriel : martineafmarchal@gmail.com.

<sup>1</sup> Parmi les dernières publications sur Spa : PEETERS Luc, Houbrechts David, *Spa Ville thermale*, Bruxelles, Prisme Édition, 2016. Sur les stations thermales en Belgique : COLLECTIF, *Histoires d'eaux. Stations thermales et balnéaires en Belgique. XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Gand, 1987.

la station thermale. À Spa, d'après un recensement effectué en 1913, 536 maisons de plaisance dont plus de 300 villas aux enseignes identifiées sont répertoriées<sup>2</sup>.

Albin Body (1836-1916) et Louis Pironet se sont penchés les premiers sur la terminologie du mot villa, liée au contexte spadois<sup>3</sup> : maison élégante habituellement située à la campagne et quelques fois dans les faubourgs d'une ville, entourée d'un jardin et de massifs de verdure. Le terme de villégiature définit un séjour de repos ou dans un lieu de plaisance (villes d'eau, plages).

C'est par dizaines que les villas apparaissent sur les principaux axes quittant le centre urbain vers les sources notamment, à la fin du XIX<sup>e</sup> et au tout début du XX<sup>e</sup> siècle. Au sud, vers Barisart (rue de Barisart, puis boulevard Reiner), vers Creppe (avenue Professeur Henrigean, puis boulevard Lühr), à l'est vers la Sauvenière, au nord-est vers le Tonnelet (route du Tonnelet, Nivezé), plus au nord vers le lac de Warfaaz, (avenue Marie-Henriette), puis un peu plus tard, à Balmoral. À l'ouest, l'avenue Reine Astrid voit aussi apparaître des villas qui bordent cet axe principal menant vers Theux et vers Liège (fig. 1).

Cette typologie s'amplifie en lien direct avec la nature et l'eau. En station thermale et balnéaire en priorité, mais aussi au bord d'un cours d'eau ou d'un lac. C'est le cas notamment à Wépion, en bordure de Meuse<sup>4</sup>, ou autour du lac de Genval, au sud de Bruxelles<sup>5</sup>. Image de détente et de plaisir au grand air pour la bourgeoisie, la villa est de moins en moins liée aux soins et aux cures d'eau minérale. Les stations balnéaires deviennent des lieux mondains de tourisme et Spa n'est plus connue uniquement comme centre de cures mais aussi comme lieu de séjour au vert. *Le 19<sup>e</sup> siècle fut la période d'or de la bourgeoisie qui fit bâtir à Spa de nombreuses villas et résidences, dont l'architecture reflète le goût et l'éclectisme de l'époque ainsi que le désir d'être vu, qui est un des plaisirs de la vie balnéaire*<sup>6</sup>. Spa, perle des Ardennes, dans son merveilleux cadre naturel, loin des nuisances des villes industrielles... Ainsi se développe la seconde résidence.

<sup>2</sup> WYBAUW R., *Traité des eaux de Spa et guide de l'étranger*, Spa, Engel-Krins, [1907].

<sup>3</sup> BODY Albin, *Les promenades de Spa. Guide du promeneur à pied, à cheval et en voiture*, Liège, 1869 ; PIRONET Louis, *Architecture thermale : les résidences et villas de Spa*, dans *Histoire et Archéologie spadoises*, 1981.

<sup>4</sup> GUILLAUME Étienne, *La villa mosane, une maison de villégiature*, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, mars 2008, p. 82-91.

<sup>5</sup> DE GANCK Lise, *Genval-les-Eaux : le style de ses villas Belle Époque*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 31, 2019, p. 83-121.

<sup>6</sup> PIRONET Louis, 1981, p. 3.

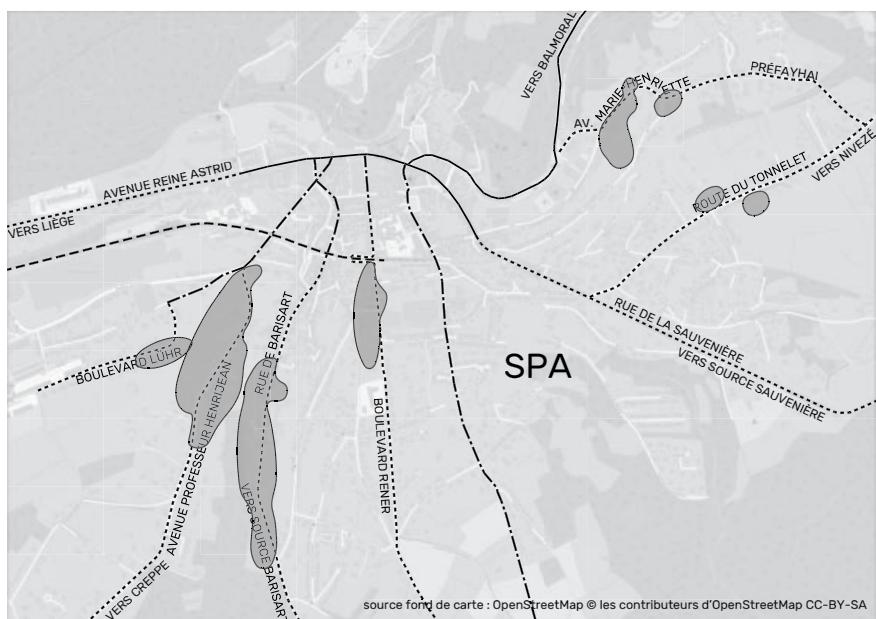


Fig. 1 – Principaux axes le long desquels se développent des villas à Spa.

© Document graphique Martine Marchal.

Alors que les premières villas construites dans les sites balnéaires et les cités thermales européennes offrent un style éclectique à la décoration parfois extravagante empruntant des éléments de style étrangers, un type de maison de plaisance plus sobre, inspiré de l'architecture normande ou du style cottage anglais et bien plus fonctionnaliste, va se développer dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. Ce nouveau modèle est largement diffusé par la revue *Le Cottage*, dès la parution des premiers numéros en 1903. Elle publie des projets jugés exemplaires et développe une importante chronique de l'hygiène tout en donnant à connaître des exemples d'architecture rurale. Le besoin de construire des maisons de campagne s'y ressent de façon récurrente<sup>7</sup>. Véritable album d'images, la revue propose des plans de petites et moyennes maisons de campagne et encourage les investissements dans l'acquisition de résidences secondaires.

<sup>7</sup> Un projet de village coopératif de villégiature à bon marché est même proposé dans le numéro de mars 1904, p. 104-110.

De nombreuses villas spadoises ont été conservées intactes ou presque. Des ensembles importants et cohérents ont été préservés. Ceux-ci se situent principalement avenue de Barisart, avenue Professeur Henrigean et à Balmoral. L'ensemble des maisons de plaisance de l'avenue Professeur Henrigean, le plus cohérent et le moins décousu par une urbanisation anarchique, se compose d'habitations érigées pour la plupart dans la dernière décennie du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment pour des notables liégeois. Paul Jaspar (1859-1945), Victor Sougné, Charles Soubre (1846-1915), Laurent Demany (1827-1898), Marcel Hansen (1877-?) et Georges Hobé (1854-1936) sont autant d'architectes sollicités en tant qu'auteurs de projet.

La profusion des styles architecturaux caractérise les premières villas des stations thermales. Le XIX<sup>e</sup> siècle redécouvre en effet l'histoire de l'architecture et met à l'honneur le roman, le gothique (principalement pour les édifices de culte), le classicisme (pour les lieux de culture) ou s'en inspire abondamment. Les références aux courants anciens se retrouvent également dans la villa. Les différents styles coexistent parfois avec fantaisie dans une même construction. Parallèlement s'épanouit un courant dont le vocabulaire architectural est puisé dans l'habitat rural (rustique), l'Art nouveau et l'habitat traditionnel régional (styles cottage et anglo-normand). Ce dernier sera particulièrement apprécié à Spa.

Des essais de classification des styles des villas spadoises ont été entrepris par Louis Pironet qui distingue deux catégories : l'historicisme éclectique d'une part, englobant « médiévalisme », styles Tudor, Renaissance, traditionnel, puis, d'autre part, les styles rustiques, seconde catégorie comprenant le néo-normand, largement représenté à Spa, le style « maison de campagne anglaise », le chalet et moins fréquent le style méditerranéen. Si le style flamand campagnard prédomine à la côte, c'est l'anglo-normand qui s'impose à Spa. Une des influences majeures provient en effet de France. La station balnéaire normande de Deauville est considérée comme exemplaire. Elle devient source d'inspiration pour de nombreux architectes et futurs propriétaires, à Spa mais aussi à la côte ou le long de la Meuse.

Le contexte géographique dans lequel s'inscrivent les villas, soit en bordure d'un cours d'eau soit en pleine nature, influe sur le plan de celles-ci. Cependant, certains éléments formels se retrouvent systématiquement. Le bel étage ou le rez-de-chaussée s'ouvre sur une large terrasse, les balcons s'étendent le long des façades, les bow-windows sont nombreux pour profiter de la nature et du paysage, l'implantation est

choisie en fonction des vues dégagées. D'amples toitures débordantes, toujours percées de nombreuses lucarnes aux formes variées, protègent les façades en reposant sur des consoles en bois. Le plan général est souvent irrégulier, les matériaux de construction sont traditionnels (moellons de grès, briques). Le faux colombage, composé d'un enduit de ciment peint, est très apprécié à Spa.

## BALMORAL

Au nord-est de la ville, sur la crête dominant le lac de Warfaaz et la vallée du Wayai, bordée au nord d'une longue frange boisée, se développe le quartier de Balmoral dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Témoin de l'importante fréquentation des touristes anglais à Spa, Balmoral fait référence au château de la famille royale d'Angleterre en Écosse, résidence privée d'été acquise par la reine Victoria en 1856. L'influence du Balmoral anglais gagne d'autres villes thermales européennes. Balmoral est par exemple le nom donné aussi à une villa de Bad Ems, station thermale de Rhénanie-Palatinat, consœur de Spa dans le dossier de candidature du projet Unesco : *Great Spas of Europe*.

Un vaste plan de lotissement est créé à Balmoral à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle : le projet Spa-Extension. Fruit d'une convention signée entre l'État belge, Josse Gihoul, propriétaire spadois, et Joseph Hans, ingénieur civil bruxellois, le projet prévoit un quartier de villas aux grandes parcelles largement plantées d'arbres, un hôtel-restaurant (l'actuel Radisson Balmoral), ainsi qu'une zone non bâtie avec golf et autres terrains de sport<sup>8</sup>.

L'extension du réseau de tramway favorisera le développement du quartier de Balmoral. Une ligne électrique est en effet établie en 1909 et relie la cité thermale, en partant de la gare, au nouveau quartier<sup>9</sup>. Une affiche de 1912 conservée au Musée de la Vie Wallonne à Liège vante les mérites de Balmoral, de son prestigieux hôtel au confort moderne et du site de « Spa-Extension Belgique » (fig. 2). On peut y lire dans le bas que le site est desservi par un tram électrique allant de la gare à l'hôtel

<sup>8</sup> Sur le projet de Spa-Extension, voir BALAU Raymond, Georges Hobé et l'aménagement des sites. *L'aubette de Spa-Extension à Balmoral*, dans *Histoire et Archéologie spadoises*, juin 2019, p. 8-25.

<sup>9</sup> ARDENNE Jean d', *L'Ardenne, guide du touriste et du cycliste*, t. 2, Bruxelles, 1910, p. 239.



Fig. 2 – Spa, Balmoral. F. Xhardez, affiche, J. Colassin & Cie, Bruxelles, 1912.  
Liège, Musée de la Vie Wallonne.

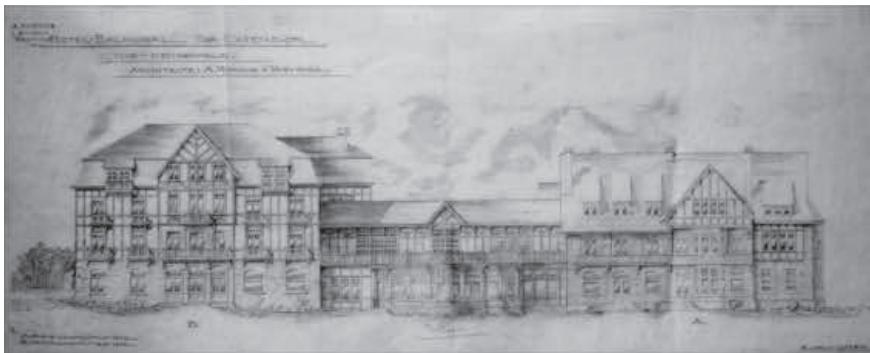


Fig. 3 – Spa, l'hôtel Balmoral. Vue d'ensemble. Architecte : A. Vivroux.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 172 B ».

© Martine Marchal, 2019.

(départ toutes les 7 minutes – service de nuit). L'endroit est apprécié pour sa *situation hygiénique*, son *panorama admirable – bois, jardins, parc, centre de splendides promenades* et connu aussi pour ses *concerts de symphonie* et *Five o'clock tea*.

À l'origine de cet hôtel encore très prisé aujourd'hui, c'est l'architecte verviétois Auguste-Charles Vivroux (1859-1920)<sup>10</sup> qui construisit pour Joseph Hans en 1906 une villa très vite aménagée en hôtel, le *Balmoral Hôtel*. Largement représentative du style anglo-normand, la construction est agrandie encore en 1910 et en 1912, toujours par le même architecte (fig. 3).

Le projet initial du lotissement de Spa-Extension, datant de 1906, propose au sud-est de cet hôtel de grandes parcelles largement plantées d'arbres et respectant le cadre vert dans lequel elles s'inscrivent. Elles sont accessibles par l'avenue Léopold II, l'avenue Princesse Clémentine et le chemin de Frahinfaz. Le lotissement est complété quelques années plus

<sup>10</sup> Sur les architectes Vivroux, voir : VIVROUX Charles, *Biographie des Vivroux, dynastie de sculpteurs et d'architectes durant plus de deux siècles dans le pays de Liège*, Stavelot, Chauveheid, 1985 ; ZURSTRASSEN-VAN DER STRAETEN Yolande, *Les Vivroux : cinq générations d'architectes verviétois (1820-1985)*, mémoire présenté pour l'obtention du grade de licencié en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège, année académique 1988-1989. Le fonds Vivroux, conservé au Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, a fait l'objet de notices accessibles en ligne (URL : <http://www.crmsf.be/fr/node/213> et URL : <http://www.crmsf.be/fr/actualite/il-%C3%A9tait-une-fois%E2%80%A6-les-vivroux-ornementalistes> [dernière consultation le 18/10/2019]).

tard par une rue supplémentaire, l’avenue de la Corniche, pour faciliter l’accès aux parcelles sud, en forte déclivité vers la vallée à cet endroit. Le second plan mis en exécution est l’œuvre de l’architecte spadois Marcel Paes (1885-1964). L’habitat, composé de villas cossues, s’y développe petit à petit, dans le respect de son cadre boisé.

Ce phénomène de lotissement de villas cossues apparaît aussi à la côte belge dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La promotion touristique est assurée par la conception de quartiers en harmonie avec la nature. Ces maisons de plaisir sont érigées dans de vastes parcelles boisées et agrémentées de zones non bâties aménagées, par exemple en terrain de golf. C’est le cas à Knokke comme à Spa.

## LES VILLAS

Mais Auguste-Charles Vivroux était déjà l’auteur de projet d’une construction à Balmoral élevée avant cet hôtel. C’est pour Joseph Gihoul qu’il réalisa une belle demeure agrémentée d’un grand jardin, en 1895, la villa « Les Sorbiers » (fig. 4). Située chemin de Frahinfaz 11-13, au nord du lotissement de Spa-Extension, elle comprend trois bâtiments de style villégiature d’inspiration anglo-normande. Les plans conservés dans le fonds Vivroux – dépôt de la Ville de Liège au Centre d’Archives et de Documentation de la CRMSF à Liège – renseignent sur la fonction première de ces bâtiments, implantés autour d’une cour (fig. 5). L’architecte avait pour mission de concevoir le projet d’une petite ferme avec logis, écuries, grange, étables et poulailler installé dans une tour circulaire. La fonction d’exploitation agricole initialement prévue semble avoir été très vite abandonnée au profit d’une demeure cossue. Au sud, le corps de logis fait face aux écuries qui se développent au nord (fig. 6-7). La cour est fermée à l’est par des remises à voitures aménagées dans la petite grange, sans en modifier l’aspect extérieur (fig. 8-9). Les volumes prévus pour abriter les étables et le poulailler ont été affectés à l’habitation. Plusieurs avant-projets de l’aile du corps de logis ont été dessinés par Auguste-Charles Vivroux et sont conservés (fig. 10). Ils témoignent sans doute des discussions menées avant le choix définitif de l’orientation des façades du corps de logis.

Résidence de la princesse Clémentine en 1912, cet ensemble de belle qualité architecturale se signale par les volumes variés du corps de logis coiffés de toitures débordantes, ses oriels à pans coupés, ses



Fig. 4 – Spa, villa « Les Sorbiers », chemin de Frahinfaz 11-13.

Façade arrière du corps de logis.

© Martine Marchal, 2019.

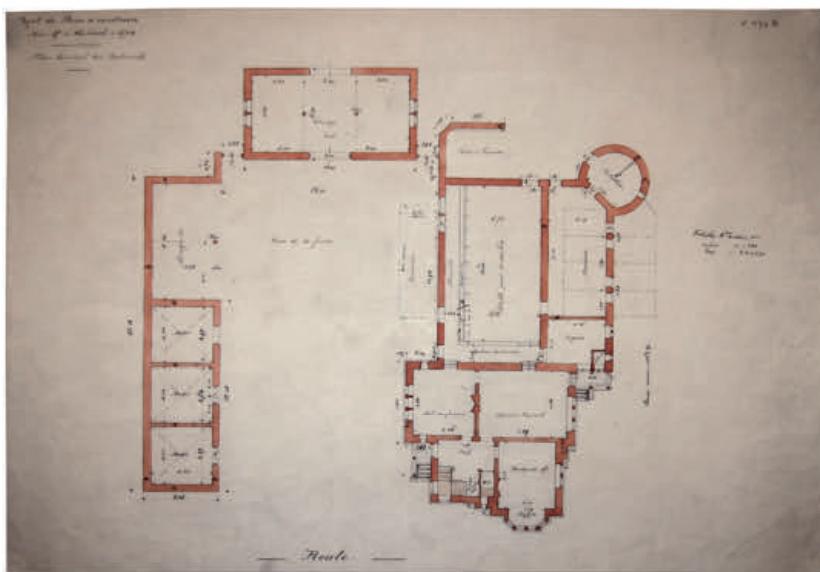


Fig. 5 – Spa, villa « Les Sorbiers ». Plan du rez-de-chaussée. A. Vivroux.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 174 B ».

© Martine Marchal, 2019.



Fig. 6 – Spa, villa « Les Sorbiers ». Écuries.  
© Martine Marchal, 2019.

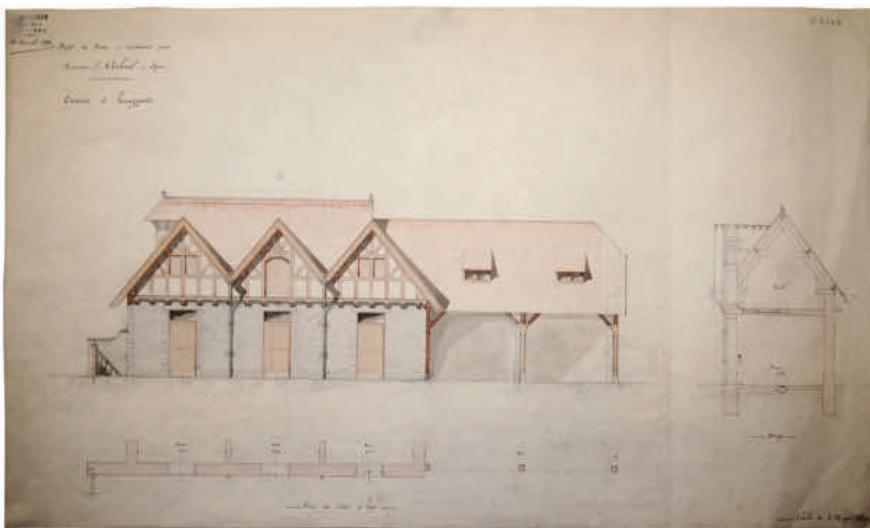


Fig. 7 – Spa, villa « Les Sorbiers ». Écuries et hangars. A. Vivroux. 20 novembre 1894.  
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 174 B ».  
© Martine Marchal, 2019.



Fig. 8 – Spa, villa « Les Sorbiers ». Ancienne grange.  
© Martine Marchal, 2019.

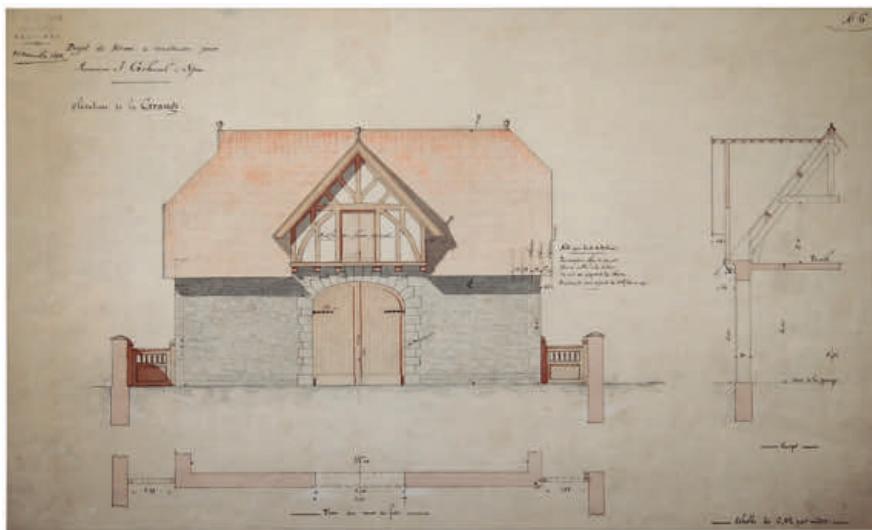


Fig. 9 – Spa, villa « Les Sorbiers ». Élévation de la grange. A. Vivroux. 20 novembre 1894.  
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 174 B ».  
© Martine Marchal, 2019.

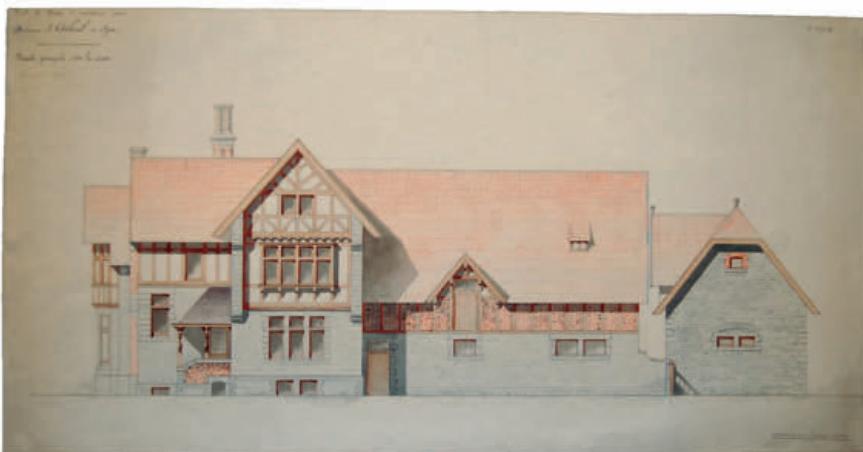


Fig. 10 – Spa, villa « Les Sorbiers ». Façade principale vers la cour.

A. Vivroux. 20 novembre 1894.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 174 B ».

© Martine Marchal, 2019.

maçonneries en moellons de grès et faux colombages, sa tourelle d'angle de plan circulaire, où se trouve encastrée une dalle portant les initiales de Josse Gihoul et la date de 1895<sup>11</sup>. Une glacière était prévue dans la propriété. Aucune trace n'en a été retrouvée. Auguste-Charles Vivroux en avait signé le dessin de la porte en 1899.

Auguste-Charles Vivroux édifia bien d'autres bâtiments pour la classe aisée. Parmi ceux-ci, il réalisa à Spa les plans de la « Villa des Fleurs », rue Albin Body, en 1909-1910 et il agrandit la « Novo-House » en 1911. En 1904, il avait été désigné par la Ville de Spa pour évaluer la valeur des immeubles à exproprier rue Royale en vue de la construction du Casino. Il remplit cette mission avec l'ingénieur-architecte spadois Marcel Hansen.

<sup>11</sup> Les bâtiments actuels sont décrits dans la notice de l'*Inventaire du patrimoine immobilier culturel* (IPIC) (code : 63072-INV-0289-01).

C'est dans le fonds Vivroux que se trouvent quatre plans de la ferme de Frahinfaz, par l'architecte William Hansen (1848-1936), père de Marcel Hansen, pour le compte de Jean Gihoul<sup>12</sup>. La ferme de Frahinfaz est située quelques centaines de mètres au sud de la villa « Les Sorbiers », le long du même chemin de Frahinfaz, au numéro 5-5a (fig. 11). De plan en U, ce bâtiment est constitué d'une habitation implantée à front de route. Elle se compose d'un petit avant-corps central à fronton triangulaire prolongé par deux travées, le tout en moellons de grès au rez-de-chaussée et faux colombages à l'étage. De chaque côté, un appentis en planches de bois décorées évoque le style des chalets. Deux ailes de dépendances s'étendent perpendiculairement à l'arrière. Deux des quatre plans aquarellés conservés sont datés et signés *Spa, le 5 octobre 1893 – W. Hansen, architecte / Louis Paes / J. Gihoul*, en bas à droite.



Fig. 11 – Spa, ferme de Frahinfaz, chemin de Frahinfaz 5-5a.  
© Martine Marchal, 2019.

<sup>12</sup> Sur les architectes William et Marcel Hansen, voir : SCHILS Marie-Christine, *William et Marcel Hansen. Reflets de l'architecture moderne*, dans *Histoire et Archéologie spadoises*, juin 1999, p. 51-53.

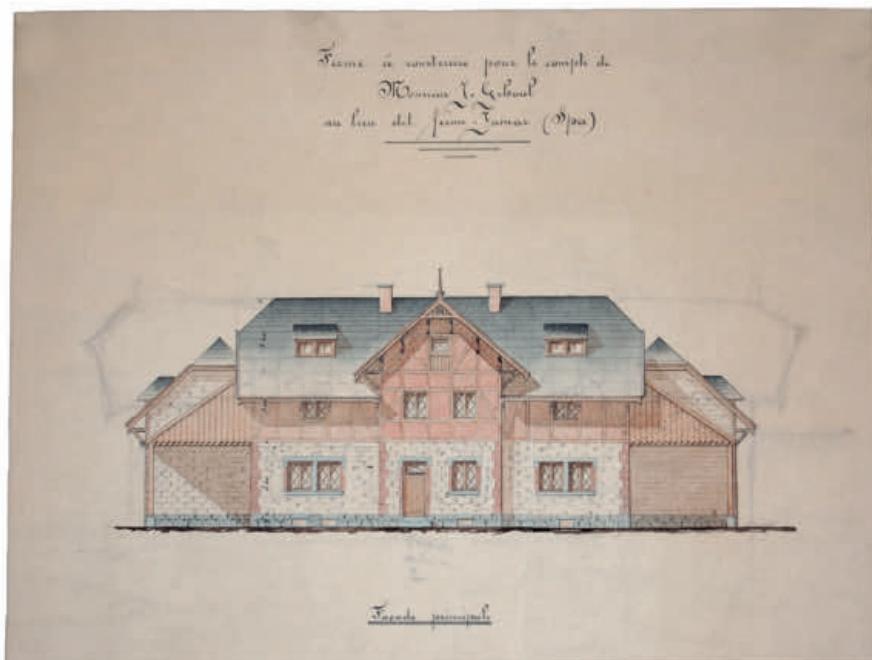


Fig. 12 – Spa, ferme de Frahinfaz. Élévation de la façade principale.  
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 174 B ».  
© Martine Marchal, 2019.

Les bâtiments réalisés correspondent parfaitement aux plans signés par William Hansen (fig. 12-14). Cet architecte est déjà bien connu à Spa à cette époque. C'est à lui que l'on doit la galerie Léopold II, érigée dans le parc de Sept Heures de 1878 à 1880. Il est aussi l'auteur de projet des bâtiments de l'actuelle fontaine du Tonnelet et des rotondes voisines construites vers 1888. Quant à Louis Paes, entrepreneur, c'est le père de l'architecte Marcel Paes dont il sera question plus loin, maître d'œuvre d'autres villas à Balmoral.

Cinq projets d'extension de la ferme de Frahinfaz, datés de décembre 1909 à fin janvier 1910, signés Vivroux, sont conservés au Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF. Aucun de ces projets d'agrandissement ne sera jamais réalisé (fig. 15).

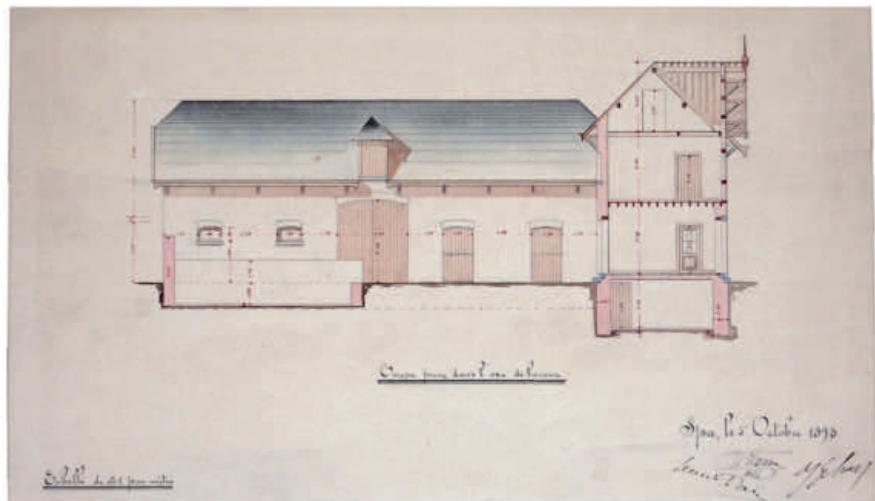
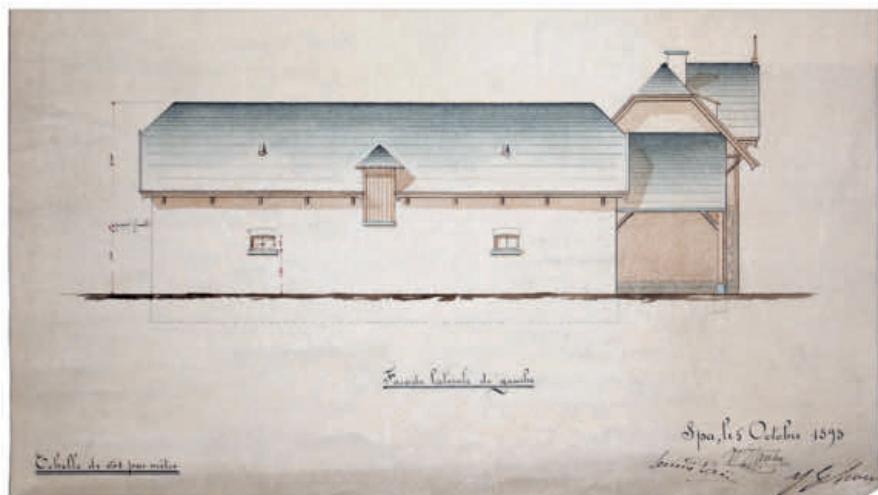


Fig. 13-14 – Spa, ferme de Frahinfaz. Façade latérale de gauche et coupe prise dans l'axe de la cour.

Spa, le 5 octobre 1893. W. Hansen, architecte.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 174 B ».

© Martine Marchal, 2019.



Fig. 15 – Projet d'extension de la ferme de Frahinfaz (non réalisé).

Verviers, le 27 décembre 1909. Architecte A. Vivroux.

Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège, fonds Vivroux, dossier « V 174 B ».

© Martine Marchal, 2019.

Charles Vivroux (1890-1985), le fils d'Auguste-Charles, fit également des études d'architecture à Liège. Il réalisa en 1927 une villa à Balmoral pour le docteur Dubois-Trépagnie. Encore occupée aujourd'hui par la famille du commanditaire, l'habitation est située au numéro 3 de l'avenue Albert. De style villégiature, elle présente les caractéristiques des villas anglo-normandes : moellons de grès, faux colombages, grandes loggias ouvertes sur le jardin (fig. 16). Une quinzaine de plans sont conservés dans le fonds Vivroux : élévations, façades, coupes, plans de détail des barrières d'entrée, des menuiseries intérieures et des cheminées (fig. 17). Quelques modifications ont été apportées à la situation d'origine, notamment la suppression de la terrasse couverte au nord du bâtiment, mais cette demeure a conservé les qualités qui la caractérisaient.



Fig. 16 – Spa, avenue Albert 3. Architecte Charles Vivroux.  
© Martine Marchal, 2019.



Fig. 17 – Spa, avenue Albert 3. Façade principale.  
Verviers le 28.9.25. Architecte Vivroux. Liège,  
Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la Ville de Liège,  
fonds Vivroux, dossier « V 255 ».  
© Martine Marchal, 2019.



Fig. 18 – Spa, avenue Albert 6.

© Martine Marchal, 2019.

Au numéro 5 de la même avenue, « Le Logis du Pin » a été construit en 1917. Au numéro 6, une belle habitation du début des années trente lui fait face. Toutes deux présentent aussi les mêmes caractéristiques stylistiques : moellons de grès, faux colombages, loggias, toitures à croupes. Les auteurs de projet n'ont pas encore été identifiés à ce jour<sup>13</sup> (fig. 18).

À l'angle de l'avenue Albert et de l'avenue Léopold II, l'imposante villa « Le Val Vert » a été construite de 1936 à 1939 sur les plans de l'architecte Marcel Paes<sup>14</sup>. Elle s'étend dans un grand parc et se compose de trois ailes s'articulant en arc brisé. Une tourelle circulaire à toiture conique s'appuie entre les deux premières ailes et un porche sous colombier relie la seconde à la troisième (fig. 19-20). Toutes les caractéristiques des villas de style villégiature d'inspiration anglo-normande s'y retrouvent : faux colombages, loggias, hautes toitures pentues percées de grandes lucarnes. Cette demeure cossue portait autrefois le nom « Le Colombier ».

<sup>13</sup> Les numéros 5 et 6 font l'objet de fiches descriptives à l'IPIC (codes : 63072-INV-0292-01 et 63072-INV-0293-01).

<sup>14</sup> Informations communiquées par un des propriétaires et par la famille de l'architecte.



Fig. 19 – Spa, avenue Albert 1. Façade est. Architecte Marcel Paes.  
© Martine Marchal, 2019.



Fig. 20 – Spa, avenue Albert 1. Façade ouest. Architecte Marcel Paes.  
© Martine Marchal, 2019.

Marcel Paes, architecte spadois associé en 1920 à Marcel Hansen pour la reconstruction des bâtiments du casino, est aussi le maître d’œuvre de l’église de Nivezé qu’il édifia peu avant « Le Val Vert », en 1934-1935<sup>15</sup>. À l’origine du plan de Spa-extension, qu’il modifia en 1935, il est aussi l’auteur de projet de plusieurs villas de l’avenue de la Corniche<sup>16</sup> : « Li Vile Mohone », « À Pic » et « Le Celli ». Son frère René, également architecte, est vraisemblablement l’auteur de projet d’au moins une autre villa de l’avenue de la Corniche.

L’architecte bruxellois Georges Hobé est l’auteur de projet de trois villas à Balmoral : « La Brise », avenue Léopold II 41 (1910), « Le Soyeureux », avenue de la Corniche 29 (1910) (fig. 21) et « Le Bon Correux », avenue de la Corniche 3 (1911)<sup>17</sup>. Elles sont représentatives à la fois des réalisations de Georges Hobé et du style prisé à Spa à l’époque : on y retrouve bow-windows, colombages, balcons, hautes toitures percées de lucarnes et, caractéristique de l’architecte, la colonnette d’entrée<sup>18</sup>. « Le Bon Correux » a subi quelques modifications mais la construction conserve encore les particularités essentielles des villas spadoises. Le spacieux volume de garage, abritant sans doute autrefois aussi un petit logement, est, quant à lui, parfaitement conservé.

Proche de « La Brise » et appartenant aujourd’hui au même propriétaire, « Beaumont », avenue de la Corniche, en face du numéro 29, est l’œuvre de l’architecte Marcel Hansen, auteur de projet de la ferme de Frahinfaz décrite plus haut. Marcel Hansen signa les plans de nombreuses villas spadoises. Les principales sont situées dans le quartier de Barisart et de l’avenue Professeur Henrigean. Parmi celles-ci, « Red Castle » (1904), « Damseaux » (1911-1912), « Le Freheu » (1914), « Les Noisetiers » (1905).

<sup>15</sup> GOUDELS Agnès, *Répertoire photographique du Mobilier des Sanctuaires de Belgique, province de Liège, canton de Spa*, Bruxelles, 1976, p. 18-19.

<sup>16</sup> Informations fournies par la famille de l’architecte.

<sup>17</sup> Sur Georges Hobé, voir : BALAU Raymond, 2019, *op. cit.* ; GUEZAIN SOO Yang, *Georges Hobé et la création du quartier Balmoral, Spa Extension*, dans *Histoire et Archéologie spadoises*, décembre 2003, p. 173-181 ; GUEZAIN SOO Yang, *George Hobé. La villa Little Lodge dans Histoire et Archéologie spadoises*, décembre 2001, p. 185-192 ; GUEZAIN SOO Yang, *Le style cottage selon Georges Hobé*, Bruxelles, 2008.

<sup>18</sup> La villa « Le Soyeureux » fait l’objet d’une fiche descriptive dans l’IPIC (code : 63072-INV-0290-01).



Fig. 21 – Spa, villa « Le Soyeureux », avenue de la Corniche 29.  
Architecte Georges Hobé.  
© Martine Marchal, 2019.

La villa « Beaumont » est aujourd’hui à l’abandon au milieu d’une vaste parcelle boisée. C’est une construction néoclassique élevée en 1910 pour le ministre Paul Ségers. À l’origine, le bâtiment comptant deux niveaux était couronné par une toiture terrasse qui fut remplacée tardivement par une bâtière à croupes<sup>19</sup>. Le projet aurait été inspiré par le château de Beaumont à Sclessin, dont il a pris le nom (fig. 22).



Fig. 22 – Spa, château « Beaumont », avenue de la Corniche.  
Peinture sur ivoire par Marguerite d'Outremont. Spa, juillet 1927.  
Spa, coll. Musées de la Ville d'Eaux.

<sup>19</sup> Cette villa est répertoriée dans l’IPIC (code : 63072-INV-0295-01). Une photo ancienne a été publiée dans PIRONET Louis, 1981, p. 10.



Fig. 23 – Spa, villa « La Roche aux Bois », avenue Léopold II 17-19.  
Architecte Albert-Charles Duesberg.  
© Martine Marchal, 2019.

De style néoclassique également, deux villas situées avenue Léopold II sont dues à l'architecte verviétois Albert-Charles Duesberg (1877-1951). Une des plus connues de Balmoral – et aussi une des plus imposantes – est « La Roche au Bois » (fig. 23). Elle se complète de dépendances abritant autrefois une conciergerie, d'une grande serre et d'un important potager. La villa et la conciergerie ont fait l'objet récemment d'une restauration. Construits en 1928, les bâtiments sont implantés dans un vaste parc et entourés d'un jardin d'agrément aménagé en même temps que se construisait la villa. Ce jardin a été réalisé sur les plans de l'architecte paysagiste Joseph Hensgens, auteur de projet du remarquable jardin du manoir de Lébioles à Creppe<sup>20</sup>. La demeure « Les Pierres Blanches », sise au numéro 37 de l'avenue Léopold II, a été construite en 1925 et a fait l'objet de transformations en 1940. De style néoclassique, elle est due également à l'architecte Albert-Charles Duesberg<sup>21</sup>.

<sup>20</sup> IPIC (code : 63072-INV-0331-01).

<sup>21</sup> IPIC (code : 63072-INV-0332-01). Le jardin est répertorié à l'*Inventaire des Parcs et Jardins historiques de Wallonie* : HARLEZ DE DEULIN Nathalie de, DELSEMME Serge, *Parcs et jardins historiques de Wallonie. Volume 4 : Province de Liège, arrondissements de Liège, Verviers, Namur*, MRW, Division du Patrimoine, 2001, p. 226-227. Sur l'architecte Duesberg, voir CULOT Maurice, VAN LOO Anne (dir.), *Musée des Archives d'Architecture moderne. Fondation Robert-L. Delevoy : collections*. [tome 1], Bruxelles, AAM, 1986, p. 194-198.

D'autres villas de Balmoral dont les auteurs de projet n'ont pas encore été identifiés avec certitude ont été construites dans le périmètre de Spa-Extension au début du XX<sup>e</sup> siècle. Elles présentent les caractéristiques des habitations de style villégiature et offrent un intérêt architectural certain. Parmi celles-ci, « L'Aiglon » (1908), avenue Léopold II 23<sup>22</sup> et sa voisine directe située à l'entrée de l'avenue de la Corniche, vraisemblablement du même architecte, comme « Les Éburons », villa située au numéro 12 de l'avenue Léopold II (fig. 24) relèvent d'une typologie semblable. D'autres présentent des caractéristiques stylistiques se référant plus volontiers à une architecture rustique ou traditionnelle (avenue Léopold II, 20 et 49)<sup>23</sup>.



Fig. 24 – Spa, villa « Les Éburons », avenue Léopold II 12.  
© Martine Marchal, 2019.

<sup>22</sup> Seul « L'Aiglon » fait l'objet d'une entrée à l'IPIC (code : 63072-INV-0304-01).

<sup>23</sup> IPIC (code : 63072-INV-0297-01).



Fig. 25 – Spa, villa « Cross Ways », avenue Léopold II 15. Dépendances.

© Martine Marchal, 2019.

Enfin, « Cross Ways », avenue Léopold II 15, mérite une attention toute particulière. Dans une grande parcelle dont la partie boisée descend vers le centre de la ville, cette villa de style cottage date de 1929<sup>24</sup>. Ses dépendances, abritant autrefois une conciergerie et des écuries, relèvent quant à elles du style villégiature d'inspiration anglo-normande (fig. 25). L'habitation principale, aux maçonneries enduites et peintes en blanc cassé, est couverte d'une haute bâtière de tuiles rouges à croupes, percée de lucarnes et traversée par deux imposantes souches de cheminées couronnées de frises de briques (fig. 26). L'entrée, située au nord, est mise en évidence par deux pilastres l'encadrant et soutenant une corniche prolongée au-dessus de deux fenêtres étroites épaulant la porte. Les deux fenêtres de l'étage qui surmontent cette entrée sont couronnées d'un bandeau orné d'une large frise de briques dentée entre pilastres d'angle en cul-de-lampe.

<sup>24</sup> Information communiquée par le propriétaire.



Fig. 26 – Spa, villa « Cross Ways », avenue Léopold II 15. Façade nord.  
© Martine Marchal, 2019.



Fig. 27 – Spa, villa « Cross Ways », avenue Léopold II 15. Façade sud.  
© Martine Marchal, 2019.



Fig. 28 – Spa, villa « Cross Ways », avenue Léopold II 15. Châssis métallique.  
© Martine Marchal, 2019.

Les baies du rez-de-chaussée offrent des formes toutes différentes : porte cintrée au linteau en briques et baies rectangulaires à gauche, large fenêtre à six jours en travée droite terminée par un fronton triangulaire essenté de bois. Les pièces de l'étage sont éclairées par des fenêtres rectangulaires étroites. Toutes sont ornées de vitraux rectangulaires. Généreusement ouverte sur le jardin, la façade sud est symétrique (fig. 27). De part et d'autre de bow-windows centraux sous une grande lucarne triangulaire, deux travées de larges fenêtres à meneau sont surmontées de pignons recouverts de bois. De nombreux châssis métalliques d'origine sont conservés (fig. 28). Une cour couverte d'une structure en bois festonnée en appentis prolonge le pignon est. La terrasse sud est supportée par des murets en pierres sèches traités en murs fleuris. La structure du parc d'origine a été préservée. Le parc, répertorié à l'*Inventaire des Parcs et Jardins historiques de Wallonie*<sup>25</sup>, est planté de belles essences indigènes et agrémenté de sculptures contemporaines et d'interventions d'artistes.

Les recherches entreprises sur les villas de Balmoral ont ainsi permis de découvrir de belles demeures méconnues (« Cross Ways », « Le Val Vert ») ou d'en identifier certains auteurs de projet. Celles citées dans cet article sont situées sur le plan ci-dessous (fig. 29). L'objectif n'est pas ici de disserter sur leurs styles, mais d'attirer l'attention sur leurs qualités.

Toutes ces résidences sont très spacieuses et s'étendent dans leur grand jardin ou leur parc en s'intégrant parfaitement à l'environnement. Elles se diversifient par les emprunts aux différents styles, historicistes, traditionnels ou régionaux, souvent en associant des éléments de style normand ou cottage. La villa de Balmoral comme la spadoise se veut traditionnelle par l'utilisation de matériaux locaux : moellons de grès, petit granit taillé, bois, excluant les courants et les matériaux contemporains en les laissant à la ville. Si elle se veut traditionnelle par l'utilisation des matériaux, elle ne l'est pas par sa volumétrie, toujours complexe, composée de volumes de hauteurs différentes, coiffés de toitures débordantes à croupes, évitant la symétrie parfaite, sauf dans quelques cas se référant au classicisme. Plutôt sobre dans les détails, elle utilise abondamment le faux colombage qui l'illumine et la personnalise.

---

<sup>25</sup> Le jardin est répertorié à l'*Inventaire des Parcs et Jardins historiques de Wallonie* : HARLEZ DE DEULIN Nathalie de, DELSEMME Serge, *op. cit.*, p. 224-225.

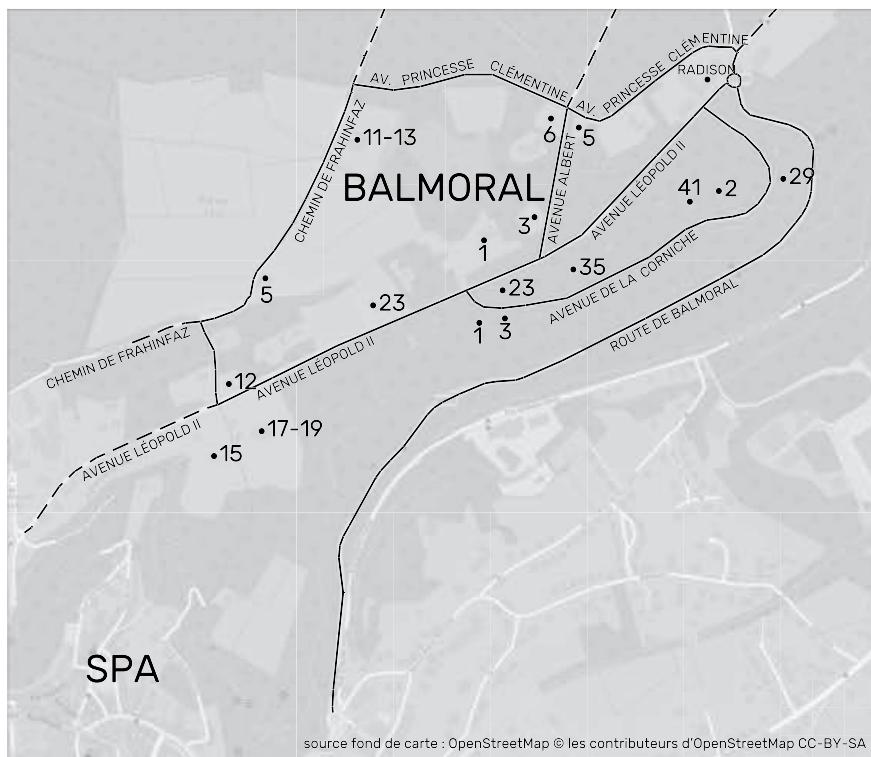


Fig. 29 – Spa Balmoral. Situation des villas citées.  
© Document graphique Martine Marchal.

Le bois, choisi pour les garde-corps, auvents, loggias, barrières..., est la plupart du temps travaillé. Largement ouvertes, les façades sont percées de grandes baies aux formes variées, souvent protégées par des contrevents ou des persiennes qui les habillent élégamment. Une des caractéristiques spécifiques essentielles des villas de Balmoral est aussi l'important cadre vert dans lequel elles s'inscrivent.

## LE CADRE PAYSAGER

La végétation fait partie intégrante du paysage de Balmoral. Toutes les villas s'inscrivent dans un cadre vert particulièrement important, tant par ses qualités propres que par son étendue. Les grandes parcelles, peu densément bâties, comptent des arbres remarquables. La plupart des sujets ont été plantés dans la foulée directe des constructions, sans attendre. D'autres, plus anciens, ont été préservés et ponctuent le paysage par leur présence importante. Chênes, hêtres verts, hêtres pourpres, tilleuls, châtaigniers, charmes, pins ornent les propriétés et les vastes jardins boisés établissent une merveilleuse liaison de continuité avec le bâti. Un morcellement abusif des parcelles mettrait en péril cet ensemble de qualité et son précieux écrin végétal.

En bordure du plateau, accrochées le long de la Corniche ou étalées du côté sud de l'avenue Léopold II, les villas construites sur un parcellaire plus petit bénéficient quant à elles d'une vision panoramique exceptionnelle vers la vallée. À Frahinfaz, la frange nord-ouest des parcelles bâties, en bordure directe d'une zone Natura 2000, aligne quelques prairies en définissant juste avant le bois de Staneux une aire paysagère dégagée mais néanmoins enrichie par la présence de plusieurs grands arbres isolés.

Balmoral s'inscrit dans la continuité de la période florissante de Spa aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, loin des nuisances urbaines ou dans le souci de se démarquer de l'urbanité existante. À Balmoral, la villa est solitaire, dans son important site naturel ou semblant l'être. Pour donner corps à leur rêve, les propriétaires ont fait appel aux architectes locaux ou nationaux, bénéficiant d'une notoriété déjà reconnue.

Il n'est pas trop tard pour mettre en évidence les qualités des villas de Balmoral et leur précieux cadre végétal. Mais l'avenir de certaines d'entre elles est incertain : pression immobilière, difficultés d'entretien sont prétextes à démolition, à morcellement excessif, à abandon. Peu étudiées car sans doute plus récentes et plus éloignées du centre urbain que les villas construites à la périphérie de celui-ci, elles méritent une attention toute particulière. Si les villas requièrent très justement des aménagements et des modernisations répondant aux soucis de confort, ceux-ci devraient se faire dans le respect des caractéristiques architecturales et paysagères.

# LA VILLA DÉSIRÉE, MAISON DE VILLÉGIATURE EN BASSE-MEUSE, ŒUVRE DE CHARLES CASTERMANS POUR ALFRED BAAR

par Monique MERLAND

## INTRODUCTION<sup>1</sup>

La rédaction d'un article consacré à l'architecte Auguste Castermans et à ses fils<sup>2</sup> – Paul et Charles – a suscité en moi l'envie de prolonger les recherches sur une élégante villa, construite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans un domaine sis à Basse-Hermalle<sup>3</sup>. Je vous invite à une plongée au cœur de la Belle Époque afin de découvrir l'histoire de cette maison de plaisance, le pedigree et la carrière de son architecte, la personnalité du commanditaire, les souvenirs familiaux et l'héritage patrimonial parvenu jusqu'à nous.

---

<sup>1</sup> Ma reconnaissance aux actuels propriétaires, Mesdames et Messieurs Jacques Vrijens-Guyot et Jean-Marie Sini-Guyot, pour leur disponibilité et leur accueil sympathique. Nos rencontres, ainsi que l'évocation de leurs voisins, Monsieur et Madame Paul Teheux-Wesphal, ont été déterminantes pour avancer dans ces investigations. Il en est de même pour les contacts fructueux avec les descendants de la famille Baar, Madame Yvonne Baar-de Spirlet et Monsieur Philippe Herman. Je les remercie chaleureusement pour leur précieux concours, la communication des informations généalogiques et des documents d'archives familiales. Édith Micha, conservatrice du Musée Wittert à l'Université de Liège, et Marie-Christine Schils, conservatrice du Musée de la Ville d'Eaux à Spa, ont eu l'amabilité de me fournir des documents iconographiques et de m'en accorder les autorisations de reproduire ; je les en remercie vivement. Merci aussi à Marylène Zecchinon, conservatrice du Musée d'Archéologie et d'Histoire de Visé, et à Luc Demoulin, bibliothécaire-documentaliste à la Bibliothèque Ulysse Capitaine à Liège, pour leur aimable collaboration à la collecte des informations. Que mes collègues, Carole Carpeaux, Sébastien Charlier, Luc Engen, Daniel Jozic, Pierre-Yves Kairis et Gaëtane Warzée, membres de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et/ou de l'Institut archéologique liégeois, trouvent ici l'expression de ma gratitude pour leurs lectures attentives ou leurs aides précieuses. Abréviations : AÉB (Archives de l'État en Belgique), AÉL (Archives de l'État à Liège), CRM (Commission royale des Monuments), CRMSF (Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles), IPIC (*Inventaire du Patrimoine immobilier culturel*), IRPA (Institut royal du Patrimoine artistique).

<sup>2</sup> MERLAND Monique, 2020.

<sup>3</sup> L'adresse actuelle : rue Basse-Hermalle n° 16-18, à Visé.

## L'ÎLE ROBINSON, ATTRAIT DE LA VILLÉGIATURE EN BASSE-MEUSE

L'île Saulcy, achetée en 1875 à l'État belge par Paul-Benoît Lafleur, est rapidement rebaptisée « île Robinson ». Son propriétaire y fait construire sa demeure et implante un café-restaurant avec salle de danse, un kiosque pour l'organisation de concerts et quelques jeux<sup>4</sup> (fig. 1). L'île attire la population avoisinante en quête de délassement. Plaisanciers et promeneurs s'adonnent aussi à la baignade, à la pêche et au canotage (fig. 2). Joutes nautiques à la voile et à l'aviron, régates, fêtes sur la Meuse avec barques ornées de lampes vénitiennes, feux d'artifice, projections lumineuses, « embrasement du pont »<sup>5</sup> ou encore ascension d'un ballon dirigeable figurent parmi les attractions favorites. Ces activités sont organisées par des sociétés de sport et d'agrément<sup>6</sup> : la Jeunesse de Devant-le-Pont, Les Enfants du Rivage réunis, le Cercle nautique de la Basse-Meuse, le Comité des Fêtes ou Visé-Attractions<sup>7</sup>. La berge sur la rive gauche de la Meuse, en amont du pont, sera aménagée afin de recevoir l'embarcadère des Hirondelles (fig. 3), mises en circulation par la Société anonyme des Bateaux liégeois, fondée en 1908, pour le transport des personnes entre Liège et Visé. Le secteur hôtelier<sup>8</sup> en plein développement depuis 1880 connaît sa première grande période de prospérité.

Si de nombreuses personnalités liégeoises continuent, durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'apprécier la plaine de Sclessin en tant que lieu de séjour à la campagne, le discours hygiéniste les motive fortement à fuir l'industrialisation grandissante. Ainsi, après avoir disposé *d'une maison de campagne sur les bords de la Meuse, en face d'Ougrée, devant le charbonnage du Bois d'Avroy*<sup>9</sup>, il est de bon ton pour la famille Baar d'échapper à la pollution et au bruit. La construction d'une demeure de plaisance en Basse-Meuse – autre terre de prédilection pour la villégiature

<sup>4</sup> KNAEPEN John, 1995, p. 426-427, n. 85 et 86.

<sup>5</sup> KNAEPEN John, 1996, p. 569-570, n. 165.

<sup>6</sup> KNAEPEN John, 1996, p. 566-573.

<sup>7</sup> KNAEPEN John, 1995, p. 424 et 427, n. 89.

<sup>8</sup> À Visé, les plus renommés sont : l'hôtel du Pont (1869), l'hôtel du Nord devenu le Grand Hôtel (1888), l'hôtel de la Station (1880) rebaptisé hôtel de l'Europe (1896) puis hôtel Michaux (1903), l'hôtel du Progrès (*ca* 1900) ; à Argenteau : le Tourne-Bride, relais des diligences des Mercy-d'Argenteau.

<sup>9</sup> BAAR Armand, *ca* 1938 et 1989, p. 29-30.



Fig. 1 – L'île Robinson et la Meuse, vers 1900.  
Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF,  
fonds de la Ville de Liège.



Fig. 2 – Promeneurs et pêcheurs sur l'île Robinson, 1892.  
Collection privée.



Fig. 3 – Départ de l'Hirondelle, route de Basse-Hermalle, à Devant-le-Pont, 1911.  
D'après KNAEPEN John, 1996, p. 31, fig. 188.



Fig. 4 – *La Meuse à Visé*, 1892.  
Aquarelle, 19,4 x 34,1 cm, inv. 01921.  
Université de Liège, Musée Wittert.

en lien avec la nature et l'eau – garantit une vie au grand air dans un environnement salubre, propice à la détente et aux activités sportives, tout en restant à proximité de la ville (fig. 4).

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les différentes générations se retrouvent durant de longues périodes dans la villa<sup>10</sup> (fig. 5-6). Les Baar ont en outre la possibilité de côtoyer d'autres notables<sup>11</sup> – les Capitaine<sup>12</sup>, les Ruhl-Hauzeur<sup>13</sup>, les Frésart<sup>14</sup>, les Dardenne<sup>15</sup>, les Lovens, les Fossoul<sup>16</sup> – installés eux aussi dans cette campagne. Visé, Hermalle et Argenteau figurent en bonne place dans les mémoires de la famille. En témoigne le livret *Au bon temps des vignobles liégeois*, publié à la fin des années 1930 et réédité en 1989, dans lequel Armand Baar – un des fils – évoque quelques souvenirs de jeunesse<sup>17</sup> : les voyages en train sur la ligne ferroviaire Maastricht – Visé – Liège inaugurée dès 1861, la pêche aux saumons<sup>18</sup> près du premier barrage de Visé édifié entre 1863 et 1867, la recette de canard de l'île Robinson pris dans une gelée aux épices, ainsi que les excursions à l'hôtel du Tourne-Bride à Argenteau, où la famille peut savourer une des spécialités culinaires, la préparation de l'oie à l'instar... de Visé.

<sup>10</sup> *L'été suivant, nous avons d'abord passé quelques semaines dans la grande maison d'Hermalle, au bord de la Meuse, chez le père de Nono avec sa sœur Madeleine et son frère Paul. Nono revenait tous les soirs en train et notre plaisir était d'aller le chercher en barque à Souvret. Le dimanche, on canotait, on pêchait à la ligne [...].* Embourg, collection Philippe Herman, archives de la famille Baar, tapuscrit de Louise Magis, veuve d'Armand Baar, retracant la biographie de son époux, 1875-1942, p. 5.

<sup>11</sup> [...] et surtout entre 1880 et 1914, *Devant-le-Pont et la vallée jusqu'à Argenteau et Hermalle attirent de plus en plus de Liégeois. Certains y avaient leur « maison de campagne », [...]. Traditionnellement, des familles de Liège, Maastricht et même d'Aix-la-Chapelle venaient pendant la bonne saison, passer la fin de semaine dans la région.* KNAEPEN John, 1996, p. 566-567.

<sup>12</sup> Embourg, collection Philippe Herman, archives de la famille Desoer, *Journal de Marie Desoer et correspondances avec Louis Trasenster, mars-août 1849*, p. 19 et 22-23.

<sup>13</sup> CORTEMBOS Thérèse (dir.), 2007, p. 159 ; IPIC, code 62108-INV-0259-01. La maison Ruhl-Hauzeur est sise rue Basse-Hermalle n° 51, à Visé.

<sup>14</sup> KNAEPEN John, 1996, p. 569, n. 160. La maison Frésart est située quai du Halage.

<sup>15</sup> Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la Ville de Liège, fonds Paul Jaspar, dossier « PJ 95 ».

<sup>16</sup> Témoignage de Paul Teheux.

<sup>17</sup> BAAR Armand, *ca* 1938 et 1989, p. 10-12, 24, 42-43, 62.

<sup>18</sup> À cette époque, l'abondance des saumons était spectaculaire (URL : [https://www.saumon-meuse.be/saumon/historique\\_saumon.html](https://www.saumon-meuse.be/saumon/historique_saumon.html), [dernière consultation le 02/08/2019]).



Fig. 5-6 – La famille Baar réunie à la villa. De gauche à droite, Louise Magis et son époux Armand, Edmond et son épouse Jeanne Mas, Madeleine, son époux Charles Cartuyvels et Paul Baar. La galerie se prolonge en une terrasse couverte.

La structure métallique de l'auvent présente d'élégantes lignes Art nouveau.  
Embourg, collection Philippe Herman.

## LA VILLA DÉSIRÉE, ŒUVRE DE L'ARCHITECTE CHARLES CASTERMANS

À la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les commanditaires font souvent appel à des entrepreneurs pour concevoir leurs maisons de campagne. Ils s'inspirent d'exemples précis et détaillés, présentés dans des albums de planches d'architecture ou dans des revues spécialisées, belges ou étrangères : *Academy Architecture* (Londres), *L'Architecture usuelle* (Dourdan), *Art et décoration* (Paris), *Le Cottage* (Bruxelles), *Le Home* (Bruxelles), *La Maison de campagne* (Paris), *Mon chez moi* (Paris), *The Studio* (Londres)..., qui proposent nombre d'articles intitulés : *Type de villa*, *Une villa intéressante à tous les points de vue*, *Une villa modèle*, *Le coin du constructeur*, *Petites villas de 3.000 à 10.000 francs...* Plans, élévations, coupes, données techniques, détails décoratifs et devis variés y foisonnent.

Les noms de ces bâtisseurs sont dès lors peu connus. Cette absence récurrente d'identité est due à une reconnaissance légale tardive du diplôme d'architecte ; elle ne sera effective qu'à partir du 5 mai 1936. Quant à l'obligation de recourir à un architecte, elle voit le jour le 20 février 1939, par le vote d'une loi protégeant le titre et la profession ; elle est l'aboutissement de plus d'un demi-siècle d'efforts de la part des associations professionnelles<sup>19</sup>.

Le projet d'Alfred Baar (1838-1907) (fig. 7) est assurément ambitieux ; il est confié à Charles Castermans. Le site choisi est un vaste domaine de 13.267 m<sup>2</sup>, situé face à l'île Robinson, proche du bord de Meuse et du pont à péage construit en 1867. L'endroit est champêtre et l'espace permet la construction d'une impressionnante maison de plaisance<sup>20</sup>, agrémentée d'un parc et pourvue de dépendances : logement du cocher, écurie, fenil et garage à calèches (fig. 8). La largeur et la profondeur du site autorisent la création d'une allée cochère circulaire qui permet un accès aisé des calèches par la grille située à droite de la villa ; la sortie s'effectuant par le passage de gauche.

<sup>19</sup> *Les fêtes...*, 1956, p. 13.

<sup>20</sup> Veuf depuis 1893, Alfred Baar est père de quatre enfants. Les deux premiers sont des jeunes hommes qui fonderont bientôt une famille ; les deux derniers sont encore des adolescents.



Fig. 7 – Alfred Baar (1838-1907).  
Photographie de Léonard-Hubert Zeyen, à Liège.  
Embourg, collection Philippe Herman.

La propriété est dotée d'un verger arboré de fruitiers de premier choix<sup>21</sup> ; elle dispose bientôt de potagers et de serres. Alors que ce type de villa<sup>22</sup> est généralement implanté au cœur d'un jardin – élément d'agrément essentiel dont les résidents peuvent jouir au gré de promenades, de pauses sous la gloriette ou près de l'étang aux canards et de son jardin de rocaille – et que la profondeur du parcellaire avoisine les 200 mètres, aucun recul à l'intérieur des terres n'est autorisé par l'administration communale.

<sup>21</sup> KNAEPEN John, 1997, p. 235 et 242, n. 700. À noter que l'arboriculture fruitière à Visé et en Basse-Meuse fournit une production abondante et variée de pommes, de poires, de cerises, de prunes et de noix, fruits destinés au marché local mais également à l'exportation vers les Pays-Bas et l'Angleterre. À ce sujet, consulter : KNAEPEN John, 1996, p. 589-612.

<sup>22</sup> Les caractéristiques de la villa mosane ont été mises en lumière par : GUILLAUME Étienne, 2008, p. 82-91. La typologie de la villa et les styles architecturaux à la Belle Époque ont été développés par : DE GANCK Lise, 2019, p. 89-93. Les maisons de villégiature du quartier de Balmoral à Spa font l'objet d'une contribution dans le présent volume : MARCHAL Martine, 2020, p. 201-230.

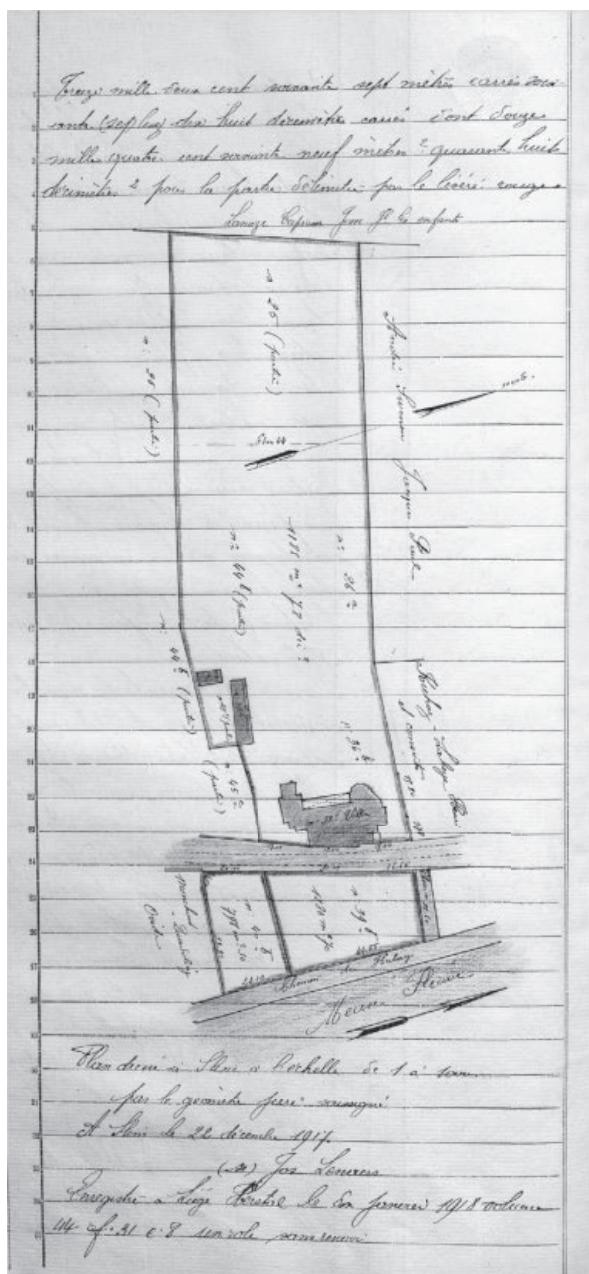


Fig. 8 – Plan dressé le 22 décembre 1917 par Joseph Lenaers, géomètre à Slins.  
Liège, Archives de l'État, Liège 1, Bureau des hypothèques.



Fig. 9 – La villa Désirée, bâtie à front de voirie.  
Visé, collection Jacques Vrijens-Guyot.

La maison de plaisance doit être bâtie à front de voirie (fig. 9) ; le commanditaire en est très contrarié<sup>23</sup>. Ainsi, la propriété se déploie sur un terrain d'une largeur à rue de 50 mètres environ. Afin de garantir la jouissance pérenne de la vue sur Meuse, il sera ensuite établi au profit de la villa et du parc en face une servitude perpétuelle qui consiste à ne pouvoir jamais élever aucune construction quelconque en briques, pierres, fer, bois, béton, verre ou autres matériaux [...]<sup>24</sup>.

Charles Castermans propose un plan asymétrique en U, constitué d'un corps central et de deux corps latéraux en décrochement. L'immeuble se développe sur une largeur hors tout de quelque 32 mètres ; la profondeur des corps latéraux est de 15 mètres et de 20 mètres environ ; celle du corps central avoisine les 14 mètres. Posée sur un soubassement en pierre, la construction est en briques, pierre et colombages, dont l'effet décoratif est appréciable. Les façades avant et arrière possèdent chacune leur physionomie (fig. 10-11). Elles sont éclairées par de nombreuses baies

<sup>23</sup> Fait relaté par la famille Guyot.

<sup>24</sup> AÉL, Liège 1, Bureau des hypothèques, vol. 133, n° 9 ; Visé, archives de la famille Guyot, acte de vente du 6 novembre 1945.



Fig. 10 – La villa Désirée, à Basse-Hermalle.  
Visé, collection Jacques Vrijens-Guyot.



Fig. 11 – Dans les années 1920, la terrasse couverte fait place à une véranda.  
Visé, collection Jacques Vrijens-Guyot.



Fig. 12 – Verrière en arc brisé, garnie de vitraux au plomb sur traverses courbes, qui éclairait le hall. On distingue, sur le pignon, l'auvent de la porte d'entrée à laquelle on accédait par trois marches.

Photographie réalisée en 1926 lors des crues de la Meuse.

Visé, collection Jacques Vrijens-Guyot.

et notamment par une large verrière en arc brisé, garnie de vitraux au plomb sur traverses courbes (fig. 12). Des portes-fenêtres donnent accès à une galerie, à une terrasse et à quatre balcons ; ceux-ci sont protégés par des auvents et garnis de balustrades en bois. Les points de vue sur la Meuse ou sur le parc sont multiples et permettent un dialogue constant avec la nature. La couverture présente un travail subtil de bâtières raides et débordantes, émergeant à des hauteurs différentes. Elle est animée de six lucarnes et de sept hautes cheminées. Le revêtement est en ardoise naturelle, matériau noble aux qualités esthétiques, dont la taille est ronde, de forme « écaille ». Une girouette coiffe la toiture principale.

Le corps central et le corps latéral droit de la façade avant sont réservés à la famille Baar. Ils s'élèvent sur quatre niveaux. L'entrée, protégée par un auvent de porte, se situe sur le pignon du corps latéral. Le niveau diurne se doit d'accueillir hall<sup>25</sup>, vestiaire, salle de billard<sup>26</sup>, salle à manger, salon, bureau, fumoir, bibliothèque<sup>27</sup>. La partie nocturne – répartie sur deux niveaux, dont un sous toiture – dispose de nombreuses chambres à coucher, de salles de bain et cabinets de toilette, de penderies, de chambrettes pour les petits-enfants et peut-être de leur salle de jeux. Les mansardes des domestiques se situent logiquement au quatrième niveau. L'équipement est assurément confortable. La décoration intérieure et l'ameublement témoignent des goûts éclectiques du propriétaire des lieux (fig. 13).

Le corps latéral gauche, en léger retrait de la façade principale, est composé de trois volumes, bâtis sur deux niveaux. Une porte d'entrée latérale autorise l'accès aux quartiers de la domesticité. Ceux-ci se composent au rez-de-chaussée d'une salle des gens, d'une cuisine, d'une salle d'eau avec pompes<sup>28</sup>, d'un office du chef et d'une toilette. À l'étage, l'espace est probablement réparti entre une buanderie, une salle de repassage, une lingerie et des rangements divers. Des caves bétonnées et hydrofugées garantissent la bonne conservation des vivres et des boissons alcoolisées dans les celliers. Elles serviront aussi d'abris durant les conflits armés.

<sup>25</sup> À propos du hall, généralement de vastes dimensions, consulter : *L'Habitation...*, 1912, p. 470-472.

<sup>26</sup> Témoignage de Paul Teheux.

<sup>27</sup> Ces typologies sont analysées dans : *L'Habitation...*, 1913, p. 171-173.

<sup>28</sup> Le bâtiment dispose en outre d'un château d'eau et d'un raccordement au gaz. KNAEPEN John, 1997, p. 234.

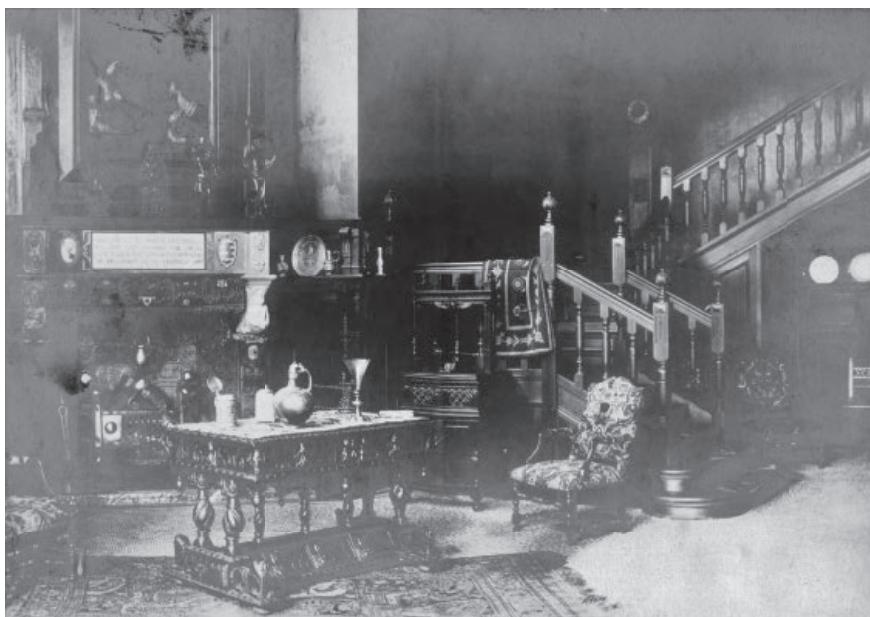


Fig. 13 – Hall d'entrée de la villa Désirée, au décor et à l'ameublement éclectiques. Une cheminée portant le millésime 1602 était intégrée à la nouvelle construction. Embourg, collection Philippe Herman.

L'architecte de cette villa cossue, baptisée<sup>29</sup> « Désirée », est révélé grâce à une publication allemande de 1901, recueil de 100 planches consacrées à l'architecture Art Nouveau en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France<sup>30</sup> (fig. 14). L'auteur, l'architecte Wilhelm Rehme, présente pour notre pays une quarantaine de réalisations remarquables, photographiées à Bruxelles, Gand, Anvers et Liège. Charles Castermans est sélectionné deux fois<sup>31</sup> aux côtés de figures majeures de l'Art nouveau : Victor Horta, Paul Hankar, Ernest Blérot ou encore Georges Hobé.

Quel est donc le pedigree de Charles Castermans ?

<sup>29</sup> Les intitulés des villas – « Les Roses », « Les Lilas », « Les Cerisiers », « Les Primevères », « Les Ormes », « Beau-Séjour » – nous sont parvenus par l'édition de cartes postales.

<sup>30</sup> REHME Wilhelm, 1901, pl. 74.

<sup>31</sup> L'autre réalisation est une maison pour l'éditeur liégeois Charles Desoer (cf. *infra*, p. 249-250). Les précieuses recherches généalogiques de Philippe Herman signalent que les familles Baar et Desoer sont apparentées depuis 1893.



Fig. 14 – Planche 74 de l'ouvrage de Wilhelm REHME,  
*Die Architektur der neuen freien Schule*, Leipzig, 1901.  
 URL: [https://archive.org/details/gri\\_33125009292133/page/n169](https://archive.org/details/gri_33125009292133/page/n169),  
 [dernière consultation le 27/06/2019].

## UNE FAMILLE, TROIS ARCHITECTES

### *AUGUSTE CASTERMANS (4 JUILLET 1828-7 SEPTEMBRE 1881), LE PÈRE<sup>32</sup>*

Né à Liège, rue Lulay des Fèbvres n° 113<sup>33</sup>, Paul Auguste Castermans est formé par l'architecte communal Julien-Étienne Rémont (1800-1883), également professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts de Liège<sup>34</sup>. Il épouse Marie Françoise Clémentine Toby (1828-1889) le 4 mai 1850<sup>35</sup>. Leurs témoins sont l'architecte provincial Charles Delsaux (1821-1895) et le graveur Joseph Coune. La famille réside à Liège, faubourg Saint-Gilles n° 16, puis s'installe rue André Dumont en 1867<sup>36</sup>. De leur union naissent six enfants : Marie Françoise Pauline (1850), Paul Jean Hubert (1852-1886), Emma Marie Françoise (1855), Jean Gustave Léon (1860), Charles Auguste Alban (1865-après 1912) et Camille François Marie (1867). L'aîné des fils, Paul, et le troisième, Charles, suivront les traces paternelles<sup>37</sup>.

Auguste Castermans est aujourd'hui reconnu comme un des architectes les plus prisés de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans la Cité ardente<sup>38</sup>. La plupart de ses réalisations y ont malheureusement été détruites. Citons notamment les aménagements qui participèrent à la réputation de l'hôtel Mohren, sis au Pont d'Avroy (1876) – démolи et reconstruit en 1885-1886 en vue de l'élargissement de l'artère<sup>39</sup> – et l'originalité de la « maison aux cariatides » (ca 1860), édifiée rue Louvrex pour le fabricant d'armes Alfred Dieudonné Ancion et son épouse Fanny Jamar<sup>40</sup>.

<sup>32</sup> Les recherches généalogiques fournissent la liste de tous les prénoms. Le soulignement permet de mettre en évidence le prénom usuel qui n'apparaît pas nécessairement en première position et de lever ainsi quelques problèmes d'homonymie au sein d'une famille. Voir notamment : MERLAND Monique, 2020, p. 139-142.

<sup>33</sup> Liège, Archives communales, État civil, Naissances, 1828, acte 1040.

<sup>34</sup> LEBENS Émile, 1881, p. 263 ; DEPAIRE Jean-Paul, 1995, p. 75.

<sup>35</sup> Liège, Archives communales, État civil, Mariages, 1850, acte 4105. Fille de Hubert Toby et de Françoise Chaboud, née à Liège le 12 septembre 1828 et décédée à Huy le 15 novembre 1889. Huy, Archives communales, État civil, Décès, 1889, acte 247.

<sup>36</sup> WILLEKENS Édith, 2013-2014, p. 16.

<sup>37</sup> WILLEKENS Édith, 2013-2014, p. 16, n. 71.

<sup>38</sup> CORTEMBOS Thérèse (dir.), 2004, p. 98.

<sup>39</sup> KUBJAK Aude, 2011-2012 ; KUBJAK Aude, 2014.

<sup>40</sup> Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Liège 2.427 » ; BOUVY COUPERY DE SAINT GEORGES-NEY Marie-Louise, 1999, p. 36-39 ; MERLAND Monique, 2020, p. 129-133.

Aujourd’hui, trois habitations subsistent – rue Lonhienne n° 9 (ca 1860)<sup>41</sup>, rue de la Régence n° 38 (1880)<sup>42</sup> et rue Dartois n° 12 (1881)<sup>43</sup> –, de même que les locaux de la loge maçonnique – la Parfaite Intelligence et l’Étoile réunies –, un bâtiment situé boulevard d’Avroy n° 172 (1873)<sup>44</sup>, en fond de parcelle. Des édifices religieux témoignent encore du talent de l’architecte : les églises Notre-Dame de Hamoir (1865)<sup>45</sup>, Saint-Servais à Nerem (1876)<sup>46</sup>, Saint-Antoine de Padoue à Verviers (1878)<sup>47</sup> et Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-Sart (1879)<sup>48</sup>. Auguste Castermans a également apporté des transformations au chœur, au transept et aux sacristies de l’église Saint-Étienne de Val-Meer (1876)<sup>49</sup>, près de Bassenge. On lui doit aussi les monuments funéraires du ministre d’état Auguste Delfosse (1801-1858)<sup>50</sup> et du bourgmestre liégeois Louis Jamme (1779-1848)<sup>51</sup>, érigés au cimetière de Robermont, en 1859 et 1860.

Il a en outre consacré dix-huit années de travail à la réalisation du *Parallèle des maisons de Bruxelles et des principales villes de la Belgique, construites depuis 1830 jusqu'à nos jours, représentées en plans, élévations, coupes & détails intérieurs & extérieurs, mesurées et dessinées par Aug<sup>re</sup> Castermans, architecte*, recueil de 240 planches

<sup>41</sup> WILLEKENS Édith, 2015, p. 50.

<sup>42</sup> CORTEMBOS Thérèse (dir.), 2004, p. 293 ; IPIC, code 62063-INV-2905-01.

<sup>43</sup> CORTEMBOS Thérèse (dir.), 2004, p. 173 ; WILLEKENS Édith, 2015, p. 50 et 65, n. 23 ; IPIC, code 62063-INV-2571-01.

<sup>44</sup> MERLAND Monique, 2020, p. 141-142.

<sup>45</sup> Les archives de la CRMSF et de la fabrique d’église de Hamoir-Xhignesse permettent de l’établir sans nul doute possible. Jean-Lambert Blandot (1835-1885) en fut, quant à lui, désigné l’entrepreneur, par adjudication du 26 septembre 1867. Les travaux se sont déroulés entre 1869 et 1871. Liège, Centre d’Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Hamoir 1.3 » ; Hamoir, presbytère, archives de la fabrique d’église de Hamoir-Xhignesse ; IPIC, code 61024-INV-0087-01 ; IRPA, clichés M056116, M056117 et M056139.

<sup>46</sup> WILLEKENS Édith, 2013-2014, p. 21 ; *Inventaris Onroerend Erfgoed*, objet 37510 ; IRPA, clichés M035319 et M035320.

<sup>47</sup> Liège, Centre d’Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Verviers 1. 2 » ; ROUSSEAU Jean, 1878, p. 402 ; LAGASSE DE LOCHT Charles, 1930, p. 179 ; BERTRAND Mathieu, CHENUT Nicolas, GENICOT Luc Francis, 2009, p. 198-201 ; IRPA, clichés A126915, M240499, M240500, M240501 et M240525.

<sup>48</sup> Liège, Centre d’Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Aubel 1. 4 » ; IPIC, code 63003-INV-0187-01 ; IRPA, clichés M013808, M013794 et M013795.

<sup>49</sup> ROUSSEAU Jean, 1874, p. 208 ; WILLEKENS Édith, 2013-2014, p. 20 ; *Inventaris Onroerend Erfgoed*, objet 36972 ; IRPA, clichés A132054, M026574 et M026575.

<sup>50</sup> IRPA, cliché M165921.

<sup>51</sup> IRPA, cliché M165903.

présentées aujourd’hui en deux volumes grand in-folio. Cet ouvrage, édité à Liège et Paris entre 1852 et 1869, constitue une somme incontournable pour l’étude de l’architecture urbaine en Belgique au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>.

***PAUL CASTERMANS (1<sup>ER</sup> AOÛT 1852-21 MARS 1886),  
LE FRÈRE<sup>53</sup>***

Ce fils aîné vit et travaille dans l’ombre d’un père talentueux avec lequel il collabore en début de carrière et qui signe probablement l’entièreté des plans conçus par l’atelier d’architecture. Son décès prématuré ne lui laisse pas le temps d’exprimer son potentiel. Il est néanmoins avéré qu’à la mort d’Auguste Castermans, Paul conçoit la chaire de vérité et le maître-autel de l’église Saint-Antoine de Padoue à Verviers, construite selon les plans du père<sup>54</sup>. Il s’est également consacré à la transformation du Pavillon de Flore (1885), salle de spectacle bâtie en 1864 par Laurent Demany (1827-1898)<sup>55</sup>. Peu avant son décès, il a fort probablement procédé à la reconstruction de l’hôtel Mohren (1885-1886)<sup>56</sup>.

***CHARLES CASTERMANS (8 MAI 1865-APRÈS 1912),  
UN ARCHITECTE NOVATEUR<sup>57</sup>***

Il est orphelin de père à l’âge de 16 ans et son frère meurt cinq ans plus tard. Sa voie semble néanmoins tracée. Sa carrière débute tout naturellement à Liège. Il conçoit notamment le monument funéraire d’Eugène Hutoy (1844-1889), compositeur, chef d’orchestre et directeur de la Société des concerts de l’Émulation, inhumé à Robermont<sup>58</sup>.

<sup>52</sup> VAN DE VIJVER Dirk, 2003, p. 196 ; WILLEKENS Édith, 2013-2014 ; MERLAND Monique, 2020, p. 125-127.

<sup>53</sup> Liège, Archives communales, État civil, Décès, 1886, acte 831.

<sup>54</sup> Liège, Centre d’Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Verviers 1.2 », lettre de Paul Castermans à la CRM, en date du 26 septembre 1882 et plans annexés ; IRPA, clichés M240502, M240503, M240535, M240536, M240537, M240538, M240539, M240540 et M240541.

<sup>55</sup> CORTEMBOS Thérèse (dir.), 2004, p. 352 ; IPIC, code 62063-INV-3129-01. Le théâtre est situé en plein cœur d’Outremeuse, rue Surlet n° 20, à Liège.

<sup>56</sup> MERLAND Monique, 2020, p. 140.

<sup>57</sup> Liège, Archives communales, État civil, Naissances, 1865, acte 1283.

<sup>58</sup> IRPA, clichés M165895 et M165969.

Son talent s'exprime remarquablement dans l'architecture de villégiature inspirée des cottages anglo-saxons. Au cours des dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, il répond au souhait d'Alfred Baar et construit à Basse-Hermalle – probablement en 1898 – la villa Désirée, déjà évoquée.

Son architecture, évocatrice de modernité et de liberté, s'inscrit dans le mouvement artistique Art nouveau. En 1900, Charles Castermans bâtit au quai de Fragnée n° 32<sup>59</sup> la maison Desoer<sup>60</sup> (fig. 15) – aujourd'hui détruite – et se voit confier par l'éditeur liégeois la conception de pavillons érigés aux trois entrées principales du site de l'Exposition universelle de 1905<sup>61</sup> ; ces aubettes sont les comptoirs de vente du *Guide remboursable illustré* et du plan Pharus<sup>62</sup>. Aucune de ses constructions n'est recensée dans l'*Inventaire du Patrimoine immobilier culturel*, ni dans le *Guide architecture moderne et contemporaine*<sup>63</sup>.

Divorcé de Joséphine Marie Clémentine Lens en 1904, Charles se remarie en 1906 avec Gabrielle Marie Pauline Hekkers et s'installe à Bruxelles, chaussée de Vleurgat 146<sup>64</sup>. Dans la capitale, il est sollicité par de riches commanditaires pour lesquels il construit villas, hôtels de maître éclectiques et maisons bourgeoises de style Beaux-Arts. Quatre d'entre elles et une transformation figurent à l'*Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale*<sup>65</sup>.

---

<sup>59</sup> Dénommé à présent quai de Rome à Liège.

<sup>60</sup> Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la Ville de Liège, fonds Paul Jaspar, dossier « documentation relative à des architectes » ; REHME Wilhelm, 1901, pl. 46 ; CHARLIER Sébastien, 1999-2000, p. 60 et 151 ; CHARLIER Sébastien (dir.), 2009, p. 88 et 106, n. 160.

<sup>61</sup> SOUGUENET Léon, 1905, p. 175-177, ill. ; CHARLIER Sébastien, 2001, p. 127 ; RENARDY Christine (dir.), 2005, p. 194.

<sup>62</sup> Éditeur berlinois du plan Pharus de l'Exposition universelle de Liège 1905, dont Charles Desoer est le seul concessionnaire (URL : [https://www.worldfairs.info/expoplandetails.php?expo\\_id=34&plan\\_id=123](https://www.worldfairs.info/expoplandetails.php?expo_id=34&plan_id=123), [dernière consultation le 30/06/2019]).

<sup>63</sup> CHARLIER Sébastien, MOOR Thomas (dir.), 2014.

<sup>64</sup> AÉB, acte de mariage 1591 (URL : [https://search.arch.be/fr/rechercher-des-personnes/resultats/q/zoekwijze/s?text=Castermans%20Charles&M=0&V=0&O=0&persoon\\_0\\_periode\\_geen=0&aktegemeente=Brussel&akteperiode=1906](https://search.arch.be/fr/rechercher-des-personnes/resultats/q/zoekwijze/s?text=Castermans%20Charles&M=0&V=0&O=0&persoon_0_periode_geen=0&aktegemeente=Brussel&akteperiode=1906), [dernière consultation le 26/03/2019]).

<sup>65</sup> Avenue du Laerbeek 145, à Jette (1907) (URL : [http://www.irismonument.be/fr.Jette.Avenue\\_du\\_Laerbeek.145.html](http://www.irismonument.be/fr.Jette.Avenue_du_Laerbeek.145.html), [dernière consultation le 16/04/2019]) ; square Vergote 43, à Schaerbeek (1909) (URL : [http://www.irismonument.be/fr.Schaerbeek.Square\\_Vergote.43.html](http://www.irismonument.be/fr.Schaerbeek.Square_Vergote.43.html), [dernière consultation le 16/04/2019]) ; avenue Molière 176, à Ixelles (1910) (URL : [http://www.irismonument.be/fr.Ixelles.Avenue\\_Moliere.176.html](http://www.irismonument.be/fr.Ixelles.Avenue_Moliere.176.html), [dernière consultation le 16/04/2019]) ; rue de Tenbosch 17, à Ixelles (1910) (URL : [http://www.irismonument.be/fr.Bрюxelles\\_Extension\\_Sud.Rue\\_de\\_Tenbosch.17.html](http://www.irismonument.be/fr.Bрюxelles_Extension_Sud.Rue_de_Tenbosch.17.html), [dernière consultation le 16/04/2019]) ; rue Berckmans 30-32, à Saint-Gilles (transformations, 1910) (URL : [http://www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.Rue\\_Berckmans.30.html](http://www.irismonument.be/fr.Saint-Gilles.Rue_Berckmans.30.html), [dernière consultation le 16/04/2019]).

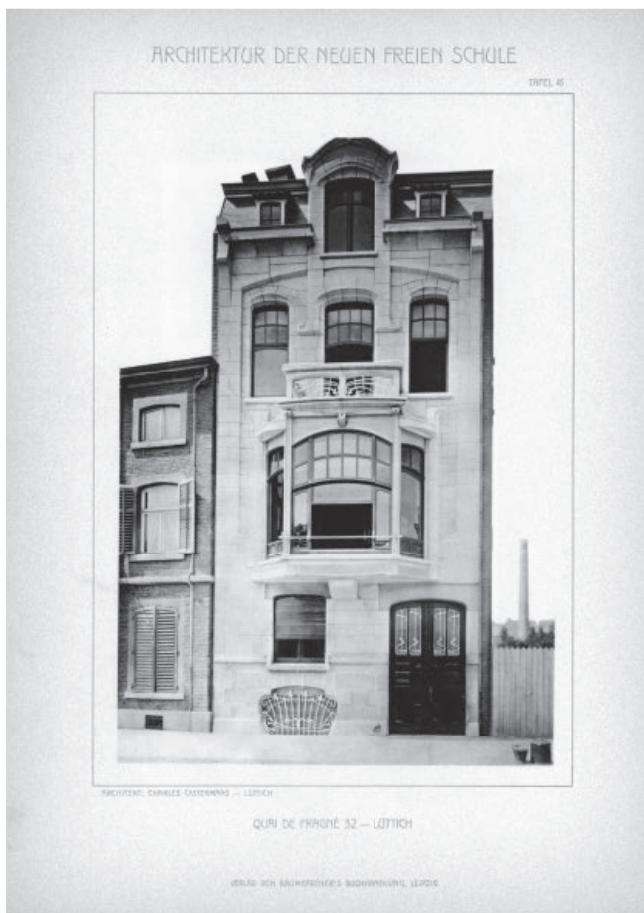


Fig. 15 – Planche 46 de l'ouvrage de Wilhelm REHME,  
*Die Architektur der neuen freien Schule*, Leipzig, 1901.  
URL: [https://archive.org/details/gri\\_33125009292133/page/n133](https://archive.org/details/gri_33125009292133/page/n133),  
[dernière consultation le 27/06/2019].

Il fréquente la perle des Ardennes et tisse des relations avec la famille de Crawhez. Il est sollicité par Joseph de Crawhez, futur bourgmestre de Spa, pour la construction d'une villa, en 1908-1909, sur le site même du salon Levo(o)z, troisième casino de Spa (fig. 16). Située jadis route de la Sauvenière n° 62, cette vaste demeure accueillera les enfants d'une œuvre suédoise durant la Deuxième Guerre mondiale<sup>66</sup> ; elle sera démolie par la suite.

En juillet 1912, il consent au mariage de sa fille Gisèle Bertha Mélanie Camille avec Maurice Pascal Henri Vivario<sup>67</sup>, un rentier installé à Aywaille. Un mois plus tard, son propre divorce est prononcé. On perd sa trace après la construction du château de Heid du Pouhon, demeure prestigieuse d'influences médiévale et anglo-normande, commanditée par le baron Jean de Crawhez<sup>68</sup> et construite à Balmoral en 1912-1913. Le bien, situé dans un vaste site naturel surplombant le lac de Warfaaz, est aujourd'hui transformé en un établissement hôtelier de luxe<sup>69</sup>.

Des recherches dans plusieurs cimetières de Liège, Bruxelles, Spa et Aywaille pour situer la tombe de l'architecte sont restées vaines. Aucune trace de lui non plus en France, où sa descendance s'est établie.



Fig. 16 – Villa édifiée à Spa en 1908-1909 pour le baron Joseph de Crawhez.  
Spa, Musée de la Ville d'Eaux.

<sup>66</sup> Spa, Musée de la Ville d'Eaux, « Cahiers bleus » attribués à Arnold de Thier (1869-1931) ; PIRONET Louis, 1981, p. 64, ill. 58.

<sup>67</sup> AÉB, acte de mariage 1135 (URL : [https://search.arch.be/fr/rechercher-des-personnes/resultats/q/zoekwijze/s?text=Castermans%20Charles&M=0&V=0&O=0&persoon\\_0\\_periode\\_geen=0&aktegemeente=Brussel&akteperiode=1912](https://search.arch.be/fr/rechercher-des-personnes/resultats/q/zoekwijze/s?text=Castermans%20Charles&M=0&V=0&O=0&persoon_0_periode_geen=0&aktegemeente=Brussel&akteperiode=1912), [dernière consultation le 26/03/2019]).

<sup>68</sup> Spa, Musée de la Ville d'Eaux, « Cahiers bleus » attribués à Arnold de Thier (1869-1931) ; Paris, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, fonds Bétons armés Hennebique, objet BAH-24-1912-27710, dossier « 076 Ifa 1566/2 » (URL : [https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/pdf/FRAPN02\\_BAH47\\_objet-27710.pdf](https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/pdf/FRAPN02_BAH47_objet-27710.pdf), [dernière consultation le 06/06/2019]) ; PIRONET Louis, 1980, p. 197, ill. 5 ; MICOTTE Virginie, 2005-2006, p. 40-43 et 265-267.

<sup>69</sup> Une visite historique du bien est disponible en ligne (URL : <http://lechateaudebalmoral.be/visite-guidee/historique-et-architecture/>, [dernière consultation le 31/05/2019]).

## ALFRED BAAR ET LES SIENS

Le commanditaire de la villa Désirée à Basse-Hermalle est l'industriel liégeois Alfred Michel Baar. Son père, Guillaume Joseph Baar (1810-1872), originaire d'Olne, a épousé Marie Thérèse Françoise Lecharlier (1810-1879). Il est négociant en textile et fondateur de la société Baar-Lecharlier à Liège. Les patronymes du couple sont passés à la postérité, notamment grâce à la propriété acquise en 1870, une ancienne maison canoniale rattachée à la collégiale Saint-Denis. Ce jalon de la Renaissance à Liège est aujourd'hui un ensemble classe<sup>70</sup>.

Alfred Baar est président du Tribunal de Commerce et président de la banque Union du Crédit de Liège. Quatre enfants sont nés de son mariage avec Laurence Octavie Louise Bellefontaine (1850-1893) : Guillaume Charles Alfred Edmond (1871-1928), François Guillaume Armand (1875-1942), Émile Léon Paul (1880-1946) et Mélanie Marie Madeleine (1884-1930).

### *LA COLLECTION BAAR, UN HÉRITAGE PRESTIGIEUX<sup>71</sup>*

Collectionneur éclectique, Alfred Baar s'adonne à cette passion avec flair et ténacité. Il s'intéresse à la verrerie ancienne et plus particulièrement aux productions vénitiennes (fig. 17), anversoises, allemandes et espagnoles ; il réunit également quelques verres liégeois. La diversité des pièces rassemblées depuis 1875 est étonnante. Le catalogue en est dressé à partir du 2 décembre 1883, période à laquelle les contacts commerciaux s'intensifient, avec des particuliers et des professionnels, à Liège, Cologne, Amsterdam ou Amersfoort... Il fréquente assidûment les salles de ventes. Il est présent lors des dispersions des collections d'autres amateurs liégeois : les Delame, de Biolley, Terme, Delpierre, Marcellis, Minard, Lacroix, Pirlot... et procède à des achats importants à l'occasion des ventes Meurer à Cologne (1888), Adelmann à Würzburg (1888), Félix et Teschenbach à Cologne (1889), Peter Fesch à Krefeld (1890), Franck et Spitzer à Paris (1893). Il entretient également une correspondance avec le peintre, graveur, chimiste et designer de verres Karl Koeling (1848-1914) et se laisse même séduire par quelques spécimens Art nouveau (1897).

<sup>70</sup> Sur l'ancien hôtel Baar-Lecharlier, sis place Saint-Denis n° 2 à Liège, voir : MISSON Jean-Sébastien, 2007, vol. 1, p. 232-243 ; BOLLE Caroline, LÉOTARD Jean-Marc, 2013, p. 193-197 ; IPIC, code 62063-INV-1987-02.

<sup>71</sup> À propos de la collection Baar, consulter : *Exposition...,* 1909, p. 95-98 ; CHEVALIER Ann, MERLAND Monique, 1999.



Fig. 17 – Rare coupe d'apparat à décor côtelé. Venise, vers 1500.  
Verre incolore rehaussé d'écailles dorées et de points d'émaux colorés,  
h. 29,1 x d. 25,3 cm, inv. B/1057.

Achat d'Alfred Baar à la vente de la collection Spitzer à Paris,  
mai-juin 1893, n° 1983.

Liège, Grand Curtius, département du Verre, photo André Martin.

L'ensemble réuni retient bientôt l'attention de spécialistes, tels Joseph Destrée (1853-1932), conservateur des Musées royaux des Arts décoratifs et industriels de Bruxelles, et Henri Schuermans (1825-1905)<sup>72</sup>, président de la commission d'achat de cette institution. Le premier commence les négociations avec Baar et le second suggère l'acquisition de spécimens liégeois de la verrerie des Bonhomme, proposition qui ne sera pas suivie par les responsables.

Au décès d'Alfred Baar, son fils Armand (fig. 18), ingénieur de formation, hérite de la collection et s'attache à en poursuivre l'accroissement. Son parcours – personnel et professionnel – va lui en offrir de multiples opportunités. Entré en 1899 à la Fabrique de Fer d'Ougrée, Armand Baar est, depuis 1904, chef de service de la nouvelle Société d'Ougrée-Marihaye. En 1908, il rencontre un jeune inventeur, Edgar Frankignoul (1882-1954)<sup>73</sup> ; les deux hommes s'associent deux ans plus tard pour fonder la Société des Pieux armés Frankignoul. La petite entreprise s'affirme, aligne les performances et connaît un essor mondial rapide<sup>74</sup>. Industriel avisé et amateur d'art érudit, homme d'initiative et de cœur, Armand Baar développe de nombreux centres d'intérêt qui le mènent à des activités et entreprises diverses<sup>75</sup>. Ses nombreux déplacements

<sup>72</sup> Ancien magistrat et premier président de la Cour d'Appel à Liège, Henri Schuermans s'illustre par ses fouilles archéologiques, ses recherches et ses publications dans des domaines aussi variés que l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique ou le verre. Entre 1883 et 1893, il publie douze lettres consacrées à l'histoire de la verrerie liégeoise. Son intérêt pour la conservation de notre patrimoine immobilier l'amène à participer activement à la rédaction de la loi relative aux monuments historiques et il devient membre correspondant de la Commission royale des Monuments ; il y siégera jusqu'à sa mort. RENARD Lucien, 1905, p. 325-345 (URL : <https://archive.org/details/bulletindelinsti35inst/page/n383>, [dernière consultation le 01/08/2019]) ; TOURNEUR Victor, 1964, col. 666-670 (URL : <https://www.academieroyale.be/Academie/documents/FichierPDFBiographie NationaleTome2091.pdf>, [dernière consultation le 06/11/2019]).

<sup>73</sup> La Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège a retracé les étapes importantes de la carrière de cette figure légendaire de l'industrie liégeoise dans : *Edgar Frankignoul...*, 2015-2016, p. 4 (URL : <http://www.mmil.ulg.ac.be/wp-content/uploads/2017/06/005-006-automne-hiver-2015-2016-1.pdf>, [dernière consultation le 04/09/2019]). Grand collectionneur, Edgar Frankignoul a légué aux musées liégeois de très belles pièces (peinture liégeoise, mobilier, argenterie et verrerie). *Des mécènes...*, 1998, p. 53.

<sup>74</sup> À partir de 1925, la société publie *La Technique des Travaux*, une revue mensuelle de grande qualité scientifique et technique, qui se veut être la vitrine des applications du pieu Franki. Le magazine connaît un succès international jusqu'en 1977 et constitue une source essentielle pour la documentation des ouvrages en béton. Le Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF en conserve une collection fort complète.

<sup>75</sup> Il est membre de la Société géologique de Belgique et collabore au XXI<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, organisé par l'IAL (1909). Il est actif au sein de diverses sociétés sportives qu'il préside. Fondateur de la Société belge d'Études et de Construction d'Appareils d'Aviation (1909), de la société Ondulium, spécialisée dans les emballages en carton ondulé (1910), et de la Société de Munitions militaires pour la fabrication de grenades (1910), il travaille également à la création du Syndicat d'Études et de Constructions au Congo (1912). Durant la Première Guerre mondiale, il est à la manœuvre pour la naissance du Comité de Secours national



Fig. 18 – Armand Baar (1875-1942).  
Photographie d'Ernest Würth, à Liège.  
Embourg, collection Philippe Herman.

---

de Liège. Nommé juge consulaire, il est premier assesseur à la Cour d'Appel des Dommages de Guerre (1919). Il exerce plusieurs mandats pour Fagaz et la Banque liégeoise. Il est nommé Chevalier de l'Ordre de Léopold (1922). Président de l'Association des Ingénieurs de Liège (1923-1925), il mène campagne pour la création à l'Université de Liège d'une Ecole du Génie civil. Il participe à l'*Exposition de l'art ancien au pays de Liège*, organisée au pavillon de Marsan à Paris (1924). Il devient administrateur de la Compagnie des Compteurs et Manomètres (1925). Membre fondateur du Rotary Club de Liège, il en est le premier président (1926). Il accepte le consulat du Japon et organise la représentation de la Belgique au congrès mondial d'ingénierie à Tokyo (1929). Il conçoit une *Rétrospective de la verrerie artistique belge* à l'Exposition internationale de Liège (1930). Il est nommé Officier de l'Ordre de la Couronne (1931). Il présente une communication, intitulée *Évolution de la fabrication du verre en Belgique particulièrement à Anvers et à Liège du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, au XXIX<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, organisé par l'IAL (1932) et collabore à l'exposition des arts du feu à Anvers (1934). Il devient membre du comptoir d'escompte de la Banque nationale de Belgique (1935). Il participe à l'exposition *La vigne et le vin*, à Paris (1936). Sénateur suppléant et président de la Bourse industrielle de Liège, il soutient les travaux de la Meuse et du canal Liège-Anvers (1939). Il est l'auteur de diverses publications et de nombreuses conférences. BAAR Armand, 1989, n. p. [p. V-VII].

lui donnent la possibilité de visiter les musées étrangers, d'observer, de comparer, de rapporter notes et croquis, de découvrir les secrets de fabrication, de se documenter, d'interroger ou d'échanger un point de vue avec l'un ou l'autre spécialiste. Il acquiert de précieux spécimens verriers à Londres, Amsterdam, La Haye, Cologne, Francfort, Rome, Beyrouth, Paris..., parmi lesquels plusieurs pièces vénitiennes des collections de la famille Rothschild, mises en vente en 1932 et 1937. Ses compétences lui permettent d'étudier le matériau et de s'adonner à quelques expériences scientifiques. Il procède à l'étude des pièces de collection, à leur inventaire et à leur classement. Il entreprend, pour expliciter les sélections et groupements opérés dans ses vitrines d'exposition, la rédaction de chapitres de l'histoire de la verrerie, depuis l'Antiquité jusqu'aux Temps modernes<sup>76</sup>.

Conservateur adjoint de l'Institut archéologique liégeois depuis 1911<sup>77</sup>, il accède à la présidence en 1935. Il transmet sa passion pour le verre à sa collègue au sein du Bureau de l'IAL, Hélène van Heule (1885-1960), conservatrice des Musées Curtius et d'Ansembourg<sup>78</sup>. Sous la férule de son mentor, celle-ci entreprend l'étude des œuvres au domicile du collectionneur, rue Lebeau n° 4, à Liège (fig. 19).

Peu avant son décès, Armand Baar s'attache à entretenir une correspondance scientifique régulière avec un jeune chercheur, Raymond Chambon (1922-1976). Leur collaboration cordiale apporte un éclairage nouveau sur l'histoire de la verrerie en Wallonie, en principauté de Liège et dans le Hainaut, en particulier à Momignies. Le Liégeois confie au Hennuyer ses écrits sur les origines du verre et la verrerie antique<sup>79</sup>. Il pressent le potentiel de celui qui s'illustrera par la rédaction, en 1955, d'une histoire du verre en Belgique et dont la collection sera à l'origine de la création, en 1973, du Musée du Verre de Charleroi<sup>80</sup>. Il lui passe en quelque sorte

<sup>76</sup> PHOLIEN Florent, 1942, p. 1-3 (URL : <http://www.ialg.be/ebibliotheque/chroniques/cap1033.pdf#page=4>, [dernière consultation le 11/09/2019]).

<sup>77</sup> Membre depuis 1908, il est élu membre effectif et membre du Bureau de l'IAL en 1911.

<sup>78</sup> La biographie de la conservatrice est retracée dans : MERLAND Monique, 2016, p. 205-247 ; MERLAND Monique, 2018, p. 291-292.

<sup>79</sup> Embourg, collection Philippe Herman, archives de la famille Baar, tapuscrit de Louise Magis, veuve d'Armand Baar, retracant la biographie de son époux, 1875-1942, annexes, lettre d'Armand Baar du 26 mars 1942 et réponse de Raymond Chambon le 2 avril 1942, le lendemain du décès du Liégeois.

<sup>80</sup> CHAMBON Raymond, 1955. Sa bibliographie a été établie (URL : <http://afaverre.fr/Afaverre/bibliographie-de-raymond-chambon-concernant-le-verre/>, [dernière consultation le 02/08/2019]). Collectionneur éclairé, il est associé au projet de création du Musée du Verre de Charleroi (URL : <https://charleroi-museum.be/musee-du-verre/historique/>, [dernière consultation le 04/09/2019]).



Fig. 19 – Vue partielle de la collection  
au domicile d'Armand Baar, rue Lebeau n° 4, à Liège.  
Liège, Grand Curtius, département du Verre, archives Armand Baar.

le flambeau et termine sa dernière missive par une phrase aux accents prémonitoires : *Quant à moi, je vais me reposer tranquillement après vous avoir donné tout le concours que j'étais à même de vous apporter.* Il décède inopinément une semaine plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 1942. Il a laissé le souvenir d'un homme optimiste, affable, modeste et généreux.

La guerre terminée, Hélène van Heule, en pleine réorganisation des Musées Curtius et d'Ansembourg, obtient de la veuve du collectionneur, Louise Juliette Magis (1879-1959), le dépôt à l'IAL de la fabuleuse collection de verreries et de la bibliothèque<sup>81</sup>. Le vernissage de l'exposition a lieu le 3 décembre 1946<sup>82</sup>. L'événement fait courir les foules.

<sup>81</sup> Une convention établie entre Louise Magis et l'IAL, régissant le dépôt et l'exposition des pièces de collection, ainsi que la conservation de la bibliothèque, est signée le 1<sup>er</sup> mai 1946.

<sup>82</sup> Un compte rendu de la cérémonie inaugurale et la retranscription du discours prononcé au nom de l'IAL est publié dans : *L'exposition...*, 1946, p. 75-78 (URL : <http://www.ialg.be/ebibliothèque/chroniques/cap1037.pdf#page=76>, [dernière consultation le 15/08/2019]).

L'acquisition par la Ville de Liège de cet ensemble de 1766 pièces (fig. 20) sera décidée le 16 juin 1952<sup>83</sup>. Ce patrimoine, comparé jadis à la célèbre collection Pierpont Morgan de New York, est à l'origine de la création officielle du Musée du Verre le 15 juin 1959<sup>84</sup>, une institution parmi les cinq plus prestigieuses au monde dans ce domaine. Il constitue aujourd'hui un des fleurons du Grand Curtius à Liège.



Fig. 20 – La salle Baar en 1951,  
fleuron des anciens Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de Liège.  
© IRPA-KIK, Bruxelles, cliché B 127264.

<sup>83</sup> *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, séance du 16 juin 1952, p. 1060-1061. Une convention établie entre Louise Magis-Baar, ses enfants – Pierre, Germaine et Alfred – et la Ville de Liège, régissant la vente de 1766 pièces de collection et les obligations de l'acquéreur est signée le 18 décembre 1952.

<sup>84</sup> *Bulletin administratif de la Ville de Liège*, séance du 15 juin 1959, p. 1376-1379.

## LE DESTIN D'UNE DEMEURE D'EXCEPTION

En 1907, au décès d'Alfred Baar, l'aîné des fils, Edmond, avocat, devient administrateur-délégué de la société anonyme Baar-Lecharlier. Le deuxième fils, Armand, ingénieur à l'esprit vif et entreprenant, est à l'entame d'un parcours brillant et diversifié. Paul, le troisième, est ingénieur des Mines et mycologue averti<sup>85</sup>. Madeleine, sans profession, a épousé Charles Cartuyvels, ingénieur agricole à Les Waleffes<sup>86</sup>. La succession est *ab intestat*.

La mise en vente du patrimoine immobilier sis en Basse-Meuse – 5 hectares de terrains et une villa *avec 12 pièces à feu, pompes, château d'eau, anglaises (W.C.), gaz, écurie, remise pour voiture, jardin potager, d'agrément et prairie arborée de 500 arbres fruitiers de 1<sup>er</sup> choix* – est confiée aux bons soins du notaire Joseph Lecampe à Argenteau et est programmée pour le 22 septembre 1907<sup>87</sup>. Les biens ne trouvent pas acquéreur. Un partage de la quasi-totalité des avoirs d'Alfred Baar est effectué en date du 30 décembre 1907, hormis un immeuble sis quai de l'Université n° 5, à Liège<sup>88</sup>, les terrains en Basse-Meuse, la ferme et la propriété de Basse-Hermalle qui restent en indivision.

À la suite de l'acte de partage de la succession, daté du 28 janvier 1918, la villa Désirée et une grande partie du domaine de Basse-Hermalle deviennent la propriété de Paul<sup>89</sup>. Celui-ci, grand voyageur résidant la plupart du temps dans la capitale française, ne conserve son héritage que peu de temps : Armand Donnay, administrateur délégué de la Banque belge pour l'Étranger à Londres, et son épouse, Gilberte Ubaghs, en font l'acquisition le 28 décembre 1920. La villa n'est cependant guère occupée : les époux sont installés à Londres et à Bruxelles<sup>90</sup>.

<sup>85</sup> MONOYER Armand, DAMBLON Jean, DARIMONT Freddy, 1946.

<sup>86</sup> AÉL, Liège 1, Bureau des hypothèques, vol. 133, n° 9.

<sup>87</sup> KNAEPEN John, 1997, p. 234-235 et 242, n. 700.

<sup>88</sup> Témoignage de Philippe Herman.

<sup>89</sup> AÉL, Liège 1, Bureau des hypothèques, vol. 133, n° 9. Deux lots sont formés. Le premier revient à Paul, qui reçoit la villa Désirée, ainsi que 12.469 m<sup>2</sup> sur 13.267 m<sup>2</sup> du domaine de Basse-Hermalle. Le second lot, attribué aux trois autres descendants, concerne la ferme adjacente de la propriété de Basse-Hermalle, ses annexes et terrains, des vergers sis à Devant-le-Pont, trente-quatre parcelles de terrain situées en rive gauche et en rive droite, ainsi qu'une parcelle sise à Haccourt.

<sup>90</sup> Témoignage de Paul Teheux.

Victime de graves dépréciations durant la Deuxième Guerre mondiale – notamment par les troupes alliées qui y ont établi un campement et arrachent portes, lambris, boiseries diverses pour se chauffer durant l'hiver –, la villa sera ensuite amputée des trois quarts de sa surface (fig. 21). Seuls subsistent le corps latéral gauche – réservé à l'office – et les quartiers du cocher – dépendances sisées en fond de parcelle –, à l'extrême gauche.



Fig. 21 – Les trois volumes d'un des bâtiments rescapés de la Deuxième Guerre mondiale ; ils étaient jadis réservés à l'office.

Visé, collection Jacques Vrijens-Guyot.



Fig. 22 – Anciens quartiers de la domesticité.  
© Monique Merland, 2019.



Fig. 23 – Anciens quartiers du cocher.  
© Monique Merland, 2019.

Victor Guyot et son épouse, Anna Carabin, se portent acquéreurs, le 6 novembre 1945, d'une partie de la propriété et des bâtiments rescapés du conflit armé. *Cette partie comprend les bâtiments qui étaient à l'usage d'office et les dépendances se composant d'un garage à un étage, remises, jardin et pelouse, [...] pour une contenance totale de quarante-neuf ares quatre-vingts centiares*<sup>91</sup>. Le couple y établit son domicile et une agence immobilière. Cet ensemble est resté à ce jour la propriété de la famille Guyot. Les bâtiments sont aujourd'hui transformés en deux habitations unifamiliales indépendantes, pleines de charme et nichées au cœur d'un écrin de végétation luxuriante (fig. 22-23). Le site comporte encore quelques essences centenaires : un cèdre du Liban, un érable sycomore, un hêtre pourpre, un châtaignier, un platane et trois magnolias.

La partie droite du domaine est cédée à des tiers. La superficie laissée libre par la destruction est occupée depuis les premières années de la décennie 1950 par une bâtie accolée au corps latéral gauche de la villa, habitation dont le style annihile l'élégance et l'homogénéité du programme architectural initial. Au début des années 1960, une seconde maison est construite à l'extrémité droite de la propriété.

Si quelques cartes illustrées ont immortalisé cette demeure d'exception, le patronyme Baar et les séjours de la famille à Basse-Hermalle ont complètement disparu des mémoires. Les hasards heureux qui ont jalonné cette recherche m'ont donné l'opportunité de découvrir l'existence de ce vaste domaine et d'imaginer, confortée par la résurgence des souvenirs des actuels résidents et de leurs voisins, une visite de la villa.

Évoquer la passion commune d'Alfred Baar et de son fils Armand pour la verrerie ancienne, rappeler le rôle déterminant d'Hélène van Heule et de l'Institut archéologique liégeois en vue de l'obtention du dépôt de la collection au Musée Curtius, souligner l'importance de la collection Baar dans la création du Musée du Verre de Liège et préciser l'apport indéniable d'Armand Baar à la connaissance scientifique de ce prestigieux patrimoine artistique et de l'histoire du verre constituent un plaisir toujours renouvelé.

---

<sup>91</sup> Visé, archives de la famille Guyot, acte de vente du 6 novembre 1945.

## BIBLIOGRAPHIE

### *Sources archivistiques et photographiques*

- Archives de l'État en Belgique, rechercher des personnes (en ligne).
- Bruxelles, Institut royal du Patrimoine artistique, BALaT (en ligne).
- Embourg, collection Philippe Herman, archives des familles Baar et Desoer.
- Hamoir, presbytère, archives de la fabrique d'église de Hamoir-Xhignesse.
- Huy, Archives communales, registres d'état civil.
- Liège, Archives communales, registres d'état civil et registres de population.
- Liège, Archives de l'État, Liège 1, Bureau des hypothèques.
- Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Aubel 1. 4 ».
- Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Hamoir 1.3 ».
- Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Liège 2.427 ».
- Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la CRMSF, dossier « Verviers 1. 2 ».
- Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la Ville de Liège, fonds Paul Jaspar, dossier « documentation relative à des architectes ».
- Liège, Centre d'Archives et de Documentation de la CRMSF, fonds de la Ville de Liège, fonds Paul Jaspar, dossier « PJ 95 ».
- Paris, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, fonds Bétons armés Hennebique, dossier « 076 Ifa 1566/2 ».
- Spa, Musée de la Ville d'Eaux, « Cahiers bleus » attribués à Arnold de Thier (1869-1931).
- Visé, archives de la famille Guyot.

### *Ouvrages et articles*

BAAR Armand, *Au bon temps des vignobles liégeois*, Liège, [ca 1938] et rééd., Liège, Rotary Club, 1989.

BERTRAND Mathieu, CHENUT Nicolas, GENICOT Luc Francis, *Les églises paroissiales de Wallonie (1830-1940) : sélection raisonnée de l'inventaire, volume 2, province de Liège*, Namur, Institut du Patrimoine wallon, 2009, (Inventaires thématiques).

BOLLE Caroline, LÉOTARD Jean-Marc, *Liège : l'Hôtel Baar-Lecharlier, un précieux répertoire de l'architecture civile à la charnière du Moyen Âge et des Temps modernes*, dans *Chronique de l'Archéologie wallonne*, Namur, Service public de Wallonie, n° 20, 2013, p. 193-197.

BOUVY COUPERY DE SAINT GEORGES-NEYNS Marie-Louise, *À la gloire des bulldozers*, dans *Maisons d'Hier et d'Aujourd'hui*, n° 121, mars 1999, p. 36-39.

*Bulletin administratif de la Ville de Liège*, séance du 16 juin 1952, p. 1060-1061.

*Bulletin administratif de la Ville de Liège*, séance du 15 juin 1959, p. 1376-1379.

CASTERMANS Auguste, *Parallèle des maisons de Bruxelles et des principales villes de la Belgique, construites depuis 1830 jusqu'à nos jours, représentées en plans, élévations, coupes & détails intérieurs & extérieurs, mesurées et dessinées par Aug<sup>te</sup> Castermans, architecte*, 2 vol., Liège, Paris, 1852-1869.

CHAMBON Raymond, *L'histoire de la verrerie en Belgique du II<sup>me</sup> siècle à nos jours*, Bruxelles, Éd. de la Librairie encyclopédique, 1955.

CHARLIER Sébastien, *L'architecture Art nouveau à Liège*, mémoire de licence en Histoire, Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, année académique 1999-2000.

CHARLIER Sébastien, *L'Art nouveau*, dans DUCHESNE Jean-Patrick (dir.), *Vers la modernité : le XIX<sup>e</sup> siècle au pays de Liège*, catalogue de l'exposition, Musée de l'Art wallon et salle Saint-Georges à Liège, du 5 octobre 2001 au 20 janvier 2002, Liège, 2001, p. 126-131.

CHARLIER Sébastien (dir.), *Paul Jaspar Architecte 1859-1945*, [à l'occasion de l'exposition présentée au Grand Curtius à Liège, du 5 septembre au 25 octobre 2009], Liège, CRMSF, 2009.

CHARLIER Sébastien, MOOR Thomas (dir.), *Guide architecture moderne et contemporaine 1895-2014 : Liège*, Bruxelles, Mardaga, Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014.

CHEVALIER Ann, MERLAND Monique, *Le Verre de Venise, ses origines, son rayonnement : collections du Musée du Verre de la Ville de Liège (Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs)*, [catalogue de l'exposition itinérante *The Golden Age of Venetian Glass*], Tokyo, 1999.

CORTEMBOS Thérèse (dir.), *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie : Liège*, Namur, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Sprimont, P. Mardaga, 2004.

CORTEMBOS Thérèse (dir.), *Patrimoine architectural et territoires de Wallonie : Bassenge et Visé*, Namur, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine, Sprimont, P. Mardaga, 2007.

DE GANCK Lise, *Genval-les-Eaux : le style de ses villas Belle Époque*, dans *Bulletin de la Commission royale, des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 31, 2019, p. 83-121.

DEPAIRE Jean-Paul, *Académie royale des Beaux-Arts de Liège 1775-1995 : 220 ans d'histoire*, Liège, Académie royale des Beaux-Arts, Éditions Yellow Now, 1995.

*Des mécènes pour Liège : le mécénat artistique dans les collections publiques liégeoises de 1816 à nos jours*, [exposition organisée salle Saint-Georges à Liège], Liège, 1998.

*Edgar Frankignoul et les pieux Franki*, dans *Bulletin de la MMIL*, n° 5-6, automne-hiver 2015-2016, p. 4.

*Exposition de verreries anciennes (collection A. Baar)*. Local : rue Lebeau, n° 4, dans BRASSINNE Joseph, RENARD-GRENSON Lucien (dir.), *Annales du XXI<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, Liège, 1909, t. I, p. 95-98.

*L'exposition de la collection A. Baar*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. XXXVII, 1946, n° 1-4, p. 75-78.

*Les fêtes du 60<sup>me</sup> anniversaire*, dans *Bulletin de l'Association des Architectes de Liège*, n° 100, avril 1956, p. 10-29.

GUILLAUME Étienne, *La villa mosane, une maison de villégiature*, dans *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 67, mars 2008, p. 82-91.

*L'Habitation : le hall*, dans *Le Home*, t. V, n° 11, 30 novembre 1912, p. 470-472.

*L'Habitation : bureaux, fumoirs, bibliothèques, dans Le Home*, t. VI, n° 7, 31 juillet 1913, p. 171-172.

KNAEPEN John, *Les plus anciennes rues et places de Visé*, XIV, 2<sup>e</sup> volume, Visé, Société archéo-historique de Visé et sa région, 1995, (Notices visétoises, 53-55).

KNAEPEN John, *Les plus anciennes rues et places de Visé*, XV, 2<sup>e</sup> volume, Visé, Société archéo-historique de Visé et sa région, 1996, (Notices visétoises, 57-60).

KNAEPEN John, *Visé en avant : ses rues et ses habitants de 1830 à 1940*, Visé, Société royale archéo-historique de Visé et sa région, 1997.

KUBJAK AUDRE, *Un ensemble architectural éclectique à Liège : la rue Pont d'Avroy et ses façades (1884-1914)*, mémoire de maîtrise en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, année académique 2011-2012.

KUBJAK AUDRE, *Les façades de la rue Pont d'Avroy : analyse architecturale et ornementale d'un ensemble éclectique à Liège*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 26, 2014, p. 85-117.

LAGASSE DE LOCHT Charles, *Assemblée générale et réglementaire du 4 novembre 1930*, dans *Bulletin des Commissions royales d'Art & d'Archéologie*, t. 69, juillet-décembre 1930, p. 62-275.

LEBENS Émile, *L'architecture à Liège*, dans *Liège : Histoire – Arts – Lettres – Sciences – Industries – Travaux publics*, Liège, J. Daxhelet, 1881, p. 256-269.

MARCHAL Martine, *Balmoral, quartier spadois, un patrimoine architectural et naturel*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXXIV, 2020, p. 201- 230.

MERLAND Monique, *Hélène van Heule, femme de tête et de cœur*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXX, 2016, p. 205-247.

MERLAND Monique, *van Heule, Hélène*, dans *Nouvelle Biographie nationale*, vol. 14, 2018, p. 291-292.

MERLAND Monique, *L'architecte Auguste Castermans, l'œuvre, les descendants et l'énigme du temple maçonnique* [av. contrib. de Francis Tourneur], dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 33, 2020, p. 121-152.

MICHOTTE Virginie, *Inventaire des villas thermales de Spa*, mémoire en Architecture, Liège, Institut supérieur d'Architecture Lambert Lombard, année académique 2005-2006.

MISSON Jean-Sébastien, *La maison Baar-Lecharlier : histoire d'une maison canoniale*, dans *Actes des VII<sup>e</sup> congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique (AFCHAB) et LIV<sup>e</sup> congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique, congrès d'Ottignies – Louvain-la-Neuve, 26, 27 et 28 août 2004*, Bruxelles, 2007, vol. 1, p. 232-243.

MONOYER Armand, DAMBLON Jean, DARIMONT Freddy, *Paul Baar (1880-1946)*, dans *Lejeunia : Revue de Botanique*, t. 10, 1946, fasc. 1, p. 5-10.

PHOLIEN Florent, *In memoriam Armand Baar*, dans *Chronique archéologique du Pays de Liège*, t. XXXIII, 1942, n° 1, p. 1-3.

PIRONET Louis, *Architecture thermale : les résidences et villas de Spa*, dans *Histoire et Archéologie spadoises*, décembre 1980, p. 193-201.

PIRONET Louis, *Architecture thermale : les résidences et villas de Spa (suite)*, dans *Histoire et Archéologie spadoises*, juin 1981, p. 61-71.

REHME Wilhelm, *Die Architektur der neuen freien Schule*, Leipzig, Baumgärtner's Buchhandlung, 1901.

RENARD Lucien, *Henri Schuermans : notice biographique*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXV, 1905, p. 325-345.

RENARDY Christine (dir.), *Liège et l'exposition universelle de 1905*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2005.

ROUSSEAU Jean, *Commission royale des Monuments : résumé des procès-verbaux, séances des 2, 9, 13, 16, 21, 23 et 30 mai ; des 6, 10, 13, 17, 18, 20 et 27 juin 1874*, dans *Bulletin des Commissions royales d'Art & d'Archéologie*, t. 13, 1874, p. 204-215.

ROUSSEAU Jean, *Commission royale des Monuments : résumé des procès-verbaux, séances des 7, 14, 20, 21 et 28 septembre ; des 5, 11, 12, 19 et 26 octobre 1878*, dans *Bulletin des Commissions royales d'Art & d'Archéologie*, t. 17, 1878, p. 395-403.

SOUQUENET Léon, *Exposition universelle et internationale de Liège 1905 : guide remboursable illustré*, 2<sup>e</sup> éd., Liège, Charles Desoer, 1905.

TOURNEUR Victor, *Schuermans (Henri-Charles-Anne-Paul-Guillaume)*, dans *Biographie nationale*, Bruxelles, 1964, t. 32, supplément t. IV, col. 666-670.

VAN DE VIJVER Dirk, *Castermans, Auguste*, dans VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Anvers, Fonds Mercator, 2003, p. 196.

WILLEKENS Édith, *Onderzoek naar de negentiende-eeuwse publicatie « Parallelèle des maisons de Bruxelles et des principales villes de la Belgique » van de architect Auguste Castermans*, masterproef, Universiteit Gent, Faculteit Letteren en Wijsbegeerte, academiejaar 2013-2014.

WILLEKENS Édith, *Eclectische monumenten op papier vereeuwigd : de publicatie « Parallelèle des maisons de Bruxelles » van Auguste Castermans*, dans *M&L : Monumenten, Landschappen en Archeologie*, n° 6, nov.-déc. 2015, p. 48-65.

## RAPPORT DU SECRÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2018

par Soo Yang GEUZAINÉ

En cette année 2018, le président de l’Institut archéologique liégeois est Bruno Demoulin, secondé par son vice-président, Maurice Lorenzi.

À onze reprises le Bureau de l’Institut archéologique liégeois s’est réuni mensuellement à l’exception de juillet, les mercredi 17 janvier, jeudi 15 février, jeudi 22 mars, jeudi 19 avril, jeudi 21 juin, jeudi 30 août, jeudi 20 septembre, mercredi 18 octobre, mercredi 14 novembre et jeudi 13 décembre. Toutes les séances se sont tenues au 13 rue du Vertbois à Liège, siège de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

L’assemblée générale s’est déroulée le mercredi 16 mai, au 13 rue du Vertbois à Liège. Les membres ont pu apprécier le mot d’accueil du président, Bruno Demoulin, les rapports du secrétaire, Soo Yang Geuzaine, du trésorier, Alexis Wilkin, et du conservateur Gaëtane Warzée. L’exposé de notre conservatrice a été, soulignons-le, concomitamment illustré par un PowerPoint que l’auditoire a savouré à sa juste qualité. À cette occasion a été entérinée la désignation de Pierre Paquet, membre effectif, comme membre du Bureau. La conférence donnée par Philippe Tomsin a porté sur *Les bustes en zinc de Napoléon et de Marie-Louise, réalisés à Liège dans la fonderie de Jean-Jacques Daniel Dony (1809-1810)*. Cette assemblée générale ne pouvait se terminer sans le traditionnel verre de l’amitié.

Grâce à la rigueur éditoriale et à la vigilance rédactionnelle de notre directrice des publications, Monique Merland, le tome 122 du *Bulletin de l’Institut archéologique liégeois*, familièrement connu sous son acronyme *BIAL*, a été mis à la disposition des membres en ordre de cotisation.

Le 23 mai, l’Institut archéologique liégeois perdait un de ses membres effectifs et membre du Bureau, Jean-Patrick Duchesne. Que lui soit dédiée cette séance.

Le Bureau de l’Institut archéologique liégeois conjointement au Groupe d’étude du dix-huitième siècle et des révolutions de l’Université de Liège ont visité le 15 juin le château, le parc et, plus rare, la bibliothèque de Beloeil sous la guidance du président de la Société des Bibliophiles de Belgique, Pierre Mouriau de Meulenacker.

Au cours de cette année, l’Institut archéologique liégeois s’est efforcé de préserver les liens avec la Ville de Liège, par l’intermédiaire de l’échevin de la Culture, Jean Pierre Hupkens. Ce dernier a confirmé le 22 janvier 2018 la désignation par la Ville de Liège (prise le 22 décembre 2017) de Gaëtane Warzée comme collaboratrice scientifique à titre gracieux en qualité de conservatrice de l’Institut. L’échevin Hupkens a également accordé la mise à disposition d’un bureau au sein du Grand Curtius pour accueillir la conservatrice, la secrétaire et les archives courantes de ces dix dernières années. Il a en outre confirmé que le Bureau de l’IAL était bien le conseil scientifique du Grand Curtius et de ses départements (archéologie, arts décoratifs, art religieux et art mosan, verre, armes), ainsi que du Musée Grétry et du Musée d’Ansembourg.

Par ailleurs, l’Institut archéologique liégeois a poursuivi ses missions scientifiques comme va le développer notre conservatrice en ayant accueilli le don manuel du professeur Roger Lemaire, soit 83 étains de Liège et de Wallonie. Le professeur Lemaire a accepté d’être membre d’honneur ; l’Institut archéologique liégeois l’en remerciant vivement.

Par rapport à la Fondation Liège Patrimoine, Pierre Gilissen, en sa qualité de président de l’AMIAL, et membre du conseil d’administration de la Fondation, a remis sa démission. L’AMIAL a tenu séance le mercredi 18 octobre et a désigné à l’unanimité Luc Engen.

En sa séance du 14 novembre, le futur président (2019-2021), Maurice Lorenzi, a suggéré Pierre Gilissen à la vice-présidence. Ce dernier a été élu au cours du dernier Bureau de l’année, le 13 décembre.

En guise de conclusion, ce rapport moral est la belle opportunité de rappeler que l’Institut archéologique liégeois est avant tout une société scientifique et historique qui, par ses membres, membres effectifs, membres du Bureau, membres d’honneur ont pour ambition de faire perdurer notre Patrimoine. L’article premier des statuts constitutifs de l’IAL permet de ne jamais oublier qu’une Société est fondée à Liège pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d’art et les monuments archéologiques que renferme la province. Depuis 1850, l’Institut archéologique liégeois poursuit ses missions et ne compte pas s’arrêter là...

# RAPPORT DU CONSERVATEUR POUR L'ANNÉE 2018

par Gaëtane WARZÉE

Durant l'année 2018, nous avons été sollicités en vue de consentir le prêt de pièces de nos collections et de celles du Grand Curtius, de donner aussi notre accord sur les études scientifiques et les restaurations menées à partir des celles-ci.

## PRÊTS

Liège, Grand Curtius, *D'un monde à l'autre, le 19<sup>e</sup> siècle à Liège* (4 juillet 2018 – 27 janvier 2019) : le cartonnage anthropoïde d'Horsiési (Eg. 81), une vinaigrette (I/22/16), un portrait de l'architecte Renoz (I/43/119), un fourneau de pipe en porcelaine blanche décoré d'une scène de bataille napoléonienne (I/39/156), un portrait d'un soldat de la Révolution (I/39/649), deux boutons de manchette à l'effigie de Bonaparte (I/1721 et I/1722), un almanach *Etrenne de Flore ou Le parterre des dames* (I/41/219), un éventail (I/39/408), un almanach miniature (31/29), un portrait de gentilhomme (I/43/18), un portrait d'homme (I/39/650), un almanach de 1803 (I/41/222), un livret d'ouvrier de 1834 (I/0/1909), un face à main (I/22/19), une photographie du campanile en « cuivre rosette » exécuté par les frères Dehin de Liège (sans n° d'inventaire), un verre torsiné peint à la main avec inscriptions *Belgique et 1914, France, 1918-1920* (I/71/3), une botte (I/6340), une pipe au fourneau en verre rosé (I/10/420 a-b), une chope miniature à décor floral émaillé (I/74/21), des jouets en verre (I/39/416 a-b, I/39/417 et I/39/418), un tambour aux armes de Velbrück (I/6951) et un seau à incendie portant les armes des bourgmestres de Liège (I/8192).

Beaune, Musée des Beaux-Arts, *Hier, Aujourd'hui, Demain : histoire d'une ville* (28 septembre 2018 – 28 février 2019) : un hanap transformé en ciboire (E364/1990).

Bilzen, Landcommanderij Alden Biesen, *Le Limbourg entre la crosse et le trône. Millénaire du comté de Loon* (25 octobre 2018 – 10 mars 2019) : un portrait de François-Charles de Velbrück par Louis Joseph Félix Rhénasteine (I/611) et deux représentations des ruines de la cathédrale Saint-Lambert par Jean Deneumoulin (H139 et H140/2003).

Namur, TreM.a, *Move-Remove. Masterpieces of Medieval Art* (10 novembre 2018 – 10 février 2019) : le Christ en majesté dit de Rausa (C151/1979) et une mise au tombeau, fragment du Retable de la Passion (B126/1978).

Louvain, PARCUM, *Religion. Apaisement. Division* (11 novembre 2018 – 28 avril 2019) : un albâtre malinois de Nicolaas Daems (I/5427).

Seneffe, Domaine du château, *Le Triangle d'Or* (14 mai 2019 – 10 mai 2020) : une paire de nautiles (1910/Mx/1768 a-b), une dame-jeanne en étain (GC.ADC.10c.1500.008643) et un berceau en laiton (I/8185).

## ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Le Musée de Bavay a demandé la reproduction d'un chandelier sur trépied (I/162) provenant du tumulus n° 6 d'Omal.

Geneviève Xhayet, directrice du Centre d'Histoire et des Techniques à l'Université de Liège, a sollicité le prêt pour étude du manuscrit de 560 recettes médicales (I/2012/1) dans le contexte d'un projet relatif aux réceptaires médicaux modernes.

Eugène Warmembol, professeur à l'ULB, Centre de Recherches en Archéologie et Patrimoine, a demandé le prêt d'une lame de fauille à bouton découverte à Ny près de Hotton (GC.ARC.01e.1919.44615) et d'une hache à ailerons subterminaux mise au jour dans une grotte à Menil-Favay (GC.ARC.01e.1919.44658) pour étude via des dessins, des photographies et une analyse XRF non destructive réalisée par l'IRPA.

## RESTAURATIONS

Catherine Cools et ses étudiants de l’Esa Saint-Luc Liège ont continué le travail de restauration de céramiques issues de fouilles archéologiques, initié depuis plusieurs années : un bol en céramique sigillée tardive (4/29), un gobelet en céramique métallescente (4/98), une cruche Van Vinckenroye 404 (I/16/59), une cruche Van Vinckenroye 421 (I/16/70), une marmite Deru P10 (I/16/95), une coupe Chenet 320 en céramique sigillée (I/5922b), un gobelet Hees 2 en céramique sablée (I/9827) et un couvercle (SN/2001/AR/472).

## MUSÉE D’ANSEMBOURG

L’Institut archéologique liégeois a continué de suivre le dossier du Musée d’Ansembourg, dont l’état de délabrement est de plus en plus alarmant. Les travaux de restauration de la première phase (toiture, zinguerie, châssis et façade) sont annoncés.

## VISITE

Le 15 juin 2018, les membres du Bureau de l’Institut, accompagnés par le Groupe d’étude du dix-huitième siècle et des révolutions de l’Université de Liège et certains membres du Bureau de la CRMSF, se sont rendus au château de Beloeil où ils ont bénéficié d’une visite guidée des appartements et plus spécifiquement de la bibliothèque du prince de Ligne.

## CONFÉRENCE DE PRESSE

L’Institut a tenu une conférence de presse en date du 6 juin 2018 afin de faire état de l’accroissement de ses collections sous forme d’achats et de dons depuis 2013. L’événement a été relayé sur RTC et dans la presse écrite.

## ACQUISITION

Une habile miniature reproduisant assez fidèlement les traits du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière a été acquise au printemps 2018. Elle est de la main de Louis Péters, peintre dont l'œuvre reste jusqu'à ce jour plus que confidentiel.

Louis Péters, *Portrait de Jean-Théodore de Bavière*, gouache et mine de plomb sur papier (?), 5 x 6 cm, miniature ovale présentée sous verre dans un cadre de bois et pomponne, mention à la plume au revers *Portrait de Jean-Théodore de Bavière, évêque et prince de Liège, Louis Péters 1754*, acquis à l'Hôtel des ventes mosan à Liège, vente cataloguée, lot 109, le 14 mars 2018, I/2018/1 (fig. 1).



Fig. 1 – Louis Péters, *Portrait de Jean-Théodore de Bavière*,  
Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, inv. I/2018/1,  
photo Luc Engen.

## DONS

Il nous est agréable de conclure ce rapport sur la généreuse donation faite en faveur de l'IAL par le professeur Roger Lemaire, désormais membre d'honneur de notre association. Plus de 80 pièces d'étain, datant de l'Ancien Régime sont venues enrichir nos collections en novembre dernier. Avant la publication d'un article scientifique dans les pages du *BIAL*, cette donation fera l'objet d'une présentation au grand public lors d'une exposition dans les salles du palais Curtius. Ces pièces, essentiellement au poinçon de Liège, constituent le premier lot d'un don beaucoup plus important à venir. S'en suit l'inventaire aimablement communiqué par le donateur.

Maître non identifié, dont la maîtrise date de 1751, assiette plate au marli mouluré, étain, diamètre 23 cm, poinçons au revers : rose couronnée avec initiales LD sous le bandeau et lion debout surmonté des initiales LD et encadré par la date 17 / 51, I/2018/2/RL.

Maître non identifié actif dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, assiette plate au marli mouluré, étain, diamètre 23 cm, poinçons au revers : poinçon ovale encadré de deux palmettes, montrant un ange tenant un glaive dans la main droite et une palme dans la main gauche surmonté par un bandeau arciforme portant l'inscription CHASTELET et la date 17 / 71 inscrite dans deux volutes au sommet et rose couronnée encadrée de deux palmes avec initiales G N ou C N dans la couronne, I/2018/3/RL.

Maître non identifié, assiette plate à bord mouluré, étain, diamètre 23 cm, poinçons au revers : rose couronnée avec initiales H I dans la couronne et les quatre fils Aymon sur le cheval Bayard, avec en-dessous la date 1637 et au-dessus, les initiales H I, I/2018/4/RL.

Maître non identifié, dont la maîtrise date de 1750, assiette plate à marli plat, oblique, mouluré sous le bord inférieur, étain, diamètre 24 cm, poinçons au fond extérieur : rose couronnée avec initiales F P dans la couronne et châtel à deux tours, encadré par les initiales F et P avec au-dessus 1750, I/2018/5/RL.

Hubert Barthélemy (?), maître en 1750, assiette plate, à bord chantourné et mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : ETAIN/DE CORNOUAILLES/SONNANT/H. BARTHELEMY/A LIEGE, ange justicier, avec glaive dressé dans la main droite et balance dans la main gauche, initiales H B au-dessus, marque de propriété A F, I/2018/6/RL.

Gilles Bicquet, actif en 1743, assiette plate, au contour chantourné et mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçon au revers : ange justicier, glaive dressé dans la main droite, balance dans la main gauche, encadré par les initiales G et B, décoration de rinceaux sur les côtés, en-dessous : A LIEGE, I/2018/7/RL (exemplaire 1).

Gilles Bicquet, actif en 1743, assiette plate, marli au contour chantourné et mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçon au revers : ange justicier, glaive dressé dans la main droite, balance dans la main gauche, encadré par les initiales G et B, décoration de rinceaux sur les côtés, en-dessous : A LIEGE, I/2018/8/RL (exemplaire 2).

André Coune II, maître en 1727, actif entre 1728 et 1735, assiette plate, bord mouluré, étain, diamètre 20 cm, poinçons au revers : poinçon rond avec personnage debout combattant un lion, et initiales A C, en-dessous : date 1727 et rose couronnée avec initiales A C, I/2018/9/RL.

André Coune II, maître en 1727, actif entre 1728 et 1735, assiette plate, marli plat, étain, diamètre 24 cm, poinçon doublement apposé au revers : ange justicier tenant un glaive et une balance, dans des bandeaux, en haut : E. SONNANT/A COUNE, en bas : A LIEGE, le tout encadré de deux palmes, I/2018/10/RL.

André Coune II, maître en 1727, actif entre 1728 et 1735, assiette plate, à bord chantourné, marli plat avec une moulure sous son bord, étain, diamètre 24 cm, poinçon doublement apposé au revers : ange justicier tenant un glaive et une balance dans des bandeaux, en haut : A COUNE, en bas : A LIEGE, le tout encadré de deux palmes et trace d'un poinçon rond (?), I/2018/11/RL.

André Coune II, maître en 1727, actif entre 1728 et 1735, assiette profonde à bord mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : entouré d'une décoration circulaire, putto jouant avec un lion, en-dessous : 1727 et rose couronnée avec initiales A C, I/2018/12/RL.

Jean-Jacques Genard, maître en 1821, assiette plate à bord mouluré, étain, diamètre 23,2 cm, poinçons au revers : rose couronnée, avec initiales J G peu lisibles et buste de Saint-Lambert, avec initiales J.J./G, en-dessous : ANNO 1821, I/2018/13/RL.

Evrard Gilman, maître en 1724, actif entre 1720 et 1765, assiette plate, marli plat non décoré avec moulure à la face inférieure du bord, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : rose couronnée avec initiales E G dans la couronne, poinçon entouré d'une guirlande circulaire avec trois couronnes disposées en triangle, initiales E G de part et d'autre de la

troisième, dates 1720 au milieu et 1765 en haut, trois petits poinçons non identifiables (fleurettes ?), marque de propriété D S, I/2018/14/RL.

Evrard Gilman, maître en 1724, actif entre 1720 et 1765, assiette plate, marli plat non décoré, légèrement incurvé, avec moulure à la face inférieure du bord, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : rose couronnée avec initiales E G dans la couronne, poinçon rond avec trois couronnes disposées en triangle, initiales E G de part et d'autre de la troisième, dates 1720 au milieu et 1765 en haut, marque de propriété gravée, I/2018/15/RL.

Evrard Gilman, maître en 1724, actif entre 1720 et 1765, assiette à bord chantourné et mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : ange justicier entre deux palmes, au-dessus E GILMAN, en-dessous A LIEGE, I/2018/16/RL.

Léonard Keeu, maître en 1714, assiette ronde à marli plat, mouluré sous le bord, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : buste de Saint-Lambert encadré des initiales L et K, au pourtour, S. LAMBERT/PPN LIEGE en-dessous, 1714, I/2018/17/RL.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806 ou homonyme actif au XVIII<sup>e</sup> s., assiette plate à bord mouluré, étain, diamètre 22,5 cm, poinçons au revers : rose couronnée avec initiales H M dans le bandeau, ange de justice de profil, tenant un glaive levé, dans un ovale entouré de cartouches décorés en-dessous, initiales H M, I/2018/18/RL.

Jacques Pernode I, maître en 1730, assiette plate, au contour chantourné et mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : poinçon rond montrant le Saint-Esprit diffusant sa lumière, encadré par les initiales I et P et la date 17/30, rose couronnée avec initiales I P dans la couronne, I/2018/19/RL (exemplaire 1).

Jacques Pernode I, maître en 1730, assiette plate au contour chantourné et mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : poinçon rond montrant le Saint-Esprit diffusant sa lumière, encadré par les initiales I et P et la date 17/30, rose couronnée avec initiales I P dans la couronne, I/2018/20/RL (exemplaire 2) (fig. 2).

TF pour Thomas Bicquet (?) actif au XVIII<sup>e</sup> s., assiette plate, ronde, marli plat et oblique, mouluré au bord inférieur, étain, diamètre 23 cm, poinçons au revers : ETAIN/DANGLETERRE dans un poinçon ornementé de rinceaux, poinçon apposé trois fois, ange ailé debout, les bras levés, encadré par les initiales T et F, I/2018/21/RL.

GB, maître non identifié actif au XVIII<sup>e</sup> s., assiette plate à marli plat mouluré, étain, diamètre 24 cm, poinçons au revers : rose couronnée avec initiales G B dans la couronne, saint Hubert à genoux devant un cerf crucifère, initiales G et B de part et d'autre, 1740 en-dessous, I/2018/22/RL.

PLF, maître non identifié *ca* 1780-1820, assiette plate à marli plat mouluré, étain, diamètre 22 cm, poinçons au revers : écu de la ville encadré des initiales S V, rose couronnée avec initiales P L F dans le bandeau, initiales B I D séparées par deux petites rosaces quadrifoliées, I/2018/23/RL.

Mathieu Joiris, maître en 1755, bassin sans aile avec deux anses mobiles fixées à des supports soudés près du bord supérieur, paroi externe du bassin ornée de sept sillons superposés, étain, diamètre 29,5 cm, profondeur 10 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales M I dans la couronne, personnage debout, un étendard dans la main droite, une palme dans la main gauche, daté 1755 dans le champ, I/2018/24/RL (fig. 3 a-b).

Jean-Jacques Genard, maître en 1821, bassin avec marli concave au bord mouluré, étain, diamètre 34,8 cm, profondeur 5 cm, poinçons au revers du fond : buste de saint Lambert, initiales J. J./G, en-dessous, ANNO 1821, rose couronnée avec initiales J G dans la couronne, I/2018/25/RL.

Nicolas Dechamps II, maître en 1762, bassin ovale à paroi avec aile festonnée et moulurée, étain, longueur 34,8 cm, largeur 27 cm, profondeur 6 cm, poinçons au revers du fond : dans un cartouche rond, ange de la justice, tenant un glaive de la main droite et une balance de la main gauche, dans un bandeau au-dessus : N DECHAMPS et dans un bandeau en-dessous, A LIEGE, I/2018/26/RL.

Jean-Baptiste Hermant, maître à Mons au milieu du XVIII<sup>e</sup> s., bassin au marli festonné et mouluré avec deux anses fixes décorées, étain, diamètre 31 cm, profondeur 7 cm, poinçons au revers du fond : saint Hubert agenouillé devant un cerf crucifère, rose couronnée avec initiales I B H dans le bandeau, I/2018/27/RL.

Kairis-Dumont, actif entre 1875 et 1888, bouillotte en forme de sphère aplatie avec bouchon vissé pourvu d'une anse ballante circulaire, étain, diamètre 17 cm, hauteur 12,5 cm, hauteur totale 18 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales K D, I/2018/28 a-b/RL.



Fig. 2-4 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs,  
fonds Roger Lemaire, inv. I/2018/20/RL, I/2018/24/RL et I/2018/35/RL,  
photos Charlotte Durande.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806, bouillotte en forme de sphère aplatie à la face supérieure légèrement concave avec bouchon vissé pourvu d'une anse ballante circulaire, étain, diamètre 20 cm, hauteur totale 19 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales H M, I/2018/29 a-b/RL.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806, chauffe-pieds à base rectangulaire de bord supérieur convexe, ouverture au milieu du bord supérieur avec bouchon vissé avec anneau ballant, étain, hauteur 9,5 cm, largeur 33 cm, hauteur totale 13 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales H M, I/2018/30 a-b/RL.

Florent Kairis, actif entre 1870 et 1885, pichet-mesure d'un demi-litre avec base et corps cylindriques sur petit piédouche, à col circulaire en botte sans bec verseur et anse plate rectangulaire avec petit appui-pouce vertical, étain, hauteur au col 17 cm, poinçons au revers du fond : moulin à vent entouré des initiales F K, poinçons de contrôle  $\beta$  (1876) L (Liège) sur l'anse ; 3 (?) au col : couronne,  $\zeta$  (1879) et  $\theta$  (1882), sur le corps :  $\beta$ /L, I/2018/31/RL.

Jean-François Feyen (1780-1860), pichet-mesure d'un demi-décilitre avec base et corps cylindriques sur petit piédouche en talon avec anse carrée, étain, hauteur au col 8,3 cm, poinçons au revers du fond dans un cartouche rectangulaire, J FEYEN/A TOURNAY. Nombreuses lettres annales au niveau du col, de 1816 à 1876, I/2018/32/RL.

A. Descamps, actif dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> s., pichet-mesure d'un demi-décilitre à base et corps cylindriques avec anse carrée, étain, hauteur au col 7 cm, poinçons au revers du fond dans un cartouche rectangulaire A DESCAMPS/A TOURNAY. Nombreuses lettres annales au niveau du col, lettre 0 pour le bureau d'Arlon, couronne belge, I/2018/33/RL.

Michel-François-Balthazar Boisacq, maître en 1769, moutardier en forme de petit tonneau au couvercle mamelonné à charnière couronné d'un petit fretel, avec anse plate et poucier en olive, étain, hauteur au fretel 10 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales M B dans le bandeau, dans un cartouche rectangulaire, M BOISACQ/(A T)OURNAY, I/2018/34/RL.

Antoine-Joseph Museur (1727-1816) et Jean-Baptiste Museur (1753-1835), pot à vin balustre sur piédouche à col allongé et couvercle à charnière avec poucier en coquille à double charnon avec anse et bec verseur rapporté, fermé en haut sauf petite ouverture à la pointe, couvercle arrondi à toit plat, étain, hauteur au toit 24 cm, hauteur au poucier 28 cm, poinçons au revers du fond : cartouche avec MUSEUR FRERES/A ATH et rose couronnée avec initiales I B M, I/2018/35/RL (fig. 4).

Maître non identifié actif au XVIII<sup>e</sup> s., pot à vin sur piédouche, panse pommiforme, gorge large et assez courte, col marqué d'un petit ressaut oblique: pas de bec verseur, couvercle mamelonné avec fretel en gland, poucier en coquille, charnière à deux charnons, anse plate avec appui pouce supérieur et retour en volute inférieur, étain, hauteur au col 20 cm, hauteur au fretel 24 cm, poinçon au revers du fond, apposé deux fois : grande rose couronnée avec initiales I T S dans le bandeau, I/2018/36/RL.

Maître non identifié actif au XVIII<sup>e</sup> s., pot à vin, balustre sur piédouche, panse arrondie non décorée, gorge large et assez longue, col marqué d'un cordon et d'un ressaut oblique, bec verseur à pans rapportés, couvercle mamelonné avec petite prise en gland, poucier en coquille, charnière à deux charnons, anse plate avec appui pouce supérieur et retour en volute inférieur, poinçons au revers du fond extérieur apposés deux fois : grande rose couronnée avec initiales I T S dans le bandeau, étain, hauteur au col 21 cm, hauteur au fretel 25 cm, poinçon au revers du fond, apposé deux fois : grande rose couronnée avec initiales I T S dans le bandeau, I/2018/37/RL.

Perpète Bourguignon (?), maître en 1752, dame-jeanne à panse basse, col long, large et cylindrique évasé vers le col marqué par une moulure, sans bec verseur, court piédouche en quart de rond, large bande en relief sur la panse, un sillon et un cordon à l'union de la panse et du col, anse plate, simple, avec appui-pouce en languette vertical, étain, hauteur au col 22 cm, poinçon au col : fleur de lys et initiales M T en relief dans un petit cartouche (poinçon de contrôle et initiales du contrôleur) et au revers du fond : rose couronnée incomplètement imprimée mais avec initiales P B parfaitement imprimée, I/2018/38/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, grande cruche à corps cylindrique, anse plate avec petit retour inférieur, couvercle à toit plat, charnière à deux charnons, poucier en coquille, épaule soulignée de deux filets, bec verseur rapporté, reposant sur un petit piédestal, et recouvert par un prolongement du couvercle, étain, hauteur au col 29 cm, hauteur au poucier 32 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D dans la couronne, I/2018/39/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, cruche à corps cylindrique sans décoration, anse plate en étain, couvercle bombé, charnière à deux charnons, poucier en coquille, pas de bec verseur, étain, hauteur au toit 27 cm, hauteur au poucier 29 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D dans la couronne, I/2018/40/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, pichet à panse arrondie sur piédouche, anse et couvercle en étain, charnière à deux charnons, poucier en coquille, panse lisse, non décorée, étain, hauteur au toit 20,5 cm, hauteur au poucier 22,5 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D dans la couronne, I/2018/41/RL.

Nicolas Dechamps IV (?), actif entre 1848 et 1868, pichet à panse arrondie sur piédouche, anse en étain et couvercle à charnière muni d'un poucier en coquille, épaule soulignée de deux cordons, bec verseur rapporté, avec petit piedestal à sa base, recouvert par le prolongement du couvercle, étain, hauteur 26,5 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D, I/2018/42/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, pichet à panse arrondie sur piédouche court orné d'un filet, décoration d'une bande encadrée de deux filets en haut de la panse, couvercle à toit plat surélevé décoré de deux filets concentriques, poucier en coquille, charnière à deux charnons, étain, hauteur 32 cm, poinçon au revers du fond ; rose couronnée avec initiales N D dans la couronne, I/2018/43/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, pichet à panse arrondie sur court piédouche, large col cylindrique, couvercle à toit plat surélevé, poucier en languette portant une tête d'angelot en relief, anse en étain, décoration : une bande encadrée de deux filets en haut de la panse, charnière à deux charnons, étain, hauteur au toit 23,5 cm, hauteur au poucier 26 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D, I/2018/44/RL.

Jean-Jacques Genard, maître en 1821, dame-jeanne à panse arrondie sur piédouche, anse et couvercle à toit plat en étain, charnière à deux charnons, poucier en languette avec tête d'ange en relief, épaule soulignée d'une gorge et de deux filets, étain, hauteur au toit 21 cm, hauteur au poucier 23,5 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales J G, I/2018/45/RL (fig. 5).

Jean-Jacques Genard, maître en 1821, dame-jeanne à panse arrondie sur piédouche, anse et couvercle en étain, charnière à deux charnons, poucier en languette simple avec sur ses deux faces un cartouche rectangulaire parsemé de points ronds, épaule soulignée par un ressaut et une paire de filets, bec verseur allongé, rapporté avec renflement inférieur arrondi, recouvert par un prolongement du couvercle, étain, hauteur 25,5 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales J G, I/2018/46/RL.

Jean-Jacques Genard, maître en 1821, pichet miniature, étain, hauteur au toit 7 cm, hauteur au poucier 8 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales J G, I/2018/47/RL.

A. Henquin, pichet à panse arrondie sur piédouche, sans décoration, anse en étain, couvercle à toit bombé, poucier en coquille, charnière à deux charnons, étain, hauteur au toit 25 cm, hauteur au poucier 27,5 cm, poinçon au revers du fond dans un cartouche rectangulaire : A HENQUIN, I/2018/48/RL.

André Jaspar, maître en 1767, dame-jeanne à panse arrondie sur piédouche, la transition avec le col est marquée par un ressaut encadré de deux filets, large col cylindrique, anse plate en étain et couvercle à toit plat décoré de deux filets concentriques, charnière à deux charnons, poucier en languette décoré d'une tête d'ange en relief, étain, hauteur au toit 23,5 cm, hauteur au poucier 26 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales A I, rose avec lettres A I, I/2018/49/RL.

Alexandre Joiris, actif entre 1833 et 1875, pichet à panse arrondie, sur piédouche, couvercle légèrement bombé avec poucier en coquille et charnière à un charnon, anse plate en étain, étain, hauteur au toit 20 cm, hauteur au poucier 23,5 cm, poinçon au revers du fond : dans un cartouche, clé et inscription A JOIRIS/LIEGE/R DES MINEURS 8, I/2018/50/RL.

Alexandre Joiris, actif entre 1833 et 1875, pichet à panse arrondie sur piédouche, anse et un couvercle en étain, charnière à deux charnons, poucier en languette avec tête d'ange en relief, épaulement soulignée de deux filets encadrant un large cordon convexe, étain, hauteur au toit 25 cm, hauteur au poucier 27,5 cm, poinçon au revers du fond : incomplètement apposé dans un cartouche, clé entourée de (A) JOIRIS/LIEGE/R DES MINEURS 8, I/2018/51/RL.

PJ Joiris, maître en 1791, pichet à panse arrondie, sur piédouche, couvercle légèrement bombé avec poucier en coquille et charnière à un charnon, anse en étain, bec verseur à pans rapportés, recouvert par un prolongement du couvercle, pas de décoration sur la panse, étain, hauteur 23,8 cm, poinçon au revers du fond : dans un cartouche, clé et inscription (P)J JOIRIS /Liège/ R des Mineurs 548, I/2018/52/RL.

Florent-Servais-Joseph Kairis-Dumont, actif entre 1875 et 1888, pichet à panse arrondie sur piédouche court, anse en étain, couvercle bombé orné de deux filets concentriques, avec prolongement recouvrant le bec verseur rapporté, qui repose sur un petit piédestal, poucier en coquille, une paire de filets décore la panse à la transition avec le col, étain, hauteur au toit 23 cm, hauteur au poucier 25 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales K D, I/2018/53/RL.

Joachim-Joseph Tirou, maître en 1760, pichet à panse arrondie, lisse, sur piédouche, large col sans bec verseur, couvercle rond à toit mamelonné surmonté d'un petit fretel en bouton, charnière à deux charnons et anse en étain, étain, hauteur au toit 24 cm, hauteur au fretel 25 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec châtel au centre et inscription dans le bandeau de la couronne 17 I.T 60, couronne de laurier avec trois besants au centre et initiales I T, I/2018/54/RL.

Joachim-Joseph Tirou, maître en 1760, pichet à panse arrondie sur piédouche, bec verseur rapporté, couvercle bombé sans fretel, poucier en coquille, charnière à deux charnons et anse en étain, étain, hauteur au toit 24 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec châtel au centre et inscription dans le bandeau 17 I.T 60, couronne de laurier avec trois besants au centre et initiales I T I T, I/2018/55/RL.

Michel-Baltazar-François Boisacq, 1739, actif jusqu'en 1804, pichet à panse arrondie, lisse, sur piédouche, couvercle rond à toit tombé, poucier en coquille, charnière et anse en étain, bec verseur rapporté, décoré d'incisures et d'un renflement à sa base, non recouvert, étain, hauteur au col 22 cm, poinçon au revers du fond : dans un cartouche M BOISACQ/A TOURNAI en deux lignes, dans autre cartouche ETAIN/D ANGLETERRE et tour encadrée par M B, I/2018/56/RL.

Alphonse-Dieudonné Houtain-Dumont, actif entre 1874 et 1896, pot à bouillon sur piédouche évasé percé de trois trous équidistants, panse piriforme, bouchon vissé pourvu d'une anse mobile avec bouchon arrondi sous le premier, étain, hauteur au toit 14 cm, poinçon sur le bouchon chiffre 3 gravé, ainsi que dans un cartouche les initiales H D, I/2018/57 a-b-c/RL.

Veuve Kairis, active entre 1888 et 1900, pot à bouillon à panse pommiforme, sur piédouche à prolongement horizontal percé de trois trous équidistants, bouchon vissé avec anse mobile, sous celui-ci, un second bouchon arrondi simplement emboîté, muni d'une petite prise, ferme l'orifice, étain, hauteur 14 cm, poinçon sur le bouchon : chiffre 3 gravé ainsi qu'un poinçon représentant le perron liégeois encadré par les initiales V K, I/2018/58 a-b-c/RL.

Maître non identifié, plat au marli mouluré, étain, diamètre 35 cm, poinçon au revers du fond : les quatre fils Aymon sur le cheval Bayard, en-dessous duquel la date 1637 et au-dessus, initiales H I, rose couronnée avec initiales H I dans la couronne, poinçon est aussi insculpé sur l'avers du marli, encadré des initiales N A (marque de propriété), I/2018/59/RL.

Eustache Englebert, maître en 1706, plat rond à bord mouluré, étain, diamètre 30,5 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales [E E] dans la couronne, château à trois tours encadré des initiales [E] E avec date [17]06, I/2018/60/RL.

Maître non identifié, plat rond à marli mouluré, étain, diamètre 33 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales L L dans la couronne, château à trois tours encadré par les initiales I G et L L superposées ; date [16]95 LL : maître non identifié, maître en 1695, I G est un autre maître non identifié, maître en 1656, I/2018/61/RL.

Hubert Bartelemy, maître en 1750, plat rond, à bord chantourné et mouluré, étain, diamètre 31,5 cm avec six agrafes à intervalles réguliers, poinçon apposé deux fois : personnage debout tenant une balance dans la main gauche et un glaive levé dans la main droite, dans un ovale délimité par un cordon et reposant sur deux palmes entrecroisées, au-dessus, initiales [H] et B, I/2018/62/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, plat à marli octogonal mouluré, étain, diamètre 27 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D, I/2018/63/RL.

Nicolas Dechamps I, actif avant 1758, plat circulaire à bord chantourné et mouluré (de type assiette volante) sur trois pieds, étain, diamètre 32 cm, hauteur des pieds 6,5 cm, poinçon au revers du fond : ange de justice debout, tenant une balance dans la main gauche et un glaive dressé dans la main droite, il est accosté de rinceaux, au-dessus et en-dessous, deux banderoles dans lesquelles N DECHAMPS et A LIEGE, marque de propriété F P, I/2018/64/RL.

Jean-Jacques Genard, maître en 1821, plat rond à marli oblique mouluré sous le bord, étain, diamètre 30,5 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales J G dans la couronne, buste de saint Lambert encadré par les initiales J J et G, en haut : (S. LAMBE)RT, en-dessous : ANNO 1821, I/2018/65/RL.

Maître non identifié du XVIII<sup>e</sup> s., plat rond, à bord chantourné et mouluré, étain, diamètre 30 cm avec six agrafes à intervalles réguliers, poinçon au revers du fond : ange ailé encadré par les initiales L G, dans un ovale perlé reposant sur deux palmes et dans un bandeau en-dessous ETAIN FIN, rose couronnée avec initiales L G dans la couronne, I/2018/66/RL.

Maître non identifié du XVIII<sup>e</sup> s., plateau ovale à bord chantourné, étain, longueur 26 cm, largeur 18,5 cm, poinçon au revers du fond : ange ailé dans un ovale perlé appuyé sur deux palmes, en-dessous, ETAIN FIN, rose couronnée avec initiales L G dans la couronne, I/2018/67/RL.

Alexandre Joiris, actif entre 1833 et 1875, plateau de cabaret, au marli très oblique décoré d'une succession de godrons obliques, étain, diamètre 29 cm, poinçon au revers du fond : une clé, autour de laquelle légende : A. JOIRIS R. DES MINEURS (8)/LIEGE, I/2018/68/RL.

Salomon Pasque, actif entre 1735 et 1740, plateau rond à bord festonné et mouluré, étain, diamètre 32 cm, poinçon au revers du fond : ange justicier tenant une balance dans la main droite, glaive dressé dans la main gauche, initiales S P couronnées, inscrites, marque de propriété T H, I/2018/69/RL.

Jean-Baptists Wilmotte-Jamblin, maître en 1830, plat ovale à bord chantourné et mouluré, étain, longueur 29,5 cm, largeur 21 cm, poinçon au revers du fond : B WILMOTTE dans un cartouche rectangulaire, ange justicier de profil tenant une balance en-dessous de laquelle la date 30, en bas, mais peu lisible : E SONNANT, I/2018/70/RL (fig. 6).

Maître non identifié du XVIII<sup>e</sup> s., plat à bord chantourné et richement mouluré, avec six agrafes, étain, diamètre 30 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales P L D dans la couronne, sur le marli inscription *Etrenne de 1771 pour le Sr guillaume joseph houbar greffier des mason et charpentiers*, P L D, Liège ou Huy, I/2018/71/RL.

Maître non identifié du XVIII<sup>e</sup> s., plat à bord chantourné et richement mouluré, avec six agrafes, étain, diamètre 30 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales P L D dans la couronne, sur le marli, inscription *Etrenne de l'an 1774 au Sr guillaume houbar greffier des toilier et cordelier*, P L D, Liège ou Huy, I/2018/72/RL (fig. 7).

Hubert Joseph Stienon, maître en 1754, plat rond à bord mouluré, étain, diamètre 32,4 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales H I S dans la couronne, lion debout à droite, encadré des initiales H I, date 95 dans un cartouche carré, I/2018/73/RL.

Ignace Joseph Hebrant, première moitié du XIX<sup>e</sup> s., plat rond à bord mouluré, étain, diamètre 30 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée dont le bandeau a été mal frappé, lion debout à gauche, initiales I I H, date de 1823 dans un cartouche carré, I/2018/74/RL.

Nicolas Dechamps IV (?), actif entre 1848 et 1868, saleron au bord festonné, étain, hauteur 3,5 cm, longueur 11,5 cm, largeur 9 cm, poinçon l'avers du fond : rose couronnée et initiales N (D), I/2018/75/RL.



Fig. 5-7 – Liège, Grand Curtius, département des Arts décoratifs, fonds Roger Lemaire, inv. I/2018/45/RL, I/2018/70/RL et I/2018/72/RL, photos Charlotte Durande.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, petite saupoudreuse balustre sur piédouche tronconique mamelonné surmonté d'un petit nœud, couvercle vissé surmonté d'un fretel en bouton et portant de multiples perforations, étain, hauteur 14 cm, poinçon au revers du fond incomplètement apposé rose couronnée avec initiales (N) D dans la couronne, I/2018/76 a-b/RL.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806, sucrier (?), récipient à usage ménager en forme de sphère légèrement aplatie, sur pied oblique mouluré, large orifice supérieur arrondi où s'emboîte un couvercle décoré d'un cordon circulaire marqué d'une succession de petites lignes oblique avec longue prise en toupie, corps muni de deux anses soudées à leurs extrémités, étain, hauteur au col 16 cm, hauteur totale 22 cm, diamètre 15 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales H M dans la couronne, marque de propriété sur le couvercle P J D R Q, I/2018/77 a-b/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, soupière au fond en calotte sphérique retournée sur un piédouche profilé en talon, flanc cylindrique orné de six filets avec deux poignées mobiles, couvercle campaniforme orné d'une bande circulaire de petits points en relief et surmonté d'un fretel en bouton ovoïde, étain, diamètre 20 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D dans la couronne, I/2018/78 a-b/RL.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806, vase de nuit à panse arrondie, petite aile incurvée sur le pourtour de l'ouverture et poignée en étain avec petit appui-pouce, étain, hauteur au col 13 cm, diamètre 21 cm, poinçon au revers du fond : rose couronnée et initiales H M, I/2018/79/RL.

Antoine-Joseph Museur (1727-1816), vers 1800, petite verseuse à corps cylindrique sans piédouche à courte gorge concave ornée d'une bande circulaire, couvercle légèrement en dôme surmonté d'une petite prise en olive, charnière double au-dessus de laquelle un petit appui-pouce, manche en bois « en c » serti dans des embouts en étain, bec verseur, étain, hauteur 10 cm, diamètre 11 cm, poinçons au revers du fond : grande rose couronnée avec un point en cœur, bandeau illisible mais doit porter les initiales A I M pour Antoine Joseph Museur à Ath, I/2018/80/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, verseuse à épaulement sur piédouche en talon droit, corps en cône inversé devenant cylindrique, qui aboutit à une plateforme horizontale, suivie d'une gorge courte évasée vers le col marqué par un large cordon circulaire, couvercle mamelonné avec prise en toupie, charnière à deux charnons, long bec verseur terminé par une tête animale, anse en bois en S fichée dans deux embouts en étain,

frise à la partie supérieure du corps : fleur à quatre pétales enclose dans une frise grecque à motifs arrondis, étain, hauteur au col 20 cm, hauteur au fretel 23 cm, poinçons au revers du fond incomplètement apposé, rose couronnée, avec initiales (N) D, I/2018/81/RL.

Nicolas Dechamps III, maître en 1818, petite verseuse à panse pommiforme sur piédouche, goulot orné d'une bande circulaire de grenetis et s'évasant vers le col, long bec verseur rapporté portant une tête animale à son extrémité, couvercle rond à deux charnons, manche en bois dont les deux extrémités sont enchâssées dans des embouts en étain, étain, hauteur au col 17 cm, hauteur au fretel 20 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D non visibles car poinçon mal apposé, I/2018/82/RL.

Nicolas Dechamps IV (?), actif entre 1848 et 1868, petite verseuse égoïste au corps cylindrique, gorge concave montant jusqu'au col, couvercle articulé, mamelonné avec prise en olive, long bec verseur, étain, hauteur au col 10 cm, diamètre 6 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales N D, I/2018/83/RL.

Henri-Jean Micheels, maître en 1806, verseuse à panse en sphère aplatie, gorge se rétrécissant puis s'élargissant jusqu'au col, décor d'un filet à la transition corps-gorge et d'un double filet encadrant un cordon sur la gorge, couvercle articulé mamelonné et mouluré, avec prise en toupie, bec verseur en forme de tête animale décoré sur toute sa longueur, anse en bois aux deux extrémités fichées dans des embouts en étain, étain, hauteur au col 13,5 cm, hauteur au fretel 17 cm, diamètre 15 cm, poinçons au revers du fond : rose couronnée avec initiales H M, I/2018/84/RL.

## MEMBRES D'HONNEUR

Arthur BODSON	Recteur honoraire de l'ULiège
Pierre COLMAN	admis le 27.02.1952
Pierre-Marie GASON	admis le 25.05.1962
Roger LEMAIRE	admis le 17.03.1967

## MEMBRES EFFECTIFS

William ANCION	Julie BAWIN
Clemens M.M. BAYER	Carole CARPEAUX
Nicole CLOESEN	Florence CLOSE
Pierre COLMAN	Frédéric DE BARSY
Jean-Marie DEGBOMONT	Alexandre DE HEMRICOURT DE GRUNNE
Jean-Pierre DELVILLE	Bruno DEMOULIN
Alain DIERKENS	Henry D'OTREPPE DE BOUVETTE
Bruno DUMONT	Luc ENGEN
Xavier FOLVILLE	Pierre-Marie GASON
Philippe GEORGE	Soo Yang GEUZAINÉ
Pierre GILISSEN	Isabelle GILLES
Patrick HOFFSUMMER	Daniel JOZIC
Pierre-Yves KAIRIS	Jean-Louis KUPPER
Jean-Marc LÉOTARD	Daniel LESAGE
Maurice LORENZI	Julien MAQUET
Christine MARÉCHAL	Lucien MARTINOT
Bruno MERCKX	Monique MERLAND
Carmélia OPSOMER	Marcel OTTE
Pierre PAQUET	Jean-Louis POSTULA
Philippe RAXHON	Jean-Luc SCHÜTZ
Axel SOMERS	David STRIVAY
Pierre VELDEN	Isabelle VERHOEVEN
Eugène WARMENBOL	Gaëtane WARZÉE
Nathalie WEERTS	Alexis WILKIN

## TABLEAU DU BUREAU DE L'I.A.L.

<i>Président d'honneur</i>	LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE
<i>Vice-présidents d'honneur</i>	LE BOURGEMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE
	L'ÉCHEVIN DES MUSÉES DE LA VILLE DE LIÈGE

### Bureau de la Société pour l'année 2020

<i>Président</i>	Maurice LORENZI
<i>Vice-président</i>	Pierre GILISSEN
<i>Secrétaire</i>	Christine MARÉCHAL
<i>Secrétaire adjointe</i>	Isabelle VERHOEVEN
<i>Trésorier</i>	Alexis WILKIN
<i>Trésorière adjointe</i>	Nathalie WEERTS
<i>Conservateur</i>	Gaëtane WARZÉE
<i>Conservateurs adjoints</i>	Pierre COLMAN Frédéric DE BARSY Soo Yang GEUZAINÉ Jean-Luc SCHÜTZ Isabelle VERHOEVEN
<i>Bibliothécaire</i>	Monique MERLAND
<i>Bibliothécaire adjointe</i>	Nicole CLOESEN

### Conseil

Julie BAWIN, Clemens M.M. BAYER, Bruno DEMOULIN, Bruno DUMONT, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER, Jean-Marc LÉOTARD, Daniel LESAGE, Julien MAQUET, Bruno MERCKX, Pierre PAQUET, Philippe RAXHON, Eugène WARMENBOL

### Commission de vérification des collections

<i>Présidente</i>	Julie BAWIN
Pierre COLMAN, Bruno DEMOULIN, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Marc LÉOTARD, Maurice LORENZI, Christine MARÉCHAL, Monique MERLAND, Gaëtane WARZÉE	

### Commission des publications

<i>Directrice</i>	Monique MERLAND
Pierre COLMAN, Bruno DEMOULIN, Bruno DUMONT, Luc ENGEN, Pierre-Marie GASON, Pierre GILISSEN, Daniel JOZIC, Jean-Louis KUPPER, Gaëtane WARZÉE, Alexis WILKIN	

## TABLE DES AUTEURS

COLMAN Pierre, <i>Les deux dessins du retable de Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy</i> .....	91
GEUZAINÉ Soo Yang, <i>Rapport du Secrétaire pour l'année 2018</i> .....	269
JOZIC Daniel, <i>Dans les coulisses du pouvoir : Jacques-Joseph Fabry et les princes-évêques de Liège (1763-1784)</i> .....	103
JOZIC Daniel, <i>Glanures maçonniques</i> .....	169
KUPPER Jean-Louis, <i>L'Atuatuca castellum de César, un problème de géographie historique</i> .....	5
MARCHAL Martine, <i>Balmoral, quartier spadois, un patrimoine architectural et naturel</i> .....	201
MERLAND Monique, <i>La villa Désirée, maison de villégiature en Basse-Meuse, œuvre de Charles Castermans pour Alfred Baar</i> .....	231
SCHÜTZ Jean-Luc, SAVERWYNs Steven et DECQ Louise, <i>Une sixième tombe sous tumulus à Omal ?</i> .....	33
WARZÉE Gaëtane, <i>Rapport du Conservateur pour l'année 2018</i> .....	271

## TABLE DES MATIÈRES

<i>L'Atuatuca castellum de César, un problème de géographie historique,</i> par Jean-Louis KUPPER .....	5
<i>Une sixième tombe sous tumulus à Omal ?,</i> par Jean-Luc SCHÜTZ, Steven SAVERWYNNS et Louise DECQ .....	33
<i>Les deux dessins liés du retable de Wibald, abbé de Stavelot-Malmedy,</i> par Pierre COLMAN .....	91
<i>Dans les coulisses du pouvoir : Jacques-Joseph Fabry et les princes-évêques de Liège (1763-1784),</i> par Daniel JOZIC .....	103
<i>Glanures maçonniques,</i> par Daniel JOZIC .....	169
<i>Balmoral, quartier spadois, un patrimoine architectural et naturel,</i> par Martine MARCHAL .....	201
<i>La villa Désirée, maison de villégiature en Basse-Meuse, œuvre de Charles Castermans pour Alfred Baar,</i> par Monique MERLAND .....	231
<i>Rapport du Secrétaire pour l'année 2018,</i> par Soo Yang GEUZAINÉ .....	269
<i>Rapport du Conservateur pour l'année 2018,</i> par Gaëtane WARZÉE .....	271

